This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A EVREUX

Chez M. LEBIGRE, libraire.

Et toutes les publications de la Société,
chez M. le Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

FONDÉE EN 1807

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 11 JUIN 1832

VIII• SÉRIE

TOME DEUXIÈME

ANNÉE 1924

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

1925

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance générale du 18 mai 1924.
— Discours de M. André Hallays, président de la Société. . 1
— Extrait du procès-verbal 6
Section des Beaux-Arts.
— Benoît Pollet, compositeur (1753-1820), par M. Georges Menon, secrétaire de la section des Beaux-Arts 10
Section des Sciences.
— Le minerai de fer de l'Eure et l'utilisation de ses scories, par M. Ch. Lecœur, secrétaire de la section. 22
L'Évolution de la race bovine normande, par M. G. Lissot, docteur-vétérinaire, membre de la Société. 25
Un humaniste ébroïcien du XVIe siècle, Hilaire Courtois, par M. Emile Picot, membre de l'Institut, ancien président de la Société. 89
Conférences de la Société libre de l'Eure en 1924 112
Excursion de la Société aux abbayes de la Basse-Seine. . . . 113
Section de Pont-Audemer. Manifestation d'art en l'honneur du peintre Albert Lebourg. Discours de M. Robert Duquesne, président de la Section 116
Concours agricole de Vernon tenu les 6, 7 et 8 septembre 1924.
— Compte rendu et banquet 124
— Discours de MM. Doucerain et Lesueur. 127
— Palmarès des récompenses. 130
Séance générale du 16 novembre 1924. Extrait du procès-verbal. 137
— Lecture de M. Joseph L'Hopital, président de la section des Lettres, sur l'amiral de la Roncière le Noury (1813-1881), ancien sénateur de l'Eure, ancien président de la Société 142
— Lecture de M. G.-A. Poulain, membre de la Société : Les Eglises rurales du canton de Vernon (suite). 185
— Rapport de M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de

Digitized by Google

la Société, sur « l'Indemnité de plus-value au fermier sortant » 223

Séance générale du 15 février 1925. Extrait du procès-verbal. 239

— Discours de M. André HALLAYS, président de la Société. . 243

— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société en 1924, par M. Albert DOUCERAIN, secrétaire perpétuel 251

— Lecture de M. le chanoine GUÉRY, membre de la Société : François MASSON, statuaire (1745-1807) 265

— Lecture de M. J. L'HOPITAL, président de la section des Lettres, sur l'ouvrage de M. P.-V. DUCHEMIN, membre de la Société : *Mademoiselle de Sombreuil* 285

Conférences de la Société en 1925. 296

Nécrologie 299

Liste générale des membres de la Société 300

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 18 MAI 1924

DISCOURS

DE M. ANDRÉ HALLAYS

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Il y a une vingtaine d'années, me trouvant à Rome, j'eus l'honneur d'être reçu par le Cardinal Rampolla, qui, comme vous le savez, était Sicilien de naissance. Au cours de ma visite, le Cardinal me demanda de quelle partie de la France j'étais originaire. « Je suis Parisien », lui répondis-je. Il me regarda avec un sourire qui voulait dire : On n'est pas de Paris. Et je repris : « En remontant à trois générations, je suis, Eminence, votre compatriote. — Comment, Sicilien ? — Non, Normand. » Il n'y a point de famille en Sicile qui ne se vante d'avoir un peu de sang normand dans les veines : je m'aperçus tout de suite que le Cardinal n'avait pas été insensible à mon compliment.

Je me suis souvenu de mon entretien avec le Cardinal Rampolla quand vous avez bien voulu m'appeler à la présidence de votre Société. A Evreux, comme à Palerme, il est glorieux de pouvoir se dire Normand, et c'est une des raisons qui m'ont fait accepter avec gratitude un honneur dont je me reconnais très indigne.

Cependant je vous dois tout de suite un aveu. Je souhaite-

Digitized by Google

rais sans doute avoir hérité de toutes les belles qualités de la race à laquelle me rattache une lointaine ascendance ; mais quand je m'interroge je ne trouve guère en moi qu'un seul trait qui me rappelle mes origines, c'est ce goût de la lumière qui jadis entraînait toujours les Normands loin de leurs brumeuses provinces, cette passion de la Méditerranée qui les conduisit jadis en Sicile et à Constantinople. Je me suis senti plus Normand sur le quai de Syracuse que sur les jetées de Dieppe.

De cela, je crois, vous vous doutiez un peu. Mais pouviez-vous m'en tenir rigueur? Vous, non plus, vous n'êtes pas très assurés d'être de purs et de parfaits Normands. Le département de l'Eure où votre vieille Société exerce sa féconde activité, est une région charmante, mais d'un caractère un peu indécis ; son charme vient surtout de ses contrastes et de sa diversité. Ceux qui, aux temps de la Révolution, fabriquèrent votre département ont cousu ensemble un peu de Haute-Normandie, un peu de Perche, un peu de Vexin. D'ailleurs, vous fûtes d'abord des Neustriens, et voici déjà cinq siècles que, détaché du duché de Normandie, le comté d'Evreux a été réuni à la couronne. Vous êtes proches voisins de l'Ile de France. Une vingtaine de lieues seulement vous séparent de Paris. Bref, vous et moi, nous ne serons jamais que de demi-Normands.

Il y a par le monde beaucoup de demi-Normands : pourquoi m'avoir été chercher entre tant d'autres? A votre choix je n'ai pu découvrir qu'un motif : vous avez voulu faire plaisir à un vieux promeneur qui passe la plus grande partie de son existence à parcourir la France et qui, chemin faisant, a tenté de défendre les aspects et les monuments de toutes les provinces. Vous vous êtes dit que je serais touché de me voir ainsi honoré par l'une de ces sociétés qui travaillent non seulement à maintenir les traditions agricoles et industrielles de leurs pays, mais aussi à en sauvegarder l'art, l'histoire et la beauté. Si telle fut votre pensée, vous pouvez vous vanter d'avoir parfaitement réussi, et c'est avec une joie profonde que le vieux promeneur vous dit merci.

Comment, du reste, douter de votre intention, puisque

Digitized by Google

pour m'appeler parmi vous, vous avez choisi l'année même où votre commission des Beaux-Arts prépare une exposition destinée à rassembler et à placer sous les yeux du public les œuvres d'art dispersées dans le département de l'Eure? N'avez-vous pas marqué ainsi votre désir de m'associer à une entreprise qui répond à mes idées les plus chères?

Vous voulez demander aux propriétaires d'œuvres d'art de se séparer pour quelques semaines des richesses qui sont la parure de leurs maisons ou de leurs châteaux : sculptures, peintures. meubles, céramiques, tapisseries, manuscrits, etc. C'est un beau projet. Pour l'accomplir, il vous faudra beaucoup de patience et beaucoup de diplomatie. Vous vous heurterez, n'en doutez pas, à des appréhensions plus ou moins sérieuses, à des scrupules plus ou moins justifiés, à des calculs plus ou moins avouables. Vous devrez être éloquents, adroits et persuasifs. Vous serez tout cela, j'en suis certain. Et si vous réussissez seulement dans la moitié des démarches que vous tenterez, vous aurez sous la main les éléments d'une exposition admirable et qui attirera chez vous tous les amateurs de France. Je ne doute pas non plus que vous n'arriviez à faire sortir du trésor des églises de précieux ornements et de belles orfèvreries. Vous aurez ainsi réalisé une œuvre excellente.

Laissez-moi vous dire que je la souhaiterais plus large encore et plus complète. Pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour faire le récensement de toutes les richesses et de toutes les beautés qui se peuvent rencontrer dans l'Eure et dans ses parages? Il serait puéril de s'en tenir strictement aux frontières administratives du département. Pourquoi ne pas exposer des reproductions, moulages ou photographies, des œuvres dont vous ne pourrez vous faire prêter les originaux? Pourquoi enfin ne pas rassembler les images des plus beaux monuments et des sites les plus pittoresques?

Vous êtes au centre d'une région qui est parmi les plus délicieuses et les plus variées de la France.

Ici le gothique a flamboyé comme nulle part ailleurs. De toutes parts l'art religieux du XV^e^ et du XVI^e^ siècle prodigue ses inventions les plus ingénieuses et les plus élégantes, soit

Digitized by Google

qu'il ait créé des œuvres nouvelles exécutées d'un jet, soit qu'il ait paré de grâces et de hardiesses imprévues d'antiques églises inachevées ou a demi ruinées par la guerre de Cent ans. Sans parler de votre merveilleuse cathédrale, que d'édifices charmants où le goût le plus délicat a su mêler les réminiscences de l'antiquité à la tradition ogivale : l'église de Conches, Notre-Dame de Louviers, la Madeleine de Verneuil, Saint-Gervais de Gisors et tant d'églises exquises éparses dans vos campagnes?

Ici se sont élevées de formidables forteresses féodales dont les superbes débris jalonnent les routes des invasions et les passages des armées : le grandiose Château-Gaillard, le donjon de Conches, le château de Gisors. Ici enfin le XVI^e^ et le XVII^e^ ont construit de riches demeures qui dressent leurs façades parmi les parcs touffus ou au bord de claires rivières : Acquigny qui égale les plus beaux châteaux de la Renaissance tourengelle ; Beaumesnil dont le pavillon central montre un luxe tout italien entre deux nobles façades Louis XIII; le Champ de Bataille avec sa cour majestueuse d'une si noble ordonnance; le joli château François I^er^ qui s'élève non loin de la forteresse ruinée de Boissey-le-Châtel; et tant de manoirs dont les architectures anciennes ont été accommodées aux exigences de la villégiature moderne.

Que des dessins, des estampes, des plans fassent connaître aux visiteurs de votre exposition tous ces monuments précieux. Que d'autres images leur montrent vos villes délicieusement pittoresques, Louviers, Conches, Pont-Audemer, décorées d'épais ombrages, d'eaux limpides et de vieux pignons à pans de bois.

Réservez aussi une place aux vues des paysages qui forment l'attrait de votre pays : fraîches et sinueuses vallées de l'Eure, de l'Andelle, de l'Iton et de l'Epte; belles forêts de Beaumont, de Bord et de Lyons; silencieuses et élégantes campagnes du Lieuvin, et surtout cet étrange Marais-Vernier que domine la stérile et pierreuse montagne de la Roque, et dont les eaux mornes et rougeâtres scintillent au milieu des roseaux géants, comme les morceaux d'un miroir brisé.

Tant de beautés — et je m'excuse de tracer un tableau

Digitized by Google

incomplet au hasard de mes souvenirs — tant de beautés sont à peu près ignorées des voyageurs qui, pressés de gagner la côte normande et ses casinos, s'abstiennent de flâner chez vous. Je ne dis rien des automobilistes : ces malheureux ne connaissent rien, ne connaîtront jamais rien d'une France qu'ils couvrent de poussière et remplissent de puanteur. Peut-être, cependant, quelques amis de la promenade seront-ils séduits par les images que vous leur montrerez.

Je m'en voudrais néanmoins d'invoquer ici des raisons purement « touristiques », comme l'on dit aujourd'hui, car une pareille exposition peut avoir une toute autre portée. C'est à vous d'abord qu'elle doit inspirer le désir de mieux connaître, c'est-à-dire de mieux aimer, et par conséquent de mieux défendre le trésor dont vous avez la garde. Ces monuments et ces paysages de chez vous, c'est vous qui, vis-à-vis de la France, êtes responsables de leur conservation.

Oui, ils sont vôtres parce qu'ils ont été mêlés à la vie de vos ancêtres : ils ont occupé leur imagination, éveillé leur rêverie, et cela vous confère sur eux une sorte de privilège spirituel. Mais ils sont en même temps une part du patrimoine national, et tout Français a le droit de se plaindre si vous laissez détruire un de ces monuments, dénaturer un de ces paysages. Une société comme la vôtre est à même d'exercer une surveillance salutaire, mais à condition de trouver un allié dans le sentiment public. C'est à cela tout justement que peut servir une exposition comme celle dont vous avez formé le projet.

Pardonnez-moi d'avoir ainsi tourné en homélie une allocution qui devait être un simple remerciement; mais on ne donne pas impunément la parole à un vieil homme qui, toute sa vie, a ressassé la même radoterie, à savoir que les souvenirs, les monuments et les paysages de la France sont un trésor sacré auquel on ne peut toucher sans pécher contre la raison, le goût et l'honneur national.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 18 MAI 1924

PRÉSIDENCE de M. ANDRÉ HALLAYS
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Etaient présents : MMmes L'Hopital, Le François, Menon, Lissot, J. Hérissay. MM. André Hallays, Join-Lambert, Leheurteur, de Mare, Douceraín, J. L'Hopital, Guïllemare, J. Hérissay, Menon, Gossart, Lissot, Agoutin, Allaire, Aubineau, Besnier, Bezat, Billaud, Bionval, de Bonardi, Brail, Carrère, Coutil, docteur Dehail, Delouye, Duchemin, Duclos, Durcos, chanoine Guéry, Halliez, Hardoin, Hervieu, Alphonse Hubert, Al. Hubert. Jacob, Joussain, docteur Laignel-Lavastine, Lapeltey, Mahieu, Martin, Mentré, Millais, Momenteau, Petit, de Rostolan, Tixier, Vautier.

Se sont excusés : MM. Maurice Hervey, sénateur de l'Eure, Lauvray, P. Thureau-Dangin, Lecœur, Pierre Préteux, chanoine Eudeline, Filleul, Lamiray, Loiziel, Servin, Paul Souty.

M. Doucerain donne lecture du procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 27 janvier 1924, qui est adopté. Après quoi, M. le Président prononce une allocution qui est très applaudie.

Concours agricole départemental à Vernon. — M. Laniel, maire de Vernon a proposé à la Société libre de l'Eure de tenir son concours départemental annuel à Vernon, les 6, 7 et 8 septembre 1924. La Société départementale d'horticulture et d'arboriculture fruitière, que préside M. Lanéelle, a également promis son concours pour cette exposition. De leur côté, le Comice agricole de Vernon et la Société d'horticulture de Vernon ont bien voulu se mettre à la disposition des organisateurs pour la réussite de ce concours. La Ville de Vernon a voté une somme de 5.000 francs. L'Office agricole donnera une subvention qui n'est pas encore fixée.

Digitized by Google

Votre Conseil d'administration a ratifié ce projet dans sa séance du 28 avril.

Concours agricole d'arrondissement à Beaumont-le-Roger. — Par suite d'un roulement établi dans l'arrondissement de Bernay entre la Société libre et le Syndicat agricole de l'arrondissement, que préside M Célos, la section de Bernay de notre Société doit organiser cette année un concours agricole qui aura lieu à Beaumont-le-Roger le dimanche 14 septembre.

La section de Bernay fera les frais de ce Concours, avec une subvention du Conseil général et une autre de l'Office agricole départemental.

Choix d'un bibliothécaire. — Par suite du départ de M. Pierre Régimbart, qui avait assumé temporairement les fonctions de bibliothécaire de la Société, votre Conseil d'administration a offert le poste vacant à M. Couret, directeur d'école, qui l'a accepté et est entré en fonctions le 1er mai dernier.

Nomination d'un trésorier. — Votre Conseil vous propose de ratifier le choix qu'il a fait de M. Leheurteur, directeur des Services du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux, pour remplir les fonctions de trésorier, en remplacement de M. Albert Hubert, démissionnaire.

L'assemblée, consultée, donne un avis favorable.

Conférences de la Société libre de l'Eure. — Une série de six conférences a eu lieu cet hiver au pavillon de la Société des Amis des Arts, du mercredi 30 janvier au dimanche 2 mars 1924. Ces conférences ont été très suivies. La Société est particulièrement reconnaissante aux Conférenciers éminents qui ont bien voulu se faire entendre, à Mme Fretey, qui a accompagné au piano une audition de Mme Paul-Louis Robert, sur Berlioz; à M. Marchon, opticien, qui a prêté son concours bénévole pour la lampe à projections, et au 7e Régiment de chasseurs qui a prêté son écran. Une nouvelle série de conférences aura lieu l'hiver prochain. Ces conférences seront gratuites pour les membres de la Société, et payantes pour toutes autres personnes..

Excursion aux abbayes de la Basse-Seine. — Une des con-

Digitized by Google

férences de la Société avait pour sujet : *Les abbayes de la Basse-Seine, Jumièges, Saint-Wandrille, Boscherville*. Le Conférencier, M. Pierre Chirol, architecte à Rouen, et vice-président de l'Académie de Rouen, a bien voulu accepter d'être le guide des membres de la Société qui visiteront ces trois abbayes le dimanche 25 mai prochain. Le déjeuner aura lieu à Duclair. Le programme de cette excursion, avec l'itinéraire arrêté, a été envoyé à tous les membres de la Société. Deux autocars et des voitures particulières seront mis à la disposition des membres de la Société.

Organisation d'une exposition d'Art Normand. — M. Hérissay et M. Menon, président et secrétaire de la section des Beaux-Arts, ont mis le Conseil d'administration au courant des démarches qu'ils avaient entreprises pour l'organisation d'une exposition d'Art Normand, à Evreux, en 1924, soit à l'Hôtel de Ville, soit à l'Evêché.

Les difficultés sont surtout venues du choix d'un local approprié à ce genre d'exposition et suffisamment vaste. La salle de la Société des Amis des Arts est trop exiguë. L'ancien Evêché, monument du xv^e^ siècle, aurait été un cadre parfait pour une exposition de vieux meubles et d'objets anciens de notre province, mais un projet de location de ce monument, et d'installation d'un service public dans ses dépendances, projet qui va sans doute recevoir sa réalisation incessamment, rend indisponible l'ancienne résidence des Evêques d'Evreux. Restent les salons de l'Hôtel de Ville d'Evreux, qui abritent déjà un grand nombre de meubles intéressants, provenant de différents legs faits à la Ville. Le Syndicat d'initiative de notre ville, pressenti par nos collègues, semble s'intéresser à la réalisation de notre projet et pourrait assurer, au moyen d'une subvention, une partie des frais généraux qui seront élevés. Des entrées payantes couvriraient les frais d'assurance et de gardiennage indispensables.

Nous avions espéré que notre Président, M. Hallays, si averti des choses de l'art et si expert pour les mettre en valeur, eût pu présider à une exposition de ce genre, mais si les circonstances nous obligent à l'ajourner, nous sommes

Digitized by Google

convaincus qu'il voudra bien revenir plus tard nous aider de ses conseils.

Lectures et rapports. — L'ordre du jour appelle la lecture des communications suivantes :

1° Celle de M. Georges Menon, secrétaire de la section des Arts, sur *Benoît Pollet, compositeur* (1753-1820) ;

2° Celle de M. Charles Lecœur, secrétaire de la section des Sciences, sur *le minerai de fer dans l'Eure et l'utilisation de ses scories ;*

3° Celle de M. Gabriel Lissot, membre de la Société, sur l'*Evolution de la race bovine Normande.*

La séance se termine par le tirage de la tombola annuelle qui comprend 30 lots, qui sont attribués par le sort, conformément aux usages de l'ancienne Société des Amis des Arts.

Digitized by Google

SECTION DES BEAUX-ARTS

LA ROMANCE AU DÉBUT DU XIXe SIÈCLE

BENOIT POLLET

(1753-1820)

PAR M. GEORGES MENON
SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES BEAUX-ARTS

Chaque fois que Garat chantait « Bouton de Rose », il jurait ses grands dieux que c'était bien pour la dernière fois ; il craignait trop, disait-il, la quantité de déclarations qu'il recevait le lendemain, déclarations si nombreuses que son secrétaire ne pouvait y répondre.

Je crois que Garat se montrait quelque peu fat dans cette affirmation ; et cependant, il ne faisait qu'exprimer là l'opinion de tous ses contemporains.

Il fallait le voir, lorsqu'il daignait soupirer les couplets fameux de Pradher :

Bouton de rose
Tu seras plus heureux que moi,
Car je te destine à ma Rose
Et ma Rose est ainsi que toi
Bouton de rose.

Il fallait le voir s'enlever sur ses pointes et se pâmer dans une extase voluptueuse :

Digitized by Google

Cliché Jubier.

BENOIT POLLET

(1753-1820)

Par ISABEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Au sein de Rose
Heureux bouton, tu vas mourir ;
Moi, si j'étais bouton de rose
Je ne mourrais que de plaisir
Au sein de Rose.

Les femmes versaient des larmes et se trouvaient au dernier couplet prêtes à s'évanouir :

Bouton de rose
Adieu. Rose vient, je la vois ;
S'il est une métempsichose,
Grand Dieu par pitié rendez-moi
Bouton de rose.

Cette musique de Pradher, ces jolies paroles de la princesse de Salm sont charmantes ; leur grâce et leur fraîcheur pouvaient faire rêver et pleurer bien des « Merveilleuses », bien des « Perruques blondes » ; mais, ce qui explique plus que la valeur de la célèbre romance la vogue dont elle jouit, c'est qu'elle reflétait toute une époque et toute une Société, avec son charme, ses goûts et ses tendances ; c'est qu'elle est née dans un milieu et dans un temps qui sont faits pour la comprendre, c'est que le Directoire et l'Empire trouvent en elle « leur romance ».

Chaque époque eut sa chanson. Comme l'a si admirablement exprimé un de nos écrivains Normands[1], « La chan-
« son est aussi vieille que le monde. Du jour où l'homme a
« commencé à traîner sur la terre l'éternel fardeau de ses
« pensées et de ses douleurs, elle s'est mise en marche avec
« lui sur la route de la vie ; elle en a poétisé les sanglants
« détours, en a fleuri les dures étapes d'espérance, en a pleuré
« et exalté tour à tour les mauvais pas et les riants passages :
« chanson de guerre, chanson de prière, chanson de deuil,
« chanson de joie, chanson d'amour.

« Ainsi s'est formé le grand concert que le passé donne au présent et que le présent, à son tour, enrichit de sonorités nouvelles. »

1. *La Chanson Normande*, Joseph L'Hôpital.

Digitized by Google

Plus que la comédie, la chanson est l'expression de l'esprit du jour, et le tableau des ridicules, des caprices, des fantaisies, des modes fugitives de la Société. Elle est souvent la seule trace existante de la pensée du peuple sur les actes du pouvoir, de son opinion sur de grands personnages : « Ce « qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante ».

C'est surtout au XVIIIe siècle, puis sous la Révolution et l'Empire, que nous vîmes éclore ces romances qui sont encore sur toutes les lèvres, immortelles comme les deux sentiments qui les ont inspirées : l'amour et la gloire. Sentimentales et héroïques, elles sont pour nous comme un objet que l'on conserve et que l'on aime parce qu'il fut compris et goûté par les générations qui nous ont précédés.

Faut-il citer les plus jolis couplets que fredonnait la France de la mort du Grand Roi à la chute de la Royauté ?

« Ah ! vous dirai-je maman ? »
« Le premier pas se fait sans qu'on y pense. »
« L'amour est un enfant trompeur. »
« Que ne suis-je la fougère. »
« Plaisir d'amour. ».

Faut-il citer celles que chantèrent ensuite nos grand'-mères ?

« Il pleut, Bergère. »
« Oh ! ma tendre musette. »
« Bouton de rose. »
« Il faut quitter ce que j'adore. »
« Le départ pour la Syrie. »
« Fleuve du Tage. »

Si ces romances, malgré leur vogue, à cause de leur vogue peut-être qui les rendit la chose d'un temps, la chose de tous ceux qui les chantaient, restèrent souvent anonymes, souvent aussi elles rendirent célèbres ceux qui les avaient composées, et l'on ne saurait pas plus séparer le nom de Benoit Pollet de « Fleuve du Tage » que ceux de Fabre d'Eglantine ou de Pradher de « Il pleut, Bergère » ou de « Bouton de rose ».

Digitized by Google

Comme beaucoup de ses collègues et contemporains, Benoit Pollet était en même temps compositeur, éditeur et graveur de musique, fabricant d'instruments, de harpes en particulier.

Il agissait en cela comme Charles Bochsa, « harpiste de la musique particulière de S. M. l'Empereur et Roi », dont le père tenait « Aux Troubadours, rue du Gros-Chenet et aux Deux-Lyres, boulevard Poissonnière, près du jardin Boulainvilliers », une maison d'édition musicale ; comme M. de Momigny, « Auteur et Editeur de musique, boulevard Poissonnière » ; comme Meissonnier, marchand de musique « A la Lyre, rue Dauphine, près celle d'Anjou » ; comme Aug. Le Duc enfin, marchand de musique, rue de Richelieu, qui, avec Carbonnel, Blangini, Fabry-Garat, Lambert, Pradher, Romagnesi et « autres artistes distingués », fondait un « Journal hebdomadaire composé de pièces de chant de « tout genre avec accompagnement de forte-piano ou « harpe ».

Son magasin très important de musique et instruments se trouvait « Au magasin de Harpe, piano et musique, Cloître Honoré, n° 3 », sous la Révolution ; puis « Palais du Tribunat, « Galerie de la Place, n° 3, vis-à-vis de la rue Fromenteau » sous l'Empire. En 1815, Pollet devenait « Breveté de « L.L. A.A. S.S. le duc et M^mes^ les duchesses d'Orléans, « m^d^ de musique et d'instruments, rue Saint-Honoré, au « coin de celle de Valois, sous la galerie du Palais-« Royal ».

Ce magasin, on le voit, changeait plusieurs fois d'adresse, mais sans changer de place ; il se trouvait d'ailleurs admirablement situé, en plein quartier élégant, en plein « Palais-Royal » : « Le Palais-Royal, la capitale de Paris... Le Palais-« Royal que l'on devait visiter au moins une fois par jour, « sous peine de heurter la mode et le bon ton ; le Palais-« Royal où le fameux médecin Dumoulin envoyait ses « malades par ordonnance tous les matins jusqu'à parfaite « guérison ; le Palais-Royal des cafés, des hôtels, des billards, « des restaurateurs, de la Taverne Anglaise et de la Grotte « Flamande, du Couvert Espagnol et du Salon chinois de

Digitized by Google

« Beauvilliers ; le Palais-Royal, cet Abrégé de l'Univers « pour les nouveautés ; le Palais-Royal des brochures et des « Etrennes mignonnes », des colifichets, des bijoux et des « estampes ; le Palais-Royal des comédiens de Beaujolais et « des Variétés amusantes ; le Palais-Royal du marchand de « marrons de Monsieur le duc d'Orléans et de la bouquetière « de Madame la duchesse d'Orléans ; le Palais-Royal où le « vieux suisse Fribourg poursuivait les polissons jouant à la « cligne-musette et chassait parfois à coups de fouet les « ambulantes à la brune[1]... »

Et l'on comprend, quand on lit cette description si colorée, si mouvementée et si évocatrice du Palais-Royal, l'intérêt pour un marchand de nouveautés musicales à se trouver sous une de ces galeries célèbres et fréquentées.

Bien que venant assez souvent à Evreux, où son frère Charles-François Pollet s'était marié et habitait rue de la Petite-Cité, où, plus tard, devaient se fixer sa veuve et sa fille Madame Louis Lemrez, où son beau-frère Wafflard acceptait en 1821 de peindre pour l'Église Cathédrale le tableau commémorant la bénédiction par Mgr Bourlier de son peuple fidèle le jour de la Fête-Dieu, Benoit Pollet, né en 1753 à Béthune, s'était tout jeune fixé à Paris près de son frère aîné ; ils devaient y fonder une véritable dynastie de musiciens.

Charles-François-Alexandre Pollet, connu sous le nom de Pollet aîné, naquit à Béthune, en Artois, en 1748. Après avoir étudié quelque temps la guitare, il quitta cet instrument pour le cistre, sur lequel il acquit une habileté remarquable. Arrivé à Paris en 1771, il s'y fit bientôt une brillante réputation, mit le cistre à la mode et en donna des leçons. Dans l'espace d'environ vingt ans, il publia de nombreuses sonates et airs variés ainsi qu'une méthode pour cet instrument. Il faisait aussi paraître un Journal d'opéras, qui fut interrompu par les événements de 1793. Il se retira alors à Evreux.

Jean-Joseph-Benoit Pollet se livra d'abord, comme son frère, à l'étude du cistre et en donna des leçons à Paris ; mais, sur les conseils de Krumpholz, il se consacra au perfection-

1. L'art du XVIIIe siècle. E. et J. de Goncourt.

Digitized by Google

nement de la harpe, et l'on vit Madame de Genlis et Pollet se disputer l'honneur des améliorations apportées à cet instrument. Benoit Pollet mourut à Paris en 1820, ayant publié de sa composition : des concertos, et de nombreuses sonates pour la harpe, des nocturnes pour harpe, guitare et flûte, plusieurs recueils de romances.

L.-M. Pollet, fils de Ch.-François-Alexandre, né à Paris vers 1783, s'adonna à l'étude de la guitare pour laquelle il publia une méthode et des airs variés ; il mourut vers 1830.

Sa femme, Marie-Nicole, née le 4 mai 1787, était fille de Jean-Baptiste Simonin, luthier, auteur d'une mécanique pour la harpe. Elle reçut pendant trois ans des leçons de Blattmann pour cet instrument, puis perfectionna son talent sous la direction de Dalvimare. De 1808 à 1812, elle voyagea en Allemagne, Pologne, Russie, se faisant, avec un grand succès, entendre dans les concerts.

Joseph-Charles Pollet, fils du guitariste L.-M. Pollet et de Madame Simonin-Pollet, naquit le 30 avril 1803 à Paris et fut admis le 7 octobre 1824 comme élève au Conservatoire. Après avoir étudié l'harmonie sous la direction de Dourlen et reçu des leçons d'orgue de Benoist, il devint l'élève de Fétis pour le contrepoint et la fugue; en 1830, il obtint le premier prix de fugue. Sorti du Conservatoire en 1831, Joseph-Ch. Pollet fut nommé organiste de l'église Notre-Dame et devint plus tard maître de chapelle de cette cathédrale ; on a de lui des motets, des cantiques et autres morceaux de musique d'église.

Si, comme on le voit, Benoit Pollet faisait partie d'une véritable famille de musiciens, son mariage l'avait fait entrer dans un milieu artiste et militaire. Deux des sœurs de Madame Pollet, en effet, avaient épousé, l'une le général d'Abancourt, puis le général comte de Caen, l'autre le colonel de Pontbodin ; son frère, Joseph Barrois, colonel à trente ans, avait eu, à cet âge, un bras emporté en Espagne ; une autre de ses sœurs avait épousé un élève de Regnault, Wafflard, peintre distingué, qui eut son heure de célébrité, et dont les toiles sont encore fort appréciées, malgré cette froideur qui tient au goût de l'École à laquelle il appartenait.

Digitized by Google

Ainsi que l'on va pouvoir s'en rendre compte, Benoit Pollet fut mêlé, tant comme professeur ou comme compositeur que comme fabricant d'instruments ou comme éditeur, à tout le mouvement musical et théâtral de son époque.

Il avait, durant sa jeunesse, assisté aux petits concerts organisés par Marie-Antoinette dans ce salon de Trianon où il avait vu M. de Polastron avec son violon et M. de Guines avec sa flûte, accompagner le clavecin de la reine sous l'œil bienveillant des personnages de Pater. Il s'était lié là avec ce qu'il y avait alors de plus distingué et de plus en vue soit dans le monde du théâtre et des arts, soit dans le monde de la Cour.

Fréquentant souvent l'Hôtel de Montesson, rue de la Chaussée d'Antin, il était du cercle intime que réunissait autour de son « gros époux » la belle Jeanne de la Haye de Riou.

Sous le Directoire, il retrouvait dans le salon de la « Douairière d'Orléans », et plus tard dans celui de Sophie Gay, la princesse de Guémenée, Mesdames de Boufflers, Hainguerlot, Regnault de Saint-Jean d'Angély, le duc de Bassano, Garat, Chaptal, Auguste de Colbert, Talleyrand, le général Bernadotte, Mesdames Récamier, de Rémusat, le beau Valence, mari de Pulchérie de Genlis, Hortense de Beauharnais enfin, à qui il offrait plusieurs de ses œuvres et chez laquelle, à Saint-Leu, il devait, avec Charles de Flahaut, se faire entendre sur le forte-piano et la harpe.

Chez son confrère Dalayrac, il aimait à retrouver son ami, le délicieux, l'irrésistible Elleviou dont la voix chaude et prenante savait si parfaitement traduire « Le Ruisseau » ou « Fleuve du Tage » ; il avait, en pleine Révolution, fait sa connaissance à l'Hôtel de Boston, rue Vivienne, chez Madame de Saint-Amaranthe ; la proximité du Palais-Royal lui permettait d'aller souvent en cette hospitalière demeure où, dans ces salons meublés à l'antique, on pouvait entendre jouer du Glück ou du Puccini ; où un œil attentif et exercé comme le sien, pouvait suivre la rivalité chaque jour grandissante de Saint-Just, de Sartines et d'Elleviou lui-même auprès de la belle Émilie de Saint-Amaranthe.

Ami intime de Félice Blangini, de ce Blangini qui précéda

Digitized by Google

le séduisant Canouville dans les bonnes grâces de la princesse Paulette, il le fut aussi de M. de Forbin qui fit, pour la princesse, tant de couplets et de romances, expression, disait-on, de son amour pour elle.

Son goût pour la harpe le lia d'amitié avec Charles Bochsa, jeune harpiste de grand talent qui avait épousé Georgette du Crest, nièce de Madame de Genlis et qui, pendant les courtes années que dura l'union dans le ménage, recevait souvent Pollet rue de la Tour d'Auvergne.

Il se trouvait très lié avec Romagnesi, Boïeldieu, Fabry-Garat, Gossec, Méhul, Pradher, collaborant avec eux à divers ouvrages de musique, composant des romances chantées chez Mademoiselle Guimard qui avait épousé, sur le tard, le chansonnier J.-E. Despréaux, chez Sophie Gay, à Villiers-sur-Orge, chez la duchesse de Duras ou chez la princesse Pauline, en son château de Neuilly.

Cette si hospitalière demeure de Neuilly devait d'ailleurs, pendant vingt ans, représenter pour Pollet le lieu rêvé où l'on pouvait, chez des hôtes accueillants et charmants, retrouver réuni ce qu'il y avait en France de grand par la naissance, la gloire, les arts ou la fortune.

N'était-il pas à cette fête que Talleyrand y donnait en juin 1801, en l'honneur du roi et de la reine d'Étrurie, fête à laquelle assistait Bonaparte, où chantèrent Mesdames Peio et Grassini et dans laquelle Madame Leclerc, depuis princesse Borghèse, voulut bien ouvrir le bal?

N'y était-il pas en mai 1805 pour l'inauguration de cette magnifique salle des Fêtes que venaient de faire construire le maréchal gouverneur de Paris et la princesse Murat, puis, un an après, en mai 1806, pour y voir le nouveau Grand-Duc de Berg y recevoir le vainqueur d'Austerlitz?

N'y était-il pas surtout l'hôte assidu et reconnaissant de la princesse Pauline? Ne faisait-il pas partie de ce « Grand Conseil » réuni par la princesse pour l'organisation de la fête splendide qu'elle offrait en l'honneur du mariage de l'Empereur?

Mais, pour ne pas quitter ce domaine enchanteur de Neuilly, nous avons abandonné trop vite la Révolution.

Digitized by Google

Pollet va nous le rappeler, en nous montrant comment il savait dédier ses œuvres à Mademoiselle Buret-Grandmaison, de l'Opéra-Comique, à Madame Crescentini ou à Mademoiselle Stéphanie Navoigille. A celle-ci, par exemple, il offrait ainsi une sonate pour harpe :

« Citoyenne,

« Jamais élève n'a mieux rempli que vous les intentions d'un maître et d'un compositeur ; à ces titres, je vous dois l'hommage de cette nouvelle production ; daignez l'agréer ainsi que le profond respect de

« B. Pollet. »

Et pour qui, plus tard, il composait une romance sur les paroles de Charles Pollet, son cousin :

Il est un Dieu qu'on nomme Amour
Et que tout le monde révère ;
On soutient qu'il fait son séjour
A Gnide, à Paphos, à Cythère,
Mais à mon tour, moi je prétends
Que c'est insigne calomnie,
Car il règne depuis longtemps
Dans les beaux yeux de Stéphanie.

L'aimable enfant, Dieu du plaisir,
A pour camarade fidèle
Un autre enfant nommé Désir
Qui vit à l'ombre de son aile ;
Quand de la haute région
L'amour vint dans notre patrie
Il déposa son compagnon
Sur la bouche de Stéphanie.

Dès qu'on eut appris au vallon
Que l'amour régnait sur la Terre
On vit accourir Apollon
Pour complimenter son confrère,
Et voulant que du Dieu malin
La puissance fût infinie
Il confia son luth divin
Aux jolis doigts de Stéphanie.

Digitized by Google

C'est surtout par ses romances que Benoit Pollet est connu. Il composa, il est vrai, d'autres œuvres importantes : sonates, concertos, hymnes, etc... Mais, outre que la fabrication de la harpe à laquelle il s'était adonné, l'étude et le perfectionnement de cet instrument pour l'enseignement duquel il rompit des lances avec Madame de Genlis, la direction de son importante maison d'édition musicale ne lui laissaient que peu de temps, son tempérament, comme d'ailleurs les goûts de l'époque à laquelle il appartenait, le portaient vers un genre plus léger, plus sentimental.

N'oublions pas d'ailleurs qu'il avait connu J.-J. Rousseau, que l'empreinte du philosophe musicien fut profonde sur ceux qui le suivirent ; les plaintes désolées et amoureuses de « Fleuve du Tage » sont bien proches des tendres soupirs exhalés par Jean-Jacques dans ce petit chef-d'œuvre « Oh toi que j'adore ». L'éditeur de cette romance délicieuse pouvait-il ne pas s'en inspirer quand il devenait lui-même compositeur ?

« Fleuve du Tage » ou le « Troubadour du Tage », écrit pour harpe ou piano et pour deux voix (soprano et ténor) eut un énorme succès ; cette romance fut chantée par la France entière et tous les recueils de l'époque la contiennent ; les paroles, de M. de Meun, semblent un peu démodées aujourd'hui ; elles étaient du meilleur goût pour l'époque.

Que ces romances d'ailleurs fussent signées de Meun, Ch. Pollet, Pigault-Lebrun, Balzac, Dusausoir ou Benoit Pollet lui-même, elles célébraient, à leur manière, ce qui plaisait le plus alors : la tendresse du cœur et la gloire des armes.

Que l'on ne rie pas des noms des beautés pour lesquelles soupiraient bergers et guerriers : Elvire, Zirma, Cyprine, Glycère, Zulmée ou Zelmire sont les noms par lesquels nos grands-pères distinguaient leurs bien-aimées et Pollet lui-même retrouvait dans la famille de sa femme des noms qui semblaient du meilleur ton : la comtesse de Caen s'appelait Cérès et Mme Wafflard, Césarine ; là encore se retrouvait le goût réuni de l'antiquité guerrière et de la mythologie.

Nous n'avons pas, non plus, à rougir du ton peut-être un

Digitized by Google

peu risqué de quelques couplets; nos pères savaient dire certaines choses sans jamais être grossiers :

Petit Billet, toi qu'Amour a dicté,
Toi qui me viens d'une main si chérie,
Que tu peins bien de ma tant douce amie
Et la tendresse et la fidélité.
Des sentiments de ma chère Zelmire
C'est toi qui m'apprends le secret
Plus je te lis plus je veux te relire,
Petit Billet.

Petit Billet, messager du désir,
A ton bonheur combien je porte envie ;
Tu vas fixer les yeux de mon amie,
De cent baisers elle va te couvrir,
Pour te cacher, ma Zelmire peut-être
Va te placer dans son corset,
Amour, Amour, que ne puis-je être
Petit Billet.

Pardonnez ce souhait légèrement fripon en songeant à Garat et à la princesse de Salm :

Que ne puis-je être
Au sein de Rose
Bouton de rose...

Et reconnaissez tout ce qu'avait de tendre et de délicat l'expression de ces sentiments :

Rends-moi ton cœur, rends-moi tout ce que j'aime,
Mon tendre amour devrait-il te changer ?
Faut-il, hélas, craindre le bonheur même
Et de l'Amour ne voir que le danger ?
Rends-moi ton cœur, rends-moi tout ce que j'aime.

Je sens pour toi la plus vive tendresse,
C'est un aveu qui part d'un cœur constant ;
Je fais serment de te chérir sans cesse,
Pourquoi ne veux-tu pas en dire autant ?
Je sens pour toi la plus vive tendresse

Le vrai bonheur est d'aimer qui nous aime ;
Depuis longtemps tu me dois du retour :

Digitized by Google

Je te chéris cent fois plus que moi-même,
N'est-il pas temps que tu dise à ton tour :
Le vrai bonheur est d'aimer qui nous aime.

Le prix de ces romances que chantèrent nos aïeules, c'est de nous rappeler ceux dont elles traduisirent la gaieté, la joie et la tendresse : et pour exprimer cette tendresse, trouverions-nous beaucoup mieux que ce que leur cœur dictait à nos grands-pères :

Je te chéris au lever de l'aurore,
Je te chéris à chaque instant du jour,
Dans mon sommeil, en rêvant je t'adore
C'est pour t'aimer que m'éveille l'Amour ?

Digitized by Google

LE MINERAI DE FER DE L'EURE

ET L'UTILISATION DE SES SCORIES

PAR M. CH. LECOEUR

SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES SCIENCES

Communication faite à la séance du 18 mai 1924.

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas seulement dans la cuisine, croyez-le bien, qu'on pratique l'art d'accommoder les restes : on le réalise de bien d'autres façons, parfois inattendues.

C'est ainsi que les archéologues vous montreront, au Vieil-Evreux, des bâtiments et des murs édifiés avec des débris d'habitations romaines; que, dans la filature, les vieux habits effilochés servent à en confectionner des neufs...; que les baleines des vénérables parapluies de nos aïeux forment une excellente armature aux corsets de nos élégantes...; nous pourrions citer une infinité d'autres exemples de ces ingénieuses métamorphoses, auxquelles les déchets de notre minerai de fer de l'Eure n'ont point eux-mêmes échappé.

Avant de vous entretenir de ses scories, il n'est pas inutile de vous dire, au préalable, un mot du minerai lui-même.

Réparti presqu'exclusivement dans l'arrondissement d'Evreux et les régions limitrophes, cet oxyde de fer a eu comme premiers exploitants nos ancêtres les Gaulois, dont les Romains, leurs vainqueurs, surent utiliser l'habileté professionnelle. L'extraction continua au moyen âge, puis

Digitized by Google

aux temps modernes et ce n'est qu'en 1872 que s'éteignit, à Rugles, la dernière forge, d'après M. Desloges[1].

De nouvelles méthodes de traitement, la substitution du coke de houille au charbon de bois, le peu d'étendue des gisements disséminés çà et là dans des poches de l'argile à silex, ont eu finalement raison de cette fabrication séculaire du fer dans notre département. Certains noms de lieux la rappellent du moins très topiquement à notre souvenir : la Ferrière-sur-Risle, Ferrière-Haut-Clocher, les Fourneaux à Faverolles-la-Campagne, les Minières près de Damville, hameaux des Minières dans chacune des communes de Manthelon, Nogent-le-Sec, Bois-Normand, etc.

Permettez-moi de vous citer en passant un détail d'histoire locale. Le minerai de fer de la forêt de Conches a certainement fourni la matière première de la flèche actuelle de la cathédrale de Rouen : je tiens cet avis d'un Conchois, vieux praticien en métallurgie, dont la modestie m'a défendu de donner le nom. C'est, m'a-t-il dit, en 1826 que les usines du Vieux-Conches enregistrèrent cette commande peu banale : elles employèrent 675.839 kilogrammes de métal à la fusion de cette tour monumentale : et d'Avannes, dans le *Bulletin de l'Académie ébroïcienne de* 1834 rapporte qu'il a vu couler sous ses yeux une pièce de 3.500 livres, masse importante pour l'époque.

Mais revenons à nos scories.

Elles constituaient le déchet de la vieille méthode primitive de préparation du fer.

Cette méthode, dite catalane, utilisait le charbon de bois préparé aux environs des minières, dans les nombreuses forêts du pays. Elle fournissait une *loupe* centrale de fer très pur; mais elle avait le gros inconvénient de laisser dans les rebuts ou scories une quantité considérable de métal inemployé.

Chose curieuse : ces déchets se trouvaient enrichis au cours de l'opération; ils ont décélé à l'analyse une proportion de fer plus forte que le minerai lui-même.

1. Amand Desloges. *Les Forges de Normandie,* origine de la fabrication du fer en Normandie. 1903.

Digitized by Google

Ils formaient aux environs des fourneaux, de véritables montagnes créées par une accumulation continue de plusieurs siècles.

Ce n'est guère qu'après 1870 que la métallurgie songea véritablement à en tirer parti, en les mélangeant à d'autres minerais de composition différente.

Outre l'apport très appréciable de leur richesse en fer, ces scories présentent un autre avantage non moins utile : provenant d'un minerai généralement siliceux, elles aident à la fusion dans les hauts fourneaux modernes ; elles y remplacent ainsi, en tout ou en partie, la castine, élément silico-calcaire favorisant la formation du laitier.

En 1907, nous avons vu tirer un fructueux parti de ces amas de déchets à la Ferrière-sur-Risle ; ils étaient, après un triage sommaire, exportés en Allemagne, via Caen et Rotterdam.

D'autres gisements ont été, depuis, mis de même en valeur.

A l'heure présente, une société exploite, au Noyer-en-Ouche un dépôt important qui vient d'être raccordé par une voie ferrée avec la ligne de Paris-Cherbourg.

En terminant je mets sous vos yeux, comme renseignement :

D'abord, un échantillon de minerai de fer de notre région (il provient d'un sondage effectué en 1913 chez M. le vicomte de la Barre de Nanteuil, à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx) ;

Ensuite un fragment de scories rapporté de l'exploitation de la Ferrière-sur-Risle en 1907.

Je m'abuse peut-être, mais il m'a paru intéressant, Mesdames et Messieurs, au moment où l'on recherche activement pour les utiliser, ces déchets du traitement de notre oxyde de fer, de vous remémorer, très brièvement, le souvenir de la plus vieille de nos industries locales. Les dures nécessités du progrès industriel l'ont anéantie : mais gardons-nous néanmoins de l'oublier ; car elle s'attachait plus que toute autre, par sa nature même, à cet antique sol éburovique qui nous est si cher à divers titres.

Digitized by Google

L'ÉVOLUTION DE LA RACE BOVINE NORMANDE

PAR M. G. LISSOT

DOCTEUR-VÉTÉRINAIRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

La Race bovine Normande qui peuple nos étables et qui peuple nos prairies n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui : cette race a évolué. L'évolution est en effet l'élément fondamental de la nature des êtres vivants. Darwin l'a démontré, après les découvertes de Jussieu, Gœthe, Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier.

On pourrait définir l'évolution d'une race : l'ensemble des variations qu'elle a subies au cours de son histoire.

« Ne pas reconnaître en Zootechnie l'importance de la varia-« tion — dit le professeur Dechambre — serait enlever à « l'homme toute action modificatrice sur les animaux domes-« tiques, aller à l'encontre de tous les progrès accomplis et « nier tous ceux qui restent encore à effectuer. »

On a dit quelquefois qu'une race est le produit du climat et du sol. Nous pourrons ajouter qu'elle est aussi, bien souvent, le produit de l'intervention de l'homme.

C'est pourquoi l'histoire de la Race bovine Normande est liée à l'histoire de la Normandie elle-même.

I

LA NORMANDIE

Mais la Normandie n'est pas une entité géographique parfaitement homogène. C'est un ensemble de régions naturelles

Digitized by Google

qui, Vallée de Seine, Plaine de Caen, ou Cotentin, n'ont *ni le même âge, ni le même sol, ni le même aspect.*

Un historien de la Normandie, Albert Petit, a pu dire avec quelque raison que le seul caractère commun de ces diverses régions constituantes est « le climat partout humide, tempéré, sans grands écarts, favorable à l'herbage et au verger ». La Normandie tout entière — ajoute-t-il — pourrait prendre la devise d'une de ses plus fraîches cités « Vernon semper viret » (Vernon toujours vert.)

Climat. — Le climat de la Normandie est un climat essentiellement maritime réchauffé par le Gulf-Stream : N'oublions pas ce fait fondamental que les côtes normandes sont baignées par le Gulf-Stream et que la Normandie tout entière bénéficie de son action bienfaisante.

Partant du golfe du Mexique sous le Tropique du Cancer, traversant l'Océan Atlantique en écharpe, le Gulf-Stream est *un fleuve d'eau chaude dans l'Océan.* C'est à lui que notre pays est redevable de sa température si douce et si régulière, surtout si on la compare aux climats rudes qui sévissent sous la même latitude dans l'Amérique du Nord.

Et si la trajectoire de ce courant bienfaisant venait à varier dans sa direction, tout l'équilibre météorologique de notre région se modifierait : sans doute alors aurions-nous un climat analogue à celui du Canada situé sous la même latitude.

L'action du Gulf-Stream est doublée de l'action d'un courant d'air chaud qu'il entraîne avec lui, et Georges Pouchet était d'avis[1] que « c'est moins l'eau chaude du Gulf-Stream qui nous procure les bons effets météorologiques que tout le monde connaît, que le courant d'air tiède qui marche avec lui ».

De plus, si la mer apporte aux rivages de la Normandie les bienfaits de ces pluies fréquentes et tièdes qui en font un pays « toujours vert », elle y apporte encore des influences qui ont une répercussion profonde sur la végétation. Schlœsing, en effet, a démontré que la mer est le principal régulateur de la teneur de l'atmosphère en acide carbonique,

1. Expériences sur les courants de l'Atlantique du Nord, faites sous les auspices du Conseil municipal de Paris (1880).

Digitized by Google

et qu' « elle atteint, pour maintenir sans changement le taux de 3 dix-millièmes d'acide carbonique dans l'air. une délicatesse telle qu'il n'y a pas dans nos laboratoires de physique les mieux outillés d'appareils de précision plus parfaits[1]. »

L'heureux climat de la Normandie a une influence favorisante absolument fondamentale sur le développement de sa flore et de sa faune.

En effet : la « puissance d'élevage » d'une région est naturellement fonction de la richesse de ses herbages et la richesse de ses herbages est beaucoup sous la dépendance de l'assimilation chlorophyllienne, conditionnée elle-même par trois facteurs principaux : la température, l'intensité lumineuse, et la proportion d'acide carbonique dans l'air.

Or nous savons que ces trois conditions sont réunies à leur optimum en Normandie :

α) *La régularité de la température* et sa douceur sont assurées par les courants chauds de la mer et de l'atmosphère. Elles permettent l'élevage à l'herbage pendant la plus grande partie de l'année, et conséquemment une sélection naturelle qui fait de la race bovine normande une race extrêmement résistante.

β) *L'intensité lumineuse* la meilleure, qui est obtenue avec un « demi-soleil », est assurée par le fait que les rayons solaires sont tamisés au travers d'une atmosphère marine fréquemment chargée de vapeur d'eau.

γ) Enfin *la constance de la proportion de* CO^2 dans l'air est, comme l'a montré Pouchet, la conséquence même du voisinage de la mer.

Et c'est cet heureux concours de circonstances sur le sol de la même province, qui fait de la Normandie, au point de vue de l'élevage, une région vraiment privilégiée de la nature.

Géologie. — La Normandie comprend trois parties principales très nettement différenciées :

1° *A l'Ouest :* le Cotentin, constitué par des terrains primi-

1. Stanislas Meunier. Histoire géologique de la mer.

Digitized by Google

tifs et primaires (I) et qui n'est que le prolongement de la Bretagne.

2° *Au Centre :* une large bande de terrain jurassique (II) dont l'extrémité supérieure débute par « l'îlot de Montebourg » (V) et se continue par le Bessin, la Plaine de Caen et

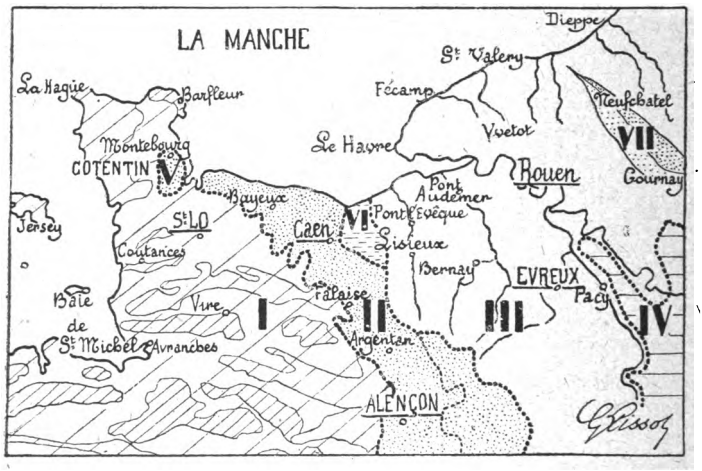

GÉOLOGIE DE LA NORMANDIE

La direction de la flèche indique le sens général (ouest-est) dans lequel se produit le dépaysement.

la plaine d'Argentan, affectant la forme d'une courbe à concavité tournée vers l'Ouest.

3° *A l'Est :* des terrains (III) appartenant aux étages du crétacé, et aux formations plus récentes ; cette partie est limitée au Nord-Est par « l'accident » jurassique du Pays de Bray (VII), et à l'Est par le Bassin de Paris (IV).

L'hétérogénéité du sol de la Normandie est extrêmement favorable au développement de la Race bovine Normande, grâce à la pratique sagement comprise du dépaysement.

Dépaysement. — *L'acclimatation* est l'adaptation d'un individu à un nouveau climat, dans une région généralement fort éloignée de celle qui l'a vu naître.

Digitized by Google

« Lorsque ce changement de milieu est limité à des régions voisines situées sous le même climat et différant seulement par quelques particularités de la composition chimique du sol et des plantes, on l'appelle *dépaysement*[1]. »

C'est une méthode zootechnique fort usitée en Normandie, où les animaux naissent surtout dans la partie située à l'ouest de la province (Cotentin) pour être élevés ou exploités dans les régions situées plus à l'est (Calvados, Orne, Seine-Inférieure, Eure).

Le dépaysement se fait en transportant les animaux des terres d'origine ancienne vers celles d'origine récente, des terres pauvres en chaux vers les terres fortement calciques, des terres à prairies naturelles vers les terres à prairies artificielles et à céréales. Il a pour conséquence immédiate un véritable perfectionnement des animaux par changement de milieu, et pour conséquence éloignée **le développement des facultés d'adaptation à des milieux différents.**

C'est ce qui explique pourquoi la Race bovine Normande s'adapte si facilement à des sols et à des milieux différents, et qui fait d'elle une race éminemment prédisposée à subir avec succès l'exportation.

La Normandie,

Normandie herbagère, éclatante et mouillée

qu'ont chantée tant de poètes, est le pays de la fraîcheur, de l'herbe, des bœufs gras, des puissantes laitières, des pommiers et du cidre.

Ce qui fait la particularité de la Normandie, c'est l'extrême fécondité de ses herbages, et le fait que l'homme y est secondé par toutes les forces naturelles qui travaillent pour lui. Ce qui fait sa poésie, c'est l'abondance qui règne sur son sol et dans ses maisons aux bois apparents, éparses dans les herbages, et tout à l'entour desquelles paissent calmes et tranquilles les animaux bringés qui sont un peu sa richesse et sa gloire.

1. Pagès. *Les méthodes pratiques en Zootechnie.*

Digitized by Google

Autour de nos maisons de bois
Les verts pommiers bordent la route.
On entend la vache qui broute,
Et son souffle effleure parfois
Le seuil de nos maisons de bois [1].

II

ORIGINES DE LA RACE BOVINE NORMANDE

Période préhistorique. — Les Bovidés Normands descendraient d'une forme primitive de très grande taille dont les poèmes des Niebelungen ont enregistré l'existence mi-réelle, mi-légendaire [2].

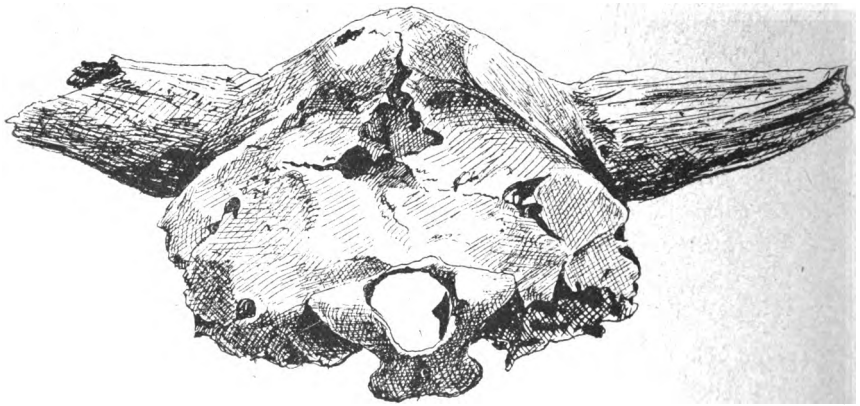

Crâne de « Bos frontosus »
(*Vue postérieure*)
Époque du Bronze. Vallée de l'Eure.

Quant à la Normandie, « ce pays était trop favorisé de la Nature pour n'avoir pas été très anciennement peuplé ! »

Chaque jour nous en fournit la preuve, et les stations préhistoriques ne sont point rares sur notre sol.

L'une d'elles nous a déjà livré pour l'étude de la Race

1. Gustave Le Vavasseur. Poésies complètes.
2. Dechambre. Les Bovins, type concave médioligne submajeur.

Digitized by Google

bovine Normande, des pièces du plus haut intérêt ; c'est la station du Fort-Harrouard près Marcilly-sur-Eure, sur les bords de la Rivière d'Eure, et qui est le champ immense des recherches fructueuses de l'abbé Philippe, curé de Breuilpont (Eure).

Par l'étude qu'a bien voulu faire M. le professeur Dechambre des pièces que nous lui avons transmises en provenance du Fort-Harrouard, nous savons aujourd'hui de la façon la plus certaine que la région de la Vallée d'Eure était

CHEVILLE OSSEUSE
Race bovine à profil concave.
Époque du Bronze. Vallée de l'Eure.

déjà peuplée à l'époque néolithique et à l'époque du bronze, par l'aurochs et par une race bovine de petite taille, grossièrement charpentée et de profil convexe.

L'une des pièces les plus importantes qui ont été livrées par le Fort-Harrouard [et que M. le professeur Dechambre a fait reconstituer au laboratoire d'Anatomie de l'École d'Alfort] provient d'un bovidé à profil nettement convexe qui est le *bos frontosus*.

Des foyers de l'époque du bronze ont livré des cornillons auxquels adhèrent encore quelques fragments de frontal dont l'examen permet de croire qu'ils ont appartenu au contraire à une race à profil *concave*, mais toujours très fortement osseuse.

Digitized by Google

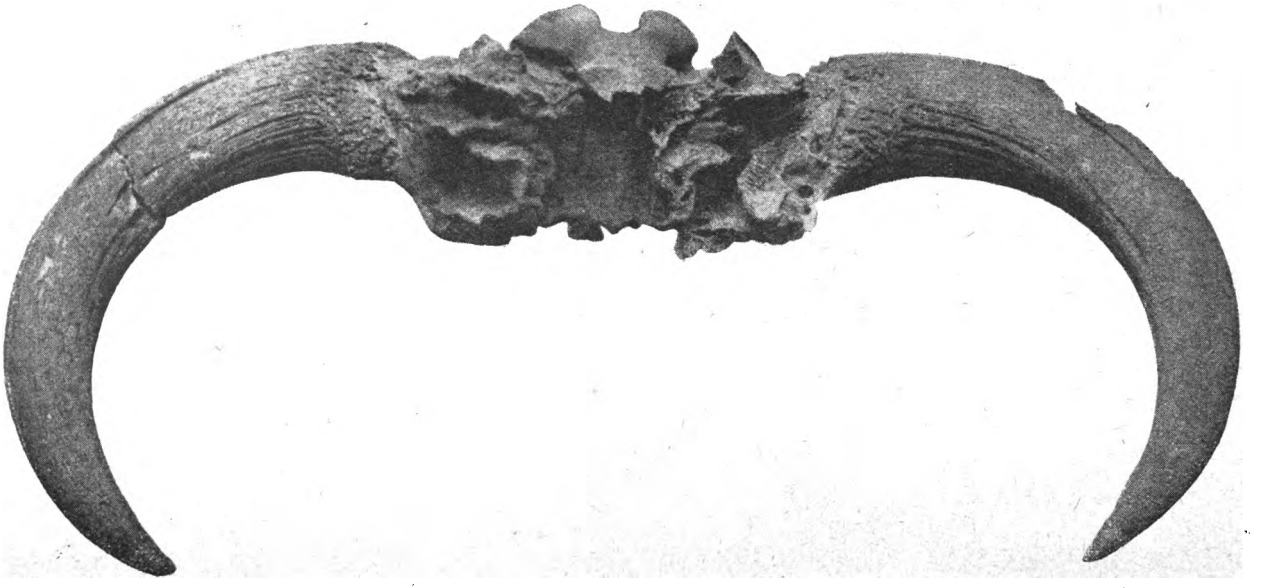

Cornage de « Bos Primigénius ».
Fouilles de l'abbé Philippe au Fort-Harrouard. Époque du Bronze. Vallée de l'Eure.
L'envergure des Cornes est de 1 mètre).

Digitized by Google

De sorte que, en des temps fort reculés, auraient vécu concurremment sur le sol de l'actuelle Normandie l'Aurochs et deux races de bovidés très primitives, l'une à profil convexe, l'autre à profil concave.

A cette époque vivaient d'ailleurs sur le même sol une espèce de porcins sans doute sauvage et très primitive, un ruminant dont l'allure générale devait être celle du renne, enfin un canidé très voisin du chien et dont certaines particularités relevées sur les débris craniens permettent d'inférer qu'il était vraisemblablement utilisé pour la nourriture de l'homme préhistorique (Pr Dechambre).

Plus tard, vers l'époque gauloise, les foyers livrent des ossements et des chevilles osseuses déjà beaucoup moins grossiers que ceux des époques néolithique et du bronze, et qui semblent bien appartenir à une race à profil nettement concave.

Ce qui permet de croire que la Race à profil concave que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Race Normande a des quartiers de noblesse qui remontent jusqu'à l'époque du bronze et peut-être même à l'époque néolithique.

Période historique. — *Invasion des Northmans.* — Les Northmans étaient originaires des pays qui sont aujourd'hui la Suède, la Norvège, le Danemark. Ces pays très morcelés étaient perpétuellement en guerre entre eux ; « les vaincus, les bannis, les fugitifs étaient habituellement de la graine de pirates ».

Les invasions des Northmans étaient de véritables expéditions comprenant parfois des centaines de bateaux et des milliers d'hommes. Leurs barques étaient de simples bâtiments de transport. On a retrouvé plusieurs spécimens d'embarcations northmanes ; l'une d'elles, du type de celles qui sont venues au siège de Paris, avait place pour 32 rameurs ; ses dimensions sont de 23m,80 de long, 5m,10 de large au milieu et seulement 1m,20 de profondeur ; l'équipage total était de 60 à 70 hommes. Les Northmans n'amenaient guère de chevaux, ils en prenaient sur place[1].

1. Albert Petit. Histoire de Normandie.

Digitized by Google

S'ils n'amenaient guère de chevaux ils n'ont également guère dû amener de bovins, surtout dans des barques de 1m,20 de profondeur déjà encombrées de 60 à 70 hommes d'équipage, si ce n'est en quantité extrêmement limitée et pour les seuls besoins de subsistance au cours du voyage, car nous ne pensons point qu'ils étaient tourmentés de préoccupations zootechniques.

Un grand zootechnicien, Sanson, nous explique l'origine germanique de la race bovine normande par les invasions des pirates northmans. Nous nous demandons si les animaux introduits par cette voie auraient pu l'être en nombre assez grand pour modifier la race locale au point d'en faire une race nouvelle.

Les Northmans semblaient ne jamais beaucoup s'embarrasser d'impedimenta au cours de leurs conquêtes ; ils vivaient principalement du pillage des pays soumis à leurs trop fréquentes visites, détruisant tout sur leur passage et ne laissant, dit un chroniqueur, « pas même un chien pour aboyer contre eux ».

Quoi qu'il en soit, nous devons tenir compte que deux races bovines d'Europe portent également des bringeures sur fond rouge ou blond, dans leur pelage. Ce sont les races allemandes du Bas-Rhin (Niederrhein) et de Breitenburg, situées l'une et l'autre dans l'axe de direction des grandes invasions germaniques.

La race du Bas-Rhin, nous dit M. le professeur Dechambre, « a la tête forte, le front large et concave, les cornes recourbées en avant du front..... les bringeures ne sont pas constantes ». La race de Breitenburg qui occupe le Schleswig-Holstein « présente tous les caractères de la race cotentine ; même largeur de tête, même conformation générale, même robe rouge bringée tachetée de blanc ».

III

LA RACE BOVINE NORMANDE AU MOYEN AGE

Nous avons relativement peu de précisions sur la morphologie des bovidés normands au moyen âge. A cette époque

Digitized by Google

troublée par des guerres continuelles l'instruction était inexistante dans la classe paysanne; seuls les moines écrivaient, et c'est dans l'étude de leurs écrits que l'on a pu trouver les matériaux nécessaires pour brosser un tableau bien pâle de ce que pouvait être la production animale pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Heureusement pour nous, un savant érudit, M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque Nationale, Membre de l'Institut, ancien Président de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, a fait cet immense travail pour établir ses si complètes et si fouillées *Études sur la condition de la Classe agricole, et l'état de l'Agriculture en Normandie au moyen âge*[1].

Pour comprendre ce que pouvait être l'élevage en France, à cette époque, il faut savoir quel était l'état de la propriété. Les terres et les bois appartenaient en tréfoncier aux seigneurs et aux établissements religieux qui étaient nombreux et riches. Mais par contre, les paysans jouissaient de certains droits sur les terres des seigneurs et des moines; le plus important de ces droits était le *droit de pâture* pour leurs bestiaux sur les terres labourables dépouillées de leurs récoltes, dans les landes, les marais et les bois.

Un principe dominait toute l'Agriculture de cette époque: c'est que si la culture des céréales exigeait la propriété individuelle, au contraire, la jouissance collective du sol s'imposait pour la nourriture du bétail. Et ce principe était si puissant qu'*il était interdit de remettre en culture une terre qui avait été une fois en nature de pré.*

La conséquence déplorable de cet état de choses est qu'avec ce système communiste, personne ne se souciait d'améliorer ses prairies pour autrui.

D'un autre côté, les domaines qu'affermaient les laboureurs étaient le plus souvent chargés aux frais du propriétaire de tout le bétail nécessaire à l'exploitation, ce qui rappelle un peu le métayage de nos jours. Les anciens registres de tabellionnage ont livré bien des documents intéressants sur ce sujet.

1. Évreux, 1851, 8°.

Digitized by Google

Ainsi, à la fin du XII[e] siècle, Guillaume Mouton reçut des religieuses de la Trinité de Caen, une terre sise à Osberville-sur-Mer sur laquelle étaient 4 bœufs...

Quand en 1255, l'archevêque de Rouen afferma, pour trois ans, à Renaud du Tremblai, clerc, son manoir d'Alihermont et de Craudale, il était garni de... 2 vaches avec 3 veaux d'un an, 7 vaches, 1 taureau, 2 vaches, 5 génisses et 5 bouvillons.

En 1275, les moines de Lire baillèrent pour deux ans, à Raoul, curé des Bottereaux, leur terre de la Maillardière avec... 20 aumailles[1] et 2 veaux.

De même que les communautés religieuses, les seigneurs aimaient à entretenir sur leurs terres des troupeaux nombreux. Ces troupeaux étaient laissés en liberté dans les forêts, nombreuses et vastes à cette époque, où ils se nourrissaient des herbes et des brindilles. Leur état d'embonpoint était certes défectueux. Ils recueillaient dans ces conditions déplorables juste de quoi ne pas mourir de faim. C'était par excellence le régime de l'élevage extensif... Les troupeaux qui étaient ainsi laissés en liberté, après avoir été marqués au feu, étaient le plus souvent composés d'une douzaine de têtes environ.

Ainsi les héritiers de Nicolas de Villers étaient autorisés à mettre dans la forêt de Vernon 10 bœufs ou vaches avec leurs faons.

En 1183 Robert, comte de Meulan, avait permis aux religieux de Jumièges de mettre franchement dans la forêt de Brotonne 1 taureau et 10 vaches avec leurs veaux de moins de trois ans[2].

Ces deux exemples montrent qu'on laissait les veaux suivre et téter leur mère en toute liberté. Ce fait est d'ailleurs confirmé par l'inventaire du mobilier des Templiers qui mentionne à la Commanderie de Baugi « un petit veel qui tête encore ».

Pour donner une idée générale de l'état des animaux à cette époque, il faut savoir que les betteraves n'étaient pas cultivées, que les pommes de terre introduites en France comme

1. *Aumailles* ou *bêtes aumailles* ost synonyme dans les anciens écrits, de bêtes bovines. Aumaille est la forme française du latin *animalia*. — Cf. Delisle, p. 220.

2. Delisle, p. 234.

Digitized by Google

plantes ornementales vers 1534 n'entrèrent dans l'alimentation que vers la fin du XVII[e] siècle — et encore étaient-elles réservées exclusivement à l'alimentation humaine, — que les prairies artificielles, les engrais chimiques, les tourteaux et tous les aliments concentrés étaient totalement inconnus.

Silhouette de Bovidé
(d'après la Tapisserie de Bayeux).
Époque de la Conquête de l'Angleterre.

Les nombreux ruminants lâchés en toute liberté dans la vaine pâture ont tout juste de quoi s'entretenir, rarement de quoi prospérer.

Digitized by Google

Un traité d'Économie rurale du XIIIe siècle évalue le produit d'une vache bien nourrie à 93 deniers pour les six mois d'été et à 10 deniers seulement pour les six autres mois, c'est-à-dire 9 fois moins. Ce rendement intermittent montre que les vaches d'autrefois ne produisaient à peu près rien pendant la moitié de l'année. Tout ce qu'elles pouvaient paître pendant la saison mauvaise les empêchait seulement de mourir. La grande majorité des femelles de l'espèce bovine ne fournissait, lorsqu'elle fournissait quelque chose — car bien souvent on s'abstenait de traire les vaches pendant six mois de l'année — qu'une livre et demie au plus de beurre par semaine [1].

Tout cela s'explique lorsqu'on sait quel était l'état primitif des cultures à cette époque reculée, et lorsqu'on sait également que les sujets qu'on aurait pu soumettre au régime d'un élevage un peu amélioré, étaient menacés d'une rafle permanente de la part des brigands guerriers.

Beaucoup de ces bestiaux du moyen âge étaient des animaux à demi-sauvages n'ayant que la peau sur les os et traînant à travers les landes une existence exempte de tout engraissement.

Un seigneur de Basse-Normandie, le sire de Gouberville, consigne dans son journal (1555) que tel jour, il est allé « à la forêt voir ses bêtes qu'il ne trouva point ». Il aperçut seulement « le taureau, qui clochait, que l'on n'avait point vu depuis deux mois ».

Le système agricole pratiqué par la France du moyen âge était peut-être propice à la pullulation du bétail, mais il l'était très peu au développement de chaque animal. A cette époque, personne ou presque, dans les campagnes, ne consommait de viande; mais chacun avait besoin de graisse pour le potage. C'est pourquoi la viande valait en moyenne, à la fin du XVIe siècle, 1 fr. 05 le kilogramme tandis que la graisse atteignait 3 fr. 25 le kilogramme (conversion faite en monnaie actuelle). Cet écart énorme montre que les animaux abattus étaient plus maigres que gras; aussi le cuir était-il abondant

1. Georges d'Avenel. Découvertes d'histoire sociale.

Digitized by Google

tandis que le suif était rare ; et c'est ce qui explique pourquoi à cette époque « les chandelles étaient chères et les souliers bon marché ».

IV

INFLUENCE DE LA MODIFICATION DES TAXES D'OCTROI SUR L'ÉVOLUTION DE LA RACE

L'année 1840 fut une année de sécheresse très sévère, et cette sécheresse se traduisit par une augmentation dans le prix de la viande, laquelle passa de 0 fr. 90 à 1 franc le kilogramme. Ce fait, soigneusement exploité par des groupements intéressés, eut pour résultat le déclanchement d'un mouvement d'opinion très violent parti des villes contre les populations des campagnes que l'on accusait de vouloir réduire le peuple à la misère et à la famine.

Il avait existé de 1792 à 1822 un droit protecteur à l'importation, de 3 fr. 30 par tête. Mais à la suite des événements historiques désastreux de 1814-1815, l'Agriculture française s'était trouvée dans une situation fort difficile par suite de l'importation en masse de bêtes à cornes en provenance de l'Allemagne. La loi de 1822 y remédia en portant de 3 fr. 30 à 55 francs par tête le droit fixe d'importation.

La loi de 1822 fut une fois de plus violemment attaquée par la puissante corporation des bouchers de Paris, au moment même où cette question était agitée incidemment à propos des droits de douane à la Chambre des Pairs. Ces bouchers demandaient l'abolition du droit d'entrée sur les bestiaux âgés de moins de dix-huit mois, mais le ministre de l'Agriculture se réserva et une consultation officielle ou officieuse des Associations agricoles départementales s'ensuivit.

Nous avons retrouvé dans les comptes rendus de ces Associations l'écho des protestations rurales et les remèdes suggérés pour apporter une solution favorable à la crise.

I. — La Société centrale d'Agriculture du département du Nord émet, en 1841, l'opinion que le prix moyen de la viande

Digitized by Google

en France a suivi, depuis un siècle, à peine la progression du développement de toutes les valeurs. Son président Leroy

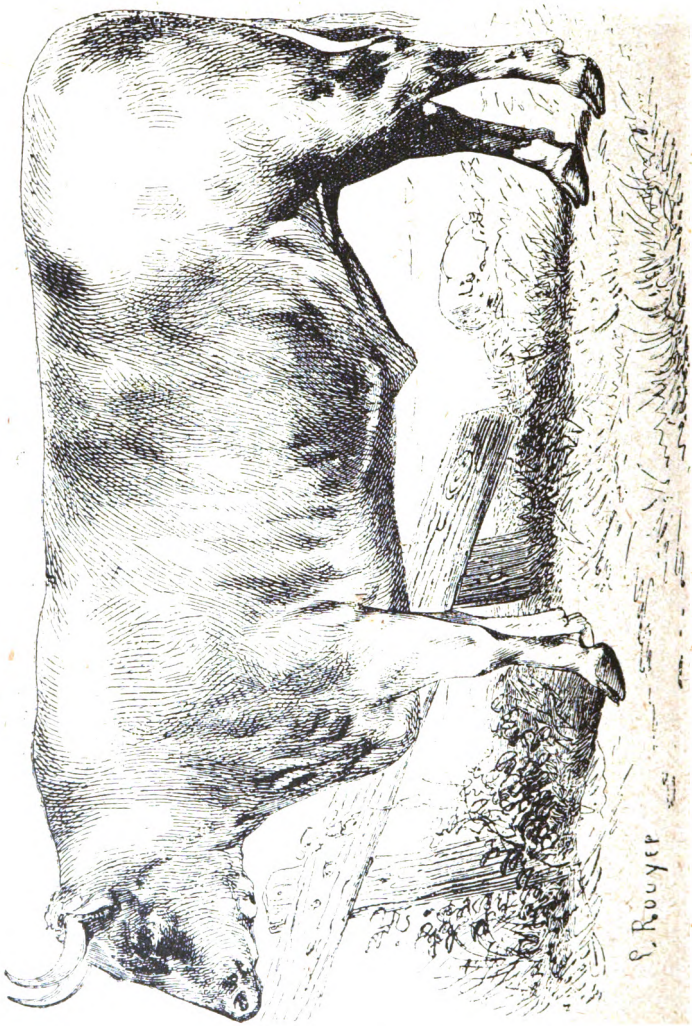

Bœuf Normand, *ancienne race* (d'après Joigneaux ; *le Livre de la Ferme*).

conclut que l'État fait fausse route en préconisant le croisement avec les races anglaises. Il vaudrait mieux, dit-il, amé-

Digitized by Google

liorer l'élevage et réglementer la saillie des taureaux « en décidant par une loi qu'aucun taureau ne pourra être employé à la saillie des animaux d'autrui s'il n'a été accepté par un comité cantonal composé d'un artiste vétérinaire et de membres choisis par les comices et sociétés d'Agriculture, dans leur sein ou hors de leur sein ».

II. — Dans la Charente-Inférieure, Bonnet de Lescure expose en août 1841, à la Société d'Agriculture de Rochefort et au Conseil général, ses opinions sur la question. Il affirme que par la suppression des droits d'entrée à l'importation ce seraient les départements agricoles qui seraient appelés à supporter la baisse de la viande que consomment seuls les ouvriers des villes, et fait remarquer que « malgré la diminution qu'on obtiendrait du prix de la viande, elle serait toujours trop chère pour servir à la nourriture habituelle des habitants de la campagne et de la plupart des ouvriers, car ce n'est que dans les grandes villes que les ouvriers gagnent un assez fort salaire pour manger de la viande de boucherie. Ce sont, dit-il, les villes qui consomment la plus grande quantité de viande de boucherie, et ce sont elles qui réclament avec le plus de force l'introduction du bétail étranger. Mais elles ont entre leurs mains un moyen bien plus immédiat de faire baisser le prix de la viande, elles n'ont pour cela qu'à diminuer les prix d'octroi qui à Paris renchérissent les prix de plus de 12 centimes le kilogramme. »

III. — Une lettre du Dr Herpin (de Metz) à M. H. Boulay de la Meurthe, aîné, préconise entre autres solutions :

a. De laisser à la libre concurrence des éleveurs et des bouchers le soin des approvisionnements de Paris;

b. De substituer, à Paris et dans les grandes villes, le droit d'entrée *au poids* à celui *par tête* ou si le droit par tête est maintenu, former un établissement spécial destiné à l'abatage des animaux que l'on voudrait introduire à la main dans Paris.

IV. — Enfin la note la plus exacte semble avoir été donnée dans le rapport fait au Conseil général de l'Indre par M. Charlemagne, député. Dans un rapport remarquablement et vigoureusement exposé, M. Charlemagne fait remarquer

Digitized by Google

que la question a été soulevée dans un but mercantile par une

Vache Normande, *ancienne race* (d'après Moll et Gayot).

corporation puissante, celle des bouchers de Paris. Cette cor-

Digitized by Google

poration était restée à cette époque une corporation dans toute l'acception du terme; elle exploitait le monopole d'une industrie particulière et jouissait du privilège exclusif d'alimenter en viande la Capitale du Royaume.

Le nombre des bouchers privilégiés était de 500, mais ces bouchers eux-mêmes étaient sous la dépendance d'un certain nombre d'entre eux, bouchers en gros ou chevillards, qui régnaient en maîtres sur les marchés de Sceaux et de Poissy où ils opéraient à leur gré la hausse ou la baisse.

Les tarifs des droits d'abatage, des droits d'octroi et des droits de la caisse de Poissy (42 francs), étaient fixés non d'après le poids des animaux mais à la tête. Le bœuf normand de 400 kilogrammes de viande nette payait les mêmes droits (soit 10 p. 100 environ) que le bœuf de Sologne qui n'en pesait que 200 (soit 20 p. 100 environ), de telle sorte que cette taxe uniforme et inflexible primait en fait les gros bestiaux aux dépens des petits. Cette prime qui favorisait les animaux de plus haute taille et du poids le plus considérable aux dépens des animaux plus légers, rapportait annuellement plus de 2.500 francs en moyenne à chaque boucher parisien, mais pour certains chevillards elle pouvait, à cette époque, s'élever de 15.000 à 20.000 francs par an[1].

Et Charlemagne de conclure son rapport en émettant le vœu :

1° Que la législation actuelle relative aux droits d'entrée sur les bestiaux étrangers soit maintenue dans son intégralité.

2° Qu'à l'avenir la quotité du droit d'octroi sur les bestiaux dans les villes de 10.000 âmes et au-dessus soit fixée d'après le poids de l'animal destiné à la consommation.

3° Que les règlements sur la boucherie de Paris soient révisés et qu'une nouvelle et meilleure organisation assure aux marchands de bestiaux et aux consommateurs les garanties dont ils sont privés dans le système actuel.

Conclusion. — Des solutions préconisées, la réglementation de la monte des taureaux et une nouvelle réglementation du marché qui approvisionne Paris, ne furent point retenues. Notons qu'elles sont encore à l'ordre du jour aujourd'hui !...

1. Charlemagne. *Rapport au Conseil général de l'Indre.*

Digitized by Google

Par contre, la modification des droits d'octroi fut adoptée par Lyon d'abord, puis bientôt par Paris en une décision dont nous reproduirons ici les principaux « considérans ».

Considérans qui ont motivé la décision du Conseil Municipal de Paris[1] :

« Considérant que la perception par tête sur le bétail éloigne sur le marché de Paris les bestiaux de petite taille de diverses provenances, qui pourraient, sans l'existence de ce droit, entrer en concurrence avec les autres bestiaux ;

« Attendu que ces bestiaux quand ils sont dans de bonnes conditions et engraissés convenablement, fournissent une viande de boucherie toute aussi bonne que celle fournie par le gros bétail ;

« Que l'agriculture et l'intérêt des consommateurs comme celui de la boucherie souffrent de cet état de choses ;

« Considérant que le droit perçu désormais sur le poids de tous les animaux entrant à Paris portera d'une manière équitable sur les animaux de toute race, etc...

« Le Conseil décide que le droit d'octroi de la ville de Paris, perçu jusqu'ici par tête de bétail, sera converti en un droit fixe au poids sur pied, et que cette mesure sera exécutée six mois après la sanction donnée à la délibération par ordonnance royale. »

Nous avons insisté assez longuement sur cette question de la modification des taxes. C'est qu'elle eut en effet une importance très marquée sur l'évolution de la Race bovine Normande.

Les Herbagers Normands étaient jusqu'alors les fournisseurs presque exclusifs du marché de Paris pour plusieurs raisons. D'abord parce que la Normandie a toujours produit de grosses quantités de bétail de boucherie, mais aussi parce que le poids élevé des bœufs normands les mettait — à cause de la taxe par tête — dans une situation fort privilégiée vis-à-vis de leurs concurrents possibles ; et encore parce que la proximité des centres herbagers permettait la venue à pied dans les meilleures conditions possibles à travers un pays couvert d'herbages et de prairies.

La substitution de la taxe au poids à la taxe par tête et l'invention des chemins de fer allaient faire perdre au bétail normand deux privilèges : celui du poids et celui de la

1. La *Normandie agricole*, p. 137, année 1843.

Digitized by Google

proximité, et cela au moment même où les concours de Poissy allaient diriger les préférences vers les animaux du type anglais. Pour soutenir la lutte, il fallait évoluer!

V

LES CONCOURS DE POISSY

A l'exemple de ce qui se faisait en Angleterre à Smithfield près de Londres, le ministre de l'Agriculture et du Commerce Cunin-Gridaine décide qu'en France les bestiaux de boucherie seraient primés chaque année à Poissy :

« Considérant qu'il importe dans l'intérêt des consommateurs et dans celui de l'Agriculture, de développer en France la production des animaux destinés à la boucherie et *de favoriser particulièrement la propagation des races qui, par la perfection de leurs formes, ou leur développement précoce, fournissent plus abondamment à la consommation*, arrête :

ARTICLE 1er. — A partir de l'année 1844 il sera distribué des primes et des médailles d'encouragement aux propriétaires des animaux reconnus les plus parfaits de consommation et de graisse, parmi ceux qui seront exposés en vente à Poissy l'avant-dernier jeudi précédant le jour du mardi gras c'est-à-dire le jour du grand marché... »

Le jury comprenait dix membres : « quatre propriétaires productifs, trois agents de l'administration et trois membres syndics de la boucherie de Paris ».

Les résultats du premier concours ne furent pas à l'avantage de la Normandie, ainsi qu'on en pourra juger :

Bœufs. — PREMIÈRE CLASSE :

Première prime : M. Hervieu, fermier à Dompierre-sur-Héry (Nièvre), pour un bœuf Durham nivernais de 740 kilogrammes.

Deuxième prime : M. Massé, propriétaire à La Guerche (Cher), pour un bœuf Charolais de 710 kilogrammes.

Troisième prime : M. Bocher, propriétaire à Vimoutiers (Orne), pour un bœuf Durham Cotentin de 940 kilogrammes.

Quatrième prime : M. Dumoulin, herbager à Monteille (Calvados), pour un bœuf Cotentin de 935 kilogrammes.

Digitized by Google

Les résultats de ce premier concours furent donc une réaction très nette contre les animaux de forte taille, et les bœufs normands étaient dans ce cas.

On a pu dire avec raison qu'il y a eu anglomanie et dans l'arrêté ministériel et dans l'application qui en a été faite... mais un correspondant de *La Normandie Agricole* adresse à ce journal, après ce premier concours de Poissy, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« En un mot l'opinion impartiale est que la Normandie n'a pas été maltraitée. Au contraire! mais ses idées ne sont pas d'accord avec les idées de Progrès, et l'arrêté de Poissy est évidemment en opposition avec elles. C'est qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de parler aux yeux de la foule par des masses ambulantes, des sortes d'éléphants ; on veut les animaux les plus parfaits de conformation parce qu'une bonne conformation est un moyen de produire plus de viande, et par conséquent, à meilleur marché. C'est cette production à bon marché qui a été l'idée administrative; cette idée a été adoptée par le jury, et tout porte à croire qu'elle le sera, si elle ne l'est déjà, par tous les hommes de sens et d'expérience. »

La publication des premiers résultats du Concours de Poissy allait poser dans toute son acuité la question déjà controversée du croisement Durham.

VI

LE CROISEMENT DURHAM

Cette question du croisement Durham est une de celles qui ont le plus passionné les éleveurs normands au cours du XIX^e^ siècle, parce qu'avec elle se jouait l'avenir de la Race.

C'est vers 1836 que le ministre de l'Agriculture fit importer par M. Yvart, Inspecteur général des Ecoles Vétérinaires, sept femelles et un mâle qui furent placés à titre d'objet d'études à l'École Vétérinaire d'Alfort; plus tard une seconde importation de Shorthorn eut lieu, qui furent placés à la vacherie du Pin, puis successivement dans une douzaine de stations parmi lesquelles le haras de Saint-Lô, l'Institut agronomique

Digitized by Google

de Versailles, l'Ecole d'Agriculture de Grand-Jouan, la ferme impériale de Fouilleuse près Saint-Cloud, et la vacherie de Corbon dans le Calvados.

L'enthousiasme qui avait conquis l'Angleterre gagna rapidement la France, et des personnalités très officielles cherchèrent à faire passer leur enthousiasme dans l'esprit des

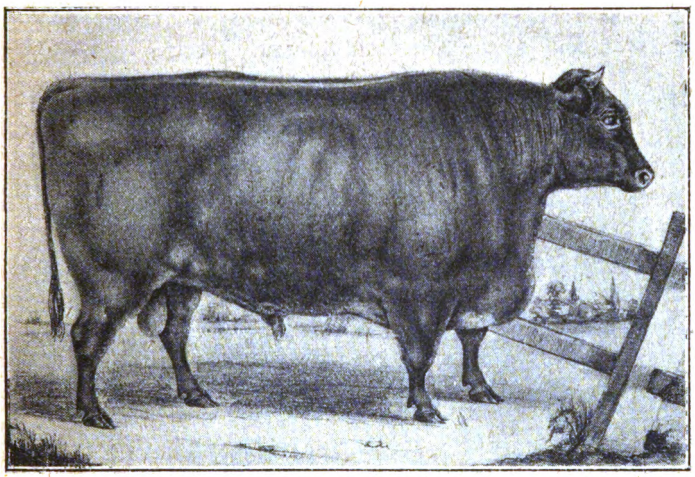

MORNING STAR
du Cheptel de la Vacherie de Corbon. Importé d'Angleterre en 1844
(d'après un dessin de l'époque).

éleveurs; mais nous devons à la vérité de dire qu'elles rencontrèrent là une opiniâtre résistance.

« Suffisante au travail, excellente en lait, la race Cotentine n'était, dans les premières années du XIX^e^ siècle, que relativement bonne à l'engrais. Elle est, disent Moll et Gayot, d'un croît trop lent et fait, en prenant de colossales proportions, plus d'os que de chair... Il en résulte une conformation spéciale, plus énergique que symétrique, plus anguleuse que harmonieuse, plus ossue que charnue. Le bœuf normand est en un mot trop grossièrement charpenté. »

La première fois que cette accusation a été portée contre lui, le pays s'est récrié, les éleveurs ont jeté feu et flammes...

Digitized by Google

habitués qu'ils étaient à une admiration passive. N'était-ce pas en effet le bœuf normand qui fournissait la majeure partie de la viande consommée dans Paris? N'était-ce pas lui qui chaque année parcourait triomphalement les rues de la Capitale en faisant l'admiration de la foule? Il fallut déchanter... Voici que d'un seul coup, l'admiration se retourne vers le Shorthorn qui jouissait, outre un certain attrait que lui donnait son origine étrangère, de qualités vraiment remarquables que venaient de consacrer les concours publics, et en parti-

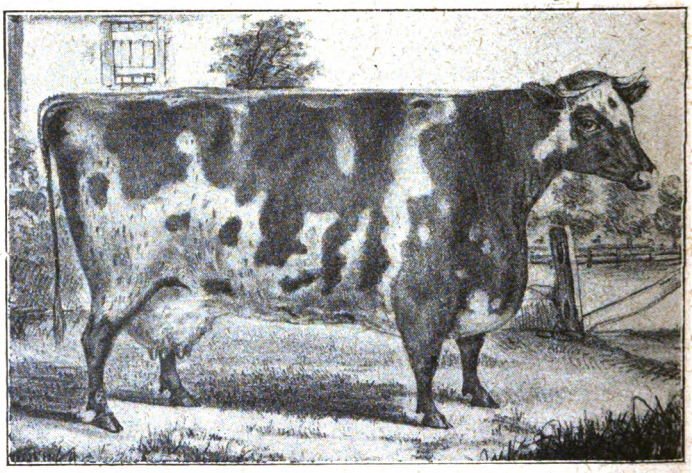

EUROPA
du Cheptel de la Vacherie de Corbon. Importée d'Angleterre en 1842
(d'après un dessin de l'époque).

culier le dernier et le plus célèbre d'entre eux qui venait d'être institué à Poissy.

Deux camps se formèrent aussitôt : d'un côté, les admirateurs forcenés du Shorthorn, et de l'autre les éleveurs avisés qui connaissaient bien les remarquables qualités de la race qui était la leur et qu'ils allaient avoir à défendre.

Les journaux et gazettes de l'époque retentissent alors de controverses chaleureuses qui prennent bientôt le ton de la polémique.

Digitized by Google

Un cultivateur du Bessin donne dans *La Normandie Agricole* de 1843 la note vraiment juste qui est la suivante :

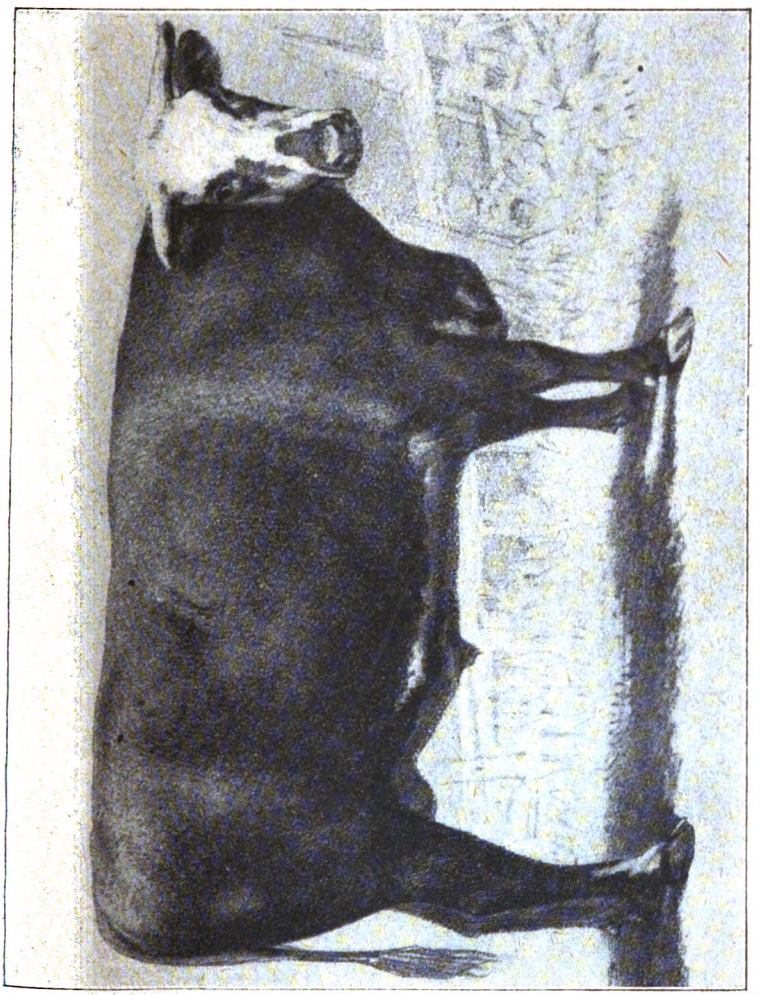

Croisement Durham Cotentin.
1er *Prix*, Concours de Poissy, 1853.

« Que manque-t-il à nos espèces normandes? Elles sont « classées au premier rang comme laitières, et sont très esti- « mées pour la boucherie ; quant à la qualité de la viande, et

Digitized by Google

« sous ce rapport, le bœuf de Durham n'est pas encore bien « connu, ou plutôt les avis sur ce point sont partagés. Il ne

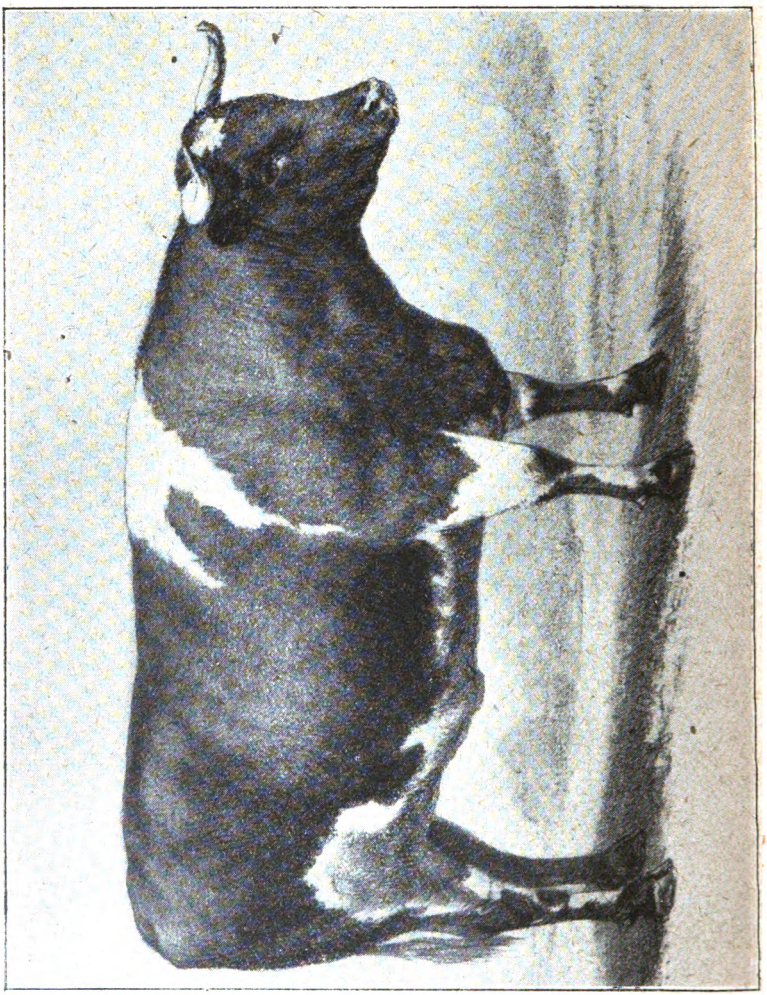

Race Durham Schwitz Normande (*Race de Durcet*)
1er *Prix*, Concours de Poissy, 1853.

« nous manque donc qu'une conformation un peu plus régu- « lière, un peu plus de culotte et de poitrine. Eh bien ! ins-

Digitized by Google

« truisons-nous dans l'art de façonner, de perfectionner les « animaux ; choisissons dans le pays les types les mieux con- « formés, marions-les judicieusement et nous arriverons au « meilleur résultat possible, car nous avons pour cela toute « l'étoffe nécessaire, sans avoir recours à une étoffe qui ne « nous est pas connue.

. . . . . .

« Ne sacrifions pas notre race à une autre, améliorons-la « dans son espèce ; mais pour un peu de graisse n'allons pas « nous exposer à perdre les qualités éminemment butyreuses « de la race normande. »

Moll et Gayot signalent une caricature illustrant merveilleusement le thème de la discussion :

« Une magnifique vache de Durham, toute boursouflée de graisse et chargée de viande, offrait sa mamelle charnue et rebondie aux doigts exercés d'une trayeuse qui ne parvenait pas à emplir de lait un petit verre à liqueur ; à côté se trouvait une belle cotentine dont les flots de lait emplissaient d'énormes seaux ; et la galerie d'applaudir à celle-ci, après avoir témoigné de ses dédains pour celle-là. »

Quoi qu'il en soit, les esprits sains et raisonnés ne s'arrêtèrent pas à la plaisanterie. Ils virent nettement que si la race normande possédait d'éminentes qualités dues à son essence même, au sol qui la produisait et au climat favorable sous lequel elle vivait, elle avait aussi quelques défauts. Le concours de Poissy (quelle qu'ait été l'exagération de la spécialisation du seul concours national français), avait tout de même contribué à dessiller les yeux. On comprit enfin que la race normande ne devait plus être autant que par le passé abandonnée à elle-même.

La menace du croisement exagéré et de ses dangers allait provoquer l'éclosion de la *sélection*, c'est-à-dire l'amélioration de la race par elle-même.

Le degré d'introduction du sang Durham a été variable suivant les régions.

Les premiers croisements de la race anglaise avec le Normand commun donnèrent une amélioration morphologique tout à fait remarquable. Malheureusement, il fallut bientôt

Digitized by Google

reconnaître le danger qui menaçait : l'on perdait la masse et la rusticité au profit de l'harmonie et de la précocité, mais les facultés laitières étaient en danger de disparaître. De sorte que peu d'années après avoir été introduit en Normandie, le Durham fut peu à peu délaissé ; cependant il avait eu le temps de laisser sur les formes corporelles du Normand son influence amélioratrice.

Certains éleveurs du Pays de Caux exagérèrent l'introduction du sang Durham : « Le Cauchois — dit André Lavoinne — quand il s'est servi du taureau Durham, sous le prétexte qu'on ne peut abuser des bonnes choses, et émerveillé par le premier croisement, en a mis et remis, se disant qu'il n'en mettrait jamais trop ! »

Dans la région du Mans, le croisement Durham fut poussé tellement loin par le croisement continu que la race ainsi obtenue, et qui porte aujourd'hui le nom de Durham-Mancelle, est excessivement voisine du Durham lui-même.

Les *bœufs* dits DE MAMERS sont aujourd'hui un croisement Durham-Manceaux-Normand.

Enfin il a existé vers 1855 dans l'Orne une race éphémère provenant d'un croisement Normand-Schwitz-Durham pratiqué par le marquis de Durcet, et qui prit le nom de RACE DE DURCET. Malgré leurs succès aux concours de Poissy et l'enthousiasme qu'ils provoquèrent chez les éleveurs, ces triples métis s'éteignirent rapidement.

Dans la Manche, le bon sens des éleveurs sut éviter le danger et limiter l'infusion du sang Durham à sa période amélioratrice. Les éleveurs de la Manche ne mirent qu'*une seule fois* du Durham sur leurs reproductrices, juste de quoi les transformer dans le sens de la finesse et de la précocité, mais pas assez pour porter atteinte aux qualités laitières ; puis ils revinrent aussitôt à l'amélioration par sélection.

En résumé, l'on peut dire que l'amélioration par le Durham, commencée vers 1840, après une vogue de quelques années est entrée immédiatement en décroissance pour disparaître complètement dans les régions envisagées quelques années plus tard. De sorte que cette méthode amélioratrice

Digitized by Google

fut absolument éphémère et qu'avec le xx^e^ siècle on put constater le commencement d'une ère nouvelle au cours de laquelle le taureau cotentin allait entrer comme seul élément améliorateur de la race.

Ce taureau cotentin apporte, avec une excellente conformation et une très grande précocité, des formes régulières, une certaine distinction, et l'harmonie de ses couleurs pour lesquelles une question de mode tend à faire prédominer les robes les plus foncées.

Depuis la guerre, une remarquable poussée se fait sentir dans le sens de l'amélioration laitière-beurrière, et une véritable éclosion de syndicats d'élevage et de contrôle laitier-beurrier est apparue, pour le plus grand bien de l'amélioration des qualités productrices de la race.

VII

L'ANCIEN NORMAND

Au milieu du siècle dernier les bovidés normands étaient encore les représentants d'une race primitive de grande taille très fortement osseuse. Les poids atteints par certains animaux, à cette époque, sont vraiment extraordinaires. Les plus volumineux d'entre eux étaient exhibés chaque année à Paris pour les fêtes du Carnaval ; leurs poids sensationnels étaient naturellement publiés dans les journaux et les gazettes de l'époque. En 1845 le bœuf Père Goriot, âgé de six ans, pesait 1.970 kilogrammes ; il a fourni 999 kilogrammes de viande.

En 1846 le bœuf gras du Carnaval était Dagobert, du poids de 1.975 kilogrammes.

En 1847 Monte-Christo pesait 1.902 kilogrammes.

Ces géants de l'espèce bovine, comparables aux géants de l'espèce humaine, faisaient alors sensation dans les rues de Paris qu'ils parcouraient à pied, au milieu de la foule des citadins amusés. La taille de ces monstres atteignait et dépassait 2 mètres au garrot.

C'est à partir de 1850 que le croisement Durham modifia le

Digitized by Google

(Promenade de Dagobert. — Bœuf-gras du Carnaval de 1848.)

Cliché reproduit avec l'autorisation spéciale du Journal l'*Illustration*.

Digitized by Google

format et le poids : la race commença de s'affiner et les poids de diminuer ; en même temps que le rendement en viande augmentait et passait de 50 à 55 et 60 p. 100, et même plus.

« Dès lors, dit Guénaux, le côté théâtral, l'amusement des masses fut délaissé, et on rechercha de préférence des animaux de concours ; les colosses de plus de 2 mètres de haut qui faisaient la joie et l'étonnement du peuple parisien durent céder le pas aux bœufs de bonne conformation, précoces et bien engraissés. »

De 1855 à 1865 le bœuf gras du Carnaval s'affina ; son poids vif tomba aux environs de 1.000 kilogrammes et sa taille s'abaissa à 1^m,60 et 1^m,50, illustrant ainsi, si l'on peut dire, l'évolution qui se produisait dans l'ensemble de la race.

Ce que l'on put voir, à la suite des croisements Durham, ce fut principalement l'affinement de la charpente osseuse. Cette *variation brusque* eut même une conséquence assez inattendue : les membres des animaux destinés à être montrés à Paris le jour du Carnaval s'affaiblirent au point que le bœuf gras devint incapable de faire le parcours de la ville à pied. C'est pourquoi à partir de 1855 on le promena sur un char !

De nos jours, quoique d'un format plus réduit, les bovidés normands sont extrêmement rustiques. Ils tiennent cette qualité de leurs ancêtres qui l'étaient au plus haut point. Ils le doivent également au climat maritime humide et tempéré qui est celui de la Normandie, et qui permet l'élevage à l'herbage pendant toute l'année. Il se produit alors, de ce fait, une sélection naturelle des individus les plus forts et grâce à l'hygiène de la vie des premiers mois, une poussée plus vigoureuse, et une faculté d'adaptation et de résistance aux intempéries qui suit les animaux pendant tout le cours de leur existence. C'est là le résultat tangible, évident, de l'heureuse inspiration qu'ont eue en 1840-1850 les éleveurs normands en usant de toutes leurs forces et de toute leur opiniâtreté pour limiter à son minimum, les effets du croisement Durham. Et c'est pourquoi la race normande est encore aujourd'hui celle qui réunit à la fois les meilleures qualités laitières et beurrières parmi les races bovines.

Digitized by Google

Remarquable, elle l'est encore par son aisance à produire de la viande, non pas du suif comme le Durham ou des os comme les races non améliorées; mais une viande savoureuse dont le mieux qu'on puisse dire d'elle, est qu'elle est sur le marché de la Villette la plus haut cotée comme prix.

Et c'est justement cette triple aptitude à produire du lait, du beurre et de la viande, qui fait réellement de la race bovine normande une race de premier ordre.

Robe. — C'est la bringeure qui caractérise le pelage de la race bovine normande, en tant que race française. Deux races allemandes peuvent offrir la même particularité ; ce sont, sur les confins de la frontière du Danemark, la race de Breitenburg, et dans la vallée du Bas-Rhin, la race dite du Niederrhein.

Nous ne savons pas exactement ce qu'était la robe du Normand dans les temps reculés. Il nous serait même difficile d'avoir des certitudes à ce sujet, si ce n'est d'après l'examen des tableaux anciens, mais les recherches que nous avons poursuivies ne nous ont point fourni jusqu'ici de précisions intéressantes. Par contre, les anciens manuscrits de l'époque du moyen âge signalent parfois des particularités de robe.

Ainsi le seigneur d'Estellant qui, pendant les chasses royales en la forêt de Brotonne, gardait les bords de la Seine, était condamné à payer 60 sous ou un bœuf blanc quand dans l'étendue de son fief le cerf traversait la rivière.

Les Vavasseurs de la baronnie de Quettehou devaient aux religieuses de la Trinité de Caen à chaque mutation d'Abbesse un bœuf blanc du prix de 15 sous.

A Saint-Martin-le-Vieux « dans l'île de Jersei » qui faisait alors partie de la Normandie, il est au contraire signalé une redevance de bœuf taché de différentes couleurs (unum bovem pluribus coloribus coloratum).

Il y a peu de temps encore, certains bovidés normands avaient un pelage pie noir. Nous n'en voudrons pour preuve que l'extrait suivant, que nous avons recueilli dans le *Nouveau cours complet d'Agriculture théorique et pratique* sous

Digitized by Google

les noms de Huzard, Yvart Chaptal et de Lacroix, au paragraphe : les Bovins Normands (1821) : « Les fermiers qui les « élèvent ne sont pas attachés à une couleur ; car on voit « de ces bœufs pies de rouge et de blanc, on en voit qui sont « pies de blanc et de noir. On en voit de noirs. »

... l'allure irrégulière de certaines encornures...

Plus tard, Sanson écrit : « Chez les Cotentines, le pelage bringé est prédominant avec fond d'un rouge ou d'un jaune plus ou moins foncé ; toutefois on y rencontre en proportions assez fortes les pelages blanc et rouge, même blanc et noir[1].

Cornage. — « On a connu dans la région de la Hague une « race bringée à tête forte et camuse dénommée la *race* « *basses cornes* à cause de la direction de ses appendices fron- « taux ; longues, fortes, aplaties, les cornes descendaient de « chaque côté de la tête comme dans la race anglaise des

1. Sanson. *Zootechnie*, t. IV, p. 79 (5e édition).

Digitized by Google

« *longues cornes*. Or il reparaît encore dans le nord de la « Manche quelques animaux de ce type ancien ; son absorp- « tion dans le type camus à cornes en crochet provoque « l'allure irrégulière de certaines encornures chez nos vaches « normandes[1]. »

Il a même existé dans le Calvados une « Race de Sarlabot » sans cornes, disparue aujourd'hui.

Entre 1804 et 1821, on publie déjà qu'il existe à l'École Vétérinaire d'Alfort et chez quelques cultivateurs « une race de vaches sans cornes ». Mais c'est en 1852 que débute l'essai fait par Dutrone, ancien conseiller de la cour d'Amiens retiré au château de Sarlabot, sur la hauteur qui domine le bourg de Dives (Calvados), en vue de créer une race bovine désarmée. Le but de cette tentative était d'éviter les accidents dans les pâtures où paissent ensemble bœufs et chevaux[2].

Le premier essai, bientôt abandonné d'ailleurs, porta sur un croisement de *vaches normandes* avec un *taureau Angus*.

La seconde tentative fut pratiquée avec un taureau de la race sans cornes des comtés de Norfolk et de Suffolk nommée depuis *Red Polled*. Ces métis furent souvent dépourvus de cornes et leur manteau pie rouge portait des bringeures. Les derniers représentants de ce métissage furent acquis et conservés par l'école de Grignan.

La tentative de Sarlabot n'eut aucune suite économique intéressante. Elle a seulement permis de confirmer la possibilité de fixer certains caractères morphologiques chez des métis.

Particularité morphologique. — En dehors de son ossature qui était trop fortement développée, l'ancien Normand offrait quelquefois une particularité spéciale : l'étroitesse de poitrine.

C'est vers 1860-1861 que le comte d'Osseville, un des hommes les plus compétents de son époque — disait-on — en matière d'élevage pouvait écrire :

1. Professeur Dechambre. *Traité de zootechnie*, t. III. Les Bovins. Race Cotentine.

2. P. Dechambre. D'après J. Giniéis. La race de Sarlabot. *Recueil de Médecine vétérinaire*, 1907.

Digitized by Google

« Sans doute vous pourrez chercher à corriger ce que notre « famille cotentine, qui possède pourtant des types accomplis, « a de trop anguleux dans les hanches et dans la pointe des « ischions, mais gardez-vous de trop élargir les épaules car « vous enlèveriez à la race laitière un des caractères de son « aptitude. »

L'étroitesse exagérée de la poitrine est un défaut, et le comte d'Osseville prenait l'effet pour la cause, ou bien commettait certainement une exagération en recommandant de conserver l'étroitesse de poitrine en vue de la production laitière.

Ce qui est exact dans son affirmation c'est seulement le fait

Le Trousseau de la Mariée.
Attelage mixte d'un cheval et deux bœufs.
(La scène se passe dans un village du Cotentin.)

que chez les bêtes laitières, le type femelle accusé entraîne une rupture d'équilibre en faveur du train postérieur, rien de plus. Ceci étant admis, il n'y a aucune raison pour chercher à conserver les bêtes étroites de poitrine, au contraire. Si l'on veut maintenir ou développer la production laitière, mieux vaut cent fois s'adresser à la sélection sur la production objective par l'intermédiaire du contrôle laitier-beurrier, qui fera plus en dix ans pour l'amélioration productive de la race que ne peut faire en un siècle la seule sélection morphologique.

Digitized by Google

Travail. — L'ancien Normand était-il un animal de travail? Nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative, mais en faisant, toutefois, certaines réserves.

Écoutons sur ce sujet un homme que ses contemporains considérèrent comme « compétent à tous égards », le comte de Kergorlay :

« C'est avec un profond étonnement que j'ai lu dans l'ou-
« vrage de M. Grognier (*Cours de multiplication et de per-*
« *fectionnement des animaux domestiques*) que nos bœufs
« ne travaillaient jamais et que les chevaux étaient presque
« partout, en Normandie, les agents de la culture. La vérité
« est que, dans le Cotentin, les bœufs sont presque exclusi-
« vement les agents de la culture ; que dans l'arrondissement
« de Saint-Lô, ils sont très généralement employés simulta-
« nément avec les chevaux. La limonière et la bête de
« devant sont deux juments entre lesquelles sont attelés deux
« ou trois bœufs. Il en est de même pour les charrues. »

A l'appui de cette opinion nous possédons la reproduction d'une très jolie lithographie normande : *Le Trousseau de la Mariée* par Bellangé, qui nous montre un attelage mixte de chevaux et de bœufs.

Mais l'affirmation du comte de Kergorlay est tempérée par celle d'un autre fin connaisseur de son époque, le marquis de Dampierre, qui semble être plus près de la vérité :

« Ce n'est pas un travail sérieux que l'on fait faire aux
« bœufs en Normandie; les chevaux y sont presque exclusi-
« vement employés à la culture, et c'est plutôt pour mon-
« trer une belle paire de bœufs que pour en obtenir des ser-
« vices, qu'on les envoie quelquefois traîner, de concert avec
« des chevaux, une charrue que la moitié de l'équipage
« manœuvrerait aisément[1]. »

Productivité. — « Je ne crains pas d'affirmer, écrivait le comte de Kergorlay, que la race Cotentine est la *première race laitière du monde.* Les meilleures vaches donnent de 30 à 40 litres de lait en vingt-quatre heures ; il en est qui rendent

1. Marquis de Dampierre. *Les races bovines.*

Digitized by Google

jusqu'à 1.250 grammes de beurre par jour, également, bien que leur produit en lait ne dépasse pas alors 23 litres. Le rendement ordinaire n'atteint pas ces proportions, mais on élève les moyennes à 22 litres de lait et 800 grammes de beurre. »

Ces chiffres nous semblent bien élevés pour l'époque. Cependant le comte de Kergorlay semble avoir été très réellement un éleveur remarquable de son temps. Il avait entrevu certaines possibilités qui se sont réalisées plus tard et qui

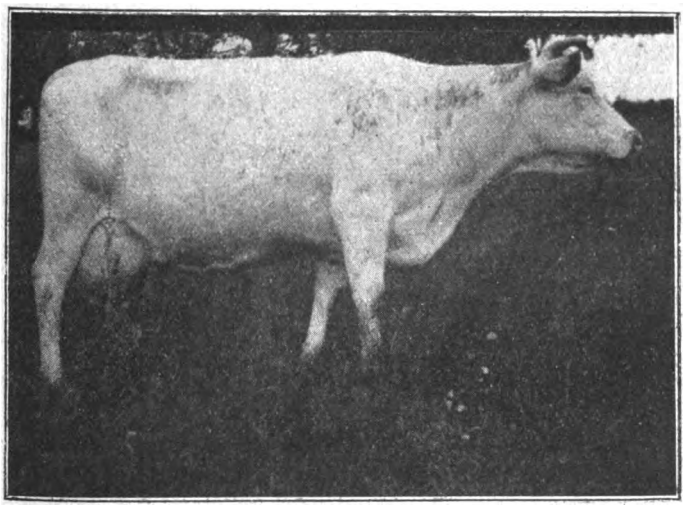

Variété Augeronne (époque actuelle).

sont dans le domaine de la pratique aujourd'hui. Il tenait un Herd-Book de poche et il fut vraisemblablement le premier contrôleur laitier-beurrier qui opéra sur la Race bovine Normande ! De ce véritable petit *Livre zootechnique* qu'était le carnet du comte de Kergorlay, nous citons d'après Moll et Gayot l'extrait suivant :

Rouge et Blanche croisement Durham Cotentin est née le 8 mai 1856 à la Ménagerie.

Sa grand'mère par *Stir* pur Cotentin donnait 10 litres de lait et 500 grammes de beurre.

Digitized by Google

Sa deuxième grand'mère pure Cotentine, par *Mogador*, donnait 25 litres de lait et 1 kilogramme de beurre.

Sa troisième grand'mère, Cotentine achetée en foire à Saint-Côme, donnait 28 litres de lait et 1 kilogramme de beurre.

Eprouvée le 9 novembre 1858, dix-huit jours après le vêlage, elle a donné 14 litres de lait et 760 grammes de beurre.

Variété augeronne. — Il existe à côté de la race Cotentine, une variété dite augeronne dont les caractères du pelage sont spéciaux. La vache augeronne est de robe blanche parsemée de taches rouges (truitures) disséminées sur tout le corps, parfois réunies en plaques surtout aux parties antérieures et aux extrémités (membres, oreilles, pourtour des yeux) qui sont bordées de rouge.

Cette robe rappelle celle des races anciennes de l'Ecosse (Race de Kiloe, Race des Higlands) ; elle autorise à penser que les deux sortes de bovins peuplant la Normandie, les cotentins et les augerons, sont d'origine différente [1].

VIII

CARACTÈRES ETHNIQUES DES BOVIDÉS NORMANDS

1° Le Normand actuel est un bovidé à *profil essentiellement concave*, c'est-à-dire que son front est excavé entre les orbites laissant voir ce qu'on appelle ordinairement le « coup de poing », qui est l'une des caractéristiques principales de la race au point de vue morphologique ;

2° Conséquemment à la concavité frontale, *les orbites sont en saillie sur le plan frontal ;* et cette saillie est d'autant plus forte que la concavité frontale est plus marquée ;

3° *Le chignon n'est pas saillant.* Sa ligne médiane, quelquefois légèrement excavée en son milieu, se continue par une crête qui émerge des frontaux en s'atténuant jusqu'à la concavité de ceux-ci ;

4° *Les cornes sont insérées en avant de la ligne du chignon ; elles sont aplaties d'arrière en avant.*

1. Dechambre. *Ouvrage cité.*

Digitized by Google

La corne est dite en couronne lorsqu'elle est recourbée en avant ; elle est dite en crochet, lorsqu'en plus sa pointe est relevée vers le haut ;

5° *La queue est enfoncée entre les ischions ;*

6° *La fesse est rectiligne.*

IX

LE HERD-BOOK NORMAND

Créé en 1883, réorganisé et réouvert en 1920, le Herd-Book Normand est une organisation puissante qui n'admet sur ses contrôles que les animaux répondant à un Standart qui est le symbole de la pureté de la race.

Le type unique admis comme représentant officiellement la race Normande est le type Cotentin, et le Herd-Book a reçu des éleveurs pleins pouvoirs pour l'imposer.

Le Herd-Book Normand compte en 1924 près de quatre mille adhérents.

Standart. — Race de grande taille, extrêmement rustique, et remarquable par sa triple aptitude à produire du lait, du beurre et de la viande ; ensemble de qualités très développées qui en font une race de premier ordre.

La robe est variée, mais en général caractérisée par des rayures ou zébrures brun foncé (pelage bringé) ; elle varie du bringé au caille blond en donnant, suivant la nuance du fond de la robe et le dosage du blanc, des robes dites *: bringé foncé, bringé blond, caille bringé et caille blond.* Un certain nombre de sujets dont le fond de la robe est blanc ont un pelage tacheté de tigrures ou de mouchetures. La tête, le ventre et les extrémités sont généralement marqués de blanc.

La conformation est régulière, la tête, expressive et à profil concave, porte des cornes fines blanches ou jaunes, à section arrondie, et recourbées en avant ; le front est large et légèrement déprimé, les yeux gros et saillants ; les sus-naseaux droits et soudés en voûte plein-cintre ; le mufle gros

Digitized by Google

et retroussé ; la face ni trop longue ni trop courte est légèrement déprimée sur les côtés ; la gorge dégagée ; l'encolure

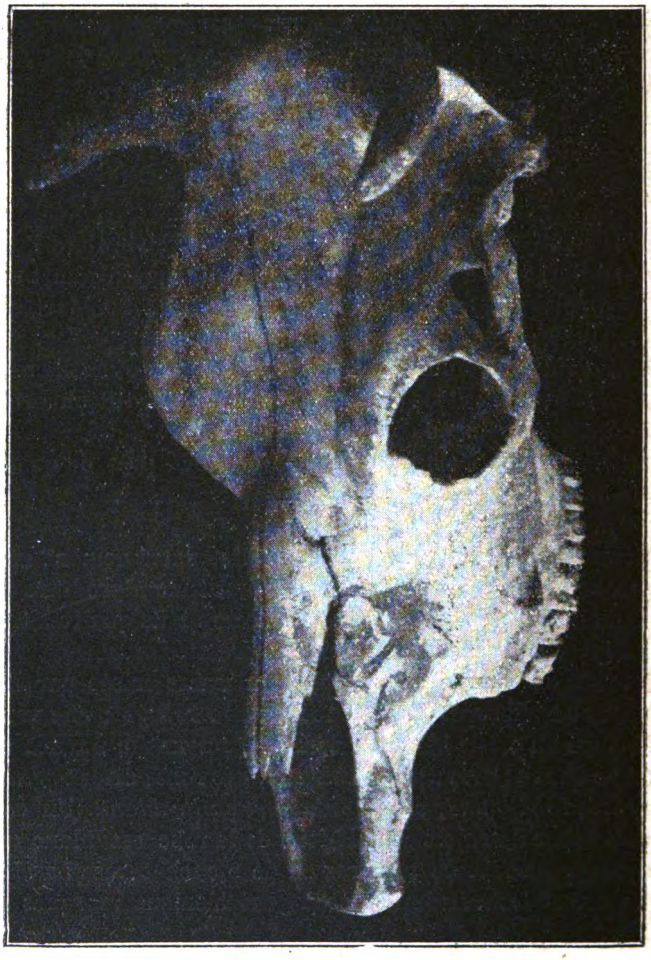

Tête osseuse de Bovidé Normand.

moyenne et sans fanon ; la ligne du dos rectiligne et horizontale, la poitrine bien développée ; le garrot et les hanches

Digitized by Google

larges ; la culotte assez fournie et les cuisses bien descendues. Le tout formant un ensemble présentant un cachet de distinction bien caractérisé.

La peau, d'épaisseur moyenne, est souple et moelleuse ; l'appareil mammaire est très développé et recouvert d'une peau fine et onctueuse, laissant paraître, à sa surface, des veines fortes et sinueuses.

Robe. — La robe qui est la plus recherchée chez le Normand actuel est la robe bringée foncée ; le blanc en tout cas ne doit pas dominer.

Les experts du Herd-Book recherchent dans le pelage, et principalement sur la tête, au pourtour des orifices naturels les taches de « gris », c'est-à-dire de poils mélangés, qui sont généralement considérées comme un signe de croisement Durham et peuvent motiver, au moins en partie, le refus d'inscription.

La tête, le ventre et les extrémités sont généralement marqués de blanc.

Les éleveurs attachent aujourd'hui un certain discrédit aux animaux qui présentent une tête par trop blanche. On préfère généralement une bordure plus foncée au pourtour des orifices naturels : bouche, yeux, oreilles. Les « lunettes » sont en particulier très appréciées.

Le standart du Herd-Book Normand est muet en ce qui concerne la pigmentation des muqueuses.

Tête. — La tête doit être autant que possible fine et expressive. Elle est généralement dite, dans ce cas, « sculptée » ; lorsque, au contraire, elle est grossière et massive, on la qualifie de « boîte à violon ».

La finesse de la tête est en relation directe avec la finesse générale de l'individu qui est elle-même considérée comme un excellent signe de qualités laitières.

Au contraire, une tête massive se rencontre souvent sur un corps osseux et grossier. Ce type est plus généralement considéré comme un type à viande ; c'est ce qui explique que

Digitized by Google

certains herbagers recherchent pour l'engraissement, les bœufs « têtus, ventrus et pattus ».

RACE NORMANDE

Zone d'extension et densité		
1 Calvados.	1.340.770 têtes formant la totalité de la population.	
2 Eure.		
3 Manche.		
4 Orne.		
5 Seine-Inférieure. .		
6 Seine-et-Oise	98 p. 100 de la population bovine.	
7 Indre-et-Loire . . .	95	—
8 Loiret	95	—
9 Loir-et-Cher	95	—
10 Eure-et-Loir	90	—
11 Seine-et-Marne . . .	78	—
12 Marne.	75	—
13 Aisne	60	—
14 Aube	60	—
15 Mayenne.	45	—
16 Oise.	45	—
17 Ille-et-Vilaine . . .	44	—
18 Somme	35	—
19 Nord	32	—
20 Indre	23	—
21 Deux-Sèvres	22	—
22 Cher.	20	—
23 Loire-Inférieure . .	14	—
24 Côtes-du-Nord . . .	11	—
25 Charente-Inférieure.	10	—
26 Haute-Vienne . . .	5	—
27 Morbihan	4	—
28 Vienne	(?)	—

Le profil de la tête doit être concave. C'est, en effet, là un des caractères principaux de la race.

Cornes. — En dehors des caractères généraux que nous avons indiqués précédemment (insertion, direction, etc.), les cornes doivent être fines, parce que la finesse des cornes est

Digitized by Google

DIAMÈTRE
DES CORNES DE BOVIDÉS NORMANDS

ÉLEVAGE R. DELAGOUTTE
à Saint-Aquilin-de-Pacy (Eure).

	PETIT DIAMÈTRE ou diamètre horizontal en millimètres.	GRAND DIAMÈTRE ou diamètre vertical en millimètres.	DIFFÉRENCE en faveur du diamètre vertical en millimètres.
1. Blanchette	41	51	+ 10
2. Régente	42	46	+ 4
3. Jolie	51	52	+ 1
4. Ecolière	48	52	+ 4
5. Nymphe	34	41	+ 7
6. Gracieuse	41	46	+ 5
7. Hussarde	41	48	+ 7
8. Noella	50	56	+ 6
9. Ecossaise	47	50	+ 3
10. Fingard	47	53	+ 6
11. Frivole	38	43	+ 5
12. Fatma	38	47	+ 9
13. Nubienne	40	47	+ 7
14. Milanaise	44	46	+ 2
15. Grivoise	50	56	+ 6
16. Radoteuse	42	49	+ 7
17. Lison	34	42	+ 8
18. Rosette	42	52	+ 10
19. Vigoureux (taureau)	50	58	+ 8
20. Parisien (taureau)	58	61	+ 3
Totaux	878	996	+118
Moyennes	43,90	49,80	+ 5,9

Digitized by Google

l'indice d'un squelette réduit et léger ; c'est l'indication que l'on se trouve en présence d'un animal amélioré.

Les animaux qui ont les cornes volumineuses sont dits *avoir du bois.*

La section des cornes est sensiblement aplatie d'arrière en avant. Nous avons relevé les mensurations du cornage sur vingt bovins appartenant à l'élevage de M. René Delagoutte, éleveur à Saint-Aquilin-de-Pacy, et tous inscrits au Herd-Book Normand.

Le résultat de ces mensurations est très net, c'est que le diamètre vertical de la corne, prise à la base, est plus grand que le diamètre horizontal et que cette différence en faveur du grand diamètre est environ de 1/6 ou 15 p. 100.

Front. — La largeur du front est une qualité que l'on recherche. Et l'idéal même est réalisé sur ce point lorsque les largeurs du front, prises : 1° en sa partie supérieure, *entre les points d'insertion de la base des cornes*, et 2° en sa partie inférieure *entre les points les plus externes des cavités orbitaires*, sont égales.

En un mot la beauté du front est parfaite lorsqu'on peut y inscrire un rectangle :

$$AB = CD.$$

Lorsque, au contraire, la forme du front est fuyante en sa partie supérieure, et que

$$AB \lessgtr CD$$

le parallélépipède inscrit est un trapèze, la bête est dite : *manquer de cervelle.*

Face. — La face ne doit être ni trop longue ni trop courte.

Pour préciser, nous donnons ci-dessous quelques chiffres relevés sur des animaux de concours en vue de l'établissement de l'indice facial des bovidés normands [1].

1. Ces chiffres ont été fort aimablement relevés sur notre demande par M. A.-M. Leroy dans son Service de Zoométrie au Concours général agricole de Paris (1924).

Digitized by Google

L'indice facial des bovidés normands semble fixé aux environs de 56.

Il est généralement plus fort sur les taureaux que sur les vaches.

Relevé comparativement sur deux autres races, sa valeur moyenne fut :

1° Sur 5 taureaux hollandais et flamands : 48,6 ;

2° Sur 4 vaches hollandaises et flamandes : 47,9.

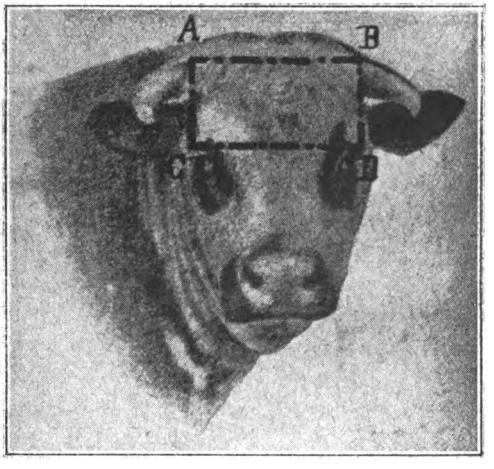

Face de « Silencieux ».
Taureau Normand. Prix de Championnat.

Gorge et fanon : La gorge doit être dégagée, l'encolure moyenne et sans fanon. Ce sont là deux points d'esthétique qui attirent particulièrement l'attention des membres des jurys dans les concours.

Ligne du dessus. — La ligne du dos doit être horizontale ; c'est un caractère d'esthétique en même temps que de qualité.

On dit d'un taureau qui a le dos plongeant, qu' « il a le dos mou ». Ce défaut qui s'accentue à l'étable, s'atténue au

Digitized by Google

contraire à l'herbage, lorsque l'animal est obligé de prendre directement sa nourriture sur le sol.

RACE BOVINE NORMANDE

INDICE FACIAL $\left(\frac{\text{largeur de tête}}{\text{longueur de tête}} \times 100\right)$

LONGUEUR	LARGEUR	INDICE
	Mâles.	
44	28	63,7
45	25	55,6
46	25	54,4
41	22	53,7
46	24	52,2
45	28	62,3
50	30	60,0
Indice moyen		**57,4**
	Femelles.	
41	23	56,1
45	23	51,1
40	24	60,0
Indice moyen		**55,7**

Notons que certains animaux qui ont normalement une ligne de dessus impeccable peuvent, sous l'influence de la fatigue, du transport dans un concours, par exemple, offrir momentanément une ligne de dessus d'une concavité tout à fait disgracieuse.

Poitrine. — La poitrine doit être bien développée.

L'expérience est aujourd'hui d'accord avec la raison pour admettre que point n'est besoin — au contraire — qu'une vache soit *sanglée* pour être une bonne laitière.

Il faut cependant ne pas oublier que chez les sujets destinés à l'œuvre de reproduction, il se produit une rupture d'équilibre, en faveur du train antérieur pour les mâles, du train postérieur pour les femelles.

Digitized by Google

Garrot. Hanches. — Le garrot et les hanches doivent être larges. Ils constituent alors *un beau dessus*. Cette conformation est particulièrement appréciée chez l'animal destiné à la boucherie.

Normalement, chez la vache laitière, la largeur aux hanches

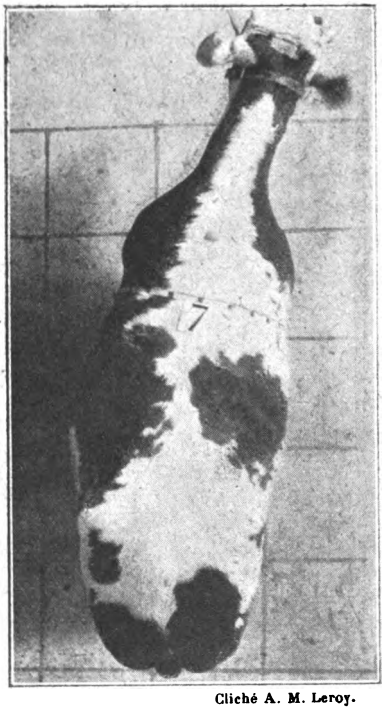

Cliché A. M. Leroy.

Vache normande vue de dessus
(*l'axe de l'objectif étant perpendiculaire au sol*).

doit être triple de la largeur de la face prise au niveau des orbites.

Culotte. Cuisses. — La fesse restant droite, la culotte doit être assez fournie et les cuisses bien descendues.

Cette conformation est particulièrement indiquée, tout

Digitized by Google

animal bovin devant logiquement terminer sa carrière à la boucherie.

Cliché Herd-Book Normand.

Jumelle, H. B. N., nº 4788, vol. 12, 2e prix. Concours Régional, Beauvais, 1902.

Distinction. — Il est évident que l'animal qui répond

Digitized by Google

de très près au type défini par le Standart offre un cachet de distinction bien caractérisé. Deux exemples, parmi tant d'autres, suffisent à illustrer cette affirmation : ce sont les silhouettes du taureau *Framboisier* et de la vache *Jumelle*.

Ce point tout spécial nous rappelle l'importance attribuée

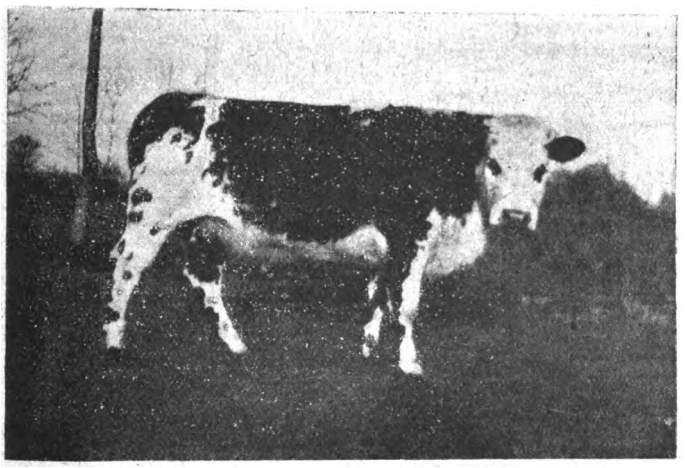

Génisse Normande « Rosette », H. B. N. 8857.

par le professeur Baron à l'harmonicité des formes des sujets de race pure :

« Un sujet harmonique est celui dont toutes les parties concourent à la beauté de l'ensemble sans qu'aucune d'elles jure avec le reste. Quand un élément corporel varie, les autres varient dans le même sens ou dans la même mesure : l'harmonicité est conservée. Les types harmoniques sont ceux des races pures et anciennes. Les individus dysharmoniques sont le résultat d'opérations artificielles et récentes [1]. »

Finesse. — La finesse d'un animal se juge pratiquement par l'aspect des cornes qui doivent être fines, des membres

1. Dechambre. Zootechnie générale. La variation. Loi des variations corrélatives.

Digitized by Google

RACE NORMANDE

INDICE DACTYLO-THORACIQUE

(Plus l'indice est faible, plus l'animal est fin.)

AGE	POIDS	PÉRIMÈTRE thoracique (P)	PÉRIMÈTRE du canon (*p*)	INDICE $\left(\frac{p}{P} \times 100\right)$
		Mâles.		
1 an 3 mois.	598	187	20	**10,7**
1 an 6 mois.	575	194	20	**10,3**
1 an 10 mois.	654	207	22	**10,6**
2 ans 1 mois.	829	213	21,5	**10,1**
2 ans 6 mois.	899	230	23	**10**
3 ans 2 mois.	1.065	248	23,5	**9,5**
4 ans	1.173	246	22,5	**9,2**
3 ans	Radoteur	232	22	**9,5**
2 ans		215	22,5	**10,5**
		Femelles.		
1 an 1/2	506	184	17	**9,3**
1 an 1/2	472	180		
1 an 11 mois.	573	190	18	**9,5**
2 ans	523	185	19	**10,3**
2 ans 9 mois.	662	201	16	**8,0**
2 ans 10 mois.	672	210	19	**9,1**
2 ans 11 mois.	725	210	19	**9,1**
8 ans	731	203	18	**8,9**
5 ans	Belle Normande (Lavoinne)	213	20	**9,4**
3 ans	Berceuse (Chitel)	193	18	**9,3**
Moyenne pour 10 vaches de Concours adultes.	672	203,4	19,2	**9,5**

Les femelles sont plus fines que les mâles.
Les adultes sont plus fins que les jeunes.

Digitized by Google

qui doivent être fins, de la queue qui doit être longue et grêle.

La peau des bovidés normands doit être d'épaisseur moyenne en même temps que souple et moelleuse.

Pour chiffrer la finesse d'un bovidé on a généralement recours à l'*indice dactylo-thoracique*, qui est le rapport du périmètre du canon antérieur au tour de poitrine.

Cet indice varie en fonction de l'âge et du sexe. Il n'est comparable qu'entre individus adultes et de même sexe.

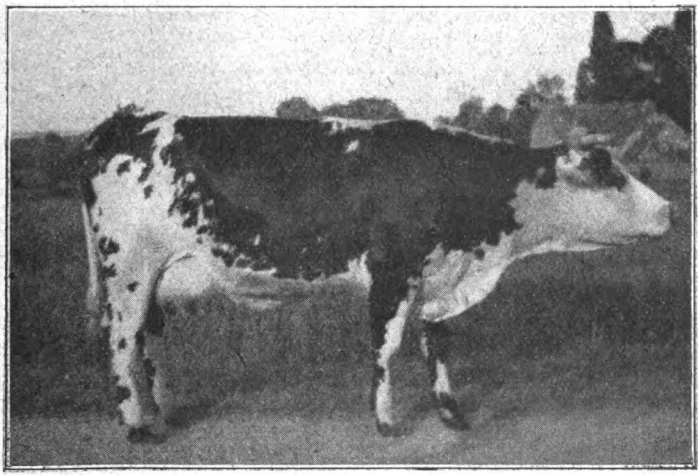

ROSETTE, Vache Normande, H. B. N. 8857.
Le rapprochement des deux photographies permet de juger de l'affinement qui se vroduit chez l'animal devenant adulte.

Voici à titre d'indications quelques indices dactylo-thoraciques qu'a bien voulu nous relever M. A.-M. Leroy au Stand de zoométrie du Concours général agricole de Paris (1924).

Mamelles. — L'appareil mammaire doit être régulièrement conformé, très développé et recouvert d'une peau fine et onctueuse laissant paraître à sa surface des veines fortes et sinueuses.

Digitized by Google

Nous pourrions ajouter que l'on recherchera les animaux qui présentent une couleur jaune très marquée des muqueuses et en particulier de l'intérieur de l'oreille. C'est un des signes beurriers des plus fidèles.

Qualité des animaux.

L'inscription au Herd-Book n'est accordée que pour les animaux qui présentent au moins 65 p. 100 du maximum

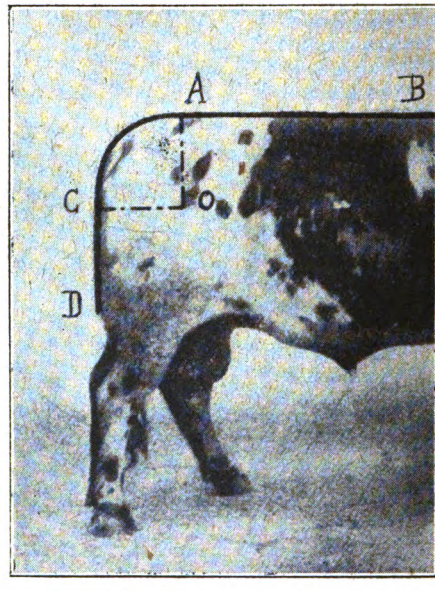

Croupe de « Framboisier ».
Taureau Normand. Prix de Championnat.

des points attribués aux reproducteurs de race normande suivant la table de pointage.

La table de pointage prévue au Règlement est actuellement à l'étude ; et les statuts du Herd-Book comporteront dorénavant des précisions qui seront publiées lorsqu'elles auront été homologuées par le Comité supérieur des livres généalogiques.

Digitized by Google

Nous pensons que dans le but de faciliter la sélection à

Cliché Herd-Book Normand.

FRAMBOISIER, H. B. N., n° 9231, vol. 22. Prix de Championnat. Concours général, Paris, 1908.

tous les éleveurs, il serait utile de se mettre d'accord sur un petit nombre de points éliminatoires, qui venant en addi-

Digitized by Google

tion au Standart de la race, donneraient à ce Standart une plus grande précision.

L'admission des animaux au Herd-Book Normand se fait habituellement « au jugé » par les Experts qui sont des éleveurs d'une grande compétence, d'une expérience consommée, et qui sont doués d'un coup d'œil sûr et avisé.

En dehors de la couleur de la robe où ne doit pas dominer le blanc, de la ligne du dos qui doit être rectiligne, de l'absence de gorge et de fanon, de la régularité et du développement des mamelles, deux points attirent généralement l'attention des experts : ce sont ceux que dans un langage bref et imagé ils appellent « la gueule » et « le cul ».

L'examen de *la gueule* comprend l'appréciation du chignon, de la concavité et de la largeur du front, la recherche du « gris » au pourtour de la bouche ou des yeux, indice certain — paraît-il — du croisement Durham. Enfin l'impression de finesse et d'élégance dégagée par la tête supportant des cornes fines en couronne ou en crochet, est un bon argument en faveur de l'inscription au livre d'origine.

Pour juger *le cul*, l'Expert considère l'animal dans le profil de la croupe qui doit être aussi horizontale que possible ; dans l'attache de la queue qui doit être noyée entre les ischions, mais exempte des maniements graisseux caractéristiques du croisement Durham ; dans la forme de la culotte bien fournie et des cuisses bien descendues. Notons que lors de l'examen de cette région, un état d'embonpoint assez avancé est favorable au sujet examiné ; il en est de même lorsqu'une femelle se trouve dans un état de gestation assez avancé : on dit alors d'elle qu'elle est « *dans sa robe des dimanches* ».

Ascendance :

A partir d'une date fixée par le Conseil d'administration, il ne sera plus admis que des animaux issus de père et de mère déjà inscrits.

Voici posé le grave problème de la fermeture du Herd-Book, la date en étant dès maintenant fixée au 31 décembre 1926.

L'heure est-elle arrivée de fermer le livre d'origine ?

Nous ne le pensons pas :

Digitized by Google

1° Parce que ce serait entraver l'œuvre que poursuivent les syndicats d'élevage qui éclosent un peu partout à l'heure actuelle sur le sol normand ;

2° Parce que les buts du Herd-Book Normand ne sont point encore atteints, notamment en ce qui concerne l'amélioration des aptitudes lait et beurre, laquelle amélioration se produira par le contrôle laitier-beurrier qui vient seulement d'être mis en application sur divers points de la Normandie ;

3° Parce que la centième partie seulement des animaux de race bovine normande sont actuellement inscrits et ce noyau est indubitablement trop faible pour assurer l'avenir de la Race.

Le rôle du Herd-Book tel que nous le comprenons n'est point l'obtention rapide d'une élite fermée, c'est surtout l'amélioration constante de la masse en vue d'une progression continue de la morphologie et du rendement ; ce rôle est surtout un rôle éducateur, et le Herd-Book ne peut jouer ce rôle que si le livre d'inscriptions reste ouvert.

En tout cas, il faudrait pour le moins accepter comme un minimum l'esprit de l'article 9 du Règlement intérieur du Syndicat d'élevage et de Contrôle laitier-beurrier du Cotentin, modifié comme suit :

Doit être maintenue, la possibilité de l'inscription des femelles d'élite qui auront été révélées par le contrôle — et de leurs descendants mâles — lorsqu'en même temps ces animaux seront de bonne conformation, et répondront aux caractères de la Race.

X

INSCRIPTIONS AU HERD-BOOK ET SÉLECTION LAITIÈRE-BEURRIÈRE

Inscriptions au Herd-Book : L'inscription au Herd-Book est prévue :

1° Au titre initial, pour les animaux admis sur présentation d'après leurs caractères de Race et leur conformation.

2° Au titre de la descendance pour les jeunes animaux issus de reproducteurs inscrits.

Digitized by Google

Inscriptions au Livre d'élite. Il sera établi un « Livre d'élite » de la Race Normande pure dans lequel le Bureau pourra ordonner l'inscription :

1° Des taureaux et vaches qui comptent au moins deux générations contrôlées d'ascendants inscrits qui présentent eux-mêmes les caractères de pureté de race et qui ont été

Le Contrôle laitier à l'Herbage
au Syndicat d'Élevage de la Région d'Évreux.

primés dans les Concours généraux ou spéciaux de la Race ;

2° Aux reproducteurs auxquels les Commissions d'inscription reconnaîtraient des mérites exceptionnels et en particulier aux vaches de race pure de très bonne conformation, qui auraient fourni, d'après les chiffres des Syndicats de Contrôle laitier agréés par le Bureau, des quantités de lait et de beurre supérieures à celles fixées chaque année par le Conseil.

Ce second alinéa du paragraphe qui, dans la brochure des Statuts et Règlement d'organisation technique du Herd-Book Normand, a trait à l'amélioration de la race par le Contrôle laitier, présente une très grosse importance. C'est pourquoi nous nous permettons d'y insister quelque peu.

Digitized by Google

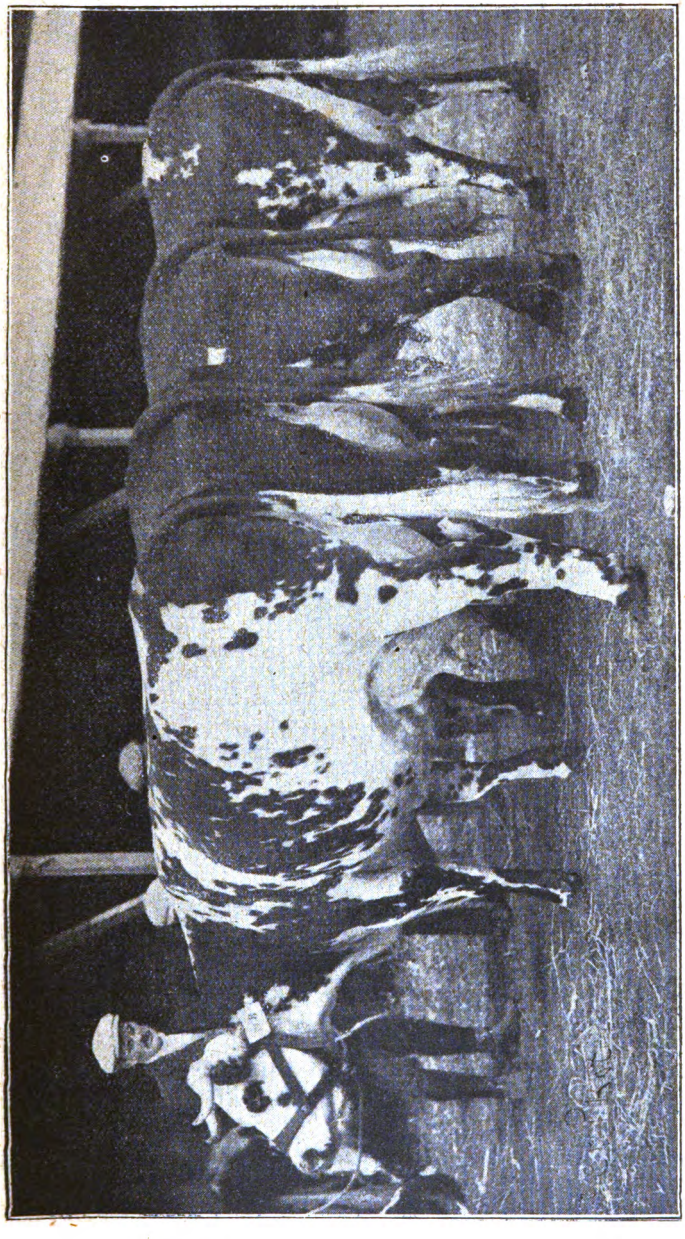

Cliché Dehortes. Photogr. Animalier, Briquebec (Manche).

Concours spécial de la Race bovine Normande, Évreux 1922. Prix de bande à MM. Lavoinne Frères.

Digitized by Google

Le contrôle laitier-beurrier qui est pratiqué depuis longtemps déjà par les éleveurs des races qui peuplent le Nord de l'Europe, principalement le Danemark et la Hollande, a fait faire à ces races depuis quelques dizaines d'années des progrès considérables en ce qui concerne la production du lait et du beurre.

Deux sociétés de contrôle seulement fonctionnaient effecti-

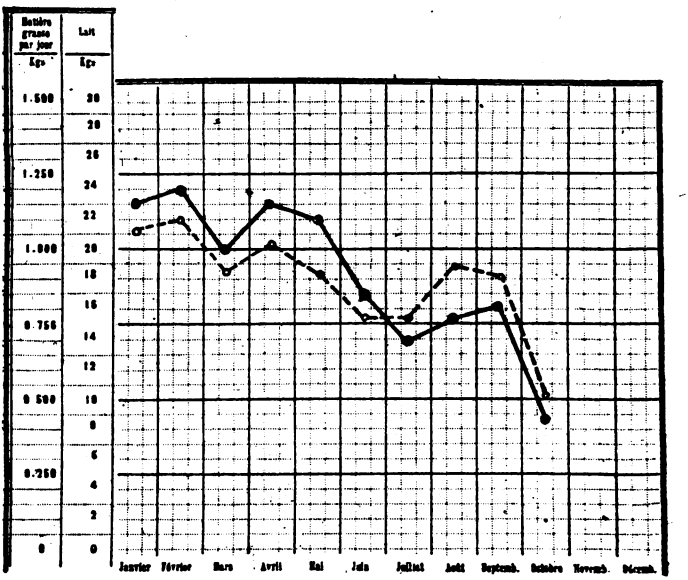

DOSAGE DE LA MATIÈRE GRASSE. — *Une courbe de production laitière-beurrière au Syndicat d'Elevage de la région d'Évreux.*

« SONNETTE », H. B. N. 6.640, vêl. 38, à M. Emile Hervieu à Beaumont-le-Roger (Eure), a produit 5 460 kilogrammes de lait et 267 kilogrammes de beurre en une lactation de 10 mois de 30 jours (moyenne : 18 kg. 200 de lait et 890 grammes de beurre par jour).
Le trait plein indique la production journalière du lait en kilogrammes.
Le trait pointillé indique la production journalière du beurre en grammes.

vement avant la guerre : la Société d'élevage et de Contrôle laitier du Pays de Caux, fondée en 1907, et la Société du Pays de Bray, fondée en 1913.

Depuis la guerre un souffle vivifiant semble bien se faire

Digitized by Google

Cliché Dehorter. Photogr. animalier, Briquebec (Manche)

Concours spécial de la Race bovine Normande, Caen 1924. Prix d'ensemble à M. Noël.

Digitized by Google

sentir, qui a permis aux éleveurs Normands de se rendre compte que si la race bovine Normande est une race excellente elle n'en est pas moins susceptible encore d'amélioration. Et c'est ainsi que se créent de tous côtés sur notre sol d'assez nombreux Syndicats de Contrôle laitier-beurrier.

Le Syndicat d'élevage et de Contrôle laitier est dans la

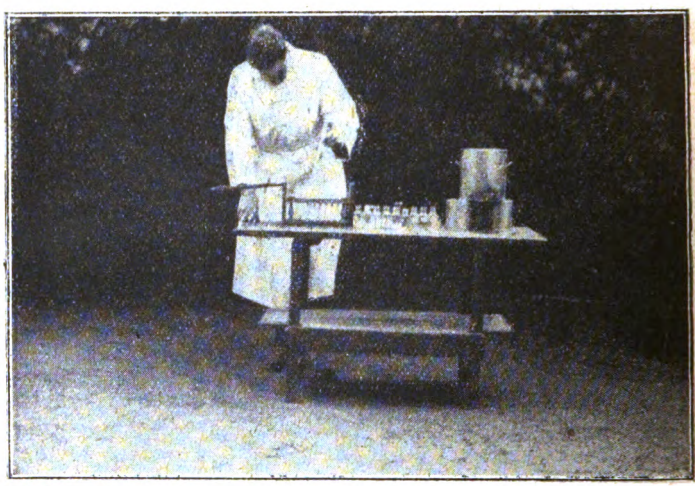

Dosage de la matière grasse du lait
par la méthode de Höyberg,
au Syndicat d'Élevage de la Région d'Évreux.

race, *l'instrument d'amélioration vraiment fécond et productif.*

Il permet de mettre en évidence quelques points essentiels pour la pratique de la sélection de l'élevage, en particulier :

1° Les aptitudes laitières-beurrières individuelles ;

2° La transmission de ces aptitudes par la voie mâle comme par la voie femelle, d'où la possibilité d'envisager le *taureau raceur*, créateur d'une *famille laitière-beurrière* ;

3° Lorsque le contrôle des rations est pratiqué, la faculté de sélectionner les animaux qui ont un bon rendement économique, « *une bonne nature !* »

Digitized by Google

C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander aux éleveurs Normands d'adhérer fermement aux Syndicats de Contrôle laitier-beurrier qui se forment autour d'eux sous le patronage du Herd-Book Normand.

Nous pensons en effet que **si la sélection par les formes est une chose excellente, on peut et l'on doit lui adjoindre la méthode très rationnelle et très féconde de l'appréciation**

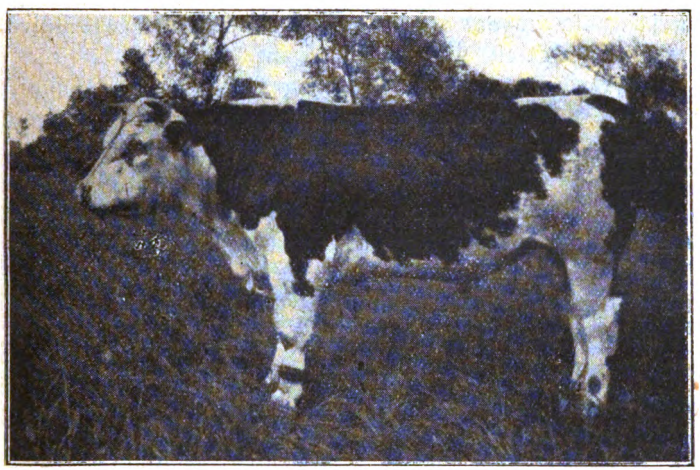

Taureau Normand à l'Herbage.

« Parisien », H. B. N. 13.393, vol. 39, à M. Delagoutte.

des résultats : mâles et femelles seront sélectionnés d'après les résultats fournis par le contrôle laitier-beurrier, par l'examen de l'ascendance et par l'appréciation de la descendance [1].

Et nous devrons, comme les Anglais, les Danois et les Suisses, *conserver nos vieux taureaux d'élite*, et peut-être un jour prochain verrons-nous dans nos concours des *taureaux chefs de famille* accompagnés d'une nombreuse descendance.

Le taureau d'origine une fois adopté ne doit pas être rejeté

1. Nous avons longuement exposé nos idées à ce sujet dans un travail antérieur. Lissot, *L'amélioration du bétail par le contrôle laitier*.

Digitized by Google

avant d'avoir fait ses preuves. Et parmi les nombreux taureaux que nos éleveurs envoient couramment à la boucherie à l'âge de trois ou quatre ans, il peut s'en trouver qui auraient fait des raceurs remarquables et qui sont perdus pour la race.

Conservons donc, à l'instar des sociétés américaines dites *Coopérative Bull associations*, **les taureaux qui donnent des produits de plus grande valeur que leur mère, aussi longtemps qu'ils peuvent donner ce bon rendement, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 10, 12 et même 15 ans.**

Un certain nombre de nos éleveurs prétendent ne pouvoir garder de taureaux très longtemps : 1° parce qu'ils deviennent méchants ; 2° parce qu'ils deviennent trop lourds.

La *Revue de Zootechnie* vient tout récemment (octobre 1923) d'indiquer à un éleveur du Calvados la **méthode américaine** pour conserver les taureaux et essayer d'éviter qu'ils ne deviennent méchants :

« 1° Une des raisons pour lesquelles les taureaux devien-
« nent difficiles est le système trop souvent employé de les
« garder perpétuellement à l'attache, ce qui ne donne aucune
« dérivation à leurs besoins de se dépenser ;

« 2° Il faut donc les mettre dans un box, comme on le fait
« pour les chevaux, afin qu'ils aient une certaine liberté de
« mouvements ou bien, si les circonstances se prêtent à leur
« envoi au pâturage et qu'on craigne des excès, les y amener
« en les attachant par une longue chaîne à un piquet ;

« 3° Leur attacher à l'anneau nasal vers trois ans une chaîne
« à chien assez longue pour qu'elle puisse traîner de 1 mètre
« à 1^{m},20 sur le sol. De cette façon si les animaux ont une
« tendance à s'emballer, ils accrochent leurs pieds à la chaîne,
« ce qui leur donne un coup de caveçon suffisant pour les
« calmer et les empêcher de répéter ce geste dans l'avenir. »

Nous croyons également qu'une bonne pratique est celle qui consiste à familiariser le taureau avec l'espèce humaine, en le faisant travailler, et nous nous rappelons fort bien étant enfant avoir connu des taureaux qui curaient l'étable, attelés à une forte houe.

En ce qui concerne le poids excessif du taureau vieillis-

Digitized by Google

sant, nous pensons que l'on a généralement le tort de rechercher les gros taureaux ou les taurillons qui devront prendre un trop fort développement. A notre avis, quatre qualités zootechniques seulement doivent être recherchées chez le taureau :

1° La Pureté de race ;
2° La Perfection des formes ;
3° L'Origine laitière-beurrière ;
4° La Précocité.

Si l'on tend à augmenter le volume et le poids des animaux d'un élevage, mieux vaut procéder par la voie femelle que par la voie mâle.

Ne nous laissons pas impressionner par la masse et recherchons les *taureaux de race pure parfaitement conformés, d'excellente origine laitière-beurrière, précoces, mais d'un format moyen.*

CONCLUSIONS

Nous avons vu au cours de cette brève étude quel est le milieu splendide et adéquat qui nourrit la race bovine normande. Et nous avons pu suivre les transformations successives par lesquelles elle est passée au cours des siècles.

Son origine se perd au milieu des races bovines primitives, convexes et concaves des temps préhistoriques.

Nous l'apercevons ensuite à l'époque ingrate du moyen âge, comme dans un brouillard, estompée derrière le voile du passé !

Puis nous assistons de près aux transformations brusques que lui ont imposées plus tard une concurrence forcée avec les races bovines anglaises à viande et à graisse.

Enfin, de nos jours, nous assistons, pour la partie sélectionnée de la race, à l'épanouissement de ses qualités intrinsèques avec le concours des Syndicats de contrôle laitier-beurrier, sous l'égide du Herd-Book Normand.

De cet instrument riche de toutes les possibilités qu'est la race normande, nous pouvons tirer mieux encore, et c'est

Digitized by Google

pourquoi nous recommandons chaudement aux éleveurs Normands la *ligne de conduite suivante :*

Adhésion au Herd-Book Normand et aux Syndicats d'élevage règionaux ; pratique du contrôle laitier-beurrier ; recherche et conservation des animaux raceurs et de bonne conformation pour la création de familles laitières-beurrières.

C'est dans cet ensemble de précautions et de méthodes que se trouve la source des progrès à accomplir, au point de vue zootechnique ; et c'est de leur réalisation que l'on pourra obtenir ces résultats qui feront sur un des sols les plus riches de France et les mieux adaptés à l'élevage bovin, prospérer et se développer la race généreuse à triple aptitude qui est et doit rester la première Race bovine du monde.

Digitized by Google

UN HUMANISTE EBROÏCIEN DU XVI^e SIÈCLE

HILAIRE COURTOIS

PAR M. EMILE PICOT, MEMBRE DE L'INSTITUT,
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Parmi les personnages que notre collègue M. l'abbé Guéry, dans « Quelques célébrités Ebroïciennes, » proposait en 1902 aux recherches de nos érudits locaux, figurait Hilaire Courtois, homme de lettres, natif d'Evreux, dont on savait fort peu de choses.

Peut-être la difficulté du sujet à traiter contribua-t-elle à y intéresser M. Emile Picot, membre de l'Institut, qui du reste était, comme on le sait, le savant le mieux documenté sur les littérateurs du XVI^e siècle et leurs ouvrages.

Quoi qu'il en soit, c'est une bonne fortune pour notre Société de pouvoir insérer dans ses annales l'œuvre posthume consacrée par M. Picot à Hilaire Courtois. Cette trop courte notice a failli nous échapper, ayant subi une suite de péripéties qu'il serait trop long de raconter. Elle était, lorsque la guerre éclata, confiée à une imprimerie qui subit de tels ravages qu'on crut le manuscrit perdu.

Enfin la chance nous l'ayant mis entre les mains, nous pouvons aujourd'hui profiter de la bienveillante autorisation de M^me Emile Picot pour assurer la conservation de cette étude consacrée par notre regretté ancien président de 1910 à un Ebroïcien trop peu connu, même à Evreux.

ERN. G.

Digitized by Google

La famille Courtois paraît avoir été, dès le XIVe siècle, l'une des familles notables d'Évreux[1]. Hébert Courtois est cité en 1379 comme chanoine et pénitencier de la cathédrale[2]. Vers le commencement du XVIe siècle, Robert Courtois et sa femme, Anne Lotte, fondèrent la chapelle Saint-Adrien, annexe de la paroisse Saint-Léger d'Évreux, et voulurent y avoir leur sépulture[3]. Ce Robert fut probablement le père d'Hilaire, l'humaniste que nous nous proposons de faire connaître; toutefois nous ne pouvons sur ce point rien dire de précis. Tout ce que nous savons de certain, c'est qu'Hilaire eut deux oncles, Léger et Guillaume. L'un et l'autre furent médecins. Léger fut reçu licencié et docteur à Pavie le 22 septembre 1515[4]. Y avait-il fait ses études, ou fut-il admis par simple complaisance, comme Symphorien Champier le fut le 9 octobre suivant[5]? C'est ce que nous n'avons pas été à même d'élucider. Léger s'établit à Dijon, et s'y fit la réputation d'un habile praticien, tout en cultivant les lettres. Nous avons sur ce point le témoignage d'Hilaire dans deux pièces des *Volantillæ* (fol. 6 et 36) dont nous reparlerons plus loin. Nous ignorons où Guillaume prit le bonnet de docteur; il s'établit, lui aussi, en dehors de la Normandie. Son neveu, qui l'appelle très illustre médecin, nous apprend qu'il exerçait à Orléans.

Hilaire Courtois dut naître un peu avant 1500. Il fit ses études à Paris, et paraît avoir été l'un des plus brillants

1. Hilaire Courtois dit lui-même, dans des vers qui seront cités plus loin, que sa famille n'est pas « infima ».

2. Archives départ. de l'Eure, G. 69, fol. 32 v°; Ch. Guéry. *Chapitre épiscopal d'Evreux*, 1906, p. 117. — [On trouve déjà Asselin, Jehan et Pinot Courtois dans le *Compte des recettes et dépenses du Roi de Navarre de 1367 à 1370* publié par MM. Izarn et G.-A. Prevost en 1885. Parmi les bourgeois qui concoururent à l'élection des 4 conseillers et gouverneurs d'Evreux le 4 septembre 1398 on trouve Amaury Courtoiz (Bonnin en publiant cette pièce a défiguré le nom) E. G.]

3. Le Brasseur. *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, 1722, in-4°, p. 320.

4. « Licentia et doctoratus in medicina magistri Leodegarii Courtoys, eborancensis (*sic* pour *ebroicensis*) diocesis. » Archivio notarile di Pavia, minutes de Riccardo Rovesiale ; à la date du 22 septembre 1515. (Communication de M. l'abbé Rodolfo Maiocchi.)

5. Allut. *Etude sur Symphorien Champier*, 1879, p. 25.

Digitized by Google

élèves du collège du Plessis. Il y eut pour maître le célèbre Geofroy Tory, que nous savons avoir enseigné dans cette maison en 1509 et 1510[1]. Après avoir terminé ses humanités, Courtois s'occupa de l'interprétation des auteurs anciens, et fit paraître en 1526 une édition latine d'un petit traité du rhéteur Hermogène. Nous empruntons à M. Philippe Renouard la description de cette pièce :

Hermo | genis Rheto- | ris, ad artem oratoria | preexercitamenta, du- | ctu & inuersione Pri | sciani, inter literaturæ | candidatos principis. | *Parisiis* | *In officina Simonis Colinæi* | 1526, In-8° de 15 ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Les ff. 2, 3 contiennent une épître de « Hilarius Cortaesius, Neuster, Olivario Aquario, homine palladio maxime (?), et Placidae Sedis apud Athenas Parisiis gymnasiarchae solertissimo, » épître datée du 28 septembre 1526.

A la fin du volume est une pièce adressée à François Grolier, de Lyon, « e generosa, nec minus magnifica Groliaeriorum familia », puis vient une autre pièce « Ad suos apud Sedem Placidam classicos adolescentes »[2].

Quel était le nom vulgaire de ce principal du collège du Plessis qu'Hilaire appelle Aquarius? Nous n'osons choisir entre de l'Eau, L'Aigue, Aiguière.

Dans son épître dédicatoire, Courtois cite trois de ses compagnons d'études : Honoré, Brisse, qu'il qualifie de Normand (« Neuster »), et Mouton[3]. De ces trois personnages, un seul nous est connu, Nicolas Brisse, de Montivilliers, qui

1. Aug. Bernard. *Geofroy Tory*, 2e éd., 1865, pp. 5-8. En 1512, Tory enseigna au collège de Caqueret. Vers la même année il passa quelque temps au collège de Bourgogne, puis il partit pour l'Italie (*ibid.*, pp. 9-11).

2. Biblioth. de Bordeaux et de Troyes. — Ph. Renouard. *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, 1894, p. 88.

3. Ce Mouton était peut-être d'Evreux. Vers 1543, Mathurin Mouton fut pourvu de l'office de receveur des deniers communs de cette ville. (*Cat. des actes de François Ier*, VII, n° 27170.) — Dans une délibération capitulaire du 30 avril 1550 on rencontre le nom de Cardin Mouton, curé de Saint-Léger d'Evreux. (Communication de M. l'abbé Blanquart.)

Digitized by Google

publia en 1531 le traité de Terentianus Maurus *De literis, syllabis, pedibus et metris*[1].

La publication du traité d'Hermogène attira l'attention sur Courtois qui, le 23 juin 1529, fut élu recteur de l'Université de Paris[2]. Cette fonction annuelle n'était conférée qu'à de jeunes maîtres qui s'étaient distingués par leur enseignement[3].

Le succès du premier ouvrage de l'humaniste est attesté, d'ailleurs, par une seconde édition qui parut quelques années plus tard, sans aucun changement :

Hermoge- | nis rhetoris | ad artem oratoriam | præexercitameta, du- | ctu & inuersione Pri- | sciani, inter literaturæ | candidatos principis. | *Parisiis « In officina Simonis Colinei »* | 1535. In-8° de 15 ff. chiffr. et 1 f. blanc, titre encadré[4].

A l'automne de 1531, l'humaniste fit imprimer par Simon de Colines des épitaphes de la reine Claude de France, morte en 1524, et de Louise de Savoie, mère du roi, morte le 22 septembre 1531. Ces pièces de circonstance ne se retrouvent plus aujourd'hui; nous ne les connaissons que par la mention qu'en fait l'auteur lui-même dans une épitre qui termine le recueil que nous allons décrire[5].

1. Ph. Renouard. *Simon de Colines*, p. 165.

2. « Die 23 Junii creatus est rector M. Hilarius Cortesius, quo rectore in comitiis generalibus apud Mathur. die 23. Aug. habitis, M. Robertus Dugast, decanus facultatis Decretorum et primarius collegii Caqueretici, privatus est privilegiis quod paedagogum quendam, non adita prius Universitate, officialis parisiensis carceribus detineri curasset. » Bulaeus. *Historia Universitatis parisiensis*, VI (1673, in-fol.), p. 214.

2. Le Brasseur (*Hist. du comté d'Evreux*, p. 318) fait mention de Robert Du Gast et de son neveu Nicolas du Gast, tous deux originaires du diocèse d'Evreux. Un autre Du Gast, Florent, fut pourvu, en 1551, par Regnault Le Vicomte, vicaire général de Gabriel Le Veneur, de la cure de Saint-Thomas d'Evreux; mais cette nomination resta sans effet (Arch. de l'Eure, G. 22).

3. Le 23 décembre 1531, Courtois fut attaqué au sujet de sa gestion par le questeur de l'Université; mais ces attaques, sans doute mal fondées, n'eurent aucune suite. Voy. Bulaeus. *Hist. Univers. Paris*, VI, p. 234.

4. Biblioth. de Chartres et de Tours. — Notre bibliothèque. — Cf. Renouard. *Bibliographie de Simon de Colines*, p. 252.

5. Voy. ci-après, p. 104. — M. Philippe Renouard ne cite pas les *Epitaphia* dans sa *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*.

Digitized by Google

En 1533, Courtois mit au jour un ouvrage plus important bien que le titre : Feuilles volantes (*Volantillæ*) indique un recueil de simples bagatelles. Voici la description de ce volume :

Hilarii Cortæ | sii Neustri, Ciuis Ebroici | Volantillæ. |

Creditur Orator Cortæsius, atqz Poeta, |
Nec tamen id laudis vindicat ille sibi. |
Cedit enim multis, oleà, laurumqz quibus sit |
Ingenio absimilis, par animo, et studio. |

Parisiis | *Apud Simonem Colineum* | 1533. In-8° de 40 ff. chiffr., sign. *a-e* par 8; car. ital., marque au titre.

Le v° du titre et les 2 ff. qui suivent contiennent une épître « Generosissimo adulescenti, expectationisque maximae, domino Gabrieli Venatori, designato apud foelices Ebroicas antistiti. » Cette épître est datée « Ex aedibus tuis, *Cornu cervini*, proxime famigeratissimum literatae Haricuriae gymnasium, nonis Junii 1533 » [1].

Les *Volantillæ*, comme beaucoup de poésies latines de la même époque, sont écrites dans une langue souvent peu claire; aussi bien offrent-elles beaucoup moins d'intérêt par les idées qui y sont exprimées que par les noms des personnages qui y sont cités. Voici un relevé de ces personnages, dont plusieurs, comme on le verra, appartiennent à la Normandie, et qui, pour la plupart, ont marqué dans l'histoire des collèges parisiens sous François I^er^.

Dans sa préface à Gabriel Le Veneur, Courtois fait l'éloge de Pierre Le Mercier, qui, nous apprend-il, était le précepteur du jeune prélat [2].

1. Biblioth. nat., Yc. 6188; — Biblioth. Mazarine, etc. — Voy. Ph. Renouard, *Bibliographie de Simon de Colines*, p. 210.

2. « At quum virtutem tibi miris modis comparatam curet Petrus Mercarius, doctor theologus (quem Mercurium dicere et audeo et debeo, tanta est in dicendo facundia), plerique autem et familiares et domestici ingenium tuum lepidiore literaturà excolant... », (fol. 2 v°), Courtois adresse une petite pièce « Ad Petrum Mercarium, theologum ». — Pierre Le Mercier est sans doute l'auteur des vers grecs Πέτρος ὁ Μερκίριος qui se lisent en tête des *Commentarii ad titulum Pandecta-*

Digitized by Google

Pierre Le Mercier fut récompensé de ses soins par une prébende sur la vicomté d'Evreux. Le 25 juillet 1540, il se démit de ce bénéfice, qui fut donné à Claude de Volcos, prêtre, et, deux jours après, il fut nommé à l'un des huit canonicats de l'ancienne fondation, sur la démission de Nicolas Martelle, prêtre, docteur en théologie. Il ne conserva ce canonicat que trois ans et demi. Le 6 février 1544 (n. s.), il fut remplacé, après sa mort, par Jean de Trousseauville[1].

Le Mercier avait sous sa direction divers professeurs qui sont probablement cités dans le recueil.

Après Gabriel Le Veneur, les deux premiers destinataires des vers de Courtois sont Pierre Danès et Jacques Toussaint, devenus depuis peu professeurs royaux en langue grecque[2].

Nous ne savons rien du Marc Bellevache ou peut-être Beauvais (*Marcus Belvacus*) qui est le sujet d'une pièce facétieuse (fol. 5); c'était un camarade d'enfance de Courtois.

Après six distiques consacrés à la louange du collège du Plessis (fol. 5 v°), deux distiques dédiés au medecin Léger Courtois et quatorze distiques adressés à Nicolas Brissé sur le surnom d'*Hortensius* qne le poète recevait de ses camarades (fol. 6), nous rencontrons (fol. 6 v°) une épître en prose intitulée : *Hilarius Cortaesius Neuster viro integerrimo nec literato minus Nicolao Hacquevilleo, inter senatorios patronos excellenti, et suo et amico sinceriter.* L'auteur y fait l'éloge de Nicolas et de sa femme qu'il appelle Maria Carmolea[3]; il y cite le jeune frère de Nicolas, Charles de Hacqueville, puis Jacques Gontier[4] et Tristan Du

rum de verborum et rerum significatione, de Jean Brèehe. Les vers figurent dans une édition de 1536 (Bibl. nat., Inv. F. 1279; cf. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise,* IV, p. 388), mais ils sont plus anciens.

1. Ch. Guéry. *Chapitre épiscopal d'Evreux,* 1906, pp. 89 et 45.

2. *Ad Danesium et Tusanum, regios graecœ linguæ interpretes, de varia Parisiorum appellatione* (fol. 4 v°). — L'enseignement des professeurs royaux avait commencé au mois de mars 1530. Voy. Abel Lefranc. *Histoire du Collège de France,* 1893, p. 109.

3. Nicolas, ou Nicole, de Hacqueville, seigneur d'Attichy, avocat au parlement, avait été conseiller de la ville de Paris en 1531; il fut échevin en 1537, (*Armorial de la ville de Paris,* pll. 91 et 39.)

4. Jacques Gontier était, en 1536, lieutenant de la maréchaussée. Il

Digitized by Google

Val[1]. Une petite pièce à Charles de Hacqueville et une autre à Nicolas complètent l'épître.

Antoine Du Vivier, chanoine de Paris, que notre auteur appelle un excellent jurisconsulte[2], avait d'abord été avocat-conseil de l'Église de Paris : c'est le titre qui lui est donné dès l'année 1517[3]. Par la suite, il devint chanoine, vicaire de l'évêque de Paris, chancelier de l'Université. Nous le voyons en 1577 défendre avec chaleur les privilèges attachés à ses fonctions[4].

Le théologien « Nicolaus Boisselius », à qui sont adressés quelques vers (fol. 10) et qui est cité parmi les docteurs et candidats au doctorat du collège d'Harcourt (fol. 33), avait parait-il, engagé le poète à publier ses vers (fol. 3). Il se confond peut-être avec le Nicole Boyssel qui concourut alors aux Palinods de Rouen[5].

Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, traité par Courtois avec une grande déférence[6], devait être un ami de Gabriel Le Veneur. Il était encore enfant.

« Nicolaus Mallarius, doctor theologus, » dont le nom se

avait pour femme Philippe Choart, qui mourut en 1541. (Anselme, *Histoire généalogique*, II, p. 306 D.). Il a inscrit son nom sur un exemplaire de *La cité de Dieu* de saint Augustin (Abbeville, 1487, in-fol.), exemplaire provenant de Marguerite de Sansac, grand'mère de Philippe Choart (Bibl. Sainte-Geneviève, *Inc.* 484).

1. Tristan Du Val, notaire et secrétaire du roi, fut pourvu le 21 juillet 1542, d'un office de conseiller-maître lai à la Chambre des comptes de Paris. (*Cat. des actes de François Ier*, IV, n° 12631.)

2. *Volantilla ad jurisperitum excellentem Antonium a Vivario, parisiensem, canonicum*, fol, 8 v°.

3. Coyecque. *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen-âge*, II (1889), p. 339, n° 1878.

4. Félibien. *Histoire de Paris*, t. V, p. 4, col. 2.

5. Bibl. nat. mss. franç. 1715, 24408. — Manuscrit communiqué en juin 1910 par feu Honoré Champion, libraire, fol. 61.

6. *Volantilla ad illustrissimum et spei summae adulescentem generosaque regum Siciliae sobole genitum, Nicolaum Andegavensem, heroem, dominumque Meseriarum* (fol. 10 v°). — Nicolas d'Anjou, comte de Saint-Fargeau, seigneur et baron de Mézières, était encore mineur au mois de mars 1542, bien qu'il eût épousé déjà Gabrielle de Mareuil, dame du lieu, de Villebois et d'Ajac. Voy. E. Coyecque. *Recueil d'actes notariés*. 1905, nos 2244, 2245. Cf. 2534.

Digitized by Google

trouve en tête d'une petite pièce (fol. 12 v°), est le sorboniste Nicole Maillard[1].

Celui-ci fut sans doute un des maîtres de Gabriel Le Veneur, qui lui conféra, le 13 juillet 1559, le canonicat de Sainte-Colombe en l'Eglise d'Evreux[2]. Maillard fut en relations avec le cardinal Charles de Lorraine et avec Ronsard[3]. Il prit part en 1561 au colloque de Poissy et se rendit même, en 1563, au concile de Trente. Les protestants, qui l'accusaient de mœurs dépravées, lui consacrèrent une épitaphe satirique[4].

Courtois interrompt ici ses *Volantillæ* et donne place dans le recueil à douze distiques de Geofroy Tory, qui avait été son maître : *Brevis Godofredi Torini, Cortesiani præceptoris, ad Christum Oratio* (fol. 13 v°).

A cette pièce sont joints cinq distiques adressés par l'humaniste à son ancien compagnon d'études, Pierre Brisset, principal du collège de Beauvais[5].

Le poète dédie ensuite trois distiques à son oncle, le médecin Guillaume Courtois[6].

Les vers suivants sont encore destinés à des médecins : à Martin du Costé et à Jean Morel[7]. Martin, originaire de Vernon, avait d'abord été professeur de dialectique, probable-

1. On ne doit pas confondre ce personnage avec Nicolas Maillard, de Rouen, qui donna des éditions de Pline (1511), d'Eutrope (1512), qui publia en 1516 les commentaires de Jacques Almain *In tertium Sententiarum*, et qui fut en correspondance avec Erasme (1530).

2. L'abé Guéry. *Chapitre épiscopal d'Evreux*, 1906, p. 80.

3. Voy. Bibl. nat. ms. fr. 22560 (Papiers de Rasse des Nœux), pp. 46-47 (*Reverendissimo cardinali a Lotharingia*, pièce en 188 vers) ; pp. 33-36 (*Magistri nostri Nicolai Mallarii Gomorrhaei Sorbonici, ad M. Petrum Ronsardum presbyterum, poëtam papalem Sorbonicum, Prosa*, 1562, pièce en 184 vers) ; p. 209 (*In Mallarium doctorem sorbonicum*).

4. Ms. fr. 22560, II, p. 48.

5. *De eadem brevi precatione ad Petrum Brissetum, constadialem suum literarium Bellovacensemque primarium.* — Pierre Brisset est l'auteur d'un distique imprimé en 1532 en tête de l'*Adolescence clémentine* de Clément Marot.

6. *Volantilla ad Gulielmum Cortaesium, medicum perillustrem* (fol. 15).

7. *Ad Martinum Lateranum, doctorem medicum et amicissimum...* (fol. 16). — *Ad Joannem Morellum, doctorem medicum de medici varia potestate* (ibid).

Digitized by Google

ment à Poitiers[1]. S'il était docteur en médecine, il était aussi docteur en théologie[2]. C'est la qualité qui lui est attribuée le 11 septembre 1540 quand le cardinal Le Veneur, grand aumônier de France, lui confère la prébende de Brosville en l'Eglise d'Evreux, prébende vacante par la démission de Guillaume Du Costé. Peut-être faut-il admettre l'existence de deux personnages du même nom : l'un médecin, l'autre théologien. Ce qui est certain, c'est que le Martin, pourvu en 1540, conserva son bénéfice pendant dix ans. Le 18 août 1550, il résigna en faveur de son neveu Michel Du Costé[3].

Jean Morel nous est inconnu, ainsi que Michel Jugeran dont Courtois fait également l'éloge[4].

Nous rencontrons maintenant une pièce facétieuse adressée à un poète français, Pierre Vachot, dont Pierre Grognet dit, en cette même année 1533 :

1. M. Prentout. (*La Faculté de médecine de l'Université de Caen au XVI^e siècle*, 1909) nous apprend qu'un grand nombre de docteurs en médecine reçus à Caen étaient des prêtres.

2. A la suite de l'ouvrage de Guillaume Du Costé intitulé : *Guilielmi Laterani Vernonii de institutione Conceptionis Marianæ et Normannorum laudibus Oratio... habita Pyctavii in cenobio fratrum minorum* .. (Parrhisiis, apud Joannem Marnefium, [1518], in-4°), on trouve une pièce qui porte ce titre : *Joannis Oliverii Laudunensis ad Martinum Lateranum, preceptorem suum, artis dyalectice professorem exactissimum* (Biblioth. nat., Rés. p. Z. 348).

Guillaume Du Costé, auteur d'une pièce insérée dans les *Diversa Epigrammata in obitum Francisci Valesii, Francorum regis designati* (1537), fut précepteur de Claude de Laval, dit Guy XVII (voy. Gilbert Ducher, *Epigrammaton Libri duo*, 1538, p. 78).

Ce Guillaume Du Costé paraît avoir eu un oncle du même nom, à qui François Gaudefroy fait allusion dans la pièce liminaire jointe au *De institutione Conceptionis Marianæ*. Gaudefroy l'appelle « Mecenas et patruus oratiuncule compositoris ». Ce premier Guillaume, qui n'était que diacre, est vraisemblablement celui qui fut pourvu, le 3 mai 1534 de la prébende de Brosville, en l'Eglise d'Evreux (Guéry, *Chapitre épiscopal d'Evreux*, 1906, p. 72) ; Nicolas Bourbon lui adressa des vers quand il reçut la prêtrise (*Nugarum Libri octo*, 1538, p. 283). — Courtois dédie des vers à Guillaume Du Costé, comme à son frère Martin. — Le Jean Olivier, qui, en 1518, se disait élève de Martin Du Costé, pourrait bien être le chanoine dont le Grand Pouillé d'Evreux relate la mort en 1533 (Guéry, *Chapitre épiscopal d'Evreux*, p. 79).

3. L'abbé Ch. Guéry, *loc. cit.*, p. 73.

4. *De Michaelis Jugerani laudibus* (fol. 16 v°).

Digitized by Google

Nul n'est homme, tant soit mynchot (?),
Qui doyve contempner Vachot,
Car de rithmer scet la praticque,
Regaillardant tout phantastique [1].

On ne cite de cet auteur qu'un poème en vers équivoqués qui a dû être composé en 1513 : *La Deliberation des trois Estatz de France sur l'entreprise des Anglois et Suisses*, dont il existe au moins trois éditions[2], et qui a été imprimé aussi sous le titre de *Deploration*[3].

Voici les vers de Courtois (fol. 17).

Ad Petrum Vachotum Joculare de varietate nominis ejusdem.

Quod, Vachote, tibi cognomen gens tua fecit
Sincerum sane est perpropriumque tibi.
Illa bovem voluit te nunquam dicere, nusquam
Dicere nec taurum, dicere nec vitulum,
Bos est castratus, bos tardus, bos et arator;
Vachotus sed enim non habet ista meus.
Est taurus petulans, cornu ferit ille, cavendum est;
Vachotus sed enim non habet ista meus.
Vel grandis vitulus juvenatur et insilit ultro,
Vachotus sed enim non habet ista meus.
Sed quum te tribus his similem confingere posses,
Vachotum dici te tua gens voluit.
Quod si te tribus his bene conformaris, amice,
Bos eris et taurus, qui petulans vitulus.

Estienne Le Blanc, destinataire de la pièce qui suit[4], écrivait, comme Vachot, en langue vulgaire, mais c'était un personnage important. Sous Louis XII, il était déjà l'un des deux greffiers de la Chambre des comptes de Paris. François Ier le confirma dans son office le 2 janvier 1515[5] et, dix jours plus tard, lui accorda un supplément de gages[6]. Le 18 mai 1525,

1. Montaiglon. *Recueil de poésies françaises*, VII, p. 15.

2. Cat. Rothschild, t. IV, n° 2837 ; Biblioth. nat.. Lb^{39}. 41 Rés.; Biblioth. Mazarine, 35481, Rés. — Voy. *Revue des livres anciens*, I, (1913), p. 202.

3. Montaiglon. *Recueil de poésies françaises*, III, pp. 247-268.

4. *Volantilla ad incorruptissimum virum Stephanum Album, regiae Parcimoniae transcriptorem* (fol. 18).

5. *Ordonnances de François Ier*, I (1902), p. 9.

6. *Cat. des actes de François Ier*, I, n° 47. Cf. n° 978.

Digitized by Google

il fut remplacé au greffe par Jean Spifame[1]; mais, le 2 novembre suivant, il fut pourvu d'un office de clerc et auditeur en la Chambre des comptes[2]. Le 9 mai 1527, le roi créa deux contrôleurs généraux de l'Epargne, et les deux charges nouvelles furent données à Pierre Michon et à Estienne Le Blanc, aux gages de 600 l. t. par an[3]. Sept semaines plus tard, le 30 juin, Estienne fut délégué, avec Gilles Le Rouge, président au Parlement de Bretagne, pour juger les procès intentés à Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, et à ses complices[4].

Estienne Le Blanc était un lettré. Il traduisit en français divers discours de Cicéron. Du Verdier cite un recueil imprimé par Simon de Colines en 1544 et un autre recueil publié par Jules Ruelle en 1545[5]. Un recueil sans date porte le nom de François Regnault[6].

Une troisième incursion que fait Courtois dans le domaine de la littérature vulgaire n'est réellement pas heureuse. Voici ce qu'il dit de Clément Marot, un an après la publication de *L'Adolescence clementine* (fol. 19) :

De Clemente, poëta clemente, demente et mordaci.
Clemens poëta per jocos cum plurimis
Agit ; potius nebulo, malis laedoriis
Conviciatur : illud habent quando agnitum
Quos laeserit, nullo penitus negotio
Spernunt, ubi dementem vice Clementis vocant,
Scribunt pariter. Primoritiis nam litteris
Vinctis simul probe faciunt et vividum.
Si provide sapere poëta coeperit,
Vulgaria ne voce dicatur, quis est
Ad ultimum clementer in bonos agat,
Nec carpat imprudenter illos quos velit ;
In perpetuum aliter erit id Clemens quod est.

Passant sur deux pièces dont nous ne pouvons saisir la

1. *Ibid.*, I, n° 2155.
2. *Ibid.*, I, n° 2250.
3. *Ibid.*, I, n° 2660. — Cf. III, n°s 7531, 8191.
4. *Ibid.*, I, n° 2689.
5. Du Verdier. éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 492.
6. Bibl. de Besançon, B.-L. 1134.

Digitized by Google

portée[1], nous arrivons aux vers adressés à Guillaume Du Costé, vers dont nous avons déjà parlé[2]. Nous ne savons rien ni du jurisconsulte normand appelé Simon, ni du Bardoul par qui Courtois avait été accusé de vol, ni du personnage, appelé Ornus, qui portait envie à notre humaniste (fol. 21-22). Le mot du Normand Fréville, à la louange de sa province, est plus intéressant. Ce Fréville, sans doute descendant de Nicolas de Fréville, qui était lieutenant général du bailli d'Evreux en 1470, était un Normand passionné : *Neustria alumna*, s'écriait-il (fol. 22 v°).

Vivens et moriens, credito, Neuster ero,
Nec cuperem Lydus fieri, vel si modo Croesus
Efficerer, sola est Neustria quae placeat.

Les vers que Courtois dédie au célèbre trésorier de France Jean Grolier, qu'il appelle son Mécène[3], ont été mentionnés déjà par Le Roux de Lincy, comme un document qui fait honneur à ce grand protecteur des lettres et des savants[4].

Frère Nicole Barthélemy, de Loches, que notre auteur qualifie de docteur ès droits, de grand orateur et de grand poète[5], était en 1526 prieur de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles d'Orléans, et maître du collège de Marmoutier à Paris[6]. C'est l'auteur bien connu des *Momiae* et du *Panegyricus heroïcus in deiparam virginem Mariam*, imprimés vers 1525[7], du *Christus xylonicus*, dont il existe des éditions de Paris 1529 et 1531, d'Anvers, 1537, de Cologne, 1537 et 1541, de Bâle, 1531 et 1540[8] et des *Enneae*, imprimées vers 1525 et en 1531[9]. On

1. *De Malathea nubili* (fol. 19) ; *In Carpinum malum literarum corruptorem* (fol. 19 v°).

2. *Volantilla ad Gulielmum Lateranum Neustrium, oratorem facundissimum* (fol. 20 v°).

3. *Ad Galliae totius archiquaestorem nummarium, Joannem Glolerium* (sic), *Mecenatem*, fol. 23.

4. *Recherches sur Jean Grolier*, 1867, p. 37.

5. *Ad Nicolaum Bartholomeum, juris utriusque doctorem, oratorem poëtamque splendidum*, fol. 23 v°.

6. Coyecque. *Recueil d'actes notariés*, 1905, nos 640, 641, 654, 655.

7. Ph. Renouard. *Bibliographie de Josse Badius*, II, p. 144.

8. Ph. Renouard. *Bibliographie de Simon de Colines*, p. 174.

9. Ph. Renouard. *Ibid.*

Digitized by Google

peut rapprocher des vers de Courtois une pièce de vers composée par Nicolas Bourbon en l'honneur du même personnage[1].

Après le professeur au collège de Marmoutier, il était naturel que le poète louât l'abbé du monastère. Mathieu Gaultier, à qui il s'adresse[2], avait fait profession le 9 novembre 1494; les religieux l'avaient élu abbé de Marmoutier le 1er mars 1512, en remplacement de Francesco Sforza[3]. C'est à lui que frère Nicole Barthélemy avait dédié ses *Momiae*[4]; à lui aussi que John Major, de Hadington, avait dédié, en 1528, ses *Disputationes theologicae in tertium Sententiarum*[5]. En 1555, il fit imprimer à ses frais le Bréviaire de Marmoutier[6]. Il fut nommé, le 16 novembre 1537, évêque de Nègrepont, et résigna son abbaye. Il mourut le 18 juillet 1552[7].

C'est encore un dignitaire ecclésiastique qui continue la série des protecteurs et des amis de Courtois, René Le Rouillé, abbé d'Hérivaux, évêque de Senlis en 1537, mort le 14 septembre 1559[8].

Le poète qui, sans nul doute, s'adonnait à l'étude du droit, se tourne maintenant vers les représentants éminents de cette science. Il s'adresse à Gilles Le Maistre, qui était alors avocat de l'Université[9], et qui devint avocat général et premier président au parlement de Paris. Celui-ci mourut le 5 décembre 1562, laissant quelques ouvrages.

Les autres jurisconsultes dont parle Courtois, Nicolas de Blois et Pierre Foucaud, étaient de simples procureurs au

1. *Nicolai Borbonii Vandoperani Lingonensis nugarum Libri octo*, 1538, p. 427.

2. *Volantilla ad reverendum patrem et dominum, dominum Mathaeum Galterum, Maioris Monasterii abbatem religiosissimum, verumque theologiae professorem*, fol. 26 (chiffré 18).

3. Carré de Busserolle. *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, IV. p. 186.

4. Ph. Renouard. *Bibliographie de Josse Badius*, II, p. 144.

5. *Ibid.*, III, p. 60.

6. Giraudet. *Histoire de l'imprimerie à Tours*, p. 69.

7. Carré de Busserolle. *Loc. cit.*

8. *Volantilla ad reverendum patrem dominum Renatum Rubigineum, Herivalensem abbatem et dignissimum et religiosissimum* (fol. 29).

9. *Ad Aegidium Magistrum, senatorium universitatis advocatum, de senatoriis patronis* (fol. 30 v°).

Digitized by Google

parlement[1]. Le premier se confond peut-être avec le Nicolas de Blois qui fut conseiller au parlement de Bordeaux (1544-1570)[2].

L'évêque de Bayonne Étienne Poncher[3] devait être un protecteur pour Courtois, Étienne, dont le père fut pendu en 1535 comme financier prévaricateur, avait été pourvu de son siège en 1522. Il devint, le 6 avril 1551, archevêque de Tours, et mourut le 15 mars 1553.

Estienne Le Roux, docteur en théologie et proviseur du collège d'Harcourt[4], était un vieux maître dont le poète avait pu suivre les leçons. Il était, en effet, dès le 5 janvier 1516, principal du collège de Tréguier[5].

Après s'être adressé au proviseur, Courtois dédie ses vers aux docteurs et aux candidats qui faisaient l'ornement du collège d'Harcourt. Il y cite les noms d'Adam, de Féré, de Maillard, de Thomas, de Roussel, de Gibouin, etc.

La pièce la plus intéressante du recueil est celle que Courtois consacre aux magistrats d'Evreux. Il y fait l'éloge de l'évêque Ambroise Le Veneur, qui s'était démis en 1531, mais qui continuait d'administrer le diocèse pour le compte de son petit neveu Gabriel II; il y exalte Jean Louvel, seigneur de Garel (*Lupulus Garellius*), lieutenant général du bailli d'Évreux, lequel était alors Claude d'Annebaut, pourvu le 13 octobre 1532[6]; il y célèbre les mérites de Jean Chauvin,

1. *De procuratoribus senatoriis Nicolao Blesio, Petro Focaudo et aliis insignibus* (fol. 31).

2. Fleury Vindry. *Les Parlementaires français au XVI^e siècle*, II (1910), pp. 17, 69.

3. *Volantilla ad R. P. D. Stephanum Poncherium, Tarbelorum episcopum dignissimum* (fol. 32 v°).

4. *Ibid.*

5. Félibien. *Histoire de Paris*, 1725, IV, p. 634.

6. Jean Louvel, seigneur de Garel, fils du Jean Louvel qui fut anobli par la charte des francs fiefs en 1470, et de Jeanne Le Roux, fut d'abord « lieutenant commis du bailly d'Evreux » (arrêt du conseil du 2 avril 1506), puis lieutenant général dudit bailli en 1510, 1517, 1518, 1527 (voy. Bigot de Monville. *Recueil des présidens... et autres officiers de l'Echiquier de Normandie*, publié partiellement par M. Gustave Prevost, 1905). La date de la mort de Jean Louvel n'est pas connue, mais, comme il était encore en fonctions lorsque le bailli Claude d'Annebaut arriva dans la ville d'Evreux (1^er avril 1533, n. s.), et lorsque parurent les

Digitized by Google

l'official intègre [1], du grand chantre Regnault Le Vicomte, qu'il ne nomme que d'une façon fort énigmatique [2] ; de Jean Gibouin, prêtre, docteur en théologie [3]. Le clergé de la cathédrale, les religieux de Saint-Taurin et des autres mo-

Volantillae, on ne peut la placer avant 1534 ou 1535. Ayant généreusement contribué à la reconstruction de Saint-Pierre d'Evreux (Le Batelier, *Mémorial,* p. 143), Jean Louvel édifia dans cette église en 1516 une chapelle, dite de Garel ou de Notre-Dame. Plus tard, il affecta une rente de 60 s. t. à la fondation d'une station que le clergé de la cathédrale devait y faire le jour de la procession de Saint-Marc. Cette rente ne fut amortie que par la veuve du lieutenant général : « Post obitum dicti defuncti. nobilis domicella Magdalena Payen, uxor ejusdem defuncti, satisfecit de principali dicte summe lx solidorum » (Obituaire ms.). Madeleine Payen se remaria peu après avec Claude Le Roux, seigneur de Tilly ; elle était de nouveau veuve en 1536. (Note de M. l'abbé Blanquart.)

1. Il y eut à cette époque dans le clergé de la cathédrale d'Evreux trois ou quatre chanoines ou dignitaires du nom de Jean Chauvin. L'un d'eux, archidiacre du Neubourg en 1517, mourut en mai 1530. Un autre, prébendé de Bernienville, mourut à la fin d'avril 1582. Il faut se garder de les confondre avec l'official Jean Chauvin, vicaire général des Le Veneur. Celui-ci mourut vers le milieu du XVI^e^ siècle. On célébrait son obit à la cathédrale le 14 août, jour anniversaire de son décès dont la date n'est pas précisée : « Hac die obiit venerabilis et circumspectus vir magister Johannes Chauvyn, presbyter officialis Ebroicensis et vicarius generalis reverendissimi in Christo patris et domini domini episcopi Ebroicensis » (Obituaire ms.).

Dans une note sur Ambroise Le Veneur (Arch. de l'Eure, G 40), on voit que l'évêque démissionnaire avait, avant de se retirer, désigné le 24 décembre 1532, Regnault Le Vicomte, chantre, et l'official Jean Chauvin pour être vicaires généraux, et se les était substitués pour l'administration du diocèse. Dès lors ils avaient pris la qualité de vicaires généraux de l'évêché d'Evreux, au lieu qu'ils prenaient auparavant celle de vicaires généraux de l'évêque Ambroise Le Veneur. (Note de M. l'abbé Blanquart.)

2, Regnault Le Vicomte prit possession de la chantrerie en 1522, et garda cette dignité jusqu'à sa mort, survenue probablement le 14 mars de l'année 1556 (n. s.). Son neveu, Claude Le Vicomte, fonda en effet pour lui un obit le 14 mars.

Il y a une allusion au nom de Le Vicomte dans le second vers du distique :

Te quia demulcet cantu praecentor amoeno
Herous clerum qui Comes almus habet.

(Note de M. l'abbé Blanquart.)

3. Jean Gibouin est nommé chanoine le 23 décembre 1530. Le 2 mars 1537, il permute avec Guillaume Le Moyne, prêtre, curé de Saint-Martin de Manthelon ; mais, le 5 mai, Guillaume se démet et Gibouin reprend son canonicat. Le 2 juillet 1546, il est remplacé, après sa mort, par Simon Vigor. Voy. l'abbé Ch. Guéry, *loc. cit.,* pp. 44, 36, 45.

Digitized by Google

nastères complètent le bonheur des habitants d'Évreux, à qui leur commerce et leur richesse assurent une vie facile.

Voici le texte de cette pièce (fol. 34 v°-35) :

De summis foelicium Ebroicarum magistratibus.

O clarae Ebroicae, foelix, o patria foelix !
O foelix nimium pontifice Ambrosio !
O foelix, quia te Lupulus Garellius ornat,
Sub quo discutitur judice causa fori,
Et quia Calvinus, censor bonus, officialis
Integer ad mortem destinat esse tuus ;
Te quia demulcet cantu praecentor amoeno :
Herous clerum qui Comes almus habet.
Te Giboinus quoniam perpurgat amice
In scelerum eluvie, nec sinit esse tuos.
Quid clerum Mariae recitem monachosque pudicos
Taurini, divis templaque sacra piis ?
Quid Salvatoris castas narrem moniales ?
Stemmatibus claros quid proceres variis ?
Quidve magistratus splendentes ? Clara forique
Numina, percelebres, quur, rogo, causidicos ?
Mercibus et variis addictos cur, rogo, cives
Insignes fundis, divitiis celebres ?
Quur claras stirpes, quarum Cortaesia non sit
Infima, quae tota parte beata suis ?
Haec constans recitat rumor verissima certe,
Vix verum quidquam dicet Apollo magis.
Agnita quae quum sint, nihil ipse recenseo : foelix
Patria que fueris digna Tonante parens.
Ebroicis ager foelix, sic vivito foelix !
Ut sit in aethereo gens tua prima polo.

Ces vers sont les derniers du recueil. Le volume se termine par une épître en prose adressée par Hilaire à son oncle, le médecin Léger Courtois. Cette pièce mérite d'être reproduite, à cause des renseignements curieux qu'elle nous fournit :

Hilarius Cortaesius Neuster humanissimo patruo et amico perintegro Leodegario Cortaesio, medico percelebri, s.

Facit comis tua affabilitas, Cortaesi perurbane, ut tuo animo quem mihi per litteras significasti, responderem. Nam quum Colinaei, typographi accuratissimi, formulis cusa *Epitaphia duo* nostra certo quodam convicio, sed eo amico, flagitares per literas

Digitized by Google

scriptas Divioni apud te (quorum unum reginae esset Claudiae, alterum Lodoicae heroïdis summae et regentis funus celebraret), curavi expectationem non eludere quam tu de me ea in re conceperas. Itaque occasionem velut e re natam amplexatus, feci ut his *Volantillis* et distichis aequalibus adjicerentur quae petis, non ut ad rem faciant, non quia volantillae sint, sed ut tibi paream. Longe etenim diversum est unum aliquid vel grave, vel ridiculum (cujusmodi nostrae sunt *Volantillae*) in lucem mittere, vel quod titulo ipso atratum sit, et lugubres, quemmadmodum illa ipsa sunt quae rogas et efflagitas. En vides, Cortaesi, ut tibi gero morem, cui nihil negare possim. Erit igitur comitatis tuae admittere plausibiliter quod tantopere flagitasti. Valent probe mei Maecenates, Gulielmus Cortaesius et Hilarius Bolengerius, homines frugi sinceriorisque amicitiae. Uterque te salutat cum castissima conjuge tua liberisque omnibus quibus laeta precor successuque gratiori contingere omnia. Deus te foelicter !

« Ex aedibus tuis *Cornu cervini* proxime literariam Haricuriam, nonis 1533 «.

Ainsi Jean Grolier n'avait pas été le seul Mécène de Courtois ; il avait eu encore pour protecteurs son oncle Guillaume et Hilaire Le Boulanger, personnage sur lequel nous manquons de renseignements.

On a pu voir qu'il avait de nombreuses relations avec des membres du clergé. Faut-il croire que ces relations le poussèrent à prendre ouvertement parti contre les protestants ? Nous n'oserions l'affirmer et nous n'attribuons que sous toutes réserves à notre auteur un petit recueil qui porte simplement le nom de Courtoys, sans adjonction du prénom :

Le Te deû pour | leglise Lutheriène : en | Francoys et en Latin. | Avec la Ballade et la | Chanson dyceulx Lu | theriens. tout de nou- | ueau imprime augmê- | te et corrige. | Le Te deum de Luther *S. l. n. d.* [*Lyon, Jacques Moderne, v.* 1535], in-8 goth. de 8 ff de 24 lignes à la page, avec une fig. au titre.

Ce volume, qui est, comme l'indique le titre, une reimpression (exécutée sans doute sur une édition parisienne), contient un *Te Deum* satirique suivi d'un sizain ainsi conçu :

Cy après (s'en) suit en vulgaire françoys
Du dessusdit (la) vraye exposition

Digitized by Google

Ou, se mieulx veulx dire, translation,
Compilee par ung quidam Courtois,
Lequel vouldroit qu'il n'enst de l'année croys
Et des Luthers ne fust tant mencion.

Le *Te Deum* commence ainsi :

Nous te damnons, Luther abhominable,
Diabolique chimere detestable...

Voici le premier vers de la *Balade des lutheriens* (fol. 4 v°) :

Meschans, pervers, d'heresies assés duitcz

Le refrain est :

Dieu tout puissant a chascun rent ses gages.

La *Chanson* commence au fol. 6 v° par ces vers :

Lutheriens, Dieu vous mauldie,
Scismatiques, gens ramassez... [1]

Il nous paraît peu probable qu'un humaniste ait pu composer des vers aussi peu littéraires; aussi ne pensons-nous pas que l'auteur soit Hilaire Courtois. Il pourrait se faire que notre opinion fût modifiée si l'on découvrait une édition parisienne plus correcte.

Si nous ne croyons pas qu'Hilaire ait composé ce pauvre *Te Deum*, nous sommes obligé d'avouer qu'il ne persévéra pas dans la voie où il s'était engagé et paraît avoir renoncé à la culture des lettres anciennes. Quelques années plus tard, il ne professe plus dans les collèges; il est devenu avocat au Châtelet de Paris. En cette qualité, le 17 novembre 1540, il reçoit procuration de Jacques Bridoux, prêtre, prieur du collège de Sorbonne, actuellement recteur de l'Université, pour le défendre contre Pierre Accart, se disant aussi recteur[2].

Tandis qu'Hilaire suit le barreau, il est remplacé au collège

1. Le seul exemplaire connu de cette pièce est conservé à Séville dans la Bibliothèque colombine, où il est coté 15. 2. 1. Une note de Fernand Colomb nous apprend qu'il l'acheta à Lyon au mois de septembre 1535. Voy. H. Harrisse. *Excerpta colombiniana*, 1887, n° 221; Jean Babelon. *La Bibliothèque française de Fernand Colomb*, 1913, n° 222.

2. E. Coyecque. *Recueil d'actes notariés*, 1905, I, n° 1470.

Digitized by Google

du Plessis par son frère Jean, maître ès-arts et boursier dudit collège. Il plaide pour ce frère et celui-ci, assisté d'Anne Villemart, sa femme, lui fait don d'un jardin situé au village de Bazenville[1] pour reconnaître les peines que l'avocat a prises dans un procès le concernant[2].

Hilaire n'avait pas renoncé complètement aux lettres, mais il semble n'avoir plus guère fait usage de la langue latine. La Croix du Maine et Du Verdier citent de lui deux petits recueils de vers dont nous avons cherché en vain des exemplaires. Le premier était adressé à François Olivier au moment où celui-ci devint chancelier de France :

La Publication de l'estat de Chancellier faicte par Mercure. Par Hilaire Courtois, Aduocat au Chastellet de Paris. Auec quelques dialogues, l'inuention desquels est prise sur trois de ses Epigrammes faicts à la louange de Messire François Oliuier, Chancellier de France, assauoir le premier sur l'Epigramme qui commence Quid spectem. Le second sur celuy qui commence Quonam te confers. Et le tiers sur celuy dont le commencement est Quæ Diuæ. *A Paris, Par Nicolas Buffet*, 1545. In-8°.

Olivier mourut en 1560; sa mort inspira des vers à Daniel d'Ange et à Jean-Antoine de Baïf. Nous n'en connaissons pas de Courtois, qui était peut-être déjà mort. Notre poète consacra, au contraire, des épitaphes à la mémoire de l'amiral d'Annebault :

Epitaphes tant en Latin qu'en François sur la mort de Messire Claude d'Annebaut, Admiral de France. Par Hilaire Courtois, natif d'Eureux en Normandie, Aduocat aux sieges Presidiaux du Chastelet de Paris et de Mante sur Seine *A Paris, Chez la veufue Nicolas Buffet*, 1553. In-8°[4].

1. Canton de Ryes, arrondissement de Bayeux (Calvados).

2. Campardon et Tuetey. *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, 1906, n° 866.

3. Du Verdier. *Bibliothèque*, 1585, p. 570; éd. Rigoley de Juvigny, II, p. 230.

4. La Croix du Maine. *Bibliothèque*, 1584, p. 170; éd. Rigoley de Juvigny, 1, p. 377.

Digitized by Google

Claude d'Annebault, baron de Retz, conseiller et chambellan du roi, bailli et capitaine d'Evreux, avait été fait prisonnier à Pavie en 1525. Il avait plus tard commandé l'armée française en Piémont et s'était emparé de Turin. Lieutenant général en Normandie avec l'amiral Chabot (1536), maréchal de France (1538), gouverneur de Piémont, ambassadeur à Venise (1539), amiral (1544), il mourut à La Fère au mois de novembre 1552.

Hilaire Courtois ne fut pas le seul poète qui lui consacra des épitaphes. Avant son recueil avait paru une *Complainte de la mort de messire Claude d'Annebaud, grand amiral de France* (Paris, par Robert Masselin, 1552, in-8°), qui est probablement l'œuvre d'un Normand [1]. Une autre pièce se lit dans les papiers du médecin Rasse des Nœux [2].

Ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu recueillir sur l'humaniste ébroïcien. S'ils ne nous permettent pas de présenter au lecteur un écrivain célèbre, ayant exercé une influence notable ou joué un rôle important, ils ne sont pas sans quelque intérêt pour l'histoire des études en France dans la première moitié du XVI^e^ siècle. On peut voir dans les notes jointes à notre texte, spécialement dans les notes que nous devons à l'obligeante érudition de M. l'abbé Blanquart et dans celles que nous avons empruntées à M. l'abbé Guéry, quel trésor d'informations contient le Grand Pouillé du diocèse d'Evreux. Qu'il me soit permis d'exprimer encore une fois l'espoir que les amis de l'histoire de Normandie se décideront enfin à en entreprendre la publication!

1. Bibl. de Berne, IV, 198, art. 28.
2. Bibl. nat., ms. fr. 22560, II, 34.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS

Accart (Pierre), 106.
Adam, boursier du coll. d'Harcourt, 102.
Aiguière (Olivier), 91, Voy. L'Aigue
Albus (Stephanus), Voy. Le Blanc.
Anjou (Nicolas d'), seign. de Mézières, 95.
Ange (Daniel d'), 107.
Annebaut (Claude d'), 102, 107, 108.
Aquarius (Olivarius), 91, Voy. Aiguière.
Augustin (Saint)*, 95 n.

Babelon (Jean), 106 n.
Baïf (Jean-Antoine de), 107.
Bardoul, 100.
Barthélemy (Frère Nicole), 100, 101.
Bazenville, 107.
Baudrier (Julien), 94 n.
Beaune (Jacques de), seign. de Semblançay, 99.
Beauvais (Marc), 94.
Belvacus (Marcus), 94.
Bernard (Auguste), 91 n.
Bigot de Monville, 102 n.
Blanquart (L'abbé), 91 n. et *passim*.
Blois (Nicolas de), 101, 102.
Boissel (Nicole), 95.
Bolengerius, Voy. Le Boulanger.
Bourbon (Nicolas), 97 n., 101.
Bridoux (Jacques), 106.
Brissé (Nicolas), 91, 94.
Brisset (Pierre), 96.
Brèche (Jean), 94 n.
Buffet (Nicolas), imp., 107; sa veuve, 107.

Carmolea (Maria), 94.
Carpinus, 100 n.
Carré de Busserolle, 101.
Chabot (Philippe), amiral, 108.
Champier (Symphorien), 90.
Charmolue (Marie)?, 94 n.
Châtelet (Le), à Paris, 106.
Chauvin (Jean), chanoine d'Évreux, 102.
Choart (Philippe), 95 n.
Cicéron, *Discours*, 99.
Claude de France, 92, 105.
Colines (Simon de), imp. 91, 92, 93, 99, 104 n.
Collège de Beauvais, à Paris, 96.
— *de Bourgogne*, 91 n.
— *de Caqueret*, 91 n.
— *de Marmoutier*, 100, 101.
— *de Tréguier*, 102.
— *d'Harcourt*, 93, 95, 102.
— *du Plessis*, 91, 94, 107.
Collège royal, 94.
Colomb (Fernand) 106 n.
Corne (La) de cerf, enseigne parisienne, 93, 105.
Courtois (Amaury, Asselin, Jean et Pinot), 90 n. — (Guillaume), médecin, 90, 96, 105. — (Hébert), 90. — (Hilaire), 90-108. — (Jean), 107. — (Léger), 90, 94, 104. — (Robert), 90.
Coyecque (Ernest), 95 n., 100 n., 106 n.

Danès (Pierre), 94.
Dijon, 90.
Ducher (Gilbert), 97 n.

Digitized by Google

Du Costé (Guillaume), 97, 100.
— (Martin), 96, 97 n. — (Michel), 97.
Du Gast (Florent), 92 n. — (Nicolas), 92 n. — (Robert), 92 n.
Du Val (Tristan), 94, 95 n.
Du Verdier (Antoine), 99, 107.
Du Vivier (Antoine), 95.

Evreux, 90-108.

Feré, 102.
Foucaud (Pierre), 101.
François Ier, 98.
Fréville, 100.
Fréville (Nicolas de), 100.

Gaultier (Mathieu), 101.
Gibouin, 102.
Gibouin (Jean), 103.
Giraudet (Le Dr), 101 n.
Gontier (Jacques), 94.
Grognet (Pierre), 97.
Grolier (François), 91.
Grolier (Jean), 100, 105.
Guéry (L'abbé), 97 n. et *passim*.

Hacqueville (Charles de), 94, 95.
Hacqueville (Nicolas de), 94, 95.
Harrisse (Henry), 106 n.
Hérivaux (abbaye d'), 101.
Hermogène, rhéteur, 91, 92.
Honoré, 91.
Hortensius, surnom d'Hil. Courtois, 94.

Jugeran (Michel), 97.

La Croix du Maine, 107.
L'Aigue (Olivier de) ?, 91.
Lateranus. Voy. Du Costé.
Laval (Claude de), dit Guy XVII, 97 n.
L'Eau (Olivier de) ?, 91.
Le Blanc (Etienne), 98, 99.
Le Boulanger (Hilaire), 105.
Le Franc (Abel), 94 n.
Le Maistre (Gilles), 101.
Le Mercier (Pierre), 93, 94.
Le Moyne (Guillaume), 103 n.
Le Rouge (Gilles), 99.
Le Rouillé (René), 101.
Le Roux (Claude), seigneur de Tilly, 103 n.
— (Etienne), 102.
— (Jeanne), 102 n.
Le Roux de Lincy, 100.
Le Veneur (cardinal), 97.
Le Veneur (Ambroise), 102.
Le Veneur (Gabriel), 92, n., 93, 94, 95, 96, 102.
Le Vicomte (Claude), 103 n.
Le Vicomte (Regnault), 92 n., 103 n.
Lorraine (Charles, cardinal de), 96.
Lotte (Anne), 90.
Louise de Savoie, 92, 105.
Louvel (Jean), seign. de Garel, 102.
Luther (Martin), 105, 106.

Magister (Algidius), Voy. Le Maistre.
Maillard (Nicolas), de Rouen, 96 n.
Maillard (Nicole), théologien, 95, 96, 102.
Maiocchi (Rodolfo), 90 n.
Major (John), de Hadington, 101.
Malathea, 100 n.
Mallarius. Voy. Maillard.
Mareuil (Gabrielle de), 95 n.
Marnef (Jean), impr., 97 n.
Marot (Clément), 99.
Martelle (Nicolas), 94.
Masselin (Robert), lib. 108.
Mercarius, Mercerius. Voy. Le Mercier.
Michon (Pierre), 99.
Moderne (Jacques), 105.
Montaiglon (Anatole de), 98 n.
Morel (Jean), 96, 97.
Mouton, 91.
Mouton (Cardin), 91 n.

Digitized by Google

Mouton (Mathurin), 91 n.

Nègrepont, 101.

Olivier (François), 107. — (Jean), 97 n.
Orléans, 90, 100.
Ornus, 100.

Paris, 90, 92, 95, 101.
Pavie, 90, 108.
Payen (Madeleine), 103 n.
Poissy (Colloque de), 96.
Poitiers, 97.
Poncher (Etienne), 102.
Prentout, 97 n.
Prévost (Gustave), 102 n.

Rasse des Nœux (François), 96 n., 108.
Regnault (François), libr. 99.
Renouard (Philippe), 91, 92 n., 93 n., 100 n., 101 n.
Ronsard (Pierre de), 96.
Roussel, 102.
Rovesciale (Riccardo), 90 n.
Rubigineus. Voy. Le Rouillé.
Ruelle (Jean), imp., 99.

Saint-Adrien (Chapelle de), à Evreux, 90.
Saint-Léger, par. d'Évreux, 90.
Saint-Pierre, par. d'Évreux, 103 n.
Saint-Taurin (abbaye de), à Évreux, 103.
Saint-Thomas, par. d'Évreux, 92 n.
Sansac (Marguerite de), 95 n.
Sedes Placida, le Plessis, 91.
Senlis 101.
Séville, 106 n.
Sforza (Francesco), 101.
Simon, jurisconsulte, 100.
Spifame (Jean), 99.

« *Te Deum* (Le) *pour l'Eglise luthérienne* », 105.
Terentianus Maurus, 92.
Thomas, 102.
Tory (Geofroy), 91, 96.
Toussaint (Jacques), 94.
Trente (Concile de), 96.
Trousseauville (Jean de), 94.

Vachot (Pierre), 97, 98.
Vernon, 96.
Vigor (Simon), 103 n.
Villemort (Anne), 107.
Vindry (Fleury), 102 n.
Vivarius. Voy. Du Vivier,
Volcos (Claude de), 94.

Digitized by Google

CONFÉRENCES

DONNÉES EN 1924

PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

Ces conférences, publiques et gratuites, ont eu lieu dans la salle des Amis des Arts, rue Victor-Hugo, à Evreux, à huit heures et demie du soir.

Mercredi 30 janvier, LE PARLER DE FRANCE, par M. Pierre Préteux, directeur de la *Revue Normande*.

Mercredi 6 février, BERLIOZ (avec auditions musicales), par M. Paul-Louis Robert, homme de lettres.

Mercredi 13 février, LA TRAPPE ET LES TRAPPISTES (avec projections), par M. Gaston Boucher, du Cercle Montalembert d'Elbeuf, ancien élève du Lycée d'Evreux.

Mercredi 20 février, JEAN REVEL, par M. Paul-Louis Robert.

Mercredi 27 février, A TRAVERS LA POÉSIE NORMANDE, par M. Pierre Préteux.

Dimanche 2 mars, LES ABBAYES NORMANDES (avec projections), par M. Pierre Chirol architecte diplômé, vice-président de l'Académie de Rouen.

Digitized by Google

EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ

AUX ABBAYES DE LA BASSE-SEINE

Le dimanche 25 mai 1924, plus de cinquante excursionnistes prirent part à l'attrayante randonnée organisée par la Société libre de l'Eure aux abbayes de Boscherville, Jumièges et Saint-Wandrille, toutes trois situées dans la Seine-Inférieure, sur la rive droite de la Seine.

Le temps ne fut pas aussi favorable qu'on était en droit de l'espérer à cette époque de l'année : mais si des grains malencontreux vinrent obscurcir l'horizon, du moins le soleil a-t-il brillé au moment même où les excursionnistes visitèrent les abbayes. C'était l'essentiel.

Le départ des autocars Dulac avait lieu à huit heures précises sur la place Saint-Taurin. La première voiture avait pour guides MM. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société, et Jacques Hérissay, président de la section des Beaux-Arts. La seconde était sous la direction de MM. Leheurteur, trésorier de la Société, et Guillemare, secrétaire de la section des Lettres.

Avant l'escale de Rouen, les voyageurs s'arrêtèrent quelques instants à Louviers et à Pont-de-l'Arche, pour admirer au passage les beaux sanctuaires de Notre-Dame de Louviers et de Notre-Dame des Arts, de Pont-de-l'Arche.

A 10 heures, les touristes de l'Eure étaient à Rouen. Alors, ce fut l'émerveillement du panorama de la capitale normande, vue de la côte de Canteleu, et la descente de Saint-Martin-de-Boscherville, où les autocars arrivèrent à 11 heures du matin.

Digitized by Google

Les membres de la Société libre avaient la bonne fortune d'être guidés, pour la visite des abbayes, par un « cicerone » des plus compétents, M. Pierre Chirol, architecte à Rouen, vice-président de l'Académie de Rouen, et l'un des historiens de Jumièges. C'est dire avec quelle précision fut décrite à nos compatriotes l'abbaye de Boscherville, tant au point de vue archéologique qu'au point de vue de son histoire. Il est regrettable qu'un affreux badigeon blanc recouvre la patine des pierres séculaires, à l'intérieur de l'église, devenue église paroissiale; mais, heureusement, l'extérieur de l'édifice a conservé tout son cachet médiéval.

Midi, c'est l'heure du départ pour aller à Duclair, où un excellent déjeuner attendait les excursionnistes. Bien entendu le *caneton à la Duclair* fut particulièrement apprécié par les appétits aiguisés. Pendant le déjeuner, une averse comme on n'en voit que sur les rives de la Seine vint assombrir quelque peu la gaieté des convives, qui se demandèrent si l'heure du retour n'allait pas sonner.

Mais on brava l'averse, et les autocars partirent pour Jumièges, où — chance inespérée — le soleil se mit à luire pour éclairer les ruines historiques qui sont la gloire archéologique de notre province.

On ne peut décrire Jumièges, parce que le spectacle est tout d'impression et qu'il faut être sur place pour en goûter l'extraordinaire grandeur. La poudre qui a fait sauter le chœur et la tour centrale a laissé cependant la nef presque intacte et assez de vestiges pour qu'on puisse, surtout avec un archéologue comme M. Chirol, reconstituer aisément l'impressionnante unité de l'édifice. Nous ne décrirons donc pas Jumièges, nous nous bornerons à renvoyer les profanes au livre récent que M. Chirol a consacré à l'illustre abbaye, en collaboration avec M. Edward Montier, et qui a paru chez l'éditeur rouennais Defontaine.

A 4 heures, c'était le départ pour Saint-Wandrille, où le soleil se décida à percer les nuages, et où les touristes purent admirer à loisir les détails du cloître qu'a habité Maeterlink. Ici, l'église n'existe plus ou presque, mais le cloître est intact et les merveilles y sont nombreuses, comme

Digitized by Google

le fameux *lavabo* et le fronton de la porte du cloître.

Cinq heures, Caudebec. C'est la dernière étape de l'excursion, et l'église admirable de cette jolie ville reçut l'ultime visite des Ebroïciens.

Puis, c'est la traversée de la Seine en bac à vapeur, la forêt de Brotonne, Routot, Bourgtheroulde, le Neubourg et Evreux.

A 9 heures du soir, chacun regagnait ses pénates les yeux et l'esprit tout remplis du merveilleux spectacle que la Société libre avait ménagé à ses invités.

Digitized by Google

SECTION DE PONT-AUDEMER

MANIFESTATION D'ART

EN L'HONNEUR DU PEINTRE PAYSAGISTE

ALBERT LEBOURG

DISCOURS PRONONCÉ

à Montfort-sur-Risle, le 3 août 1924.

PAR M. ROBERT DUQUESNE, PRÉSIDENT DE LA SECTION

Mesdames, Messieurs,

La *Société Libre de l'Eure* s'honore de rendre hommage à l'Art et à la Beauté partout où elle les rencontre, et notamment dans ce pays normand, qui est le sien.

Hier, nous célébrions la Poésie avec ce pauvre Glatigny, qui mourut pour avoir trop aimé la Beauté. Aujourd'hui, nous venons saluer l'une des plus pures figures d'artistes dont le génie illumine l'Art pictural moderne, notre cher maître et compatriote Albert Lebourg.

La maladie cruelle qui l'a frappé et le retient loin de nous attristerait bien vivement notre cœur si nous ne savions combien ce geste d'amitié et d'admiration qui nous réunit ici en communion avec le Maître, sera pour lui comme pour nous, et pour les siens, une consolation profonde, un vrai réconfort dans la vie d'aujourd'hui et de demain.

Il ne m'appartient point de caractériser le talent de ce grand paysagiste français dont les magnifiques œuvres ornent tant de musées et de collections réputées. Je n'ai donc garde d'esquisser le moindre examen critique d'une technique et de

Digitized by Google

directives acquises au prix d'une vie entière d'efforts dans la voie de la perfection idéale. M. Bénédite, l'éminent conservateur du Musée National du Luxembourg, s'acquittera de cette tâche avec la compétence et l'autorité que sa haute réputation n'a point usurpées, et dont le livre admirable sur notre Maître demeure un monument d'érudition et de goût.

Mais au nom du groupement que je représente, j'ai voulu venir saluer ici, devant la maison natale, l'enfant du pays et l'amoureux de la belle Nature.

C'est en effet dans ce simple et paisible logis, à fleur de coteau, au bord des bois, parmi les chansons d'oiseaux et parmi les roses en guirlandes, que naquit en 1849 l'auteur futur de *La Neige*.

Ceux qu'une bonne fortune a déjà conduits sur ces rives heureuses savent combien il est doux d'y vivre. C'est le paradis terrestre de la verdure. Quoi de plus tendre, de plus enchanteur, que cette vallée de la Risle, où le ciel, l'horizon, l'atmosphère s'harmonisent à plaisir, où chaque pas amène une vision nouvelle ?

Seul, aux beaux jours des vacances, le jeune artiste s'en allait lentement, par ces chemins fleuris qui bordent les prés verts, et regardait couler, là-bas, les sources claires qui s'endiamantent au soleil et font tourner les roues ruisselantes des vieux moulins.

Dès son éveil, il accourait parfois sur ces collines qui, de part et d'autre, dominent la vallée endormie, et s'extasiait aux douceurs de l'aurore. La Risle au loin, sous le déchirement des brumes flottantes, étalait son corps de sirène dans un lit de roses.

Aux soirs, aux longs soirs d'été, que de fois appuyé contre un arbre des bois ou aux balustres de ces fenêtres, il se tourna longtemps vers l'estuaire, là-bas, où s'éteint le soleil, dans son cortège de gloire! Alors ces forêts de sapins s'embrasaient en chevelures d'or. La vieille église se haussait sur les toits du bourg éclaboussés de cuivres fulgurants. Le ciel devenait soudain profond, et des nuées empourprées y glissaient comme des îles bienheureuses. Peu à peu, là-haut, il voyait fleurir les étoiles. Et le rossignol qui chan-

Digitized by Google

tait sur sa tête ne savait point d'aussi beaux rêves que lui.

Il y avait aussi les jours ternes, les ciels éteints par les pluies de novembre, ou étouffés par les brumes d'hiver, et le givre, et la neige et la boue.

Mais observateur patient et amant plein d'indulgence, l'adolescent adorait tout dans sa maîtresse la Nature. Et les givres bleus crépitaient d'or au moindre rayon pâle, les brouillards sombres s'ivoiraient à la lune montante; et l'immaculée blancheur de la neige était un autre soleil.

Quand la nuit tombait sur cette calme demeure, et qu'un rais de lumière seul filtrait à travers les persiennes closes, la famille Lebourg se réunissait dans la petite salle, près de l'âtre. Le père, coiffé de sa toque de loutre, lisait son journal au coin du feu. La mère, son ménage terminé, s'asseyait près de lui, et de temps en temps, quittant l'aiguille, regardait avec tendresse son fils, espoir de sa vie. Lui, tourné vers la flamme expirante, laissait peu à peu tomber le livre qu'il feuilletait, car absorbé dans la vision intérieure de ces exquis paysages qu'il avait contemplés, il se demandait comment en recréer la vie à jamais, par un miracle de l'Art. Ainsi s'embrasait insensiblement, aux solitudes de ces campagnes, sans qu'il y prit garde lui-même, autant par force de l'ambiance que par aptitude native, cette passion de la Nature qui va dominer tous les instants de sa vie.

Le culte de la Nature, Messieurs, n'est-ce point le chemin du génie? Les poètes de tous les temps l'ont chantée sur leur lyre. Les maîtres de l'Antiquité s'agenouillaient devant elle. L'Egypte, pays de l'Art, adorait le soleil. Le Christ prêchait la Loi au bord des lacs et parmi les montagnes. La statuaire antique dressait ses dieux dans les jardins fleuris où jasent les sources, où murmurent les bosquets enchanteurs. Et la grande architecture sacrée profilait ses temples aux lignes pures au soleil des bois profonds, au sommet des promontoires, ou debout sur l'Acropole et sur le ciel.

La Nature, notre Lebourg l'a aimée sans partage. Pour elle il a souffert sans se plaindre tous ces désenchantements, tous ces découragements, ces désespoirs, ces tortures, qui

Digitized by Google

déchirent, morceau par morceau, le cœur de ceux qui ont aimé. Il a subi ces coups de poignard dont les réalismes terribles de la vie assassinent le rêve ; il a pleuré toutes les larmes de ceux qui ont érigé une idole dans leur cœur, et pour lesquels le mot amour n'est pas seulement un mot de comédie.

Les martyrs de l'Idéal ont la fierté du silence pour la foule qui ignore, et les déchirements de l'enfantement s'éteignent peu à peu dans le triomphe de l'œuvre surgie en pleine lumière. Mais plus le Maître a souffert, plus il compatit aux épreuves des autres. Lebourg a toujours été, par-dessus tout, un bienveillant pour les artistes ses frères. Il ne considère point si les pieds s'enlisent dans le sable, mais il voit que vos yeux regardent le ciel. Et il ne méprise que ceux qui méprisent.

Cette liberté de concevoir et de façonner le beau qui appartient à chacun, le Maître, toute sa vie, l'a profondément respectée. Il sait qu'on se trompe plus facilement qu'on ne trompe les autres. Les secrets de l'Art ne sont point le propre d'une école et d'un siècle. S'il est des règles fixes qui codifient l'Esthétique depuis que le monde est monde, il n'existe point de formule ni de procédé qui se puissent prétendre les seuls à servir la beauté. Jamais, d'ailleurs, il ne sacrifia une opinion, un trait, une ombre de son œuvre, une vibration de son cœur à l'indignité du lucre, à la claque du gros public, au tiroir des récompenses officielles. Si la croix d'honneur est venue à lui — et nous nous en réjouissons tous — jamais il ne fit un pas vers elle. L'indépendance, ô vertu des grands cœurs et des nobles caractères, fleur qui ne pousse que sur les cimes battues par le vol de l'aigle, l'indépendance seule, sous le ciel et sous le soleil, a enfanté les purs chefs-d'œuvre. Saluons-la, Messieurs, avec notre maître Lebourg...

Ses chefs-d'œuvre, desquels parlerai-je ? Il en est tant et de si divers. Soit au temps que le maître habitait encore cette province de délices, soit quand il parcourut l'Orient étincelant de soleil, soit quand il campa son chevalet devant le pays des Arvernes, soit en Zélande, soit aux bords de la

Digitized by Google

Seine et de la mer, partout il pénètre jusqu'à l'âme même des paysages. Ce pinceau avide est conduit par une intelligence lucide, et soutenu par une volonté de fer. Mais quel sentiment, quelle délicatesse, quelle émotion !

Le voyez-vous devant l'œuvre qui va naître. Il attend frémissant, la minute de beauté qui va paraître et qui déjà éclate comme une fanfare. A sa vue, le maître oublie tout le monde et n'appartient plus qu'à l'œuvre qui s'édifie, qui s'éclaire, qui grandit, qui s'illumine... La minute de beauté, hélas ! s'éteint à jamais. O destin des choses qui sont trop tendres et jolies : roses d'un jour, soirs de printemps, baisers d'amour!

Mais l'art, magicien suprême, éternise sous le pinceau du maître cette apothéose qu'on croyait évanouie. Et le miracle se répète sous tous les ciels. Sur la toile inerte, la vie idéale fuse en gerbes de lumière. Et je ne sais plus si l'Art a dominé la Nature, ou si la Nature a dominé l'Art.

Où le maître a pleuré, les générations futures pleureront ; et elles se mêleront à son extase. Vous flamberez encore sous l'incendie du couchant glorieux des capitales, ô tours de Notre-Dame, quand Paris ne sera plus ! Le troupeau floconneux des moutons qui s'en retournent au bercail par le vallon aux arbres alanguis, emporte à jamais avec lui des morceaux de soleil. Tant que tourneront sur la mer tes bras fous, ô moulin géant des Polders et des Flandres, la Hollande vivra près de notre cœur. Vétheuil au printemps, c'est l'éternelle jeunesse de la Nature. Voici l'Afrique et ses palais, la chevauchée héroïque des fantasias, les jets d'eau chantant la fraîcheur des siestes orientales dans l'ombre bleue des mosquées poudrées d'or. Voici la Seine aux sérénités radieuses, aux vastes et fuyants horizons. Les grands navires d'outre-mer, vergues au vent ou crachant la fumée noire, remontent vers le port, dans le lent balancement des barques au rivage. Voici les mille chefs-d'œuvre que notre Lebourg a brossés au cours de son admirable vie d'artiste.

Vie hélas! trop tôt et trop brutalement suspendue dans son essor par la cruelle, par l'implacable maladie.

Digitized by Google

Oh ! je n'oublierai jamais ce jour — c'était hier — où j'allai m'incliner devant le maître, pour lui parler de son pays.

Dans cette chambre aux murs tapissés de tableaux d'artistes célèbres — chers et attendrissants souvenirs qu'il contemple sans fin — il est là ; terrassé douloureusement par le mal, reposant sur un fauteuil d'infirme. Près de lui deux femmes — deux anges — veillent avec amour. Leur sourire lui est plus doux que les fleurs des jardins. Elles lui rendent l'impérissable espoir... Parfois, il demande qu'on l'approche de la fenêtre, pour revoir le fleuve qu'il a tant aimé, la Seine. Et des hauteurs de Bonsecours aux forêts de Canteleu, dans cette magie de couleurs et de lignes somptueuses, il admire presque avec des larmes, comme on admire quand on a bien aimé...

J'entrai. La fenêtre était ouverte près de lui, et les mille bruits de la cité maritime bourdonnaient en bas, atténués par l'immensité de l'horizon. Je lui dis alors notre orgueil de rendre hommage à son talent, et la joie de ses amis.

Alors, il pleura, et des sanglots soulevèrent sa poitrine. Ce grand cœur que les cruautés de la vie n'avaient pu entamer se troubla et défaillit au nom seul de l'amitié. Et il ne put qu'articuler ces mots, qui s'adressaient à nous tous : « Merci, mes amis, merci... »

Les sanglots couvrirent le reste.

Ce mot, il me semble l'entendre encore...

Le grand malade parle, là-bas... Ecoutez...

Il demande qu'on l'approche de la fenêtre.

Est-ce pour contempler la Seine, qui charrie l'or de l'épopée et du soleil ? Est-ce pour ouïr les voix de la cité ?

Non, c'est pour regarder plus haut et plus loin. C'est pour interroger en frémissant ce tout petit point de l'horizon où, par delà le fleuve, et les bois et les plaines, se cache Montfort, le cher pays où il est né, où son cœur a aimé la Beauté, où se sont réunis aujourd'hui pour le saluer ses amis de la petite et de la grande patrie.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE

TENU A VERNON

LES 6, 7 ET 8 SEPTEMBRE 1924

Est-il besoin de redire que Vernon est un des coins les plus charmants qu'on rencontre sur la Seine, en la remontant vers Paris? Ville coquette en elle-même, agrémentée d'avenues ombreuses aux arbres taillés, elle possède des rives délicieusement verdoyantes près d'un fleuve paisible, entre des coteaux des plus pittoresques.

C'est sur ces rives agréables que s'est tenu le concours agricole départemental annuel de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, auquel la ville de Vernon avait adjoint des fêtes d'une certaine ampleur en l'honneur de sa reine et de ses demoiselles d'honneur.

Ce concours agricole a remporté un succès complet, malgré la fièvre aphteuse qui sévissait alors de façon sévère dans le département de l'Eure, et la chasse, qui n'en était encore qu'à sa première semaine et qui aurait pu tenter un très grand nombre d'agriculteurs et d'amateurs, au détriment de la manifestation de Vernon. D'autre part, le mois d'août pluvieux qu'on venait de subir et cette période de température mauvaise se continuant encore en septembre, pouvaient être un obstacle pour les expositions d'animaux.

Or, malgré ces inconvénients, la clôture des inscriptions était survenue au 20 août, avec plus de 70 animaux engagés,

Digitized by Google

ce qui fournit au concours du samedi une participation animale assez considérable pour la région.

Le concours eut lieu avenue Thiers, pour la race chevaline, et quai Caméré pour les espèces bovine, porcine et ovine.

L'espèce chevaline comprenait certainement le plus grand nombre d'animaux exposés, lot intéressant dans l'ensemble, particulièrement le lot de percherons bien typés présenté par M. Groult, de Saussay-la-Vache, qui remporta le prix d'ensemble avec félicitations du Jury.

Les bovins, malgré la fièvre aphteuse, étaient assez bien représentés. Leur nombre était cependant très réduit. A signaler toutefois le lot de M. Mitre, de la Heunière, qui remporta le prix d'ensemble.

Un grand nombre de sujets pour les ovins, notamment des brebis Dishley-Mérinos, appartenant à M. Albert Doré de Fresnelles.

Sujets remarquables en porcins, dont quelques truies accompagnées de leurs jeunes porcelets. La principale exposition de cette catégorie était celle de M. Amette, d'Heubécourt.

Les jurys pour ces différents concours d'animaux étaient composés de la façon suivante :

Espèce chevaline. — MM. Montfiliâtre, d'Ecos ; Trémel et Simon, des Andelys.

Espèce bovine. — MM. Lissot, vétérinaire à Pacy ; Durand et Garin, des Andelys.

Espèces ovine et porcine. — MM. Rayer, conseiller général de Damville, et Buffet, conseiller d'arrondissement de Saint-André.

***

A l'école des filles, la Société départementale d'horticulture et la Société d'horticulture de Vernon avaient organisé une belle exposition de fruits, de légumes et de fleurs, que complétaient certaines expositions d'un genre spécial, mais non sans utilité.

Sous une tente très coquette, M. Clovis Thiéval avait amassé et disposé avec art une diversité remarquable de plantes d'appartement, de légumes et de fleurs, entre autres

Digitized by Google

un magnifique parterre de géraniums, précédant un autre parterre de kentia, d'araucaria, etc..., flanqués de chaque côté de fleurs diverses, de plantes et de légumes.

Près de lui on remarquait de très beaux fruits présentés par M. Louis Lafritte, jardinier à Gaillon.

Sous un préau, on rencontrait une belle exposition de légumes du manoir d'Aulnay avec de superbes oignons, citrouilles, betteraves, etc.

M. Gavelle, de Saint-Étienne-sous-Bailleul présentait des belles avoines et des blés, de même que M. Lucien Seheut, de Fourges. Près d'eux, un ouvrier maréchal, M. Léon Lambert, de la maison Lavenu, de Vernon, avait disposé une très complète exposition de fers à cheval de toutes les grandeurs et de tous les modèles.

Sous ce même préau, on remarquait de fort beaux harnais, ainsi que des miels, des plantes aromatiques, des liqueurs, etc.

Dans la cour, les coffres-forts avaient deux très complètes expositions, celle de la maison Rettagliati, rue Thouret à Rouen, et celle des coffres-forts Ferrobloc, également de Rouen.

Non loin d'eux, c'étaient des sucres de canne présentés par M. Villote, de Conches ; puis de très coquettes tonnelles en fer, ainsi que des grilles solides à M. Hirel, constructeur à Vernon et d'opulents pots de peinture à M. Bertheau, de Vernon.

Dans deux salles de l'école, les fruits, les fleurs, les beurres et les miels avaient encore une partie de leur domaine. MM. Joseph Dehors et Derocles, de Vernon, avaient d'appétissants pots de miels et, près d'eux, les pots de fruits conservés du château de Courtmoulins étaient non moins alléchants.

Les beurres avaient deux jolies mottes, à Mme Lion, de Villez-sous-Bailleul et à la Beurrerie de Vernonnet.

Citons encore un beau panneau fleuri à M. Foucher Prosper, de Vernon, à côté de la mort-aux-rats Steiner ; les vins mousseux de Saumur, de M Matias, de Rouen ; d'autre part, les belles expositions de fruits de l'Union fruitière de Ver-

Digitized by Google

non, présentée par son président M. Bertaux; de M. Josse, de Saint-Pierre-d'Autils; de M. Isambard, arboriculteur à Bizy; de M. Eugène Boulay, jardinier chez M. Debonnesset, à Gaillon, etc.

Les membres du jury de cette partie du concours étaient MM. Pothier, de Crécy-Couvé; Rouillon, de Gassicourt, et Lanéelle, d'Evreux.

Sur l'avenue Thiers, c'était la théorie la plus variée de machines agricoles, depuis la charrue jusqu'à la batteuse et son moteur, en passant par le semoir et la faucheuse.

On notait les expositions de M. Delagoutte, de Pacy-sur-Eure; Provost, de Vernon; Grasser, de Saint-Marcel; Bayrangue, de Vernon, les semoirs et distributeurs d'engrais bleu et rouge bien connus de la maison Liot, de Bihorel; les brabans de la maison Gautier, d'Heubécourt, les hangars coquets et solides de la maison Magnien, de Gaillon; de la maison Robert, de Saint-André-de-l'Eure; les tarares Ozouf, de Saint-Lô, les machines à battre des établissements de Vandeuve (Aube), la toiture bien comprise et imperméable Eternit, les machines à laver Titaria et Nec-plus-Ultra; les maisons de constructions rapides Langlois, de Bizy-Vernon, et de nombreux marchands d'ustensiles de ménage, d'atelier et de produits divers. Cette exposition se prolongeait d'autre part par une remarquable théorie d'automobiles formant un ensemble vraiment intéressant de mécanique, tant au point de vue touristique qu'industriel.

Le jury des machines et instruments agricoles était composé de MM. Servin, directeur des Services agricoles de l'Eure; Milliard, président du Syndicat agricole de Louviers, et Lepouzé, maire de Fains.

Au Vélodrome, dans le local de l'Avenir de Vernon, la Société des Aviculteurs normands avait organisé une exposition des plus intéressantes d'animaux de basse-cour.

Les coqs et les poules formaient la plus grosse partie de cette exposition. Il y avait d'ailleurs une diversité d'espèces remarquable, et tel majestueux coq à la crête écarlate, aux

Digitized by Google

plumes d'un noir luisant voisinait avec une mignonne petite « cocote » blanche, aux pattes fines, dont la niche était elle-même contiguë à celle d'une opulente poule grise.

Les lapins étaient également assez nombreux, alignés dans une série rectiligne de cages où, dans le jaune clair de la paille, ils formaient des taches grises ou marron, blanches ou noires, à moins que dans un coin plus ombreux les yeux roses d'un lapin russe ne fassent l'effet de deux perles au milieu d'une fourrure blanche.

Il y avait aussi des canards assez peu bruyants près des oies au long col et au piaillement imbécile.

Le jury de cette section du concours était formé de MM. Jubier, président de la Société des Aviculteurs normands, Verville, aviculteur à Saint-André, et Montero, de Courbevoie.

Dans ce même vélodrome, sur la ligne droite de la piste en ciment, le Club du Chien de défense de Vernon avait organisé, dans la matinée, une exposition et un concours de chiens fort intéressant qui avait réuni plusieurs jolis sujets.

A midi trente, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, jolie et claire comme l'immeuble lui-même, un banquet réunissait les membres de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, leurs invités, et de nombreux exposants.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait aux côtés du président, M. Lesueur, vice-président du conseil de préfecture de l'Eure, représentant M. le préfet de l'Eure, MM. Hervey, sénateur, Join-Lambert, Alexandre Duval et Chauvin, députés ; Laniel, maire de Vernon, Manuit et Blier, adjoints ; Ducosté, président du comice du canton de Vernon ; Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure ; de Mare, conseiller général ; Alexandre, conseiller d'arrondissement ; Servin, directeur des services agricoles de l'Eure ; Rocher, commissaire général du concours ; Damien, directeur d'assurances agricoles à Paris, membre de la Société des Agriculteurs de France ; Lanctuit, président de l'Union commerciale de Vernon ; Caillebotte, président de la Société du Chien de défense de Vernon ; Vast et Bertin, vice-présidents de la Société d'horticulture ; Bertaux, président

Digitized by Google

de l'Union fruitière ; Agasse, président du Syndicat fruitier, Montsavoir, maire de Saint-Just; Coisnon, maire de Saint-Marcel; Huet, maire de Douains; Pourfillet, maire de la Heunière ; Gaumont, Gavelle, Cateloux, conseillers municipaux de Vernon ; Leheurteur, trésorier de la Société libre de l'Eure; Poulain, conservateur du musée de Vernon; Delamare, Fesqueux, Gacoin, etc.

A la fin du repas, excellemment servi par M. Quervel, restaurateur à Bizy, plusieurs toasts furent prononcés par MM. Laniel, maire de Vernon ; Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure, qui fit un résumé précis et clair des impressions du concours; Alexandre Duval, député, qui parla très judicieusement de la liberté économique nécessaire aux agriculteurs, désireux avant tout de travailler dans l'ordre et dans la paix; Chauvin, député, qui parla de la nécessité du maintien à la terre des populations rurales; M. Maurice Hervey, sénateur, qui résuma de façon remarquablement juste le problème social et économique actuellement posé pour le monde agricole ; et enfin par M. Lesueur, vice-président du conseil de préfecture.

ALLOCUTION DE M. ALBERT DOUCERAIN

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Messieurs, Je suis encore trop pénétré de la hiérarchie militaire pour ne pas me souvenir que, là où sont les généraux, les lieutenants doivent garder le silence. Or — en l'absence de M. André Hallays, l'éminent Président de notre Société retenu en Lorraine, — le vice-président, M. Join-Lambert, est là, et je devrais lui céder la parole comme un soldat à un chef.

Mais rassurez-vous, je n'ai que deux choses à vous dire : d'abord excuser le nouveau Préfet de l'Eure, M. Beauguitte, que nous aurions été heureux de voir présider ce banquet, et qui m'a écrit l'aimable lettre que voici :

« Le Vésinet, 2 septembre 1924.

« Hélas! Monsieur le Secrétaire perpétuel, je ne pourrai être des vôtres à Vernon le 7 septembre, et j'en suis tout à fait désolé. J'aurais aimé, ce jour-là, présider en cette ville gracieuse votre banquet et la distribution des récompenses, au milieu des agricul-

Digitized by Google

teurs de la riante et fertile Normandie, où je suis si heureux de revenir, et qui retrouveront en moi un ami fidèle. Mais la date de mon installation à Evreux vient d'être fixée par le Ministre au 20 septembre seulement. Je ne pourrai donc « officier » avant dix-huit jours.

« Je vous prie de bien vouloir agréer mes regrets très vifs et de les exprimer, ou de les faire exprimer, à tous les convives et à tous vos hôtes. A vous-même, M. le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Ernest Beauguitte ».

Les regrets très vifs que nous ressentons nous aussi, de l'absence de M. le Préfet de l'Eure sont cependant atténués par l'aimable présence du distingué Vice-Président du Conseil de Préfecture, M. Lesueur, que la Société d'Agriculture, jointe à la Ville de Vernon, remercie de sa visite au concours.

La seconde chose que j'avais à vous dire, c'est, en deux mots, le *rapport* de notre concours départemental, que vous n'avez pu apprécier qu'en partie, car le concours des espèces chevaline, bovine, ovine et porcine s'est terminé hier. Vernon est une ville charmante, mais ce n'est pas un centre d'élevage, malgré sa devise prometteuse : *Vernon semper viret!* Les agriculteurs du Vexin hésitent beaucoup à passer la Seine, même sur le nouveau pont de Saint-Pierre-du-Vauvray. D'autre part, nous avions à lutter, à cette époque, contre un triple obstacle : la répugnance de beaucoup à s'engager au cours d'une période aussi désespérément pluvieuse, l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit dans l'Eure et surtout..... l'ouverture récente de la chasse! Malgré ce triple obstacle, le concours d'animaux a été fort réussi, surtout dans sa partie chevaline. D'ailleurs plus de 70 adhésions avaient été envoyées dans les quatre catégories.

Quant au concours d'horticulture et à l'exposition d'aviculture, vous les avez suffisamment appréciés ce matin pour que je n'y insiste pas davantage. Mais je voudrais citer à l'ordre du jour de la réunion les collaborateurs dévoués qui nous ont prêté le concours le plus absolu : M. Rocher, commissaire général, qui a eu la tâche la plus lourde; M. Ducosté, l'actif président du Comice agricole de Vernon; M. Jubier, président des Aviculteurs normands et MM. Lanéelle et Vast, présidents des deux Sociétés d'horticulture départementale et locale.

Je voudrais, Messieurs, lever mon verre en leur honneur, ainsi qu'en l'honneur du sympathique maire de Vernon, M. Laniel, qui nous a donné l'hospitalité la plus généreuse, et qui a été assez influent pour faire revenir ici un hôte que nous n'attendions plus... le soleil!

Digitized by Google

DISCOURS DE M. LESUEUR

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE PRÉFECTURE

Messieurs, M. Beauguitte, Préfet de l'Eure, n'étant pas encore installé, j'ai été prié par M. Laniel, Maire de Vernon, que je remercie des paroles trop flatteuses qu'il vient de m'adresser et M. Doucerain, Secrétaire perpétuel de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, de présider votre Concours agricole.

Je regrette que M. le Préfet n'ait pu lui-même vous apporter l'autorité de sa parole et les félicitations que lui auraient certainement suggérées la belle ordonnance et la diversité des produits qui consacrent le succès de cette manifestation pacifique ; ils lui auraient permis de s'assurer que le département a continué sa marche vers le progrès depuis le jour où il l'a quitté.

J'ai eu plaisir à constater en arrivant ce matin l'accueil que votre cité, si coquette et si animée, a voulu réserver à ceux qui ont répondu à votre appel, dans le merveilleux cadre où elle est placée sur les bords de ce fleuve majestueux qui est devenu le grand chemin commercial entre le cœur de la France et la mer.

En parcourant votre exposition, je n'ai pu m'empêcher de faire un retour en arrière, cela est bien permis à mon âge, et de me représenter ce qu'était autrefois l'agriculture et ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Quels changements se sont produits !

Le cultivateur, malgré une certaine méfiance, est un homme de réalisation ; il ne se livre pas, mais observe. Au fur et à mesure que naissent les besoins, il s'efforce de faire face aux difficultés qu'il doit surmonter. C'est ainsi qu'il est arrivé à connaître la nature de sa terre et les fertilisants qui lui conviennent, à remédier à la main-d'œuvre défaillante en demandant aux machines agricoles ce que le travail manuel ne pouvait plus donner ; qu'il emploie en les sélectionnant les graines et les espèces les plus productives et qu'il lutte utilement contre les animaux et les insectes malfaisants.

Sa tâche déjà lourde est devenue plus rude encore, car il lui a fallu travailler beaucoup pour s'assimiler les connaissances si nombreuses et si variées qui lui sont nécessaires.

Nous ne sommes plus au temps où il suffisait de suivre la routine des ancêtres et ceux qui restent en arrière voient leurs précurseurs prospérer alors qu'ils végètent auprès d'eux.

Malgré ce labeur incessant, permettez-moi de vous dire que le cultivateur jouit d'un bien inappréciable et que ce bien lui est particulièrement réservé : il est libre sous le ciel ! et quand il foule la bonne terre qu'il a engraissée par ses soins et son travail, il se sent le maître libre de ses actions, loin des intrigues des autres hommes ! N'est-ce pas là une exceptionnelle prérogative qui fait oublier bien des fatigues ?

Digitized by Google

Les Concours réunissant, comme le vôtre, l'ensemble des productions nécessaires à l'Agriculture, sont un précieux enseignement où chacun peut venir faire provision de connaissances utiles, indispensables même. Aussi j'adresse à tous ceux qui se sont dévoués à l'organisation de cette belle manifestation, mes bien sincères et bien vives félicitations.

Le Gouvernement de la République a montré l'intérêt qu'il porte à l'agriculture en s'occupant spécialement de l'application des lois et règlements destinés à lui venir en aide; il serait trop long de les citer tous, qu'il me soit permis de rappeler seulement ceux qui concernent les Associations coopératives, les assurances, le crédit agricole, l'instruction technique, l'électrification des campagnes, les offices départementaux agricoles et combien d'autres.

Grâce à vos efforts, appuyés par les lois qui vous aident et vous protègent, vous prenez, Messieurs, une large part aux progrès de notre pays et vous méritez d'être associés aux espoirs que nous formons pour la prospérité de la France.

Et puisque je viens de prononcer ce mot qui évoque toute la patrie, tournons-nous vers Celui qui préside à ses destinées et saluons avec respect le fidèle républicain qu'est M. Gaston Doumergue.

Je vous convie, Messieurs, à lever vos verres en l'honneur de M. le Président de la République.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Après le banquet eut lieu la distribution des récompenses, sous le péristyle de l'Hôtel de Ville. Puis l'affluence extrêmement nombreuse, gênée seulement à la fin de l'après-midi par une nuée d'orage, continua à circuler au milieu des diverses expositions, cependant qu'à l'école de dessin avait lieu une conférence très intéressante sur les engrais potassiques.

PALMARÈS

CONCOURS DES FAMILLES NOMBREUSES

Deux prix de chacun 100 francs aux chefs de famille nombreuse, habitant le canton de Vernon, dont le plus grand nombre d'enfants se seront consacrés à l'agriculture.

1. — M. Girardel (Georges), et Mme Collet, femme Girardel, ouvriers agricoles chez M. Paul Mitre, cultivateur à la Heunière : 8 enfants, dont 7 vivants, et 5 travaillant à l'agriculture.

2. — M. Sommier (François-Marie), et Mme Havard (Albertine-

Digitized by Google

Eugénie), femme Sommier, ouvriers agricoles à Saint-Just : 6 enfants vivants travaillant à l'agriculture.

CONCOURS DES VIEUX SERVITEURS

Ouvriers agricoles. — 1° Médaille de vermeil (rappel) et 50 francs : M. Dufrine (François), chez M. Coisnon (Charles), à Saint-Marcel (41 ans de services); 2° Méd. d'argent (rappel), et 30 fr. : M. Petitpas (Henri), chez M. Fournier, à Mézières (39 ans de serv.); 3° Méd. de bronze et 20 fr. : M. Bertin (Louis), chez M. Lemaître, à Bailly.

Méd. de br. et 10 fr. : MM. Dubois (Auguste), chez M. Huet, à Douains, 31 ans de serv.; Drouin (Magloire), chez M. Vimont, à Dormont, 30 ans de serv.; Letellier (François), chez Mme Langlois, à Saint-Pierre-la-Garenne (30 ans de serv.); Foucher (Prosper), chez M. Henry (Georges), à Vernon, 25 ans de serv.; Herry (Jean-Louis), Minier (Pierre), chez M. Fournier, à Mézières, 24 et 23 ans de serv.; Devaux (Pierre), chez M. Dupré à Chauffour, 32 ans de serv.; Oisel (Jean-Marie), chez M. Gavelle, à Saint-Étienne-sur-Bailleul, 22 ans de serv.; Degisors (Louis), chez M. Fournier, à Mézières, 21 ans de serv.; Topin (Albert), chez M. Monscavoir, à Saint-Just, 21 ans de serv.; Chiffard (Alexandre) chez M. Bellencontre, à Saint-Marcel, 21 ans de serv.; Bourgeois (Arsène) et Lecave (François) chez M. Auger, à Tourny, 16 et 20 ans de serv.; Lemoal (François), chez M. Belguise, à Saint-Just, 15 ans de serv.; Barbey (Louis), chez M. Auger, à Tourny, 15 ans de serv.; Dubois (Georges), Leveillé (Léon), Hersent (Octave), chez M. Huet Émile, à Douains, 12 ans, 14 ans, 13 ans de serv.; Giguet (Ovide), Driancourt (Alphonse), Perreux (Alphonse), chez M. Bequet, à Surcy-Mézières, 11 ans, 13 ans, 13 ans de serv.

Ouvrières agricoles. — 1° Méd. de vermeil et 50 fr. Mme Calvel Jeanne-Marie, chez M. Amette, à Grumesnil, 16 ans de serv.; 2° Méd. d'arg. et 30 fr., Mme Coulbeaux (Delphine), chez M. Huet, Émile, à Douains, 15 ans de serv.; 3° Méd. de br. et 20 fr., Mme Gicquel Yvonne, chez M. Dupré, à Chauffour, 13 ans de serv.; 4° Méd. de br. et 10 fr. Mme Langlois Marie, veuve Popinot, chez M. Verville, à Saint-André, 12 ans de serv.

ESPÈCE BOVINE

Taureaux ayant toutes leurs dents de lait. — 1er prix MM. Rousseau, à Villegats; 2e pr., M. Morreau, à Panilleuse.

Taureaux ayant 4 dents de lait. — 1er pr., MM. Mitre à la Heunière; 2e pr. Blot, à Heubécourt; 3e pr. Andrieux, à Panilleuse.

Génisses ayant 8 dents de lait. — 1er pr., M. Mitre, à la Heunière.

Génisses ayant 6 dents de lait. — 1er pr., MM. Belguise Octave, à Saint-Pierre-d'Autils; 2e pr., Ledoigt, à Saint-Pierre-d'Autils.

Génisses ayant 4 dents de lait. — 1er pr., MM. Mitre, à la Heunière; 2e pr., Caillou, au Val de Vernon.

Digitized by Google

Vaches à dents de lait. — 1er pr., MM. Fleury, à Saint-Just; 2e pr., Albert Belguise, à Saint-Just; 3e pr., Ledoigt, à Saint-Pierre-d'Autils; prix supplémentaire, Caillou, au Val.

Vaches sans dents de lait. — 1er pr., MM. Mitre, à la Heunière; 2e pr., Mitre, à la Heunière; 3e pr., Mitre, à la Heunière.

ESPÈCE CHEVALINE

Race percheronne. — Chevaux de 1 an à 18 mois. — 1er pr., M. Groult, à Saussay-la-Vache; 2e pr., M. Lehongre, à La Chapelle-Réanville; 3e pr., M. Groult, précité; méd. arg. : MM. Lehongre et Susselamare.

Chevaux de 18 à 30 mois. — 1er et 2e pr. M. Groult; 3e pr. M. Moulard, à la Chapelle-Réanville; méd. arg. M. Hue, à Foucrainville.

Chevaux de 2 ans 1/2 à 3 ans 1/2. — 1er et 2e prix M. Groult.

Chevaux de 3 ans 1/2 et au-dessus. — 1er pr. M. Groult; 2e pr. M. Belguise, à Saint-Just.

Pouliches de 1 à 2 ans. — 1er, 2e et 3e pr. M. Durot régisseur à la Demi-Lune.

Juments suitées. — Méd. verm., M. Fournier, à Mézières.

Prix d'honneur et d'ensemble : M. Groult.

ESPÈCE OVINE

Béliers ayant au moins six dents de lait. — 1er pr. M. Albert Doré, à Frenelles; 2e pr. M. Andrieu, à Panilleuse; ment. hon. M. Pierre Coutil, à Port-Mort.

Béliers ayant au plus 4 dents de lait. — 1er pr. M. Albert Doré; 2e pr. M. Caron, à Hennezis; 3e pr. M. Pierre Coutil.

Brebis ayant au moins 6 dents de lait. — 1er pr. M. Albert Doré; 2e pr. M. Fournier, au Bocquet à Mézières; 3e pr. M. Caron.

Brebis ayant au plus 4 dents de lait. — 1er pr. M. Caron; 2e pr. M. Fournier; prix d'ensemble, M. Albert Doré; prix spéciaux : MM. Andrieu et Caron.

ESPÈCE PORCINE

Verrats. — 1er pr. M. Demantes à Sainte-Geneviève-les-Gasny; 2e pr. M. Amette, à Gruménil.

Truies pleines ou à lait. — 1er et 2e pr. M. Amette; 3e pr. M. Demantes.

EXPOSITION D'AVICULTURE

Houdan. — 1er prix, non décerné; 2e pr., M. le docteur Morel, à Longpré-les-Corps-Sains (Somme); 3e pr., Mme Lefrançois, à Mesnil-Esnard (Seine-Inf.); M. H., MM. Baillargeat Pierre, à Saint-Just, et le docteur Morel:

Digitized by Google

Faverolles. — 1er pr., Mme Escobar, à Saint-André; 2e pr., Mme Fleur, à Bizy; prix sup., Mme Escobar, à Saint-André; M. t. h., M. Baillargeat, à Saint-Just; m. h., Mme Escobar.

Bresse noire. — 1er pr., M. L. de Villefranche, à Bray-Lu; 2e pr., Mme Escobar, à Saint-André; M. t. h., M. le docteur Debonnesset, à Gaillon; m. h., Mme Périer, à Saint-André.

Races étrangères diverses. — 1er et 2e pr., M. Baillargeat; 3e pr., Mme Escobar; 4e pr., le docteur Morel; m. t. h., MM. Baillargeat et le docteur Morel; m. hon., M. le baron Bayens et Mme Escobar.

Races naines. — 1er pr., Mme Freulet, à Fresne-l'Archevêque; 2e pr. et m. h., Mme Delagoutte, à Pacy-sur-Eure.

Lots isolés. — Leghorn coqs : M. t. h., M. Baillargeat; Leghorn poules : 1er pr. M. le baron Bayens; 2e pr. Élevage de la Bartannière, à Berchères-sur-Vesgres.

Leghorn doré. — M. t. h., M. Baillargeat; poules : 1er pr. M. Baillargeat.

Orpington. — 1er pr. et m. h., M. L. de Villefranche.

Wyandotte blanc, coq. — 1er pr., M. Baillargeat; poules : 1er pr., M. Baillargeat.

Rhode Island coq. — M. H. M. L. de Villefranche; 1er prix, M. de Villefranche.

Sussez poules. — 1er pr., M. le Dr Morel.

Nègres Soie, coqs. — 1er prix, Mme Escombar; Poules, 2e pr., Mme Escombar.

Canards de Rouen, mâles. — 1er pr., M. le baron Bayens; Femelles, 1er pr., M. le baron Bayens.

Lapins russes, mâles. — M. H., Mme Georges, à Vernon; Femelles, M. H., au même.

Noir et feu, mâles. — 1er pr., Mme Escombar; Femelles, 1er pr., au même.

Angora blanc, mâles. — 1er pr., M. André Le Marchand, à Louviers; Femelles, 1er pr., Mme Freulet.

Géants des Flandres, mâles. — 1er pr., M. Perier; Femelles, 1er pr., 2e pr. et M. H. Mme Perier.

Havane, mâles. — 1er pr., Mme Perier; Femelles, 1er pr., à la même.

Papillon, femelles. — 1er pr., Mme Delagoutte.

Races diverses, mâles. — 1er et 2e pr., Mme Perier; M. h., Mme Freulet.

CONCOURS PAR UNITÉS

Houdan, coqs. — 2e prix, Mme Lefrançois; poules, 1er pr., M. Baillargeat; 2e pr., Mme Lefrançois; M. t. h., Elevage de la Bartannière; M. h., Mme Périer.

Faverolles, coqs. — 1er prix, M. Baillargeat; M. t. h., Elevage de la Bartannière; poules, 1er pr., Mme Fleur; 2e pr., M. Baillargeat.

Digitized by Google

Bresse noire, coqs. — 2e prix et m. h., M. L. de Villefranche; poules, 1er et 2e prix, m. h., au même.

Bresse blanche, poules. — 1er prix et m. h., M. de Villefranche.

Gournay, coqs. — M. t. h., M. Le Marchand Edmond, à Charleval.

Brahma. — M. t. h., M. Benoist Aristide, à Mézières.

Races diverses, femelles. — 1er prix, Mme Freulet; 2e pr., Mme Périer, M. t. h. Mme Périer et Mme Delagoutte.

PRODUITS DE LAITERIE

Beurres et fromages (producteurs). — Beurre. — 1er prix, médaille de vermeil et 25 fr., Mme Lion.

Fromages. — 2e prix, médaille d'argent, no 5.

PRODUITS POMOLOGIQUES

Producteurs. — Cidres. — 1er prix ex-æquo, diplôme médaille argent, M. Ledoigt, à Saint-Pierre-d'Autils, et M. Godey.

Eaux-de-vie de cidre. — Vieilles. — 1er prix, ex-æquo, diplôme de médaille d'or, M. Ledoigt à Saint-Pierre-d'Autils, et Mme Godey.

Nouvelles. — Prix, diplôme de médaille d'or, M. Ledoigt, à Saint-Pierre-d'Autils.

PRODUITS AGRICOLES DIVERS

Céréales et racines. — 1er prix, diplôme de médaille d'or, M. Seheut Lucien; 2e pr., dipl. de méd. d'argent, M. Garelle Léon.

Produits divers. — Conserves de fruits et légumes. — 1er prix, diplôme de médaille d'or, Château de Contremoulin (fruits et légumes); 2e pr., dipl. de méd. verm. (fruits et légumes), Au chien de faïence; 3e pr., dipl. de méd. d'argent, no 3 (fruits et légumes).

Vin mousseux. — Diplôme de médaille d'argent, M. Mathias, de Rouen.

Pâte contre les rongeurs parasites dite Steiner, diplôme de médaille d'argent.

Plantes pour liqueurs. — Diplôme de médaille de bronze, M. Hervy.

Sucre de canne. — Diplôme de médaille de bronze, M. Villotte Marcel, à Conches.

Plantes aromatiques. — Diplôme de médaille de bronze; MM. Cabaille, pharmacien à Vernon, et Benoist Aristide, à Mézières.

MM. Bertheau G., de Vernon, pour ses peintures; Wagneur, à Paris, pour son optique médicale.

Mentions honorables. — Petites fleurs d'ornement. — Diplôme de médaille d'argent petit module.

Digitized by Google

APICULTURE. — MIELS ET CIRES

1er prix, M. Dehors, à Panilleuse, médaille de vermeil et diplôme avec félicitations du jury pour ses études d'apiculture ; 2e pr., M. Derocles, à Vernon, méd. d'argent et diplôme ; 2e pr. ex-æquo, MM. Ledoigt, à Saint-Pierre-d'Autils, méd. de bronze.

BOURRELLERIE, MARÉCHALERIE ET CARROSSERIE

Médaille d'argent, pour ses ferrures, n° 3 ; médaille d'arg., pour ses harnais, n° 2 ; méd. d'arg., pour son charronnage, M. Parmentier, à Vernon ; méd. d'arg., pour son charronnage, M. Mignard, à Tilly.

COFFRES-FORTS

Coffres-forts, ciment armé. — Médaille vermeil, MM. Rettagliatti frères, à Rouen ; méd. verm., Ferrobloc, à Rouen.

SERRURERIE HORTICOLE

Médaille de vermeil, M. Hirel, constructeur, à Vernon.

MATÉRIEL AGRICOLE

Médaille de vermeil, à M. Delagoutte, à Pacy, pour l'ensemble de son exposition, avec félicitations du jury, prix en argent pour son ouvrier, M. Georges Normand, 10 ans de services.

Méd. de vermeil, M. Provost, à Vernon, prix pour son ouvrier, 20 fr.

Méd. d'argent grand module, M. Grasser, à Saint-Marcel ; prix pour son ouvrier, 20 fr.

Méd. d'arg. grand module, M. Bayrangue-Rivolier, à Vernon ; prix pour son ouvrier, M. Desvignes, charron, 20 fr.

Diplôme de méd. de verm., MM. Liot frères, constructeurs à Rouen.

Dipl. de méd. de verm., M. Léon Youf, à Saint-Lô.

Dipl. de méd. d'arg., M. Magnien, à Gaillon, pour ses hangars.

Dipl. de méd. d'arg., M. Robert, à Saint-André-de-l'Eure, pour ses hangars.

Dipl. de méd. de br., M. Gautier, à Heubécourt, pour ses articles de cave.

Dipl. de méd. d'arg., Etablissements de Vandeuve (Aube), machines à battre.

Dipl. de méd. de br., Société anonyme de l'Eternit (couverture fibro-ciment).

Dipl. de méd. de br., Titatia, machine à laver « Nec plus ultra ».

Digitized by Google

Méd. de br., M. Langlois, à Bizy-Vernon, maisons de constructions rapides (prime en argent à un ouvrier).

Méd. de br., Clé à serrage automatique.

PRODUITS DE L'HORTICULTURE

1re catégorie. — Horticulteurs marchands (plantes en pots).

Médaille de vermeil pour des conifères, méd. d'arg. et 100 fr. pour ses plantes d'appartement et géraniums zouales, à M. Thiéval, horticulteur à Vernon.

Méd. d'arg. et 50 fr. pour sa décoration florale et sa collection de fruits à M. Lefritte, horticulteur à Gaillon.

2e catégorie. — Jardiniers de maison. — Méd. d'arg. et 100 fr., M. Boulan, jardinier chez le docteur Debonnesset, à Gaillon, pour son exposition de plantes et légumes.

Fleurs coupées. — 2e catégorie. — Jardiniers de maisons. — Prix d'honneur, méd. de verm. et 100 fr., M. Lebret, jardinier chez M. Minet, à Giverny, pour sa collection de dahlias, mufliers, glaïeuls et plantes vivaces.

Méd. d'arg. et 50 fr., M. Ravanne Achille, jardinier chez M. Payen, château de Gruménil, pour sa collection de dahlias, cactus et ampelopsis.

Méd. d'arg. et 50 fr., M. Foucher Prosper, chez M. Henry à Vernon.

Légumes. — 2e catégorie. — Jardiniers de maisons. — Prix d'honneur, méd. de verm. et 100 fr., avec félicitations du jury, M. Goubert Jules, jardinier au manoir d'Aulnay, par La Bonneville.

FRUITS

1re catégorie. — Syndicat de producteurs. — Prix d'honneur, méd. verm. et 200 fr. à l'Union fruitière de Vernon (M. Bertaux, président), pour son exposition de fruits de table.

2e catégorie. — Producteurs. — Prix d'honneur ex-æquo, méd. verm. et 100 fr., MM. Josse Augustin, arboriculteur à Saint-Pierre-d'Autils, et M. Isambard, arboriculteur à Bizy, pour leur exposition de fruits de table ; méd. br., M. Ledoigt, à Saint-Pierre-d'Autils.

3e catégorie. — Jardiniers de maisons. — Méd. arg. et 25 fr., M. Boulay Eugène, chez M. Debonnesset, à Gaillon, pour son exposition de cantaloups et fruits de table.

Prix d'honneur. — Objet d'art offert par M. le président de la République : M. Thiéval, horticulteur à Vernon, pour l'ensemble de son exposition.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 16 NOVEMBRE 1924

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ HALLAYS,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du procès-verbal.

Etaient présents : Mmes J. L'Hopital, Paul Labbé, A. Doucerain, L. Guillemare, Lançon, Mlle Dauplay ; MM. André Hallays, Join-Lambert, A Doucerain, de Mare, J. L'Hopital, Ch. Lecœur, Guillemare, Menon, Leheurteur, Servin, abbé Guéry, Gossart ; Allaire, Avenel, Besnier, Bezat, de Bonardi, Bourguignon, Brard, Carrère, abbé Dechêne, Delaunay, P.-V. Duchemin, Duguay, Filleul, Alphonse Hubert, Albert Hubert, Huvey, Lamiray, Dr Lerat, Mahieu, Martin, Mentré, Millais, Momenteau, Petit, Poulain, Pierre Préteux, Quirière, de Rostolan, Roux, Sevin, Vautier ;

Excusés : Mgr l'Évêque d'Evreux, MM. Jacques Hérissay, Robert Duquesne, Marcel Delaunay, Paul Delaboissière, Alexandre Dubosc, Paul Souty, P. Thureau-Dangin, Saint-Ange Trutat, André Bourgne, Hardoin, Henri Milliard, Pierre de Viel-Castel, les chanoines Eudeline et Bonnenfant.

Lecture a été donnée du procès verbal de la séance générale du 18 mai 1924, qui a été adopté sans observation.

Concours agricole départemental à Vernon. — Ce concours a eu lieu à Vernon, les 6, 7 et 8 septembre 1924, et a obtenu un succès complet.

Le Comice agricole de Vernon, présidé par M. Ducosté ; la Société des Aviculteurs normands présidée par M. Jubier ; la Société départementale d'horticulture de l'Eure, présidée par M. Lanéelle, et le Syndicat fruitier, présidé par M. Bertaux,

Digitized by Google

nous avaient prêté l'appui le plus actif pour la préparation des différentes catégories du concours.

Un banquet de clôture a été servi le dimanche 7 septembre à l'Hotel de ville de Vernon, sous la présidence de M. Lesueur, vice-président du Conseil de Préfecture, faisant l'intérim des fonctions du Préfet, en attendant l'installation du nouveau titulaire, M. Beauguitte. MM. Maurice Hervey, sénateur de l'Eure; Join-Lambert, Alexandre Duval et Chauvin, députés de l'Eure, assistaient à ce banquet, et y ont pris la parole :

Les recettes du concours se sont élevées à	15.811 fr. 75
et les dépenses à.	14 661 fr. 75
soit un reliquat actif de.	1.150 francs.

La ville de Vernon avait fait à la Société libre de l'Eure une ouverture de crédit de 5.000 francs que nous n'avons pas eu à utiliser, grâce aux entrées payantes qui se sont élevées à plus de 6.000 francs.

Recueil des Travaux de la Société pour 1923. — Ce Recueil, qui vient de paraître comprend 335 pages. Il contient, outre les rapports d'usage et le compte-rendu des concours auxquels la Société a participé en 1923, deux très importantes études, l'une de M. le chanoine Fossey, curé-doyen de Beuzeville, intitulée l'*Eure archéologique,* et qui est un véritable précis d'histoire monumentale du département; l'autre de M. Léon Coutil, notre ancien Président, sur Nicolas Poussin (1594-1665), études iconographiques, illustrées de nombreuses gravures.

A cette occasion, M. Doucerain annonce que M. Coutil a voulu contribuer à l'impression de son étude dans le Recueil pour une somme de mille francs. Des remerciements chaleureux lui sont votés par l'assemblée.

Révision des usages locaux. — Le travail des usages locaux avance lentement, mais c'était un travail de longue haleine, particulièrement complexe et difficile à rédiger.

La section des Andelys, sous l'active impulsion de M. Coutil, a eu deux réunions, l'une le 7 juillet, l'autre le 10 novembre pour la préparation du travail, dont la rédac-

Digitized by Google

tion a été confiée à M. Dechaumont, président du Syndicat agricole de l'arrondissement.

L'arrondissement de Louviers est malheureusement en retard. Une réunion plénière de la commission de révision est prévue pour le mois de décembre, sous la présidence de M. Henri Milliard, président du Syndicat agricole de l'arrondissement.

Nous espérons que l'année 1925 verra la réédition du Code des Usages locaux, dont la première édition date de 1850, et qui avait besoin d'être adapté aux nouveaux usages et aux nouvelles pratiques de culture.

Conférences de la Société. — Notre Conseil d'administration a décidé de renouveler en 1925, au cours de l'hiver la série de conférences qui avait eu lieu en janvier-février 1924.

Il a, en outre, décidé que ces conférences, qui auront lieu dans le pavillon de la Société des amis des Arts, seront gratuites pour les membres de la Société en limitant les entrées à trois personnes par famille et en délivrant les deux cartes supplémentaires à moitié prix, et payantes pour les autres personnes étrangères à la Société.

Prix Lucien Fouché en 1925, — Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la Société décernera en 1925 un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur un sujet littéraire, prose ou vers.

Mme Paul Labbé, veuve du regretté président de la Société, propose de créer, en mémoire de son mari, un prix Paul Labbé, de 1000 francs, qui serait décerné tous les deux ans en même temps que le prix Lucien Fouché, au meilleur poème du concours de poésie.

Vœu en faveur du classement du cloître et de la chapelle de l'ancien évêché. — Le Conseil d'administration dans sa séance du 25 octobre, a été d'avis de vous présenter le vœu suivant :

« La Société libre de l'Eure réunie en séance générale le 16 novembre 1924, à Evreux, dans la salle de sa bibliothèque, émet le vœu :

« Que fassent l'objet d'un classement :

« 1° Le cloître et la chapelle dépendant de l'ancien évêché

Digitized by Google

d'Evreux, avec un tour d'échelle de 3m,50 autour de ces constructions, ainsi que le même tour d'échelle dans la cour de l'ancien évêché en bordure de la cathédrale, jusqu'à la porte cochère, afin de pouvoir faire les restaurations nécessaires à la cathédrale ;

« 2° Et comme musée lapidaire, toutes les pierres tombales, inscriptions, sculptures, etc., appartenant à l'Etat, ainsi que les vitraux, armoiries d'évêques, depuis le XVe jusqu'au XIXe siècle, exécutées sur les fonds de l'Etat. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Lectures et rapports. — L'ordre du jour de la séance appelle la lecture de trois études particulièrement importantes.

La première est celle de M. Joseph L'Hopital, président de la section des Lettres, sur l'Amiral de la Roncière Le Noury, ancien sénateur de l'Eure, ancien Président de la Société. Cette admirable étude due à la plume experte d'un homme qui a longtemps vécu dans l'intimité de l'Amiral, doit servir de préface à un recueil de correspondances, en deux volumes, réunies par M. L'Hopital, en collaboration avec M. de Saint-Blancard. Elle a été vivement appréciée par l'auditoire d'élite devant lequel elle a été lue.

La seconde lecture a été faite par M. Georges Poulain, conservateur du musée de Vernon, sur les *Eglises rurales du canton de Vernon*, dont la première partie, consacrée à l'église de Saint-Pierre d'Autils, a paru dans le Recueil de 1922.

Puis, M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'un rapport sur la question d'actualité de l'*Indemnité de plus-value au fermier sortant*, qui apparaît comme la réplique à la fameuse question de la propriété commerciale qui vient de faire l'objet d'un projet de loi voté à la Chambre des Députés.

Admission de nouveaux membres. — Enfin, pour la régularité, on adopte la candidature de 32 nouveaux membres présentés depuis la dernière assemblée générale, et dont, pour la plupart, les noms ont pu prendre rang dans la liste insérée à la fin du Recueil des travaux 1923-1924. Ce sont :

Digitized by Google

MM. Gros, receveur d'enregistrement, Mariage, minotier, Marigaux, représentant de commerce, Mlle Dauplay, MM. l'abbé Dechêne et Pierre Marigny, professeurs au collège Saint-François de Sales et Azan, comptable, à Evreux ; — Avenel, ancien instituteur et Toussaint, inspecteur d'assurances, à la Bonneville ; — Delagoutte à Pacy ; Laniel, maire de Vernon ; l'abbé Pierre Souty, au séminaire d'Orgeville ; — Pierre Coutil, agriculteur à Port-Mort ; le comte de Cornulier, à Cahaignes ; Albert Doré, à Boisemont ; Paul Fessart, à Noyers-sur-Andelys ; Six, à Villers-sur-Andelys ; Auguste Chéron, à Villers-en-Vexin ; Garin, à Hacqueville ; Rousselin, à Etrépagny ; G. Jeanvrot, à Beaumont-le-Roger ; Marcel Delaunay, à Tourville-la-Campagne ; Vaudremer, au chateau du Val d'Ailly, à Venables ; Amédée Gondard, agriculteur à Incarville ; André et Pierre Jeuffrain, industriels à Louviers ; Léon Pellerin, à Surville ; Maurice Lemercier, au Troncq ; Milliard à Montaure ; Damien, inspecteur d'assurances à Paris, Guilliard, conseiller à la Cour d'appel, à Caen ; De Azcona, à Tafalla (Espagne).

La séance a été levée à quatre heures et demie.

Digitized by Google

LE VICE-AMIRAL

BARON DE LA RONCIÈRE LE NOURY

(1813-1881)

Ancien sénateur de l'Eure, ancien président de la Société.

PAR M. JOSEPH L'HOPITAL

PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES [1]

Le 2 novembre 1829, un jeune élève de la Marine de seconde classe, nommé à la fin du mois précédent, quittait la sous-préfecture de Montargis avec une feuille de route pour Brest. Sur cette pièce officielle, délivrée par le sous-préfet faisant fonction de sous-intendant militaire, il était ainsi qualifié : *Clément Delaroncière, fils de François Marie et de Adélaïde Declacuville, né à Thurin ci-devant département du Pot (royaume de Sardaigne).*

Le 14 mai 1881, mourait à Paris le vice-amiral baron de la Roncière Le Noury. Le lendemain le comte Clément de Ris, son beau-frère, me priait de l'accompagner à la mairie du 1er arrondissement pour déclarer le décès.

L'employé de l'état civil nous demanda le lieu de naissance; nous répondîmes : « Turin, département du Pô »; il crut que nous nous moquions de lui. Clément de Ris lui fit alors un petit cours d'histoire qu'il écouta avec méfiance, après quoi il écrivit intrépidement, comme cinquante-deux ans plus tôt

1. *Cette biographie est destinée à servir de Préface à la correspondance intime du Vice-Amiral de la Roncière Le Noury (lettre à sa femme et à sa fille), dont M. Joseph L'Hopital, avec la collaboration de M. de Saint-Blancard, prépare la publication.*

Digitized by Google

le scribe de Montargis : département du Pot. Il fallut alors lui faire un cours d'orthographe et de géographie. Ainsi s'est ouverte et fermée, entre deux coquilles, la carrière d'un grand marin.

* * *

Camille-Adalbert Marie était fils du second mariage du général comte Clément de la Roncière. Son frère aîné Emile, qui devait en 1835 être victime d'une erreur judiciaire demeurée célèbre, avait pour mère une hollandaise protestante avec laquelle le général put divorcer sans contrevenir aux lois de l'Église catholique. Il épousa en 1811 Adélaïde Victoire, fille de Louis Le Noury, sieur de la Grignardière, et de Marie-Françoise-Henriette de Bence de Cracouville. Il en eut deux enfants, le futur amiral et une fille, Louise, qui mourut veuve de M. Muiron, petit-fils de l'aide-de-camp du Premier Consul.

Le sang militaire qu'il tenait de chacun de ses parents prédisposait Adalbert de la Roncière au métier des armes. La mère du général, demeurée veuve avec onze enfants, aurait voulu que ce fils-là fût d'église; elle avait même obtenu pour lui en 1788, alors qu'il venait d'avoir quinze ans, un canonicat à la cathédrale de Verdun; mais la vocation n'y était pas. Le trop jeune chanoine jeta l'aumusse aux orties, sauta à cheval au début de 1793 et ne cessa plus de galoper et de se battre. Général de brigade en 1809, il mena à la tête de ses cuirassiers les charges furieuses qui décidèrent le gain de la bataille d'Eckmühl; il reçut onze coups de sabre dont l'un brisa sur sa poitrine sa croix de commandeur de la Légion d'Honneur, et eut le bras gauche cassé d'un coup de pistolet. On vint annoncer à l'Empereur qu'il était mort. — « J'en suis fâché, dit Napoléon, c'était un brave. » On rapporte le propos au blessé à qui le chirurgien Ivan va couper le bras; il en éprouve une joie qui domine ses souffrances. Il a perdu son bras, il s'en console en soulignant son blason de cette devise : *Pro patriâ adhuc alterum;* et il se remet assez vite pour rejoindre à Vienne dès le commencement de

Digitized by Google

juin l'Empereur qui le nomme général de division. Voilà le père.

Voici maintenant l'oncle. Issu d'une vieille famille d'épée, le général baron Le Noury a fait, comme son camarade Clément de la Roncière, toutes les campagnes de la République et de l'Empire dans l'arme de l'artillerie; colonel à Austerlitz, général de brigade à Sarragosse où il entre l'un des premiers, général de division après Leipsick, il demeure à Waterloo seul debout de son état-major. Il était sans alliance : lorsqu'il vit confirmée la vocation de son neveu il lui laissa son domaine de Cracouville, son titre et son nom.

Aussi bien, le futur amiral avait reçu l'uniforme militaire dès sa naissance : le 31 octobre 1813, Madame de la Roncière, surprise par les douleurs pendant une promenade en voiture, l'avait mis au monde sur les marches du grand escalier du palais royal de Turin; le général, empruntant la pelisse de l'un des cavaliers de son poste d'honneur, en avait enveloppé le nouveau né.

* * *

Le jeune aspirant parti de Montargis le 2 novembre embarqua le 15 à Brest sur l'*Orion*, vaisseau école de la Marine. Le général l'avait recommandé à son cousin M. de la Rochassière, commandant en second, et lui avait assuré une pension de dix francs par mois qui ne devait pas lui permettre de faire à terre le grand seigneur. Il fut donc très heureux lorsque, à la fin de 1830, les élèves de l'*Orion* furent embarqués sur la frégate l'*Aurore* à destination de Toulon. Cette première traversée, qu'il raconte en détail dans une lettre à sa mère, l'amarina tout à fait et lui donna l'habitude de réfléchir, l'ambition de commander.

La frégate l'*Herminie*, commandant de Villeneuve, était en partance pour les mers du Sud, et d'abord pour Rio Janeiro où elle devait conduire la marquise de Loulé, belle-sœur de l'empereur du Brésil. La Roncière obtint d'y être embarqué avec onze de ses camarades, parmi lesquels Didelot et Ducrest de Villeneuve qui, comme lui, devaient s'élever aux étoiles; les futurs amiraux Gasquet et de Tinant étaient parmi les

Digitized by Google

officiers. Il ressort de la correspondance que la marquise traita le jeune aspirant avec une particulière bienveillance.

A Callao il quitte l'*Herminie* pour la *Vestale*, est nommé élève de première classe et revient à Rio Janeiro où il embarque sur la corvette l'*Orithye* qui le ramène à Brest.

Les lettres qu'il écrit à sa famille pendant cette longue navigation sont pleines de jeunesse et de vie; elles témoignent d'un goût croissant pour le métier, d'une passion précoce de voir, de connaître et de juger, d'une volonté très ferme de se distinguer et d'arriver.

Réembarqué aussitôt sur le brick goélette la *Capricieuse*, il est promu le 6 janvier 1834 au grade d'enseigne de vaisseau ou, comme on disait alors, de lieutenant de frégate. En septembre de la même année on le trouve à Toulon sur la gabarre le *Finistère* puis, en décembre 1835, sur la corvette la *Bonite* qui doit rejoindre la station du Brésil commandée par le contre-amiral Dupotet.

Mais il a été recommandé à un de ses parents, le capitaine de vaisseau baron de la Susse. Celui-ci le prend sous ses ordres, d'abord sur le vaisseau la *Ville de Marseille*, puis sur le *Montebello*. Après une croisière de sept mois en Méditerranée il est mis à la disposition de la majorité générale à Toulon; mais il ne se soucie pas de rester longtemps à terre. Le poste de second à bord du brick la *Cigogne* est vacant; il l'obtient et le garde de février 1838 au printemps de 1840. Il débarque le 15 mars à Malaga pour rentrer en congé en France.

Il y reste peu de temps; assez cependant pour tomber amoureux de sa cousine Clémentine Clément de Ris. Elle est orpheline, sans autre famille que deux frères trop jeunes pour lui être une protection. Elle est charmante; l'exquise distinction qui fera d'elle plus tard une grande dame s'allie en elle à la grâce rieuse de la jeunesse. Lui est un officier de haute mine, d'aspect calme et résolu, d'excellentes manières et très-séduisant : tous deux sont faits pour se prêter au doux roman des promesses d'amour. D'un court voyage qu'ils font ensemble à Londres, chaperonnés par M. Weygel, tuteur de la jeune fille, ils reviennent fiancés.

Digitized by Google

Cependant le baron de la Susse ayant été nommé contre-amiral, La Roncière le rejoignit à Toulon et servit sous ses ordres de 1840 à 1843, d'abord en qualité d'aide de camp sur le *Montebello*, puis sur l'*Inflexible* comme major de la Division du Levant. Il prit part aux évolutions de la grande escadre commandée par le vice-amiral Lalande et destinée, en cas de guerre suscitée par le réveil de l'éternelle question d'Orient, à faire triompher notre pavillon dans la Méditerranée, puis aux opérations de la station du Levant qu'il devait plus tard lui-même commander.

C'était, pour un jeune officier avide de s'instruire et de se distinguer, une admirable occasion; il n'eut garde de n'en pas profiter. La Marine française était alors de beaucoup la première après celle de l'Angleterre, et capable de lui tenir tête en Orient; un grand enthousiasme animait les états-majors et les équipages. Mis en rapport par ses fonctions avec les grands chefs, chargé par l'amiral de transmettre ses ordres et d'assurer ses relations avec les représentants des Marines étrangères, il s'étudia à observer, à comparer, à comprendre, en même temps que se développaient en lui, par la fréquentation assidue d'une élite, ses goûts naturels de discipline, d'ordre et d'autorité.

Chevalier de la Légion d'Honneur et lieutenant de vaisseau en 1843, aide de camp du préfet maritime à Cherbourg, auteur d'un ouvrage remarqué sur les navires à voiles et à vapeur de la France et de l'Angleterre, il se sentait destiné à un bel avenir militaire lorsqu'il épousa, le 9 mai, sa fiancée. Il eut en elle une épouse et une admiratrice passionnée qui, loin d'entraver sa carrière, s'y sacrifia toutes les fois qu'il le fallut, et demeura pour lui jusqu'à sa mort une amie intelligemment dévouée dont il écoutait toujours et suivait souvent les conseils.

Le 9 août 1844, la Roncière, réclamé à nouveau par le vice-amiral de la Susse, embarquait à Cherbourg sur la frégate le *Gomer* comme aide-major de la division navale qui se formait dans la Manche pour accompagner le roi Louis-Philippe en Angleterre. Il assistait aux fêtes de Portsmouth avec de nombreux officiers qui devaient laisser un nom dans

Digitized by Google

la Marine française, tels que Bouët, capitaine de corvette, Penhoat, Dieudonné, Coupvent des Bois, capitaines de vaisseau ; il ramenait à Cherbourg le brick royal la *Marie-Amélie* et reprenait ses fonctions d'aide de camp du préfet maritime.

Envoyé en mission en Angleterre, au commencement de 1845, par le baron de Mackau ministre de la Marine, il y passa plus de six mois et se fit des amis dans l'aristocratie anglaise; ses lettres, ses rapports sur le brise-lames de Brighton, sur les équipages des navires anglais, sur la marine à vapeur britannique lui valurent les plus flatteuses félicitations du ministre. Il revint en juillet à Cherbourg où venait de naître sa fille Marguerite Henriette ; et le 9 mars 1846 il était nommé au commandement du cutter le *Renard* chargé de protéger la pêche côtière dans les parages de Granville. Commander ! n'avoir au-dessus de soi personne, être le maître sur son bateau, prendre des initiatives et des responsabilités, manœuvrer librement avec audace, c'était depuis longtemps son rêve ; ce sera la passion de toute sa vie, comme aussi celle d'étudier les hommes, de les connaître et de traiter les grandes affaires avec ceux qui les conduisent.

Cependant l'heure était venue où tous ses vœux de marin et de diplomate allaient être comblés. Nommé le 9 mai 1847 au commandement du *Ramier*, il se préparait à lever l'ancre lorsque, le 10 juin, il reçut du nouveau ministre de la Marine duc de Montebello l'ordre de se rendre à Toulon et d'y prendre le commandement de l'aviso à vapeur la *Vedette* destiné à stationner dans le Bosphore à la disposition du baron de Bourqueney, ambassadeur de France à Constantinople. Il devait rester en Orient jusqu'au printemps de 1849 et ne quitter son poste d'observation que momentanément, une première fois en janvier 1848 pour prendre au Pirée M. de Piscatory nommé ambassadeur à Madrid et l'amener en France, une seconde fois, pour rallier en mars 1848 l'escadre d'évolutions commandée par le vice-amiral de la Susse et assister en rade d'Alger à l'arrivée du général Cavaignac nommé gouverneur général de l'Algérie.

Sa jeune femme l'avait accompagné à Constantinople ; elle contribua à l'éclat des réceptions et des fêtes tandis que lui,

Digitized by Google

conscient du rôle dominant que la France jouait là-bas, se perfectionnait dans la connaissance des hommes et des choses de l'Orient, tout en entretenant des relations de courtoisie et d'amitié avec les membres du corps diplomatique et les représentants les plus distingués de la colonie française de Constantinople.

Peu démocrate par tempérament, il apprit sans enthousiasme la Révolution de février ; heureux d'être loin du pays et militaire, il ne songea qu'à maintenir le prestige du drapeau, à faciliter par son attitude correcte et par ses relations le rôle du général Aupick envoyé à Constantinople à la suite du départ de M. de Bourqueney, et acheva de rendre populaires les matelots français et leurs officiers en combattant avec énergie et décision, à la tête de l'équipage de la *Vedette*, un incendie terrible à Péra en octobre 1848. En même temps il ne permettait pas qu'on l'oubliât à Paris : il y envoyait en avril 1848 une note sur la marine militaire ottomane et, en mars 1849, un précieux mémoire sur la marine russe dans la mer Noire.

Rentré en France, il trouva le parlement agité par une fièvre de réforme ou plutôt de changements. Il défendit la Marine dans un article qui parut le 15 décembre 1849 dans la *Revue des Deux Mondes ;* il y fit preuve d'indépendance et d'impartialité, se livrant aux études comparatives les plus intéressantes sur les marines européennes et démontrant l'inanité de la plupart des griefs articulés à la tribune, non sans toutefois retenir les critiques qui, sur certains points, lui paraissaient fondées. L'amiral Romain-Desfossés rendit hommage à sa compétence et à son caractère en le nommant, en mars 1850, rapporteur de la Commission chargée de réviser l'Ordonnance du 31 décembre 1825 sur le service à la mer ; le décret du 15 août 1851 est en grande partie son œuvre. Le marquis de Chasseloup-Laubat qui, plus tard, sous l'Empire, devait faire de lui son chef d'état-major, le prit pour aide de camp en 1851.

En septembre de la même année il est nommé capitaine de frégate ; en janvier 1852, réclamé à nouveau par son cousin le vice-amiral de la Susse, il embarque à Palerme sur le vais-

Digitized by Google

seau amiral la *Ville de Paris* avec Bourgois, de Fauque de Jonquières, Penaud, Pothuau, Dubuisson.

Promu chef d'état-major et officier de la Légion d'Honneur il reçoit en juin 1853, au moment où les affaires se brouillent en Orient, l'ordre de prendre le commandement de la corvette à vapeur le *Roland*.

La première étape de sa carrière est terminée, celle que tout jeune officier doit franchir avant de clore sa destinée dans les rangs inférieurs de la hiérarchie ou de prendre son vol vers les hauteurs. Cette étape, la Roncière l'a franchie d'une façon normale, sans avoir obtenu de ses services et de sa valeur plus qu'un avancement honorable ; il a vingt-deux années de services effectifs lorsqu'il reçoit son quatrième galon. Remarqué par le prince de Joinville qui le recherchera après 1870, en bons rapports avec Victor Hugo dont la femme est amie d'enfance de la sienne, recommandé par son père au Prince Président, il est demeuré résolument en dehors de la politique ; en se maintenant sur le terrain militaire et aussi sur celui du monde il a su gagner par la finesse de son esprit et la parfaite distinction de ses manières des amis dans tous les partis. La guerre de Crimée va révéler en lui un chef, lui valoir l'appui d'une amitié alors puissante et donner à sa carrière un grand essor.

*
* *

Envoyé dans la mer Noire dès les premiers symptômes de la guerre, le *Roland*, lorsque l'expédition de Crimée fut décidée, prit à son bord les officiers généraux chargés de reconnaître le point le plus favorable au débarquement des troupes, et longea hardiment le littoral. Un jour, le commandant de la Roncière fut averti par son second que la machine ne fonctionnait plus ; on était à quelques encâblures de la terre et sous le feu de l'ennemi ; d'un instant à l'autre le navire pouvait être jeté à la côte. Le commandant donna tranquillement ses ordres à voix basse et continua à causer sans qu'aucun de ses interlocuteurs se doutât du danger. Plus tard, après avoir concouru au transport de l'armée,

Digitized by Google

il explora dans son canot les embouchures du fleuve et indiqua le gué par où devait passer la division Bosquet dont le mouvement décida de la journée de l'Alma.

Lorsque le siège de Sébastopol fut résolu, ce fut lui qui, après avoir reconnu la baie de Kamiesh, la fit accepter à force d'insistance et de volonté comme lieu d'abri pour la flotte de ravitaillement et de communications avec l'armée ; or c'est à la baie de Kamiesh que nous dûmes de pouvoir passer l'hiver en Crimée, de maintenir le siège et finalement de nous rendre maîtres de Sébastopol.

Ces opérations particulières n'empêchaient pas le *Roland* de prendre part aux opérations générales de la flotte et au bombardement de la ville assiégée ; il escortait des convois et rapatriait un grand nombre de soldats turcs atteints du choléra sans que son équipage, continuellement tenu en haleine et astreint à une inlelligente hygiène, eût à souffrir du fléau. L'activité du commandant, son habileté manœuvrière, son impassible sang-froid avaient valu à son navire une sorte de popularité glorieuse qui justifia la promotion de la Roncière au grade de capitaine de vaisseau et son entrée au Conseil d'Amirauté en février 1855.

Cependant un fait nouveau s'était produit, pour lui de la plus haute importance et qui influa sur une partie de sa vie : il avait fait la connaissance du Prince Napoléon.

En mars 1854 le *Roland,* rappelé momentanément à Toulon et mis à la disposition du cousin de l'Empereur nommé au commandement d'une division de l'armée, l'avait conduit à Constantinople, puis en Crimée, avec plusieurs personnages de sa maison et de son intimité d'alors, tels que le baron Mariani, M. Nesmes-Desmarest, le comte Branicky et le fameux général Prim, que les événements d'Espagne devaient bientôt faire connaître et discuter.

Le Prince aimait la mer; son esprit, mobile comme les flots, ne trouvait un calme et un repos relatif qu'au milieu de leur agitation ; on le verra jusqu'à la fin de l'Empire emporter sur les immensités des océans, comme pour les y perdre et les y noyer, les indignations, les ironies, les amertumes, les révoltes et les continuelles contradictions qui

Digitized by Google

bouillonnaient, pour son malheur, dans son puissant cerveau. Le commandant de la Roncière, d'abord sur la réserve, fut étonné puis bientôt charmé d'avoir à son bord une Altesse Impériale qui s'intéressait à la Marine ; et l'Altesse, qui s'entendait à faire la conquête de ceux qui lui plaisaient, le séduisit par l'étendue de ses connaissances, la finesse de ses critiques, l'imprévu et parfois l'éclat lumineux de ses idées.

De là naquit entre ces deux hommes, encore plus différents peut-être de tendances et de caractères qu'éloignés par le rang social, une amitié qui résista à tous les événements et fut plus forte que tous les désaccords. Elle suscita beaucoup d'envieux au futur amiral mais ne facilita pas toujours sa carrière ; il lui fallut manœuvrer entre la petite cour du Palais-Royal et celle des Tuileries sur un terrain difficile ; et il aurait pu payer de son avenir le prix d'une disgrâce ou la rançon d'une réconciliation si le Prince Napoléon avait moins apprécié la franchise de ses conseils que d'ailleurs il ne suivait guère, et si l'Empereur Napoléon III n'avait pas été incapable de faire descendre jusque sur les amis de son cousin l'irritation toujours passagère que lui causaient ses écarts.

La prise de Sébastopol, le congrès de Paris et la paix qui le suivit avaient fait du nouvel Empereur l'arbitre de l'Europe ; l'ère des révolutions semblait close ; l'opposition se taisait ; et si quelques esprits distingués, regrettant ce silence, pleuraient le régime parlementaire, la presque unanimité du pays en portait le deuil avec une insouciance qui touchait à l'allégresse. C'était l'aurore, pleine de promesses, des belles années d'un règne qu'une moins partiale histoire commence à défendre contre les jugements sommaires de détracteurs passionnés. A cette paix brillante, à ce bonheur de vivre dans une illusion de sécurité, dans un rêve de gloire, Paris, centre d'un milieu social et mondain alors renaissant et qui semble aujourd'hui disparu pour toujours, offrait ses plaisirs sans qu'une grimace de malaise ou une ride de révolte vînt encore rendre orageuse sa triomphale beauté. Le commandant de la Roncière Le Noury aimait le monde ; sa naissance, ses relations, sa réputation dans la

Digitized by Google

marine lui ouvraient toutes les portes. Il en profita et promena au travers des réceptions et des fêtes un regard connaisseur et amusé.

Il avait retrouvé à Paris le Prince Napoléon qui, après avoir bravement et brillamment commandé sa division sur le champ de bataille de l'Alma, s'était tout à coup dégoûté de la Crimée et en était revenu trop tôt, bravant la médisance et la critique avec l'insouciance du qu'en dira-t-on qui devait lui valoir une croissante impopularité.

Il s'était passionné pour l'Exposition Universelle ouverte aux Champs-Élysées dans le nouveau Palais de l'Industrie; président du jury des récompenses, il s'adjoignit la Roncière qui, sans cesser de prendre une part active aux travaux du Conseil d'Amirauté, lui apporta le plus intelligent concours et se trouva tout à fait en faveur auprès de lui. Cette faveur, il l'appréciait sans doute; mais il était trop bon manœuvrier pour n'en pas apercevoir les écueils possibles; le Palais Royal ne lui faisait pas oublier que son avenir militaire dépendait des Tuileries. Aussi le dimanche, lorsque l'Empereur sortait de la messe, il lui arrivait parfois de passer devant un capitaine de vaisseau dont la tenue à la fois aisée et respectueuse le frappait, et qu'il se rappelait avoir déjà vu.

* * *

L'Exposition, le travail dans les bureaux du Ministère, le monde et les plaisirs parisiens ne pouvaient retenir longtemps un marin qui aimait passionnément son métier. La Roncière, au bout de peu de mois, en eut assez et demanda un commandement à la mer. On ne pouvait guère le lui refuser; cependant il se défiait de l'amiral Hamelin, ministre de la Marine, dont il n'était ni l'élève ni le favori.

Dans quelle escadre allait-on l'envoyer? Sous quel amiral allait-il servir? Homme de discipline, il savait obéir; mais il avait des idées trop personnelles pour ne pas préférer de beaucoup commander; et puis il était naturel que, arrivé près du soleil, il craignît d'en être éloigné. Bien lui en prit que le Prince Napoléon voulût naviguer.

Digitized by Google

Le Prince, qui avait l'humeur voyageuse, s'intéressait aux recherches scientifiques et se complaisait à être pour certains savants comme pour certains littérateurs et certains philosophes une sorte de Mécène ; il souffrait, en outre, de n'être pas assez consulté en matière politique. Il songea à faire une longue croisière dans les mers arctiques, à explorer l'Islande, le Groënland, à revenir par la Norvège, choisit pour l'accompagner une petite élite de techniciens et sollicita l'agrément de l'Empereur. Celui-ci mit avec empressement un navire à sa disposition et agréa pour commander l'expédition le commandant de la Roncière. C'était combler ses vœux : tout lui souriait dans cette croisière, jusqu'aux dangers d'une navigation difficile et aux responsabilités qui allaient peser sur lui. Son esprit hardi et sa confiance en lui-même, qui le poussaient aux initiatives rapides, le défendaient contre toute crainte d'insuccès et ne laissaient aucune ombre à la joie qu'il éprouvait de visiter des pays presque inexplorés et de parcourir des mers encore mal connues. Le 17 mai 1856, il prit le commandement de la corvette la *Reine Hortense* que devait accompagner le vapeur le *Cocyte*.

La fortune qui lui souriait au départ ne le trahit ni pendant le voyage ni au retour. Après avoir parcouru en moins de quatre mois, le plus souvent au milieu des glaces, près de treize mille milles marins, après avoir abordé l'Écosse, l'Islande, s'être approché de l'île de Jean-Mayen défendue par la banquise, avoir jeté l'ancre dans les fjords du Groënland, avoir touché la Norvège, la Suède, le Danemark, la *Reine Hortense* rentrait à Cherbourg sans avoir éprouvé la plus légère avarie, et son commandant revenait à Paris où l'attendait la croix de commandeur de la Légion d'Honneur.

Il n'y demeura pas longtemps : dès le début de janvier il était à Toulon, commandant le vaisseau l'*Eylau*, dans l'escadre de la Méditerranée. Mais son étoile ne l'abandonnait pas; le 13 février, il était appelé au Ministère et mis à la tête de la division de Terre-Neuve.

Il y avait alors entre la France et l'Angleterre, au sujet des pêcheries de Terre-Neuve, des difficultés qui menaçaient de devenir aiguës. Il fallait que nos droits fussent défendus,

Digitized by Google

que nos pêcheurs fussent protégés ; et en même temps le gouvernement français, toujours très désireux de conserver l'amitié anglaise, souhaitait vivement l'apaisement du conflit. Il importait donc qu'une force suffisante pour faire respecter notre pavillon fût présente là-bas, et qu'elle fût confiée à un officier aussi courtois que ferme, capable de négocier avec les représentants de l'Angleterre à Terre-Neuve et dans la Nouvelle Écosse.

La Roncière arbora son guidon de chef de division sur le *Gassendi*, quitta Brest à la fin d'avril 1838 et toucha à Cadix pour attendre le *Ténare* qui devait faire route avec lui. Il retrouva là M. de Piscatory, qu'il avait connu ministre de France à Athènes sous le gouvernement de juillet, et profita de cette relâche pour faire une courte excursion jusqu'à Séville où résidait le duc de Montpensier.

L'on vit alors un spectacle assez curieux : le commandant d'une division de la marine impériale, ami particulier du Prince Napoléon, allant rendre visite à un fils du roi Louis-Philippe. Si peu officielle que fût cette visite, il fallait, pour la faire, avoir de l'indépendance et du caractère ; le commandant n'en manquait point. Très fin, très habile, sachant au besoin mieux que personne manœuvrer les puissants et ménager les circonstances, il n'était pas homme à s'abstenir lorsqu'il lui plaisait d'agir, ni à se taire quand il voulait parler ; il n'accepta jamais le rôle de flatteur ni celui de complaisant. Cette attitude haute ne lui nuisit point sous l'Empire, parce que le souverain avait assez de grandeur d'âme pour l'apprécier et parce qu'il avait son franc parler avec le cousin ; mais elle devait plus tard, sous la troisième République, causer la fin brutale de sa carrière de marin.

Il appareilla de Cadix par un soleil déjà brûlant et entra dans la rade de Saint-Pierre à la fin de mai, c'est-à-dire encore en hiver ; il se mit aussitôt à l'œuvre. Jusqu'en octobre où il rejoignit Brest, il ne cessa d'inspecter nos pêcheries, de faire à leur profit la police des côtes de Terre-Neuve en écartant du French Shore les Anglais qui s'y étaient établis, et de négocier diplomatiquement à Sydney et à Halifax avec les autorités britanniques.

Digitized by Google

Afin d'affirmer là-bas non-seulement l'intérêt que portait la France à ses nationaux, mais aussi la puissance et la valeur de la Marine française, il affronta lui-même et imposa aux navires sous ses ordres les explorations les plus audacieuses. Déjà familiarisé avec la navigation arctique par sa croisière sur la *Reine Hortense* et, cette fois-ci, n'ayant pas de prince à bord, il donna toute carrière à ses qualités de chef. Il étonna, effara même un peu quelquefois les rudes marins qu'il avait ralliés et qu'il entraînait dans la brume et les tourbillons de neige au milieu des courants et des récifs jusque dans des hâvres où jamais n'étaient entrées que des barques et où la plus petite faute pouvait perdre un bateau.

Cette campagne de Terre-Neuve valut à la Roncière une réputation de manœuvrier qu'il devait porter au plus haut degré quelques années plus tard lorsqu'il commanda nos premiers cuirassés, et lui conquit, de la part de ses officiers d'alors devenus depuis ses amis, une admiration qui, chez quelques uns, s'élevait jusqu'à l'enthousiasme. Ceux qui ont eu l'honneur de connaître l'intrépide amiral Pierre savent quel souvenir il avait gardé du marin qu'il regardait comme son maître.

Lorsque la Roncière toucha Brest, avec la pensée de recommencer la campagne au printemps suivant, le ciel diplomatique s'était assombri, et les grondements précurseurs de la guerre d'Italie se faisaient entendre à l'horizon. Trop lié avec le Prince Napoléon pour n'être pas mis par lui dans la confidence de ce qui se préparait, il comprit que l'Empereur voulait la guerre avec l'Autriche.

Le Prince, ministre de l'Algérie et des colonies depuis le 24 juin, songeait à l'appeler auprès de lui, mais il ne s'en souciait guère, prévoyant que ce ministère ne serait pas de longue durée.

Loin de lui garder rancune de ses hésitations, le Prince le recommanda à l'Empereur qui cherchait un homme sûr pour une mission diplomatique secrète.

Coup sur coup, le commandant fit en plein hiver deux voyages à Saint-Pétersbourg, porteur de lettres confiden-

Digitized by Google

tielles du souverain français au tsar Alexandre. Il s'agissait d'obtenir de la Russie, sinon une alliance, tout au moins une neutralité bienveillante, afin de contenir l'Allemagne et d'obliger l'Autriche à immobiliser des troupes sur ses frontières de l'Est. Il s'acquitta de sa mission avec une promptitude et un tact qui lui valurent aux Tuileries de hauts témoignages de satisfaction; et à peine de retour à Paris, il repartit pour Turin où il assista le 30 janvier 1859 au mariage du Prince Napoléon avec la Princesse Marie Clotilde. Peu de jours après, la baronne de la Roncière Le Noury était nommée dame d'honneur de la nouvelle Altesse Impériale.

Au moment où allait commencer la campagne d'Italie, la Roncière était donc également en faveur auprès de l'Empereur et auprès du Prince. Et cependant il n'approuvait pas cette guerre ; il ne se cachait pas pour dire qu'il la trouvait inopportune. Qu'une pareille attitude n'ait pas indisposé le souverain, que l'amitié du cousin n'en ait pas été diminuée et que la Roncière ait obtenu un très beau commandement, voilà qui est à l'éloge des deux princes, quelque opinion que l'on puisse avoir sur leur politique.

Cependant la guerre était déclarée ; les armées entraient en campagne et très vite engageaient le fer.

La Marine était chargée des opérations contre Venise ; déjà le contre-amiral Jurien de la Gravière bloquait Chioggia ; le vice-amiral Bouët-Williaumez réunissait à Toulon une grande escadre, et le commandant de la Roncière-Le Noury, nommé au commandement de la flottille des canonnières, les armait fiévreusement ; toutes les forces étaient placées sous le commandement supérieur de l'amiral Romain-Desfossés.

La Roncière ne pensait plus à critiquer la guerre; il n'avait qu'une pensée, qu'un désir : arriver à temps au fond de l'Adriatique pour aller s'embosser en avant-garde aux endroits les plus dangereux et faire parler ses canons. Aussi comme il s'irrite des retards, comme il s'en plaint, comme il en souffre! Enfin l'escadre appareille ; les grands navires prennent les canonnières à la remorque ; le gros temps oblige à larguer les amarres. Horriblement secoués, la Roncière et ses petits bateaux ont peine à suivre ; enfin toute la

Digitized by Google

flotte arrive indemne en rade d'Antivari, puis à Lossini où elle attend. Qu'attend-elle? La Roncière est exaspéré; il s'emporte contre la routine des escadres; tout va être manqué!... Enfin on va partir!... Trop tard! une dépêche arrive : c'est la victoire de Solférino, c'est l'armistice. Honte pour la Marine! s'écrie le commandant au désespoir. Il va ramener à Toulon ses canonnières sans avoir pu utiliser la puissance de leur artillerie et l'élan dont il avait pénétré leurs équipages.

A cette cruelle déception vint bientôt s'ajouter dans son esprit une désapprobation croissante pour la politique de Napoléon III qui était pourtant, et à un moindre degré, celle du Prince Napoléon.

Lors de l'apparition de la brochure intitulée « Le Pape et le Congrès », il crut de son devoir de parler; il demanda une audience à l'Empereur et le supplia de ne pas laisser toucher au Pape. Le souverain le reçut avec sa bienveillance habituelle et l'écouta avec patience, mais ne lui répondit pas.

Il put bientôt se rendre compte qu'on ne lui en voulait pas de sa franchise : à la fin de 1859 il était nommé à un commandement ordinairement réservé à un contre-amiral : celui de la station navale du Levant; le 16 décembre il appareillait de Rochefort pour Gibraltar et le Pirée sur la frégate la *Zénobie*.

De grandes difficultés l'attendaient en Orient et allaient lui fournir l'occasion d'exercer d'une manière particulièrement brillante ses talents de marin, de diplomate et de chef. Son rôle dans les affaires de Syrie, qui ressort avec détails de sa correspondance, a été admirablement résumé dans une notice biographique écrite en 1881 au lendemain de sa mort et distribuée par sa veuve à ses amis.

« Le Commandant de la Roncière, écrit M. de Jancigny, se « retrouvait sur un théâtre qui n'avait rien de nouveau pour « l'ex-aide de camp de l'amiral de la Susse dans la station « du Levant, pour l'ancien capitaine de la Vedette à Cons- « tantinople. Si les parages où il allait naviguer étaient bien « connus du marin, les traditions de notre politique et des « intérêts français en Orient n'avaient plus de secrets pour

Digitized by Google

« le diplomate. Il devait aussi rencontrer là, dans les plus « importantes situations, plusieurs de ceux qui l'avaient « connu, sans que l'absence eût affaibli des souvenirs ou « interrompu des relations sans cesse entretenues par la « correspondance. C'était en effet une des qualités de M. de « la Roncière de ne jamais oublier ses amis et de trouver, « au milieu des occupations les plus absorbantes, le temps « de leur écrire une de ces lettres où il avait le don d'être « aimable et de dire beaucoup de choses en peu de mots. « Aussi l'accueil fait au nouveau chef de la station sur tous « les points de la vaste étendue des côtes qu'il avait à sur- « veiller fut plein de distinction et de déférence. M. de la « Roncière regagnait, et au delà, par le prestige calme et « puissant qui se dégageait de sa personne, celui qui pou- « vait lui manquer encore du côté du grade. A la cour du roi « de Grèce, à Smyrne, à Beyrouth, à Alexandrie, le simple « capitaine de vaisseau était reçu comme le représentant de la « France et prenait, sans effort de sa part, sans contestation « de la part des autres, le rang auquel lui donnaient droit ses « éminents services et ses grandes manières.

« Cette position si large et si haute que se fit, dès le début, « M. de la Roncière, favorisait singulièrement la solution « des affaires; elle répandait, en outre, sur sa vie comme sur « celle de ses subordonnés dont il faisait ses amis, un « charme inexprimable et de précieuses facilités pour l'exé- « cution de toutes choses. Qu'il s'agît d'une excursion aux « ruines d'Eleusis, d'une visite aux carrières de marbre du « Pentélique ou à la plaine de Marathon, d'une descente dans « la grotte d'Antiparos, d'un pèlerinage aux couvents du « Liban, à Jérusalem, à Bethléem ou au monastère du Mont « Carmel, d'un voyage d'Alexandrie au Caire ou à Suez, les « obstacles s'abaissaient, les portes s'ouvraient, tout allait « comme de soi; et il fallait réfléchir pour avoir la percep- « tion nette du bon vouloir qui avait prévu et aplani les dif- « ficultés.

« Au milieu de cette existence si belle et si utile à la fois, « sous le doux et splendide azur du ciel de la Syrie, éclatè- « rent les scènes tragiques qui devaient désoler le Liban.

Digitized by Google

« Le fanatisme des uns, la politique bassement égoïste des « autres, avivaient dès longtemps les haines séculaires et « fomentaient la guerre civile : aussi Musulmans et Druses « se trouvèrent-ils, à la même heure, debout pour le meurtre « et l'incendie.

« Les ruines fumantes de Djezzin, de Rechaya, de Hus- « baya, de Deir-el-Kamar, de Zaleh, couvrant vingt mille « cadavres ; deux cent mille chrétiens de toutes les commu- « nions errant sans asile, sans vêtements, sans pain : telle « se posa la question de Syrie devant l'Europe épouvantée.

« Ce fut pendant la semaine de la Pentecôte, le 27 mai 1860, « que les flammes s'allumèrent et que le sang coula pour la « première fois. M. de la Roncière accourut devant Beyrouth « avec la *Zénobie* et les autres bâtiments de la station.

« Sans son courage et sa présence d'esprit, l'émeute ter- « rible qui éclata le 20 juin dans les rues de la ville se serait « terminée par le massacre général des chrétiens. Mais « M. de la Roncière tenait l'épée de la France et elle était en « bonnes mains ; il l'étendit entre les bourreaux et les vic- « times.

« Sa protection couvrait jour et nuit les fugitifs qui « venaient chercher l'abri de son pavillon ; sa bourse était « ouverte aux malheureux ; en un mot, son intrépidité et « son cœur l'élevèrent, pendant de longues semaines, à la « hauteur de ses responsabilités redoutables. A chaque ligne, « les documents authentiques du temps citent le nom de la « Roncière pour l'exalter et le bénir. C'est M. Lenormant qui « écrit de Beyrouth, le 1er juillet : « Il y a ici quelqu'un qui « nous donne brillamment l'exemple : C'est M. de la Ron- « cière Le Noury, le commandant de nos forces navales. Il « est impossible de soutenir plus dignement qu'il ne le fait « l'honneur du drapeau français. Énergique et calme, « humain, généreux, charitable, il est au fond ici l'homme « de la situation, celui que les Turcs craignent et honorent « le plus. » — C'est Monseigneur Lavigerie, alors directeur « de l'œuvre des Écoles d'Orient, qui s'écrie : « Honneur « à ce brave et généreux commandant de la Roncière Le « Noury qui, résumant en lui tous les instincts bienfaisants

Digitized by Google

« de notre marine, a réussi par d'admirables efforts à pré-
« venir tant de désastres et à réparer tant de maux! »

« Dès son arrivée à Beyrouth, le commandant de la station « avait télégraphié au gouvernement; et c'est au reçu de sa « dépêche que fut décidé l'envoi sur la côte de Syrie d'une « division de l'escadre de la Méditerranée et d'un corps « expéditionnaire de six mille hommes. L'arrivée de ces « forces rendait inutile la présence de la *Zénobie*, et M. de la « Roncière partit pour la côte de la Palestine, rentrant ainsi « dans l'exercice de son commandement général en Orient, « que les circonstances l'avaient amené à concentrer un « instant en Syrie. »

L'arrivée du contre-amiral Jehenne devant Beyrouth avait été pour la Roncière une déception. Sans doute avait-il espéré que les vaisseaux envoyés sur les côtes de Syrie seraient placés sous ses ordres. Son commandement allait finir; il n'en demanda pas le renouvellement.

Les étoiles de contre-amiral (4 mars 1861) et le poste de chef d'état-major et de directeur des mouvements de la flotte au Ministère de la Marine l'attendaient à Paris. Le marquis de Chasseloup-Laubat allait avoir en lui, de 1861 à 1865, un collaborateur éminent, et l'on peut dire que, pendant ces quatre années, il fut une sorte de sous-ministre dont l'influence et l'autorité ne firent que s'accroître jusqu'au jour où le Ministre, représenté comme ne voyant que par les yeux de son chef d'état-major, voulut montrer, en le renvoyant à la mer, qu'il pouvait se passer de lui.

Tout de suite le nouveau contre-amiral avait apporté dans les bureaux du Ministère ses habitudes d'initiative et d'activité, et imposé au personnel une grande somme de travail qu'il savait se faire pardonner en témoignant à ses subordonnés beaucoup de bienveillance et d'intérêt. Il prit là une habitude qu'il devait conserver toute sa vie, celle de recevoir des audiences. Il n'en refusait pour ainsi dire aucune; et lorsqu'une demande lui paraissait juste ou qu'une personne l'intéressait, il ne laissait à personne le soin de suivre l'affaire et d'en presser la solution : il s'en occupait lui-même. Il fut donc bientôt assiégé par la multitude des solli-

Digitized by Google

citeurs mais il ne s'en montra jamais ni excédé ni surmené. Il trouva le moyen de suffire à tout : aux audiences, à la correspondance, au travail, tout en demeurant l'observateur attentif et souvent très critique des événements politiques, et en redevenant le soir l'homme du monde qu'attiraient les salons et les fêtes, que Paris amusait. La besogne accomplie pendant son passage au Ministère fut immense. Le service à la mer fut rendu moins dur et le décret du 25 octobre 1862 adoucit les rigueurs de l'Inscription maritime sans que ces réformes portassent la moindre atteinte à la discipline. La Marine française fit mieux que conserver son second rang dans le monde : elle inquiéta l'Angleterre en mettant la première sur chantiers des vaisseaux cuirassés. En même temps elle s'organisait puissamment par la création d'une flotte de réserve. Sur les côtes de Syrie, de Grèce, d'Italie, du Sénégal, du Dahomey, de Madagascar, notre pavillon se faisait désirer, craindre, respecter; et le chef d'état-major du Ministre prenait une part personnelle à la fondation de notre belle colonie de l'Indo-Chine en s'opposant énergiquement à ce qu'elle fût abandonnée.

Survint l'aventure du Mexique, entreprise dans le but de créer dans l'Amérique du Nord, en face des États-Unis anglo-saxons et protestants, un empire latin et catholique, et qui, sans avoir rallié à l'Empire les esprits que les affaires d'Italie en avaient détachés, devait finir par un échec salué avec une égale satisfaction par l'étranger jaloux de la grandeur prospère de la France et par les haines des oppositions coalisées.

Il s'agissait de transporter de France au Mexique quarante mille hommes, chiffre qui, pour l'époque, avec le genre de navires dont on disposait, était énorme et n'avait jamais été atteint. Le problème fut résolu sans hésitation, avec une ponctualité et une précision qui firent l'admiration des marines étrangères ; et les communications entre la France et le corps expéditionnaire demeurèrent assurées.

La laborieuse activité du contre-amiral de la Roncière, sa faveur auprès du Ministre, la maîtrise avec laquelle il évoluait entre le Palais-Royal et les Tuileries comme jadis au

Digitized by Google

milieu des glaces du Groënland et de Terre-Neuve, la fidélité qu'il gardait dans tous les mondes à des amis de toutes les opinions ne pouvaient pas ne pas lui valoir beaucoup d'envieux. Aussi lorsque, le 31 juillet 1865, il dut résigner ses fonctions de chef d'état-major pour prendre le commandement en chef de la Division cuirassée de l'Océan, ceux qui le jalousaient ne manquèrent pas de lui représenter ce changement de situation comme une disgrâce. Il y crut un instant, et il se sépara du Ministre avec une certaine froideur; mais il ne lui en voulut pas longtemps. Il fallut peu de jours pour qu'il fût repris par la passion de la mer; et les trois navires qu'il trouva à Cherbourg et qui formèrent le noyau de son escadre, le *Magenta* sûr lequel il hissa son pavillon, l'*Héroïne* et la *Flandre* étaient des unités si neuves et si belles que la fierté de les commander compensa le sentiment un peu amer qu'il avait éprouvé tout d'abord en se trouvant placé à son rang de contre-amiral, au-dessous des grands chefs, vice-amiraux et amiraux, qui hier encore le sollicitaient et le courtisaient au Ministère. Il était d'ailleurs le premier officier général mis à la tête d'une force cuirassée homogène; pour ce commandement il n'y avait ni tradition ni précédent; il lui appartenait d'en créer en faisant rendre à ces bâtiments nouveaux tout ce que l'on en pouvait attendre comme puissance militaire, comme navigabilité et résistance à la mer. Rien ne pouvait mieux convenir à un homme de son ambition et de son audace.

Il choisit avec le plus grand soin les officiers qui devaient être attachés à sa personne. Son chef d'état-major fut le commandant Pierre qu'il avait connu à Terre-Neuve, et qui depuis l'avait suivi en 1859 à la division des canonnières de l'Adriatique, puis au Ministère de la Marine : homme d'une haute intelligence, d'une extrême bravoure et d'une foncière bonté, mais d'un naturel bouillant qui parfois le rendait exigeant et dur. Cette raideur dans le service ne déplaisait pas à l'amiral, partisan d'une discipline très stricte dont il se réservait de modérer la rigueur, sachant se faire aimer autant que son chef d'état-major savait se faire craindre. Le lieutenant de vaisseau Vignes qui, comme le comman-

Digitized by Google

dant Pierre, devait mourir officier général, avait attiré l'attention de la Roncière alors qu'il commandait la station du Levant; il le prit pour officier d'ordonnance. La distinction de ses manières, sa passion pour le métier et son goût pour les voyages plaisaient à l'amiral; tous deux communiaient en une même active curiosité de l'esprit. Le capitaine de vaisseau Le Bris commandait le *Magenta;* et l'abbé Métairie était aumônier de l'escadre. Je me revois enfant, avec mon père, en visite à Cherbourg à bord du *Magenta*, au milieu de tous ces disparus...

Le contre-amiral de la Roncière Le Noury avait à peine pris son commandement qu'il reçut l'ordre de rallier à Portsmouth la grande escadre qui s'y réunissait sous les ordres du vice-amiral comte Bouët-Williaumez ayant le Ministre à son bord, pour rendre à la flotte anglaise la visite qu'elle avait faite à Cherbourg. Il eût préféré être laissé à l'écart; il lui semblait peu politique de montrer aussi solennellement aux Anglais l'avance que le nombre et la puissance de nos unités cuirassées nous donnaient sur eux; et puis il avait hâte de mettre à exécution tout un programme de manœuvres et d'expériences.

Dès que les fêtes furent terminées il reprit sa liberté d'action. La fin de 1865 et l'année 1866 furent employées à des excursions et à des exercices continuels : voyages au Portugal, à Madère, aux Canaries, exercices d'artillerie dans la baie de Quiberon avec de nouveaux canons de gros calibre; essais de tous genres sur les évolutions des cuirassés et leur faculté de navigation à la voile; expériences sur l'emploi des batteries flottantes, sur la résistance comparative des carènes en fer et en bois. Au cours de ces manœuvres la division cuirassée de l'Océan visite hardiment tous les ports accessibles de la côte occidentale de France, Concarneau, Le Croisic, Les Sables-d'Olonne et toutes les passes franchissables : le Four, le Toulinguet, le Raz de Sein près de Brest, les Glenans près de Lorient, l'entrée de la Gironde. En septembre 1866, l'Impératrice souhaite la voir devant Biarritz; en dépit de la rade ouverte et dangereuse à la station des grands navires, les cuirassés viennent danser sur

Digitized by Google

la houle en face de la villa Eugénie. Les souverains sont reçus à bord du *Magenta ;* l'Empereur fait pleuvoir sur les états-majors et les équipages décorations et récompenses ; l'amiral reçoit de sa main la plaque de Grand-Officier.

Cependant la situation faite à l'Europe par la victoire de la Prusse et de l'Italie sur l'Autriche obligeait le gouvernement impérial à liquider l'affaire du Mexique. Le 20 décembre 1866 l'amiral reçut à Cherbourg une lettre du Ministre de la Marine le chargeant du rapatriement du corps expéditionnaire. Il avait ordre de prendre le commandement général de l'opération ; pour cela il devait s'entendre en passant aux Antilles avec son camarade d'école le contre-amiral baron Didelot commandant la station, et rallier à Vera-Cruz un de ses anciens lieutenants de Terre-Neuve, le commandant Cloué, alors à la tête de la division navale du golfe du Mexique.

Le 3 janvier 1867 l'escadre appareilla de Cherbourg ; elle toucha à Madère pour faire du charbon, puis à la Martinique, et arriva le 20 février en rade de Vera-Cruz. En moins d'un mois les troupes furent embarquées. Lorsque le dernier transport fut parti et qu'il eut vu disparaître à l'horizon le vaisseau qui portait le maréchal Bazaine, la Roncière quitta le dernier la côte mexicaine, attristé par notre insuccès dont il prévoyait les redoutables conséquences, mais fier du rôle qu'avait joué la marine et plus confiant que jamais dans la valeur de ses hommes et dans la résistance de ses bateaux. Il remonta vers le Nord, relâcha à Halifax, fit au Canada et aux États-Unis une rapide excursion, puis mit le cap sur l'Europe en traversant l'Atlantique septentrional encore parsemé de glaces. Il vint atterrir sur les Sorlingues par une brume épaisse, se glissa entre les côtes d'Angleterre et les récifs qui hérissent ces parages sillonnés de courants rapides et redescendit sur Cherbourg au commencement de mai. Il avait, selon son habitude, pris des initiatives, assumé des responsabilités, affronté délibérément des dangers, justifiant par la continuité et l'originalité de son effort ces paroles qu'il disait quelquefois : « J'aime à faire ce que ne font pas les autres ». Les félicitations du ministre ne firent que consacrer officiellement l'admiration qu'il inspirait, l'envie qu'on lui portait

Digitized by Google

et sa popularité auprès des équipages qu'il s'était attachés par l'imprévu, la hardiesse, la justice et la bienveillance de son commandement.

A la fin de juillet il reprit la mer, visita en détail les côtes de la Manche, mouilla à Bréhat, à Portrieux, à Boulogne, entra dans le port de Saint-Malo jusque-là réputé inaccessible à d'aussi grands bâtiments, et revint en rade de Quiberon faire des exercices de canon.

Il n'avait plus que peu de jours à attendre pour que, ses conditions étant remplies, il dût amener son pavillon. Avant de quitter l'escadre il voulut se signaler par quelque chose de grandiose et de nouveau. Il mit à terre à Auray ses compagnies de débarquement et une batterie d'artillerie, y descendit en grande tenue avec tous ses officiers et s'en alla en pèlerinage militaire à Sainte-Anne, patronne des bretons et des marins. L'évêque de Vannes et un immense clergé vinrent à sa rencontre à l'entrée de la ville, et de tous côtés les populations affluèrent. Une splendide procession se déroula avec bannières, cantiques, clairons et tambours ; à la messe, à laquelle assistait la princesse Bacciocchi cousine de l'Empereur, l'amiral prit place dans le chœur, en face de l'évêque ; les marins emplissaient la nef, la musique de l'escadre jouait dans la tribune ; à l'élévation les canons tonnèrent ; et la cérémonie se termina par un déjeuner auquel tous prirent part, jusqu'au dernier matelot.

Ainsi s'affirmait l'esprit primesautier de l'amiral de la Roncière : lorsqu'une chose lui semblait devoir être faite il la faisait, au risque de se faire blâmer. Le blâme ne vint pas ; et certains catholiques, alors très montés contre le gouvernement impérial et qui devaient applaudir à sa ruine, n'attendirent pas longtemps pour porter le deuil du respect dont il entourait la religion.

Le 16 août 1867, le contre-amiral de Dompierre d'Hornoy prenait le commandement de la division cuirassée de l'Océan.

* * *

La Roncière trouva Paris en fête et assista, en observateur

Digitized by Google

avisé et inquiet, aux dernières fusées du grand feu d'artifice que fut l'Exposition universelle de 1867. Il semblait que tout concourût à l'apothéose du gouvernement impérial ; l'Europe entière, souverains en tête, et les représentants des nations les plus lointaines déferlaient sur la France ; c'était, dans un décor magnifique, une joie, une bombance, une kermesse mondiale.

Cependant l'orage grondait sourdement ; l'opposition ne désarmait pas ; l'erreur du Mexique, le triomphe de la Prusse à Sadowa, la question romaine enflammaient ses orateurs, alimentaient sa presse, ses revues, ses salons. Et l'autorité que l'Empereur, vieilli et déjà malade, abandonnait de plus en plus à des irresponsables ne résistait que mollement aux assauts des hommes de demain. Sur ce soleil de féerie des nuages passaient : insulte de Floquet au czar, coup de pistolet de Berezowski, arrivée, la veille de la distribution des récompenses, de la dépêche annonçant la mort tragique de Maximilien ; et dans une loge des Variétés Bismarck, applaudissant bruyamment aux couplets du général Boum, se réjouissait de notre légèreté et de notre aveuglement.

L'amiral sentait l'avenir gros de menaces ; la guerre avec la Prusse lui apparaissait comme inévitable et extrêmement grave. Nommé vice-amiral le 4 mars 1868, il n'eut pas de commandement jusqu'en 1870. A la suite des événements de 1867 en Italie, la mauvaise intelligence entre les Tuileries et le Palais-Royal s'était singulièrement accentuée. L'Empereur avait eu, aux yeux de son cousin, le tort de répondre à l'appel du pape, de renvoyer à Rome les troupes qu'il en avait fait revenir en 1866 et de faire écraser par elles les garibaldiens à Mentana, donnant ainsi à la politique italienne qu'on lui avait tant reprochée un désaveu chevaleresque qui ne désarma point les catholiques exaltés, excita la fureur de l'opposition radicale, et souleva de l'autre côté des Alpes des colères et des rancunes dont s'inspira en 1870, lorsque nous sollicitâmes l'alliance de l'Italie, la prudence commandée au gouvernement de Victor-Emmanuel par nos premiers revers.

La Roncière n'avait pas à se plaindre de l'Empereur qui

Digitized by Google

venait de lui donner sa troisième étoile ; mais il restait fidèle à son amitié pour le Prince malgré ses fréquents désaccords politiques avec lui. Sa situation était donc délicate ; et il est permis de penser que la mésentente entre les deux cousins, accentuée en 1865 par le discours d'Ajaccio et rendue aiguë par Mentana, ne rendit pas très favorable au nouveau vice-amiral l'entourage du souverain.

Il n'eut garde cependant de rester oisif. Il prit une part assidue jusqu'en 1870 au Conseil d'Amirauté, au Conseil des Travaux de la Marine, au Conseil de perfectionnement de l'École Polytechnique, au Bureau des Longitudes et présida la Commission chargée de l'organisation du Yacht-Club de France.

Les résultats du plébiscite de 1870 le réjouirent. Il espéra que le gouvernement impérial consolidé par la majorité imposante que le pays venait de lui donner, pourrait reprendre son autorité et augmenter nos forces afin d'éviter peut-être la guerre et, si elle éclatait, la gagner. Il fut surpris par elle comme tout le monde, et tout de suite il comprit que notre seule chance de succès était dans une offensive rapide. Il fut donc désolé de nos hésitations, de nos lenteurs, de notre inertie affolée qui permirent aux Prussiens d'attaquer les premiers.

Il avait été nommé au commandement de l'escadre des transports qui, sous les ordres supérieurs de l'amiral Bouët, devait débarquer sur les côtes de la Baltique un corps expéditionnaire. Le vaisseau, en armement à Lorient, sur lequel il avait ordre de hisser son pavillon s'appelait la *Victoire*. La Victoire ne vint pas... les transports ne furent pas réunis : le Ministère allait trop lentement et les Prussiens trop vite ; on renonça à l'expédition de la Baltique.

Cependant les événements se précipitaient. Le 28 juillet l'Empereur, accompagné du Prince Impérial et du Prince Napoléon, était parti pour le front. Le 4 août le Prince appelait la Roncière à Metz, sans doute pour lui donner, au sujet de la princesse et de ses enfants, des instructions qu'il semble avoir assez vivement discutées. Le 12, la baronne de la Roncière Le Noury emmenait à Prangins les princes Victor

Digitized by Google

et Louis et la princesse Marie Lætitia; la princesse Clotilde demeurait au Palais-Royal où la retenait la conscience de son rang et de son devoir.

Tandis que l'armée française, surprise et désemparée, était manœuvrée dans la région de Metz par celles des envahisseurs, on se préoccupait à Paris de la possibilité d'un siège. L'amiral Rigault de Genouilly avait obtenu pour la Marine la mission de défendre l'enceinte fortifiée. Six forts lui avaient été exclusivement confiés : ceux de Romainville, Noisy, Rosny, Ivry, Bicêtre, Montrouge, ainsi que les batteries de Saint-Ouen et de Montmartre; on réunit en outre une flottille destinée à opérer sur la Seine. Le régiment d'artillerie de marine, des troupes d'infanterie de marine et de gendarmerie maritime furent également appelés à Paris. Enfin huit officiers généraux de la marine furent chargés du commandement de huit secteurs sur neuf qui formaient l'enceinte de la capitale. Les forts de la marine formèrent deux groupes séparés sous les ordres du contre-amiral Saisset dont le quartier général était au fort de Noisy et du contre-amiral Pothuau qui s'établit au fort de Bicêtre. Le 8 août le commandement en chef des marins armant les forts avait été donné au vice-amiral de la Roncière-Le Noury qui choisit pour chef d'état-major général le capitaine de vaisseau Le Normant de Kergrist et pour chef de service administratif le commissaire de la Marine Le Fraper.

Il eut aussitôt le sentiment très net des services que ses marins, en cas de désastre et d'arrivée des Allemands sous Paris, devaient rendre à la défense s'il savait les isoler de tout contact avec des troupes en déroute et des recrues plus ou moins indisciplinées; pour y parvenir il assimila ses forts à une escadre. Dans l'avant-propos de son livre *La Marine au Siège de Paris* qui parut en 1872, il explique ainsi sa pensée :

« Dès leur arrivée à Paris, nous avons enseigné aux marins « à considérer un fort comme un vaisseau, à y observer les « mêmes règlements, à y prendre les mêmes habitudes, à y « suivre le même régime en un mot. On y employait le même « langage qu'à bord : on faisait partie de l'*équipage* de tel

Digitized by Google

« ou tel fort, et on ne pouvait sortir du fort sans demander « la permission d'*aller à terre*. Les parapets étaient les « *bastingages*, les embrasures, les *sabords*. Le dimanche, « c'étaient les mêmes distractions qu'à bord. Outre les jeux « gymnastiques et les assauts, triomphe des prévôts et des « maîtres d'armes, le loto, ce whist des matelots, en faisait « le plus souvent les frais. Et la *marchande* venait tous les « jours, comme à bord, à des heures prescrites, étaler à une « place déterminée, aux yeux de l'équipage, des vêtements, « des vivres et de menus objets de luxe soigneusement « contrôlés d'avance par le capitaine d'armes et l'officier en « second. »

L'amiral eut ainsi tout de suite en mains une force homogène, une élite militaire qui devait jouer dans la défense de Paris un rôle très important et valoir à son chef une situation personnelle qui ne cessa de grandir jusqu'à la fin de la guerre.

En attendant, pendant ce terrible mois d'août de 1870, il était hanté par les pressentiments les plus pessimistes; il voyait venir la Révolution et l'ennemi. Il ne parvenait à dominer ses angoisses patriotiques qu'en se confinant dans son commandement, en faisant dégager les abords de ses forts et repérer les distances, en pressant l'arrivée des vivres, des munitions, en mettant en position de combat les grands canons de marine qui arrivaient trop lentement à son gré.

Le 4 septembre, la Révolution qu'il avait prévue éclata, en conséquence de la catastrophe de Sedan. Le 5, la Princesse Marie-Clotilde quitta le Palais-Royal. Cette douce Princesse, que sa piété, sa charité et sa bonté rendaient accessible aux plus humbles, n'abdiquait jamais sa dignité. Elle partit fièrement, au grand jour, en voiture découverte, s'imposant à la foule qui la salua respectueusement; l'amiral de la Roncière était en face d'elle, en grand uniforme. Il demeura, gare de Lyon, avec sa fille, sur le quai du départ jusqu'à ce que le train fût parti. Le 6, il ordonnait à M^lle^ de la Roncière de sortir de Paris et il y restait, le cœur chaviré mais l'âme haute, tout à ses marins et à ses canons.

Ce que fut le siège de Paris, le sait-on encore? Les noms des

Digitized by Google

politiciens civils ou militaires qui y prirent part surnagent vaguement dans la mémoire de nos contemporains occupée par d'autres souvenirs; mais les hommes de devoir qui, par leur héroïque acharnement à servir la France en dehors de la politique, ont rendu possible la résistance de l'énorme ville et retardé l'explosion de ses fureurs sont bien oubliés; et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'écoles où l'on parle aux enfants du rôle joué par la Marine dans cette grande tragédie. Ce rôle fut cependant le premier; et si la résistance de Paris mit un reflet de gloire sur l'agonie de 1871, c'est pour une grande part aux marins qu'on le doit. Quant à leur chef, il ne tint qu'à lui de devenir le maître dans la ville assiégée; seul, son dégoût pour le gâchis révolutionnaire le convainquit de laisser continuer à d'autres les terribles responsabilités que son patriotisme lui aurait permis d'assumer. L'amiral ne s'aventura pas hors du terrain militaire; très considéré par le général Trochu qu'il avait connu en Crimée et au Palais-Royal, il le jugeait sévèrement; mais il conservait quand même de l'affection pour lui : il n'était pas dans son caractère de s'éloigner jamais tout à fait d'un ancien ami.

Le 18 septembre les derniers fils télégraphiques avaient été coupés : Paris était séparé du reste de la France. Le 19, les forts canonnaient la cavalerie allemande qui se montrait en avant de Bondy; du fort de Montrouge l'amiral protégeait la retraite de la division Maud'huy en couvrant de ses feux Bourg-la-Reine, Chevilly et Bagneux; l'ennemi, vers le soir, occupait les hauteurs de Clamart, Meudon et Châtillon. La lutte était engagée; elle allait se poursuivre sans trêve.

C'est l'attaque par le général Vinoy de Chevilly, l'Hay et Choisy. L'amiral est de sa personne au fort d'Ivry dont les projectiles foudroient Choisy; l'Hay et Chevilly sont bombardés par Montrouge et Bicêtre. Le général Guichem est tué.

C'est la reconnaissance du plateau de Châtillon par l'amiral et le général Vinoy, où les mobiles de la Côte d'Or et de l'Aube enlèvent Bagneux après un dur combat qui coûte la vie au commandant de Dampierre.

Digitized by Google

C'est la première affaire du Bourget et de Drancy, à la fin de laquelle les marins du commandant Salmon assurent vaillamment notre retraite. Ce gros insuccès arrive la veille du jour où l'on apprend la capitulation de Metz, l'arrivée de M. Thiers à Paris, son départ pour Versailles (31 octobre). L'Hôtel de Ville est envahi, la Commune apparaît. Les membres du Gouvernement de la Défense Nationale sont prisonniers à l'Hôtel de Ville. L'amiral de la Roncière, qui a été nommé membre du Comité de Défense, est au Ministère des Finances, près de M. Picard, seul membre du gouvernement qui soit libre. On le pousse à prendre le commandement général et à enlever l'Hôtel de Ville; il refuse et bien lui en prend : Trochu qui est parvenu à s'échapper arrive, déguisé en garde national. L'amiral se met à sa disposition mais le gouverneur ne l'employe point : il a mieux aimé négocier avec l'émeute que la combattre. Du moins les marins, comme l'armée, sont demeurés étrangers au mouvement révolutionnaire et vont faire face avec énergie à l'attaque ennemie qui, les pourparlers avec M. Thiers n'ayant pas abouti, redouble d'intensité.

La formation d'un corps d'armée autour de Saint-Denis est décidée; l'amiral en est nommé commandant en chef; il a ainsi sous ses ordres directs 48.000 hommes et plus de 800 pièces d'artillerie. Il commande le front nord avec les forts de la Briche, de la Double-Couronne et de l'Est; le front sud avec les forts d'Ivry, Bicêtre et Montrouge; le front est avec les forts de Romainville, Noisy et Rosny; il établit son quartier général à Saint-Denis, à la sous-préfecture. Un commandement aussi étendu et les responsabilités qu'il entraîne donnent à son besoin d'activité un aliment salutaire : jamais sa santé n'a été meilleure ni son sang-froid plus inaltérable; soit qu'il dicte des ordres à son bureau, soit qu'il chevauche d'un fort à l'autre, soit qu'il surveille le tir des batteries, il fait face à tous les incidents et à toutes les difficultés avec une égalité d'humeur et une maîtrise de soi qui donnent à ceux qu'il commande l'impression d'avoir un grand chef; ses officiers, à qui il témoigne la plus flatteuse confiance et qui sont certains d'être toujours couverts par

Digitized by Google

lui lorsqu'ils exécutent ses ordres, sont prêts à se dévouer pour lui jusqu'au sacrifice.

Le siège se traîne; les privations augmentent; l'ennemi achemine vers Paris ses gros canons Krupp de bombardement semblables à celui qui, en 1867, à l'Exposition universelle, avait dressé dans la galerie des machines sa gueule insolente. La province ne viendra-t-elle pas au secours de la capitale? Le 14 novembre un rayon de soleil dissipe un instant cette nuit angoissante : Paris apprend la victoire du général d'Aurelle de Paladines à Coulmiers qui, peut-être, sans l'intervention de brouillons civils improvisés chefs de guerre, aurait eu des lendemains glorieux. Une grande joie éclate; une grande espérance se lève : l'armée de Paris et l'armée de la Loire vont se donner la main!

Une offensive est décidée sur la Marne sous les ordres du général Ducrot. Pendant qu'elle aura lieu le corps d'armée de Saint-Denis devra opérer une puissante diversion vers Epinay et en avant d'Aubervilliers afin de favoriser le mouvement en occupant l'ennemi sur ces deux points. Dans la matinée du 30 l'amiral fait déployer dans la plaine d'Aubervilliers la brigade Lavoignet qui occupe Drancy et Groslay puis, revenu devant Epinay bombardé par le fort de la Briche, il donne l'ordre au général Hanrion de lancer les colonnes d'attaque. Deux compagnies de marins fusiliers s'élancent, escaladant les murs du parc; un régiment de ligne et trois bataillons de mobiles, attaquant le village de front, achèvent de s'en emparer, les Allemands battent en retraite poursuivis par le feu de nos batteries et très éprouvés; à quatre heures l'objectif est atteint. Ce brillant succès, dû à la précision des ordres donnés et à la vaillance de troupes soigneusement entraînées, accrut la popularité de l'amiral de la Roncière dans Paris que l'offensive manquée du général Ducrot décevait au même moment. Le Gouvernement de la Défense Nationale obéit à l'opinion publique lorsque, le 8 décembre il éleva l'amiral commandant en chef les marins et le corps d'armée de Saint-Denis à la dignité de Grand'-croix de la Légion d'Honneur. Cette récompense est la seule de ce genre qui fut décernée pendant la guerre de 1870; ce

Digitized by Google

fut un très beau geste adressé au soldat qui, en ce temps de passions politiques exaspérées, savait les dominer de toute la hauteur où le plaçaient le sentiment du devoir militaire et le dévouement à la patrie. L'amiral pensa qu'on avait voulu honorer dans la personne de leur chef les braves qu'il commandait ; il accepta le grand cordon comme un remerciement de la France à ses marins. Ceux-ci, le 21 décembre, eurent encore une fois l'occasion de faire vaillamment leur devoir en dehors des forts; à la deuxième affaire du Bourget le brave commandant Lamothe-Tenet et ses fusiliers marins soutinrent dans le village une lutte terrible au cours de laquelle le lieutenant de vaisseau Peltereau et sa compagnie tout entière moins six hommes succombèrent.

L'agonie de Paris commençait. Le 21 janvier une pluie d'obus tomba sur Saint-Denis, les forts de la Briche, de la Double-Couronne et de l'Est. L'amiral avait fait, dès les premiers jours du mois, garantir par des sacs à terre les tombeaux de nos rois; c'est à lui qu'on doit leur préservation. Car les Allemands d'alors prirent pour principal objectif la basilique, comme devaient faire plus tard à l'égard de la cathédrale de Reims leurs dignes descendants. L'état-major installé à la sous-préfecture dut descendre dans les caves ses logements et ses bureaux. Ce même jour 21 janvier le général Trochu rendit visite à l'amiral qui l'accompagna dans une tournée d'inspection. Ils se dirigèrent tous deux sur les points menacés et demeurèrent jusqu'au soir sous les obus. L'amiral eut la conviction que le gouverneur de Paris cherchait la mort, et il l'affronta stoïquement avec lui. Le soir même il apprit que les fonctions de gouverneur étaient supprimées et que le général Vinoy était nommé commandant en chef de l'armée de Paris.

Le bombardement de Saint-Denis continua jusqu'au 27 à minuit où tout se tut autour de Paris vaincu par la famine. L'amiral de la Roncière, présent toujours là où son devoir l'appelait, s'intéressa aux misères de la ville affamée et incendiée avec une sollicitude qui ne s'interrompait que pour aller aux batteries, près des pièces, encourager les canonniers par son sang-froid au milieu du feu. Son courage,

Digitized by Google

son dévouement et sa bonté le rendirent à ce moment là aussi populaire auprès des civils qu'auprès des militaires.

Lorsque, le 28 janvier, furent connues les conditions de l'armistice stipulant que tous les forts devaient être rendus à l'ennemi, la douleur qu'il éprouva lui dicta la lettre suivante, adressée au commandant en chef :

« Mon général,

« D'après les termes reproduits ce matin au *Journal Offi-*
« *ciel*, les forts de Paris doivent être occupés par l'armée
« allemande. J'ignore la forme qui doit présider à notre
« évacuation, mais permettez-moi d'insister auprès de vous
« pour que les plus grands adoucissements soient apportés
« aux sentiments si douloureux qu'en éprouvent nos marins.
« Puisque la cruelle nécessité leur en fait un devoir, ils sau-
« ront se résigner. Ils abandonneront, en courbant triste-
« ment la tête, des remparts qu'ils défendaient au nom de
« la patrie et où bien des leurs sont tombés bravement. Mais
« si les lois de la guerre ne s'y opposent pas absolument,
« permettez qu'ils se retirent avant l'arrivée du vainqueur.

« Je connais les sentiments de nos hommes; plusieurs offi-
« ciers sont venus me les expliquer hier en leur nom. Il n'a pas
« dépendu d'eux que leurs forts restassent inviolés. Faites
« qu'ils ne voient pas l'affreuse réalité, et veuillez ordonner
« que ces forts soient rendus par les autorités qui nous y ont
« reçus à notre arrivée, c'est-à-dire le commandant de
« place, les agents du génie et de l'artillerie.

« Votre cœur de soldat a déjà compris les sentiments que
« j'ai le devoir de vous exprimer. Je n'insisterai pas : mais,
« jusqu'au dernier moment, je compterai sur une solution
« qui constituera pour nos braves marins la dernière récom-
« pense qu'ils ambitionnent.

« *Signé :* DE LA RONCIÈRE LE NOURY. »

Une demande faite en de pareils termes devait être accueillie. Elle le fut. Les marins quittèrent leurs forts, dont aucun n'avait été réduit par force et qu'ils auraient voulu défendre

Digitized by Google

encore; mais la vue odieuse des casques à pointe pénétrant dans ces remparts jusque-là inviolés leur fut épargnée.

*
* *

Les élections eurent lieu le 8 février 1871. Les services rendus par la Marine pendant le siège semblaient désigner son chef aux électeurs parisiens. L'amiral de la Roncière, en dépit des rancunes et des défiances qui déjà s'agitaient autour de son nom, aurait pu être élu dans la capitale qui lui donna spontanément un grand nombre de voix; mais il ne se présenta pas. Il laissa ses deux lieutenants, les amiraux Saisset et Pothuau, remporter à sa place une victoire électorale qu'il redoutait pour lui-même.

En effet, il se rendait parfaitement compte que la correction de son attitude pendant le siège n'empêcherait pas les passions, les haines, les ambitions, les espérances politiques qui insultaient à l'Empire tombé de se dresser contre lui; et il ne lui plaisait pas de se laisser discuter par les ennemis du régime qu'il avait servi, ni de livrer à des polémiques électorales les sentiments qu'il n'affichait pas : souvenirs auxquels il demeurait fidèle, amitiés qu'il entendait ne pas renier.

Cependant il ne supportait pas la pensée qu'à cinquante-huit ans sa carrière fût finie; et l'inconnu tragique où se débattait la France l'attirait, passionnait son patriotisme. Malgré son peu de sympathie pour le régime parlementaire, il comprenait tout l'intérêt que présentait à un homme comme lui l'entrée à l'Assemblée où allaient se traiter des questions de vie ou de mort pour la Nation.

Il accepta donc avec joie la candidature qui lui fut offerte dans le département de l'Eure, son pays d'adoption, qu'il aimait et où, depuis nombre d'années, il s'était fait aimer. Sans qu'il eût quitté Paris il fut élu le premier sur la liste du département par plus de cinquante mille suffrages.

L'amiral partit pour Bordeaux décidé à ne pas refuser au gouvernement son concours technique, et fut nommé dès son arrivée membre de la Commission de la Marine; mais,

Digitized by Google

au point de vue politique, il se tint sur une prudente réserve. Son impression, qui fut durable, était que les Princes d'Orléans pouvaient prendre le pouvoir. Il n'avait jamais rompu entièrement avec eux ; il revit avec plaisir le prince de Joinville et fut l'objet des attentions du duc d'Aumale qui saluait en lui le plus illustre défenseur de Paris. Il ne tarda pas toutefois à comprendre que M. Thiers ne travaillait que pour lui-même, que les Princes manquaient de décision, que leurs partisans les rendaient peu à peu impossibles par leurs imprudences, leurs violences de langage et leurs partis pris de rancunes politiques. C'est pourquoi, bien que M. Thiers lui fût très modérément sympathique et qu'il eût la vision claire de ses défauts, voyant en lui une volonté, une autorité, il ne fut pas de ceux qui combattirent d'abord son gouvernement.

Il fit partie de la Commission des Quinze, investie de la mission, douloureuse entre toutes, de discuter les conditions de la paix, et de la seconde Commission des Quinze que l'Assemblée adjoignit au Chef du Pouvoir exécutif pendant la Commune. Il devint plus tard président de la Commission de l'Armée, membre de la Commission du Budget, président de la Section de la Guerre et de la Marine. Il fut question de lui pour l'ambassade de Berlin, puis pour celle de Rome ; mais, pour occuper un de ces grands postes diplomatiques où il eût excellé, il aurait fallu qu'il jetât par dessus bord tout ce qui l'attachait au passé : il en était incapable. Il n'avait jamais cessé ses relations avec le Prince Napoléon et la Princesse Clotilde ; et lorsqu'ils furent brutalement expulsés par M. Thiers, il ne songea pas à cacher son indignation.

La catastrophe qu'il avait prévue bien avant 1870, mais qu'il n'avait pas cru devoir être si soudaine et si complète l'avait, dans les jours qui précédèrent et suivirent Sedan, aigri contre l'Empereur ; la douleur de la défaite lui avait fait un instant perdre son sang-froid. Mais le calme qui lui était naturel était vite revenu, lui permettant de connaître les événements, de les étudier et de s'apercevoir qu'ils en appelaient eux-mêmes des jugements trop sommaires qu'une

Digitized by Google

opinion exaspérée avait portés sur eux. Il se rendait compte d'ailleurs que l'immense popularité dont avait joui la personne de Napoléon III n'était pas entièrement anéantie, qu'elle pouvait revivre; que les violences anarchiques des républicains et les dissensions des partis royalistes offraient quelques chances de restauration à un régime dont on pouvait espérer ce qu'il regardait comme essentiel au relèvement du pays : l'ordre et l'autorité. Sans donc s'engager avec personne, il prêtait l'oreille aux bruits qui lui venaient d'outre-Manche lorsque brusquement, le 9 janvier 1873, l'Empereur mourut. Pas un instant l'amiral n'hésita à faire sa cour au malheur; mettant de côté toute prudence politique, il demanda l'autorisation de se rendre aux obsèques, y figura au premier rang et pleura auprès du cercueil.

On sait comment le parti impérialiste, un instant abattu par la mort de Napoléon III, se releva à la majorité du Prince Impérial; comment il gagna du terrain à chaque consultation du suffrage universel; comment le jeune Prince voulut se montrer digne des espérances qui se reportaient sur lui; et comment sa mort héroïque et mystérieuse porta au parti de l'Empire un coup dont il ne s'est pas relevé. L'amiral qui, jusque-là, n'avait pu empêcher le Prince Napoléon de glisser de plus en plus à gauche, eut un instant l'espoir que sa haute intelligence lui montrerait la ligne de conduite que la tragédie du Zululand lui traçait et qu'il saurait enfin devenir un chef. Son espoir fut de courte durée; il ne perdit pas l'amitié du Prince, mais ses courtisans, qu'il n'aimait pas, lui surent mauvais gré d'avoir combattu leur influence, et la droite du parti se détourna de plus en plus de lui, tandis que les orléanistes et les républicains s'entendaient pour voir en lui un bonapartiste fieffé. Il prit son parti en philosophe des inintelligences et des hostilités que rencontraient sa haute indépendance, ses idées réfléchies et mesurées; et, avec un dédain accru pour le parlementarisme, il s'appliqua en dehors de toute politique au relèvement du pays. Il fut un des grands travailleurs auxquels la marine, l'armée et les finances durent d'être restaurées. Il ne montait à la tribune que lorsqu'il le fallait pour soutenir quelque

Digitized by Google

projet ou pour répondre à quelque critique ; il ne recherchait aucun effet oratoire, mais il savait ce qu'il voulait dire et le disait avec clarté et précision.

Il s'était toujours beaucoup occupé de son département. Vice-président du Conseil Général, il a représenté le canton sud d'Évreux pendant près de vingt-cinq ans. Lorsque l'ingratitude des électeurs lui eut fermé la porte de l'assemblée départementale, il ne garda rancune à aucun de ses compatriotes et ne cessa pas de s'employer pour eux. Toujours, même au temps de ses services à la mer les plus actifs, il avait su profiter des moindres congés pour revenir au pays et s'y intéresser à tout, apportant autant d'attention à remplir les fonctions de délégué cantonal et à prendre part aux délibérations du conseil municipal de la commune du Vieil-Évreux où est située sa terre de Cracouville, qu'à intervenir auprès de Bismarck pour obtenir une réduction de la contribution de guerre imposée au département ou à présider l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats tués dans l'Eure pour la défense de la Patrie. Il trouvait ainsi, dans une activité d'esprit sans cesse renouvelée, un aliment à sa curiosité toujours en éveil.

* * *

Lorsque, le 24 mai 1873, M. Thiers fut renversé par l'Assemblée Nationale, l'Amiral fut de ceux qui, fatigués de sa personnalité, le mirent en minorité. Bien qu'il ne comptât point parmi les admirateurs enthousiastes du Maréchal de Mac-Mahon, il espéra que ce soldat, dont il appréciait l'honneur et la bravoure, allait prendre d'une main ferme le gouvernail de l'État qui lui semblait s'en aller à la dérive. Nous verrons bientôt que cette espérance trop longtemps conservée lui fit commettre la seule faute de manœuvre qu'il ait eu à se reprocher dans sa vie.

Après tant de travaux à terre, l'amour du métier actif le reprenait ; la mer l'attirait. Il reçut en mai 1875 le commandement en chef de l'escadre d'évolutions et hissa son pavillon sur son ancien vaisseau amiral le *Magenta* en rade de Toulon.

Digitized by Google

Il s'agissait de montrer avec éclat dans la Méditerranée orientale nos couleurs et de rétablir dans la France du Levant notre prestige séculaire que nos désastres avaient entamé. Pour atteindre un pareil but, on ne pouvait choisir un commandant d'escadre plus patriote ni plus magnifique.

Malgré ses soixante-deux ans, il avait retrouvé, en montant à bord, son coup d'œil et son audace ; ses officiers, ses équipages, sachant qu'avec lui on verrait du nouveau, l'avaient salué avec enthousiasme.

Il voulut visiter d'abord le mouillage d'Agincourt, dans les bouches de Bonifacio, qui avait servi jadis d'abri à l'escadre anglaise de Nelson, mais où jamais flotte française n'avait paru. Il engagea à toute vitesse ses sept vaisseaux à travers les rochers de la passe de l'Ours, fit jeter l'ancre pendant deux heures, puis continua sa route vers le Péloponèse en passant par le détroit de Messine. Il mouilla dans la rade de Navarin où il rappela à ses équipages la victoire qui couvrit de gloire la Marine française et son chef le vice-amiral de Rigny ; puis, doublant le cap Matapan et remontant vers l'Attique, il fit entrer ses navires en ligne de file dans le port du Pirée.

La présence d'une grande escadre française dans les eaux grecques quatre ans après la guerre fit sur le gouvernement d'Athènes une impression salutaire qui devait bientôt s'étendre à l'Orient tout entier. On vit que la France était puissante encore. Leurs Majestés helléniques vinrent à bord du *Magenta* ; pour les recevoir l'amiral fit ranger sur deux lignes toutes ses embarcations légères avec le pavillon tricolore à la poupe depuis l'embarcadère jusqu'à son bord ; ainsi le canot royal s'avança au milieu d'une sorte d'avenue triomphale, dans le battement de nos couleurs.

Du Pirée l'escadre s'en fut à Ténédos où l'amiral reçut de notre ambassadeur à Constantinople un firman l'autorisant à remonter jusqu'à Stamboul sur l'aviso le *Forfait*. Il devait, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du sultan, porter à Sa Hautesse les compliments du gouvernement français ; afin de donner plus d'éclat à sa mission il se fit accompagner par la plupart de ses officiers.

Digitized by Google

L'escadre longea ensuite les côtes d'Asie Mineure jusqu'à Smyrne où le gouverneur de la province, Achmet Pacha, fit à la Roncière, son ancien compagnon d'armes en Crimée, un accueil cordial. C'était l'époque des distributions de prix dans les écoles chrétiennes françaises. L'amiral qui retrouvait, là aussi, beaucoup de fidèles amis, ne laissa passer aucune de ces cérémonies sans s'y faire officiellement représenter, et il assista de sa personne à celle du Collège de la Propagande présidée par le vicaire apostolique de l'Asie Mineure. Il fit plus : il invita les sœurs de Saint-Vincent de Paul à faire leur distribution de prix à bord du *Magenta*. L'archevêque, les autorités consulaires, les sœurs, leurs élèves et deux mille parents furent accueillis sur le pont du vaisseau transformé en salle de fête, tandis que dans les salons particuliers de l'amiral, des buffets étaient dressés, chargés de friandises. L'amiral, qui connaissait à fond son Orient, savait qu'une telle réception produirait l'effet le plus heureux et rappellerait aux musulmans, d'une manière éclatante, que la France était toujours la protectrice des chrétiens.

L'escadre revint à Toulon et prépara aussitôt une nouvelle campagne. Elle visita successivement Marseille, le golfe de Foz, le port de Bouc, la rade d'Aigues-Mortes, les mouillages de Cette, de la Nouvelle et de Port-Vendres, pour la plus grande joie des populations qui n'étaient plus habituées à voir des navires de guerre, ni surtout à recevoir à leur bord un accueil plein de courtoisie et de dignité. Avec ses manières de grand seigneur bienveillant la Roncière avait toujours su se faire aimer ; le Midi bougeait avec enthousiasme pour aller voir ses bateaux, ce qui ne plaisait guère à ses ennemis politiques. Il aurait dû s'en douter.

Tandis que l'escadre était à Port-Vendres un banquet politique avait lieu à Évreux. Il avait pour but d'organiser dans l'Eure l'Union Conservatrice que l'on cherchait à opposer aux partis républicains coalisés contre le gouvernement du Maréchal.

L'amiral, étant député, y fut tout naturellement invité. Pour le prier d'excuser son absence, il écrivit à M. Tardiveau, directeur du *Courrier de l'Eure*, une lettre où il s'affirmait

Digitized by Google

avec énergie comme conservateur, décidé à soutenir le Maréchal tant qu'il résisterait aux partis de gauche, et revendiquant pour la France lorsque le moment en serait venu, la liberté de choisir la forme de son gouvernement.

Cette lettre n'apprenait rien à personne ; elle exposait une politique de conservation sociale que tout le monde savait être celle du député de l'Eure. Mais comment l'amiral ne comprit-il pas que ses adversaires l'exploiteraient contre lui ? Comment lui si fin, si observateur, si convaincu du peu d'énergie gouvernementale du maréchal de Mac-Mahon, oublia-t-il qu'il est des circonstances où il est dangereux d'écrire ? Comment ne vit-il pas que les ménagements du gouvernement pour la gauche le disposaient à ce genre de lâcheté politique qui consiste à calmer momentanément l'adversaire en lui jetant en pâture les amis qui se sont trop découverts ? Toujours est-il qu'il reçut à Port-Vendres une dépêche chiffrée l'invitant à se rendre immédiatement à Paris : il ne devait plus revoir son escadre.

De se voir aussi brutalement remplacé il éprouva une vive douleur, encore augmentée sans doute par la conscience qu'il ne put pas ne pas avoir, d'avoir commis une faute de tactique. Sa carrière active de marin était terminée et sa carrière politique rendue plus difficile. Il fut cependant élu sénateur en janvier 1877 avec le duc de Broglie, mais il échoua la même année au Conseil général et cet échec dans un canton où il comptait tant d'obligés et où il se croyait tant d'amis lui fut particulièrement sensible.

Mais il n'était pas homme à se décourager ; seule, l'oisiveté aurait pu l'abattre ; or il n'avait pas à la craindre. Sénateur, vice-président du Conseil de l'Amirauté, président de la Société de Géographie, de la Société de Sauvetage des Naufragés, du Yacht-Club de France, membre de presque toutes les Sociétés savantes à l'étranger, habitué du Jockey-Club et de plusieurs autres grands cercles parisiens, il faisait face à une correspondance formidable, prononçait des discours, présidait des régates, assistait à des expériences de sauvetage, à des congrès, voyait défiler dans son petit appartement de la place Vendôme l'élite des hommes politiques,

Digitized by Google

des explorateurs et des savants, donnait dans son château de Cracouville près d'Évreux des réceptions où il se plaisait à réunir toutes les personnalités marquantes de son département, ne refusait son concours et sa présence à aucune fête, à aucune réunion de bienfaisance ou de politique et, de front avec tout cela, menait une vie mondaine qui continuait à faire de lui ce qu'on appelait déjà alors une figure bien parisienne.

Sa santé, cependant, déclinait. Atteint depuis longtemps par une affection grave de la vessie, il voyait les crises se rapprocher, de plus en plus douloureuses. En 1880 l'état devint aigu, et il mourut au printemps de 1881 (14 mai) après de longues souffrances.

Pendant tout le cours de sa maladie le Prince Napoléon qui, en politique, avait achevé de se séparer de lui, ne laissa point passer un jour sans envoyer aux nouvelles ou sans venir lui-même en prendre, témoignant à la baronne de la Roncière Le Noury et à sa fille, de la manière la plus touchante son inquiétude et son chagrin. Au jour des obsèques il tint à conduire le deuil avec ses fils, les princes Victor et Louis. L'histoire s'est montrée assez sévère à la mémoire de ce Prince pour qu'il soit juste de lui reconnaître, à côté des inégalités et des erreurs d'un grand esprit, la noblesse de cœur dont témoigne ce trait d'une amitié persistante et fidèle.

L'amiral n'était pas un catholique pratiquant, mais il avait toujours été croyant. A aucun moment de sa carrière il n'avait cessé de se proclamer tel; Dieu a sa place dans la plupart de ses ordres du jour et de ses discours. Sans doute, il avait sur les rapports de l'Église et de l'État les idées de son temps que nous trouvons souvent fausses; mais il avait un profond respect pour la religion et il était convaincu de sa nécessité sociale. Le plus bel éloge, peut-être, que l'on ait fait des Frères des Écoles chrétiennes a été prononcé par lui; en Orient il s'est montré le défenseur aussi habile qu'intrépide des chrétiens opprimés; les religieux, les missionnaires, les saintes femmes qui là-bas glorifient la France l'ont apprécié, l'ont aimé; et nous avons vu qu'il avait désap-

Digitized by Google

prouvé la politique qui a touché au Pape. Jamais il n'a éprouvé le sentiment lâche qu'on appelle le respect humain : son pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray avec ses officiers et ses équipages est pour lui, au point de vue catholique, aussi honorable que pour le gouvernement impérial qui ne s'y est pas opposé.

Cette attitude religieuse publique de toute sa vie lui a valu, à son agonie, le secours de beaucoup de puissantes prières; et c'est pourquoi l'abbé Métairie, son ancien aumônier d'escadre, qui, comme tant d'autres qui l'ont connu, l'aimait profondément, a eu la joie de réconcilier son âme avant le grand passage.

Telle m'est apparue la vie du vice-amiral baron de la Roncière Le Noury, dont le Président du Sénat a pu dire : « Il a toujours été un bon serviteur, et parfois un grand défenseur de la patrie. »

Qui se souvient aujourd'hui du hardi explorateur des rivages de Crimée, du chef qui avec trois vaisseaux tint en respect les massacreurs sur les côtes de la Syrie, du commandant des canonnières de l'Adriatique, du chef d'état-major du ministre, organisateur et réformateur de notre marine, du grand manœuvrier commandant nos premières escadres cuirassées, du défenseur intrépide des forts de Paris ? Alors qu'on a donné à des bâtiments de notre flotte les noms de marins tels que Voltaire, Michelet, Edgar Quinet, Jules Ferry, il n'est pas une barque française qui porte le nom de l'amiral de la Roncière Le Noury. Paris, dont sa ténacité et sa vaillance ont retardé la chute et sauvé l'honneur devant l'ennemi, n'a pas un écriteau qui rappelle sa mémoire. Évreux, si empressé à débaptiser ses anciennes rues pour en décorer un état-major dont la renommée n'a jamais franchi son enceinte, n'en a pas trouvé une pour ce grand français, son enfant d'adoption.

En écrivant ces lignes, qui manquent peut-être un peu trop de cette philosophie qu'on doit avoir à un âge où l'on a eu le temps de connaître les hommes, il me semble revoir l'amiral. C'est un homme grand, taillé en force, à la démarche un peu lente et balancée comme celle qu'ont les

Digitized by Google

marins sur le pont d'un navire qui roule. Des yeux à demi-clos, doux et pleins de malice à leur ordinaire, un grand nez aristocratique, sur les joues deux sillons de rides, une bouche impérieuse, à la lèvre inférieure avancée, qui devait donner à toute sa figure, dans les moments de volonté ou de colère, une singulière expression de hauteur et de dédain... C'est bien lui... Et je l'entends qui me tutoie comme autrefois et qui me dit : « C'est bien. Tu t'es souvenu... Merci, petit ».

Digitized by Google

SECTION DES BEAUX-ARTS

LES ÉGLISES RURALES
DU CANTON DE VERNON ET DES ENVIRONS

PAR M. ALPHONSE-GEORGES POULAIN
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ [1]

SAINT-JUST

L'église de Saint-Just s'élève sur la place de ce coquet village, pays de châteaux, de riches demeures se cachant au milieu de parcs et d'enclos où jasent des sources, nouveau jardin des Espérides, produisant vers la canicule des fruits de toute sorte qui vont surtout orner la table des gourmets de la riche Albion.

La place est proprette, taillée d'allées bien entretenues, dont la principale bordée de tilleuls ombrageant l'entrée du petit sanctuaire.

HISTORIQUE. — *Vers 1020, le duc Richard confirma aux moines de Jumièges les églises de Saint-Marcel et de Saint-Just; cependant le patronage paraît avoir passé plus tard à l'abbaye de Fécamp.*

De plan rectangulaire, avec sacristie derrière le chevet,

1. Voyez *Recueil des travaux de la Société*, année 1922, VII[e] série, tome X, p.235 : Saint-Pierre-d'Autils.

Digitized by Google

l'église est flanquée vers le nord d'une tour carrée, protégée par des contreforts et terminée par un toit d'ardoises.

Dans les premières années du XIXe siècle, elle était dans un état de délabrement tel, qu'il fut question de la vendre [1]. Ce projet ne fut pas mis à exécution et l'église fut presque entièrement refaite en 1866. De l'ancienne, il ne reste plus que la tour du clocher, qui ne doit pas remonter au delà de la Renaissance.

Le cimetière, maintenant transféré dans la plaine, entourait autrefois l'église et occupait une partie de la place actuelle.

Dépouillée de son mobilier et de ses statues au moment de la Révolution [2], elle ne contient aucune œuvre remarquable du passé, si ce n'est trois toiles du XVIIIe siècle, accrochées au haut du pignon de la nef, dont deux représentent un saint archevêque, porteur de la croix de Lorraine et bénissant, et un saint évêque également bénissant.

Elle est voûtée en ogive sur doubleaux et éclairée par de larges fenêtres garnies de vitraux modernes.

Dans le chœur était autrefois la dalle tumulaire, enlevée probablement en 1866, de Marie-Angélique Le Cordier du Troncq, fille du Premier Président de la Chambre des Comptes de Normandie, seconde femme (23 mai 1712) de Pierre-Philémon Savary, seigneur de Saint-Just et Grand Maître des Eaux et Forêts de Normandie. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église de Saint-Just le 9 janvier 1739. Son mari Pierre-Philémon mourut à Paris le 3 avril 1734, âgé de 59 ans.

Savary : *D'azur au lion d'argent au chef cousu de gueules chargé de trois soleils d'or* [3].

On accède au clocher par un escalier héliçoïdal de 31 marches de pierre et de 16 marches de bois. Dans ce clocher spacieux, aménagé pour recevoir trois cloches, une

1. Registres de la fabrique.

2. Relation écrite de la main de Pierre Riçquier, curé-desservant après la Révolution, et retrouvée dans les archives de l'église.

3. Renseignements fournis par Mme Henri Delaunay, du château de Saint-Just, qui les tient de Mme de Laas, descendant par les femmes de Pierre Savary, seigneur de Saint-Just et de Bautervilliers (près Etampes).

Digitized by Google

seule y est suspendue. Son diamètre est de 0m,96 et porte l'inscription que voici :

EN SEPTEMBRE 1879 J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. L'ARCHIDIACRE, ET NOMMÉE LÉONTINE-MARTHE-LAURE PAR M. GUSTAVE-AUGUSTE-MAURICE BOTTÉE DE TOULMON ET Mlle MARTHE-ROSINE SUCHET D'ALBUFÉRA. FILLIOLE J.-J. CURÉ DE SAINT-PIERRE-D'AUTILS. MM. LASNE ALBERT-ALEXANDRE, GUÉRIN XAVIER, MAIRE ET ADJT. DE LA COMMUNE DE St-JUST. CONSEIL DE FABRIQUE DUVAL-VENANT PRÉSIDENT, DUCOSTÉ ELIE TRÉSORIER, BELGUISE JACQUES, EDOUARD BOTTÉE DE TOULMON, LAMPÉRIÈRE CLAUDE, DUMOUTIER VICTOR.

CROUZET HILDEBRAND FONDEUR A PARIS.

SAINT-MARCEL

Pittoresquement juchée sur un promontoire faisant partie du versant gauche de la vallée de la Seine, l'église domine une partie de l'agglomération de cette importante commune aux logis cossus, aux vergers plantureux, qui, ainsi qu'à Saint-Pierre-d'Autils et à Saint-Just, ont remplacé la vigne disparue depuis près de vingt ans.

Un glacis herbu ceint de murets l'environne vers le sud et marque l'emplacement du cimetière désaffecté.

Une source aux eaux pures coule de l'autre côté du chemin, non loin du chevet, près de laquelle, au dire de témoins que j'ai connus, s'élevait une table de pierres brutes, disparue depuis longtemps. Peut-être un dolmen ou une table des morts ?

Dans deux propriétés voisines (vers le sud-ouest) se voient les restes anciens d'une ferme ayant appartenu aux moines de Bernay.

HISTORIQUE. — *Malgré la Charte de Richard qui donnait à l'abbaye de Jumièges l'église de Saint-Marcel, le roi Henri II en fit donation en 1156 à l'abbaye de Bernay, avec une vigne et une partie de la dîme.*

De plan cruciforme, avec sa tour carrée, amortie par une flèche d'ardoises, les fenêtres carrées de sa nef, l'édifice

Digitized by Google

offre à l'extérieur, si ce n'était sa situation pittoresque, très peu d'intérêt architectural. Et pour corser ce manque d'esthétique, la municipalité a eu le mauvais goût de refaire les toits en tuiles rouges de Bourgogne (fig. 3).

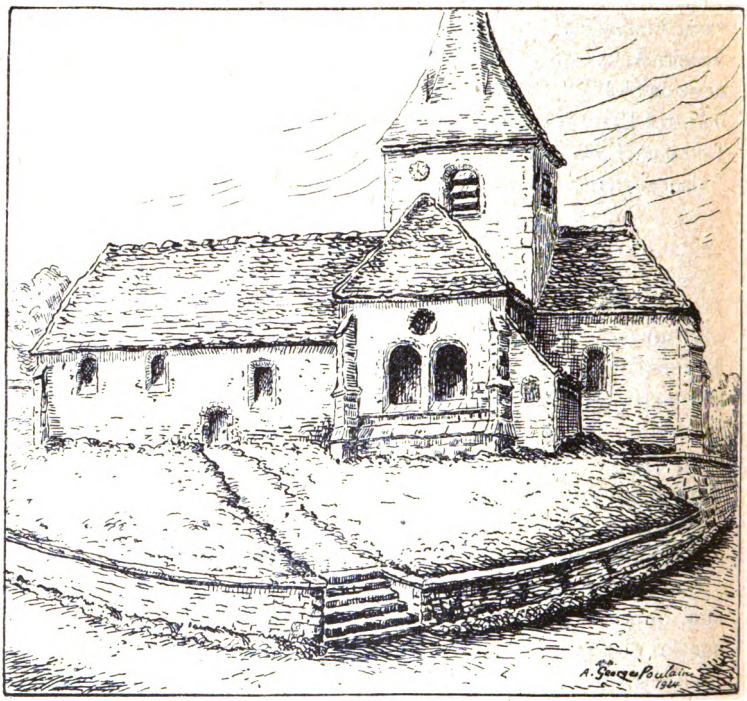

Fig. 3. — Église de Saint-Marcel, près Vernon.

Dans la nef, deux rangées de cinq piliers octogonaux soutiennent une voûte en berceau et forment deux bas côtés dont les voûtes, plus basses que celles de la nef, sont tracées en demi-berceau. La tour du clocher s'élève au carré du transept et est supportée par quatre arcades à plein cintre. La construction dans son ensemble date de la seconde moitié du XVI^e siècle. Les fenêtres de la nef sont carrées, celles des croisillons et du chevet sont à plein cintre, géminées et surmontées d'un œil-de-bœuf.

Digitized by Google

Le maître autel ainsi que les boiseries de la contre-table sont de style Louis XIV. On y a mis une grande peinture sur toile représentant saint Marcel, patron de la paroisse, brossée par le peintre Deroche, ayant jadis habité le château de Montigny, même commune.

Contre le mur latéral gauche du chœur est une plaque d'obit et de fondation sur laquelle on lit :

« Cy gist le corps de Vble et discrète personne messire Jehan de la fosse vivāt humble prestre, chevalier du St Sere de Hierusalem curé de céans. Trépassé de 56 ans ayant faict son cours es bonnes lrēs, acōpli les sts voyages de Hierusalem, St Jacques, Montserra, Romme, Lorette, St Michel et visité plrs aūes Sts lieux. Fils de Robert de la Fosse et d'Ysabel Follie du dit lieu. Ayant pour bienfaicteur Honorable et sage psonne Mre Jacques Grenier parisien pbrē, curé son prédécesseur. Affin destre luy et tous ses amis participās des prières faictes en lad. Eglise par les bō advis et avec cōsentemēt de Philippe et Robert de la Fosse ses frères a donné une maisō, court, masure, vigne tenāt ensemble et plrs auēs héritages sis au hameau de Montigny. Amplemēt bournés au cōtract de ce, passé devat les tabeliōs de Vno le 18e jōr de febvrier 1645. Ce dō et fondation irrévocable à la charge destre dicte appétuité tous les vendredis une messe basse et le dernier vendredi de chaque mois sera lad. messe chātée et recōmādée par le Sr curé ou vicaire, au psne le dimanche pcédēt affin destre et ses amis accueillis aux prières et à la fin de chaque messe le célébrās dira le libera et aūes prières ordinaires sur la tōbe du dit Sr Curé, lequel décéda le 21e jour de Janvier 1648. »

Au bas est gravé un prêtre à genoux et priant.

La pierre tumulaire de ce curé est placée au milieu du pavage du chœur, en face de cette plaque. L'effigie du défunt y était gravée, mais est presque effacée ; on voit encore sur la bordure gauche, ce fragment d'inscription :

VENERABLE ET DISCRETE PERSONNE MESSIRE JEAN DE LA FOSSE...

En face, dans le mur latéral sud du chœur est scellée cette inscription :

Digitized by Google

CY GIST VENERABLE ET DISCRETTE PERSONNE M : FRANC. PLANCHE, CURÉ DE CETTE PAROISSE L'ESPACE DE XXXIX ANS. DÉCÉDÉ LE X AOUST MDCCLXVII AGÉ DE LXXV ANS.

Requiescat in pace.

L'intérêt archéologique et artistique de cette église consiste surtout dans un assez grand nombre de statues, bas-reliefs et peintures classés parmi les monuments historiques. En voici la nomenclature :

1° Groupe en pierre : *la Visitation* (commencement du XVI^e^ siècle), dans la nef.

2° Statue de sainte? pierre (fin du XV^e^ siècle) (nef).

3° Bas-relief en bois : *l'Adoration des bergers* (XVII^e^ siècle) (nef).

4° Statue de la Vierge en pierre (XVII^e^ ou XVIII^e^ siècle), (nef).

5° Peinture sur toile à la contretable de l'autel latéral nord : *Jésus adolescent* (XVII^e^ siècle).

6° Haut relief en plâtre : Saint Sébastien devant ses bourreaux (milieu du XVI^e^ siècle).

7° Peinture sur toile : *Jésus descendu de la Croix* (XVII^e^ siècle) (mur latéral gauche du chœur).

8° Peinture sur toile : *La Présentation de Jésus au temple* (XVII^e^ siècle) (chœur, mur latéral droit).

CLOCHES. — Trois cloches dont la plus volumineuse accuse un diamètre de 1^m^28 centimètres. En voici l'inscription :

L'AN 1837, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. BOULANGER CURÉ DE CETTE PAROISSE ET NOMMÉE MARIE-ADÉLAÏDE PAR M. NICOLAS-MARIE-BENOIST BUREL PROPRIÉTAIRE ET PAR DAME ADÉLAÏDE-FÉLICITÉ DELAISTRE SON ÉPOUSE. M. LOUIS ROZE MAIRE DE LA COMMUNE DE S^t^ MARCEL. M. ISIDORE GAMARE ADJOINT.

MARLET FONDEUR A VESLY.

Deuxième cloche, diamètre 0^m^83 cent. ;

JE ME NOMME JEANNE-MARIE-MARGUERITE-FRANÇOISE || J'AI EU POUR PARRAIN || M. FRÉDÉRIC OGEREAU || ET POUR MARRAINE || M^lle^ MARGUERITE DEROCHE || 1881.

DON DE M. FRANÇOIS CARADANT || CURÉ DE LA PAROISSE ET DE

Digitized by Google

SA FAMILLE || M. PICHOU GUSTAVE MAIRE DE St MARCEL || ET MM. DREUX VICTOR ET TASSEL CHARLES || MARGUILLERS.

DUBUISSON GALLOIS FONDEUR A PARIS.

Troisième cloche, diamètre 0m69 centimètres.

D'un côté :

JE ME NOMME SÉBASTIENNE-MARCELINE-MARIE || J'AI EU POUR PARRAINS || TOUS LES MEMBRES DE LA CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ || ET POUR MARRAINES || TOUS LES MEMBRES DE LA CONFRÉRIE DE LA VIERGE.

D'autre côté :

J'AI ÉTÉ REFONDUE EN 1881 || PAR LES SOINS DES CONFRÉRIES DE LA CHARITÉ ET DE LA VIERGE || M. FRANÇOIS CARADANT CURÉ DE LA PAROISSE || M. PICHOU GUSTAVE MAIRE || ET MM. DREUX VICTOR ET TASSEL CHARLES || MARGUILLERS.

DUBUISSON GALLOIS FONDEUR A PARIS.

L'horloge date de 1810 et est signée Ravenet.

DOUAINS

Nous quitterons la jolie vallée de la Seine pour nous transporter sur le plateau s'élevant entre la Seine et l'Eure, parsemé de fermes et de hameaux, pays de bonne culture, d'où l'or jaillit de la terre grasse des labours lorsque juillet dore ses blondes moissons.

D'abord, après avoir gravi la colline, nous longerons la verte forêt de Bizy aux frondaisons luxuriantes, aux fourrés mystérieux, taillée d'avenues majestueuses, et, ayant traversé une plaine dépouillée de végétation sylvestre, nous arrivons au château de Brécourt, de style Louis XIII, puis, bientôt, nous apercevons s'élevant dans le ciel la tour de l'église de Douains. Cette tour semble veiller sur les maisons du village groupées autour d'elle.

Le site que l'on a choisi pour bâtir cette église au centre du village à peu près, ne manque pas de caractère : Une terrasse formée par le cimetière désaffecté, encore garni de tombes blanches attendant l'oubli des vivants avant la dispersion finale, sert de terre-plein au banal Monument aux Morts de la grande guerre, qui semble monter la garde

Digitized by Google

devant la tour du XVI^e^ siècle, dont la silhouette se mire dans les eaux verdâtres d'une grande mare où s'abreuvent les troupeaux des fermes voisines.

Derrière le chevet, est l'ancien presbytère et, à quelques mètres en arrière vers l'est, le manoir appartenant jadis aux moines de l'abbaye de Fécamp.

HISTORIQUE. — *En août 1026, Richard II, duc de Normandie, donnait ou confirmait à l'abbaye de Fécamp l'église d'un village nommé Dunos ou Dunes, dédiée à la Sainte Vierge, avec ses dépendances et deux ou trois petites fermes. Le seigneur présentait à la cure.*

Cette église est de plan rectangulaire avec tour carrée à l'entrée, formant porche. L'édifice a été remanié à une époque assez récente et ne montre, comme spécimen ancien d'architecture, que deux fenêtres du chœur, côté sud, géminées avec remplage trilobé et meneaux évidés des XV^e^ ou XVI^e^ siècle, et une fenêtre de la nef en arc brisé. Le mur latéral gauche a été construit il y a 70 ans environ, avec les débris de l'église de Boisset-Hennequin, hameau de la commune de Saint-Vincent-des-Bois. (Renseignements fournis par M. l'abbé Cormier, curé de Douains.)

La porte d'entrée, sous le porche, est en plein cintre. La voûte est lambrissée. Dès l'entrée, l'on remarque une pierre tombale qui a dû être déplacée et sert de pavage ; on y voit des restes d'une bordure avec lettres gothiques gravées, mais très effacées.

La nef est ornée de quelques statues de bois de saint Côme et de saint Damien du XVI^e^ siècle (classées), de saint Eloi (même époque).

L'autel latéral sud est consacré à la Sainte Vierge. Sa statue en pierre du XVII^e^ siècle est encadrée d'anges qui la couronnent et la soulèvent au ciel. Ce remarquable groupe figure sur la liste des objets mobiliers classés.

Dans le chœur, quatre statues en bois du XVI^e^ siècle : la Vierge, saint Gilles, saint Etienne et saint Mathieu.

Derrière le maître autel, sont tendus dans la menuiserie de la contretable trois tableaux à l'huile donnés par Napo-

Digitized by Google

léon III; un saint Servais, patron d'une confrérie locale, une Annonciation et un saint Nicolas.

CLOCHES. — Deux cloches, dont la plus grosse mesure 0m,87 de diamètre et porte cette inscription :

L'AN 1783 J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. F.-N. BOULNO. CURÉ DE DOUAINS. J'AI ÉTÉ NOMMÉE MARIE PAR DAME JEANNE SUZ. MARIE DE LAMPÉRIÈRE DE MONTIGNY COMTESSE DE BOUVILLE DAME DE BRÉCOURT ET DOUAINS ETC. J. DUCOSTÉ SYNDIC J. ROCH JEAN N. LEMONNIER M. RÉMI.

DORMOIS NOUS A FAITE.

Seconde cloche, d'un diamètre de 0m56 :

DAME JULIE PERRIGNON (*sic*). L'AN 1825, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. JEAN-JACQUES ROZÉ CURÉ ET NOMMÉE CATHERINE-BARBE-ANTOINETTE-AIMÉE PAR M. JEAN-PIERRE MARQUAIS PARRAIN ET TRÉSORIER EN CHARGE ET PAR Mme MARIE-CATHERINE RICHET MARRAINE. GREFFIER DE LA FABRIQUE MM. JEAN-BAPTISTE ROUSSEL ET JEAN-BAPTISTE PORQUEREL TRÉSORIER.

Eglise bien entretenue, toits refaits à neuf en 1914.

LA HEUNIÈRE

Revenons sur nos pas, laissons le parc de Brécourt sur la gauche et ayant traversé la route de Vernon à Evreux, nous nous engagerons dans le village de la Heunière, assez banal avec ses fermes prospères entourées d'herbages, ses maisons basses dont quelques-unes ont conservé l'archaïque toit de chaume coiffé d'iris.

L'église, située à l'extrémité du village, à l'intersection des chemins conduisant à Saint-Vincent-des-Bois et à Boisset-Hennequin, est bâtie en caillasse avec pierres de taille aux encoignures et encadrant la porte d'entrée. Les fenêtres, dont quelques-unes sont privées de leurs verres, sont terminées en segment de cercle. Le cimetière désaffecté précède l'édifice du côté sud et les murets de clôture sont en voie de disparition.

HISTORIQUE. — *La paroisse fut placée sous l'invocation de*

Digitized by Google

Saint-Jean-Baptiste; *le droit de présentation appartenait au seigneur*.

La nef de l'église est voûtée en bois avec poinçons du

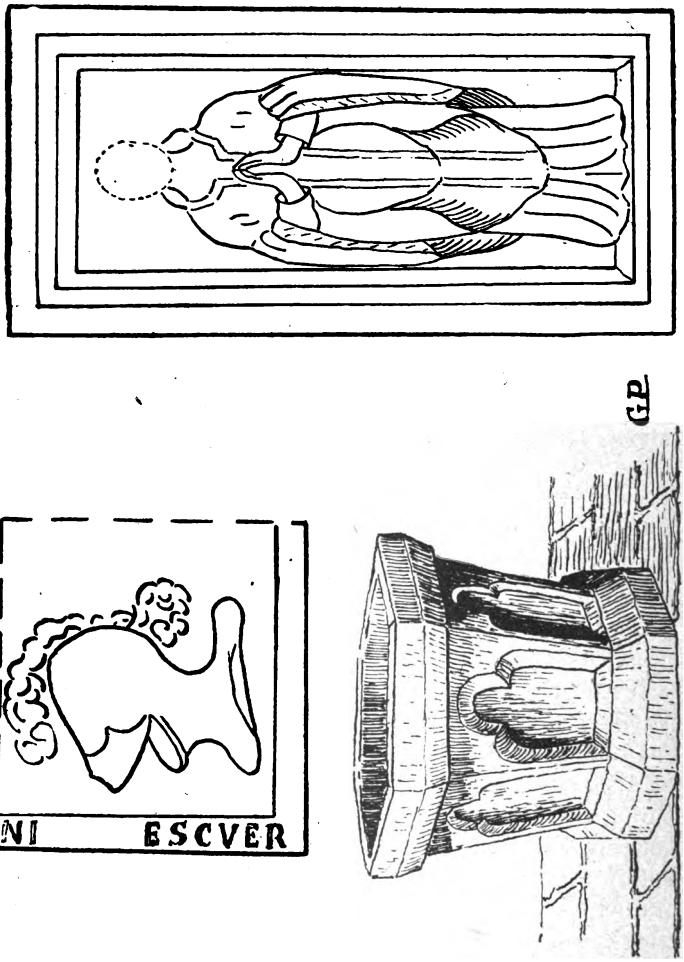

Fig. 4. — Eglise de la Heunière. Fonts baptismaux et pierres tombales.

XVI^e^ siècle. Les fonts baptismaux en pierre de forme octogonale, ornés d'arcatures trilobées, semblent être du XIV^e^ siècle (fig. 4).

Près de la porte d'entrée, on voit un saint Jean-Baptiste

Digitized by Google

en pierre du XIII^e ou XIV^e siècle. Ce saint placé ici il y a 5 ou 6 ans seulement, était scellé dans une muraille près de la mairie et fut mutilé par les Prussiens en 1870. Il n'y a pas très longtemps, le clergé et les fidèles s'y rendaient tous les ans le 24 juin et, après les chants et prières liturgiques, l'on allumait un grand feu.

Dans le chœur, on remarque deux pierres tombales, placées bout à bout au niveau du pavage et en face du maître autel; l'une est intéressante et montre un ecclésiastique gravé au trait, avec bordure portant une inscription en lettres gothiques presque effacée (XIV^e ou XV^e siècle).

Une autre pierre placée transversalement près du chancel offre, dans une encoignure, un casque Renaissance posé de profil avec lambrequins ; une bordure avec inscription en capitales romaines, l'encadre, mais je n'ai pu lire que ceci : NI... ESCVER. Une seule encoignure de la pierre où est gravé ce casque est visible, le surplus étant masqué par une stalle (fig. 4).

Le clocher en charpente recouvert d'ardoises, s'élève à l'entrée du chœur. Il ne contient qu'une seule cloche portant à sa partie supérieure, ces mots en relief[1] :

J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR MGR. NICOLAS-THÉODORE OLIVIER ÉVÊQUE D'EVREUX CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ASSISTÉ DE M. JEAN PASTON CURÉ DE LA PAROISSE. NOMMÉE MARIE-EUGÉNIE PAR M. EUGÈNE-ANATOLE PERRIGNON, PROPRIÉTAIRE DU CHATEAU DE BRÉCOURT ET M^me MARIE-LOUISE FORTIN, V^ve DE M. EUGÈNE PERRIGNON MAÎTRE DES REQUÊTES AU CONSEIL D'ETAT. EN PRÉSENCE DE M. M. LOUIS-ELOI LEGENDRE MAIRE DE LA HEUNIÈRE. ROUSSEAU JEAN-BAPTISTE TRÉSORIER LEGENDRE LUC, QUERVELLE CHARLES DU CONSEIL DE FABRIQUE.

HILDEBRAND FONDEUR A PARIS.

SAINT-VINCENT-DES-BOIS

Eloigné de 2 kilomètres environ, Saint-Vincent-des-Bois

1. En général, l'inscription des cloches se trouve à la partie supérieure et en relief.

Digitized by Google

Fig. 5. — E

Digitized by Google

ıcent-des-Bois.

Digitized by Google

n'est certes pas un beau village : de grosses fermes s'étalent sur de vastes cours, et leurs toitures, remises à neuf depuis la guerre, montrent suffisamment la moisson d'or recueillie par leurs occupants depuis le cataclysme de 1914. D'immenses herbages au gazon bien gras s'étendent sur la vaste plaine, émaillés de taches brunes, rouges ou blanches, de bœufs aux yeux doux destinés au sacrifice.

L'église, elle, n'a pas bénéficié de l'opulence de ses habitants, car son clocher surmontant une tour carrée en rutilantes briques, du milieu du XIX^e^ siècle, laisse voir par de larges trouées d'ardoises obscures, le squelette de sa charpente ! Le toit de l'église lui-même est en assez mauvais état et de grosses réparations sont nécessaires au moment où j'écris ces lignes. C'est un monument banal de plan rectangulaire, construit en silex avec ouvertures encadrées de pierre de taille (fig. 5).

NEF. — A l'entrée, est la tour en briques dont je viens de parler et qui n'offre aucun intérêt architectural ; la voûte est lambrissée en berceau, avec poinçons et tirants du commencement du XVI^e^ siècle.

Deux statues en pierre se font face non loin de la porte : sainte Anne et la Vierge et sainte Madeleine ; elles sont du XVI^e^ siècle.

On lit sur une plaque de pierre encastrée dans la muraille latérale nord : « Deffunct honeste p̄sone André Prévost, lequel par testament a donné et osmoné à cette église 3 vergées et demye de terre labourable en 3 pièces assavoir : 2, assises à la paroisse de Mercey, contenant chacune 50 perches et l'autre assise en cette paroisse cōtenāt 30 pches. A la charge de faire dire et chāté tōs les ans, 3 oobits a vigilles Messe de requiē, le libera sur la fosse du fōdateur avec la représentaōn mortuaire et cierges alumez, le prem̄ oobit se chātera la vigille de saint Jean-Baptiste, le 2^e^ la vigille de N^re^ Dame des auās, le 3^e^ mercredi des ténèbres, lad. Eglise sera tenue de fournir tous les ornements et luminaires a ce nécessaires et faire sōner à l'acoustumée, le S^r^ curé aura pour les 3 oobits 45 s. el le chātre 15 sols, ainsi qu'il est plus amplement parlé

Digitized by Google

au contrat passé à Pacy le 20 novembre 1654. Priez Dieu pōr son Ame ».

En face, au milieu de la nef, est la dalle tumulaire du donateur, ornée d'ornements du XVII^e^ siècle très effacés par les pas des fidèles.

A signaler deux peintures sur toile de la fin du XVII^e^ siècle ou commencement du XVIII^e^ : la Vierge avec l'Enfant et saint Nicolas ; cadres en bois sculpté de l'époque.

Statues en pierre de saint Laurent et de saint Etienne.

L'arc triomphal est à plein cintre (2^e^ moitié du XVI^e^ siècle).

CHŒUR. — Les parois latérales sont agrémentées de motifs en plâtre de style Renaissance, mais qui sont peut-être bien modernes. Le retable du maître autel (XVII^e^ siècle) est orné de deux pilastres cannelés d'ordre corinthien, avec urnes ; un fronton curviligne le surmonte ; le tout enchâsse un tableau à l'huile très détérioré, représentant vraisemblablement le martyre de saint Vincent et portant en bas à droite une estampille armoriée dont voici la détermination :

D'azur au chevron d'or accompagné en pointe de 3 croisettes d'argent, au chef des chevaliers de Malte ; l'écu sommé d'une couronne de comte posée sur la croix de l'ordre et environné du chapelet de l'ordre[1].

L'église de Saint-Vincent était à la présentation du Commandeur de Bourgoult (commune d'Harquency). Or, un inventaire des biens de cette commanderie fait en 1773, sous l'administration du frère Edmond Huet, magistral de l'ordre du Temple (1760-1773) porte : « Eglise de Saint-Vin-« cent... Le maître autel est fort propre et décemment décoré, « au-dessus duquel est un tableau représentant le martyre « de saint Vincent, donné par ledit sieur commandeur Huet, « qui a fait mettre ses armes..., etc. » (*La Commanderie de Bourgoult*, par l'abbé Guéry, 1903, p. 29).

De chaque côté du maître autel, statues en pierre de saint Leu et de saint Gilles, du XVI^e^ siècle ; le dernier, patron de la paroisse de Mercey, provient de l'église désaffectée de ce lieu.

1. Détermination due à l'obligeance de notre savant collègue M. E. Guillemare.

Digitized by Google

Le chœur a été restauré en 1845, ainsi que l'annonce une inscription située sous le toit, à l'extérieur, du côté du cimetière.

CLOCHES. — Trois cloches, la plus grosse d'un diamètre de 0m84 datée de 1845 :

J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR MGR NICOLAS OLIVIER ÉVÊQUE D'EVREUX ET NOMMÉE HONORINE-ZOÉ PAR DAME HONORINE AULHOINE DUCHESSE D'ALBUFÉRA Vve DE Mr LE MARÉCHAL SUCHET DUC D'ALBUFÉRA ET PAR DÉLÉGATION M. ADÉLAIDE-ZOÉ RENAIRE ET PAR M. ALEXANDRE LAVOISIER NOTAIRE HONORAIRE A PACY.

FONDUE PAR JULIEN CAPLAIN FONDEUR A ELBEUF.

Moyenne et seconde cloche, diamètre 0m73.

A LA GLOIRE DE DIEU L'AN DE J.-C. 1845, J'AI ÉTÉ BÉNITE AVEC MES COMPAGNES ET NOMMÉE JULIE-CÉLESTINE PAR M. PIERRE-MAGLOIRE HÉBERT DE MERCEY ET PAR MADAME JULIE-CÉLESTINE LEBRETON V. ROBERT DE St-VINCENT-DES-BOIS.

JULIEN CAPLAIN FONDEUR A ELBEUF.

Troisième et petite cloche, diamètre 0m63 cent. :

A LA GLOIRE DE DIEU L'AN DE J.-C. 1845, J'AI ÉTÉ BÉNITE AVEC MES COMPAGNES ET NOMMÉE SILVIE-FÉLICITÉ PAR M. PIERRE F. DUBOSC PROPRIÉTAIRE A VERNON ET DAME SILVIE-FÉLICITÉ MARTIN SON ÉPOUSE.

JULIEN CAPLAIN FONDEUR A ELBEUF.

J'ose espérer que la Municipalité de Saint-Vincent ne laissera pas périr son église qui renferme des souvenirs aussi intéressants !

LA CHAPELLE-RÉANVILLE

L'église de cette commune est à la Chapelle-Génevray, hameau de quelques maisons agglomérées sur la pente du vallon de Saint-Ouen, rive droite, jadis commune indépendante, réunie en 1844 à celle de Réanville sous le nom de Chapelle-Réanville.

HISTORIQUE. — *D'après un terrier dressé en 1758, la Chapelle-Génevray était l'un des membres de la baronnie de*

Digitized by Google

Saint-Pierre-d'Autils appartenant à Messieurs les prieur et religieux de l'abbaye de Jumièges. Le droit de présentation appartenait au seigneur.

Ce petit sanctuaire dédié à la Sainte Vierge, se dresse

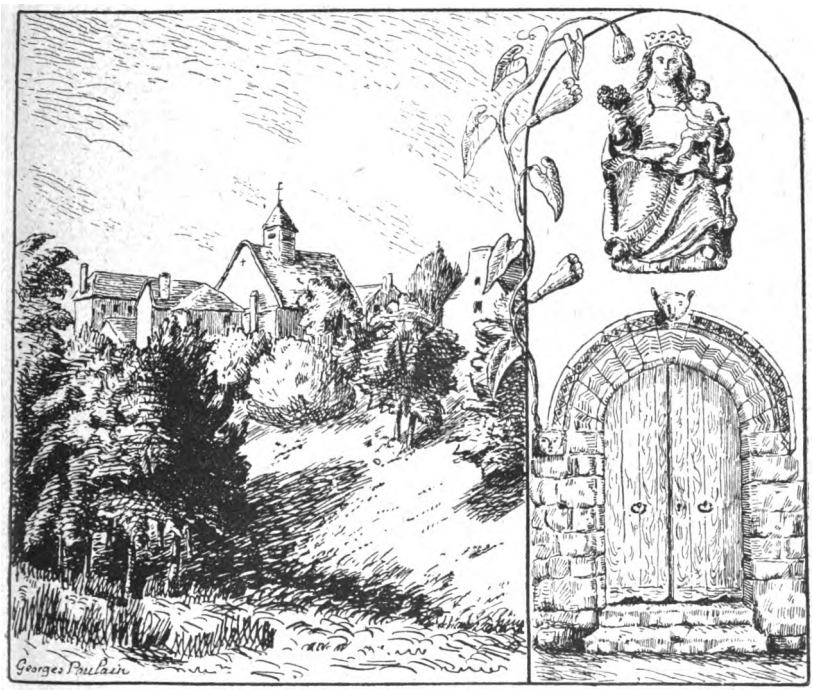

Fig. 6. — La Chapelle-Réanville : Eglise, Vierge du XIV^e^ siècle, portail du XII^e^ siècle.

coquettement sur le bord du chemin de grande communication n° 64 de Vernon à Chambray et domine le riant vallon où saules argentés et peupliers touffus ombragent les eaux bruissantes et claires d'un ruisseau qui se déverseront dans la Seine à environ 5 kilom. de là (fig. 6).

C'est un édifice de plan rectangulaire que domine un clocher carré en charpente couvert d'ardoises et à flèche peu

Digitized by Google

élevée. La porte d'entrée s'ouvrant dans le mur latéral sud, sur le petit friche en bordure de la route, est couronnée d'une archivolte romane, avec frise de chevrons brisés, datant du XII^e^ siècle, restes probables d'une précédente église, car la chapelle actuelle date seulement de la fin du XV^e^ ou du commencement du XVI^e^ siècle (fig. 6). Le chevet a été reconstruit en 1904. Le cimetière entourait l'église et s'étendait jusqu'à la maison d'école qui, jusqu'au milieu du siècle dernier, était le presbytère.

La chapelle est voûtée en ogive à pans de bois. Les sablières et les poinçons octogones à bases moulurées sont de la fin du XV^e^ ou commencement du XVI^e^ siècle. L'arc triomphal en pierre est de forme ogivale. Dans le mur latéral sud s'ouvre une large baie ogivale à remplage flamboyant, ayant conservé un panneau de verre peint du XVI^e^ siècle.

Dans le mur latéral nord, près de l'autel de la Vierge, une niche contient une petite Vierge assise en pierre, haute de 0^m^35, du XVI^e^ siècle. Elle tient l'Enfant aux cheveux bouclés, torse et jambes nus, sur le genou gauche, et la main droite serre deux grappes de raisin. Cette statue, peinte et dorée, fut découverte dans l'épaisseur de la muraille du chœur lors de sa réfection en 1904 (fig. 6). En face, dans le mur latéral sud, aussi dans une niche, est une Vierge Orante du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle.

Autel latéral sud, saint Roch en pierre polychromée du XIV^e^ ou XV^e^ siècle. Au-dessus de l'arc triomphal et de chaque côté du Crucifix, la Vierge et saint Jean en bois polychromé (XV^e^ siècle).

Contre le mur latéral nord, jolie statue en pierre de saint Michel du XVI^e^ siècle, (classée).

En face de la porte d'entrée, contre le mur latéral nord, on a placé un très beau retable de la fin du XVI^e^ siècle, en bois peint, provenant de l'ancienne église de Réanville, et dont le principal sujet, traité en bas-relief, est la Résurrection du Christ.

CLOCHE. — Le clocher renferme une cloche accusant un diamètre de 0^m^89, avec cette inscription :

Digitized by Google

L'AN 1865, MGR DEVOUCOUX ÉTANT ÉVÊQUE D'EVREUX, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. HEUDEBERT VICAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ PAR SA GRANDEUR ET NOMMÉE MARIE-RAOUL ISABELLE PAR M. RAOUL-NAPOLÉON SUCHET D'ALBUFÉRA ET Mlle ISABELLE SUCHET D'ALBUFÉRA. EN PRÉSENCE DE M. BARDOU CURÉ ET M. CUIROT MAIRE ET DE M. M. LÈCUYER, POINTEL, PICHOU, GOIZAU, CUIROT, MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE.

MAHUET FONDEUR A DREUX.

VILLEZ-SOUS-BAILLEUL

Descendant le cours du ruisseau de Saint-Ouen, roulant son mince filet d'eau sur le sol rocailleux de son étroit lit, nous apercevrons bientôt le petit clocher de l'église de Villez-sous-Bailleul.

Bâtie à mi-côte, près d'un ruisseau dévalant en cascades vers le vallon, et à l'entrée du village étageant ses fermes et ses maisons dans un cadre accidenté et verdoyant où chantent des sources nombreuses, l'église de Villez-sous-Bailleul complète la poésie du paysage (fig. 7).

C'est grand dommage que vers 1912, la municipalité fit enlever le petit porche en bois précédant la porte d'entrée, sous le futile prétexte que cet édicule gênait le tracé du chemin (fig. 8).

En même temps, cette municipalité fit abattre le muret du cimetière et en désaffecta la partie sud, convertie depuis en place publique. Le cimetière occupe encore la partie nord de l'église.

C'est avec chagrin que l'artiste ou l'archéologue constatera des faits de ce genre, qui portent un si grand préjudice à la beauté de nos villages.

HISTORIQUE. — « *Le duc Richard II, au commencement du XIe siècle, donna l'église de Saint-Philibert et la seigneurie de Villez-sous-Bailleul à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Les religieux accrurent leur domaine de Villez par les acquisitions qu'ils firent et par les libéralités des seigneurs voisins. Henri, fils de Guiard de Bailleul, usurpa le*

Digitized by Google

droit de présentation à la cure de Villez; mais après quelque temps, il le restitua aux religieux de Saint-

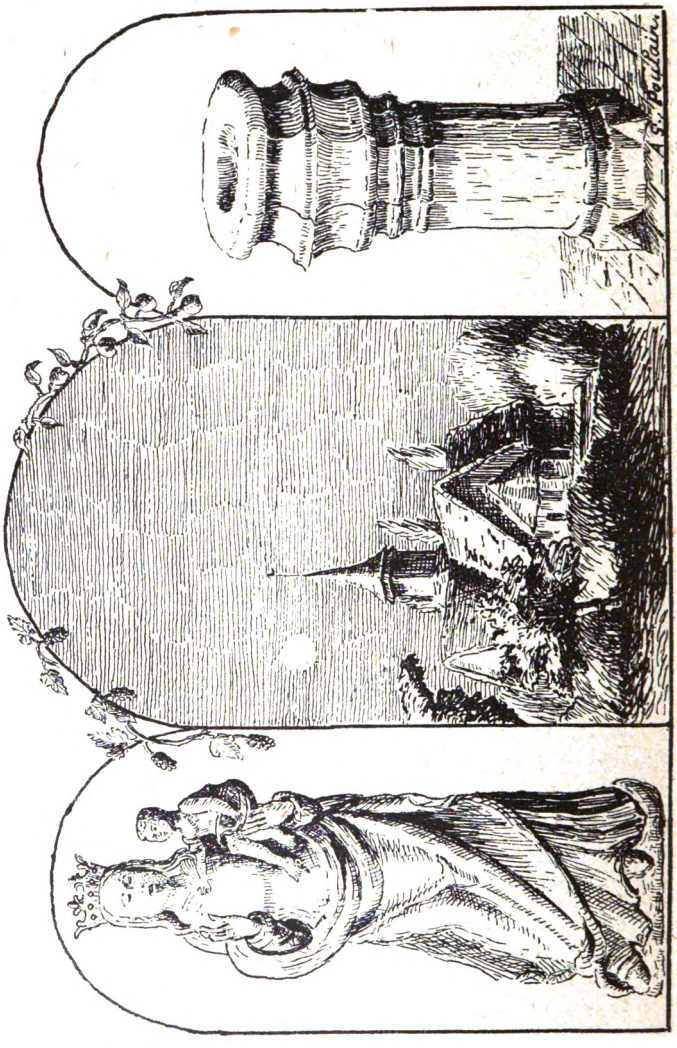

Fig. 7. — Eglise de Villez-sous-Bailleul : Vierge et bénitier du xv[e] siècle.

Ouen. » (Dict. du département de l'Eure, par Charpillon et l'abbé Caresme.)

Digitized by Google

L'église dédiée à saint Philibert est bâtie en silex et pierres calcaires ; elle affecte un plan cruciforme.

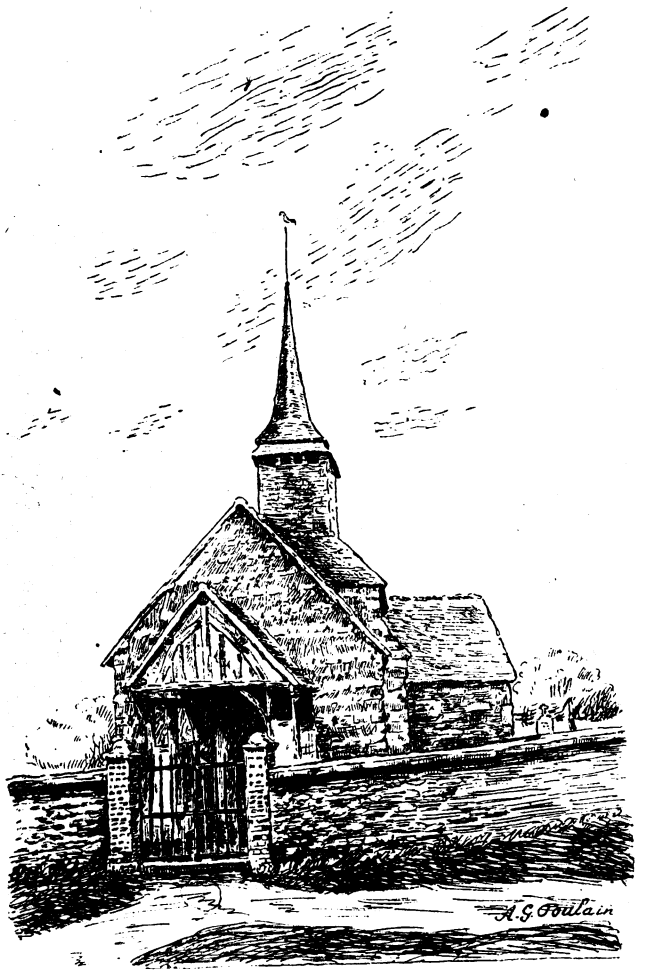

Fig. 8. — Villez-sous-Bailleul : le porche aujourd'hui détruit.

La porte d'entrée ouverte au pignon de la nef se termine en arc plein cintre orné d'étoiles ; au-dessus, dans la maçon-

Digitized by Google

nerie sont noyés des débris d'archivolte romane du XII^e^ siècle, (moulures à chevrons).

L'ensemble de cette église est encore gothique, mais de la dernière phase de ce style merveilleux que les maîtres d'œuvres appelaient si justement : *opus francigenum*.

NEF. — La voûte est soutenue par deux arcs doubleaux de forme ogivale à tracé obtus.

On remarque le bénitier en pierre reposant sur une colonne octogone, orné de gorges et de moulures, du XV^e^ siècle (classé) (fig. 7).

A l'entrée de la nef, on voit une statue en bois de saint Gorgon, du XVI^e^ siècle.

Dans la muraille latérale nord, sont encastrées deux plaques de fondations en pierre, dont la première est ainsi libellée :

« DEFFUNCT HONESTE P SONE MARIN ROCHARD EN SŌ VIVĀT LABOURĒ FERMIER DE LA GARENE LEQ^l^ PAR TESTAMĒT A DOÑÉ A L'EGLIZE DE CEĀS 9L. DE RĒTE DE SŌT EN 2 PARTIE A SAV, UNE DE CĒT SOLS APPRĒDRE SUR JEHĀ DELAVIGNE LE JEUNE, FILS DE JEHĀ, L'AUTRE PARTIE DE 4 L. DE RĒTE APPRĒDRE SUR DES HÉRITIERS DE LOUYS DE LA VIGNE LAISNÉ FILS DE CATHELIN TOUS DEM EN CETTE PAROISSE. A LA CH^e^ QUE CHA^n^ 4 TEMPS DE L'ANNÉE APPÉTUITÉ FERA DIT ET CÉLÉBRER A L'INTENŌN DU FŌDATEUR ET DE TO^s^ SES AMIS TRÉPASSEZ 2 HAUTE MESSES AVEC VIGILLES AINSSY Q^l^ EST PORTÉ AU CŌTRACT PASSÉ DEVĀT JEHĀ BÉHÉ CŌMIS AU TABELL — DE S^t^ PIERRE-DE-BAILLEUL LE 13^e^ D'APVRIL 1632. »

« PRIEZ DIEU POUR LUY. »

La seconde plaque portant fondation de messes est au nom de Jean Postel, et en partie cachée par la chaire à prêcher.

Sur le mur latéral sud, se voient aussi deux autres plaques de fondations. Sur l'une d'elles, un nommé Delavigne demeurant à Villers (*sic*) fait donation à la fabrique d'une maison et masure sises au triage de *la Fosse*, suivant un contrat passé à Vernon en 1630. La seconde porte donation de 12 perches et demie de vigne à la fabrique du lieu, « triage des prez Amer ? », à charge par ladite fabrique de faire dire

Digitized by Google

un obit de « 2 hautes messes et vigilles », conformément à un contrat passé le 9 mai 1630.

Les deux croisillons se terminent en pignon et sont éclairés chacun par une fenêtre ogivale à deux meneaux prismatiques et à remplage de pierre à soufflets, enchâssant des verres peints où sont des armoiries dont la plupart des émaux sont disparus, ce qui en rend la détermination difficile.

Armoiries du transept nord : 1er écusson : *Parti d'hermines et de gueules* (vraisemblablement), ce qui serait de Bailleul. 2e écusson : *D'argent à l'aigle de sable becqué et membré de gueules* (d'Anfreville, alliance de la famille Serviat).

Armoiries du transept sud : 1er écusson : *Parti au 1er de vair au chef de gueules chargé d'un lion naissant contourné d'argent ; au 2e de gueules chargé de...* (figures effacées). Le premier est peut-être de Hennequin, ancien quart de fief annexe du fief de Ménilles et relevant d'Evreux ? 2e écusson : *D'argent à la barre de sable* (qui est... ?) [1].

La verrière du transept sud ne contient plus que d'infimes morceaux de verre peint, semblant dater de la Renaissance (personnages nimbés et frises de feuilles d'acanthe).

Au même transept, sur l'autel de la Vierge, est la statue de la Mère du Christ du xve siècle (classée) (fig. 7). Deux saints en plâtre polychromé du xviie ou xviiie s. : saint Sébastien et saint Michel.

Croisillon sud : Autel sainte Barbe, statue en pierre du xviie siècle, retable de la même époque. A côté, un saint Nicolas, xviie ou xviiie siècle.

Chœur. — De chaque côté du maître autel qui n'offre rien de remarquable, statues en pierre de saint Philibert, patron de l'église et un saint Sauveur également en pierre.

Sur la muraille latérale sud, sur une pierre encadrée d'une moulure sculptée de feuilles de chêne, on lit :

« Vénérable et disc. pers. M. Léon le Rey, curé de cette

1. Je dois la détermination de quelques-unes de ces armoiries à M. R. Garetta, de Rouen.

Digitized by Google

par. a donné et aumôné aux sieurs curés ses successeurs, un jardin contenant une vergée, clos de murs et planté d'arbres, près de la cure et du cimetière, à charge par eux de célébrer tous les 1ers vendredis du mois, à perpétuité, une messe de Ste Croix qui sera recommandée au prône de la messe paroissiale des dimanches précédents avec les prières accoutumées, à la fin de chacune... Fera dire un *Libera* au milieu du chœur où il est inhumé. A en outre donné aux trésoriers et fabrique de cette église 30 liv. employées à l'achat d'une pièce de terre dont le revenu est destiné pour les cierges et les ornements.

« Suivant son testament passé à Vernon le 7 novembre 1669 — Inhumé au dit lieu le 19 juillet 1670 et le contrat passé à Gaillon le 19 juin 1673.

« Priez Dieu pour luy. »

Une grande dalle de pierre sans inscription ni sculpture git devant le maître autel : c'est là que repose le curé Jehan le Rey.

Cloche. — Le clocher en charpente recouvert d'ardoises se dresse sur la nef, presque au point de jonction des croisillons. On y accède par un escalier en vis aménagé dans une tourelle carrée flanquant le mur latéral nord. Il renferme une cloche d'un diamètre de 0m,78 à la porte supérieure de laquelle on lit :

L'AN 1760 J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Mre JACQUES DUMONTIER PRESTRE CURÉ DE CETTE PAROISSE ET J'AI ÉTÉ NOMMÉE MARIE-ANNE PAR Mre DE CHALENGE ESCUYER Sr DE LA LIÈGUE. MARRAINE Mme DE GUERREAUX DAME DE BEAUCHAINE.

En bas :

TRÉSORIERS SIMON DELAVIGNE ET PIERRE VALLUÉ — PETITPAS ET THÉRIOT NON FECERUNT (*sic*).

Cette église, assez intéressante dans son ensemble, fut reconstruite au XVe siècle ou au commencement du XVIe. La toiture est en assez mauvais état, mais j'ose espérer que la Municipalité fera l'effort nécessaire pour la préserver de la ruine.

Digitized by Google

SAINTE-COLOMBE PRÈS VERNON

Le village de Sainte-Colombe, que traverse le chemin de grande communication de Vernon à Chambray, entouré de bois et de plants de pommiers aux troncs tordus par les bourrasques, est assez propret et l'on y remarque de coquettes habitations enguirlandées de rosiers et de clématites; il manque cependant de pittoresque et aucun vestige ancien n'attire le regard, pas même l'église qui a été bâtie vers le milieu du dernier siècle.

Elle est tapie à un kilomètre du village, dans un riant et ombreux vallon où coule un ruisseau bordé de saules et tapissé de prairies. Un chemin rocailleux se dirigeant vers Champenard conduit à ce sanctuaire qu'entoure le champ des morts enclos de murs, où quelques arbustes balancent leurs maigres bras au-dessus des tombes, en un geste d'absolution. C'est une bâtisse sans intérêt, de plan cruciforme, la tour du clocher formant le croisillon sud (fig. 9).

Historique. — *Dans la Charte de fondation de l'abbaye de Fécamp, le duc Richard II donna aux moines le patronage de la paroisse.*

A l'intérieur, on remarque des statues intéressantes provenant de l'ancienne église qui s'élevait à la place de celle-ci.

Contre le pignon de la nef et dans le chœur, deux statues en bois, la sainte Vierge et saint Jean, provenant à n'en pas douter, d'une crucifixion (XV^e^ ou XVI^e^ siècle).

Au croisillon nord, autel de la Vierge, avec la statue de la Mère du Christ, en pierre, portant sur le bras gauche l'Enfant qui tient un oiseau (XIV^e^ siècle, fig. 9).

Autel latéral sud, remarquable *Education de la Vierge,* en pierre (fin XV^e^ ou commencement du XVI^e^ siècle).

Dans le chœur, au maître autel, tabernacle et retable du XVII^e^ siècle, statues en pierre de sainte Anne et de saint Michel (XVII^e^ siècle).

Cloche. — Une seule cloche d'un diamètre de 0^m^,79 sur laquelle on lit :

Digitized by Google

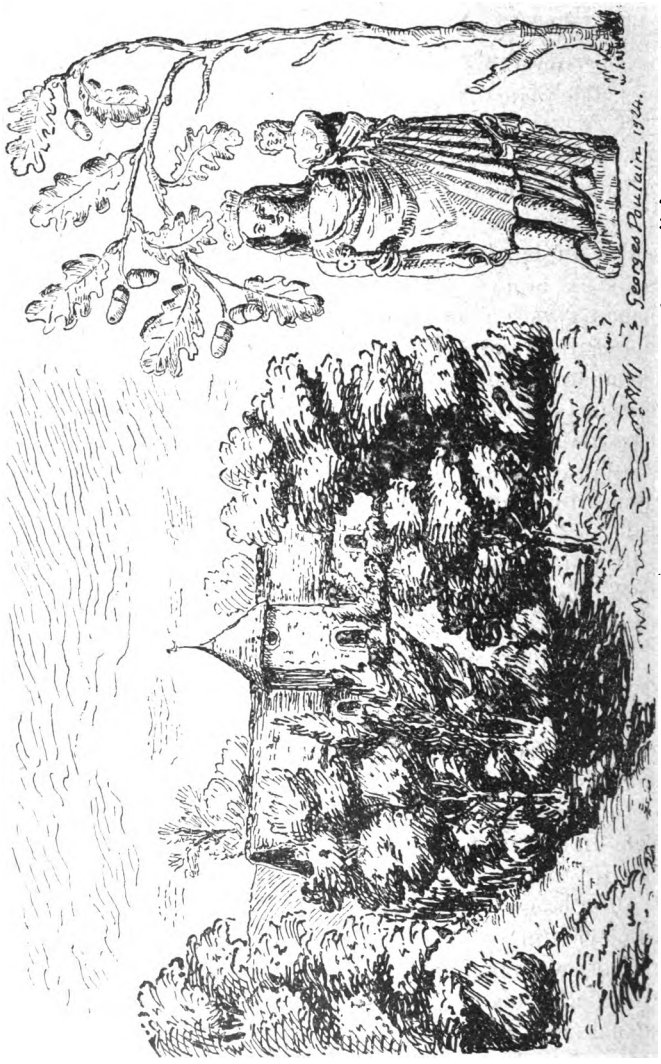

Fig. 9. — Église de Sainte-Colombe près Vernon ; Vierge du XIVe siècle.

Digitized by Google

L'AN DE J.-C. 1819, DU COMMANDEMENT DE M. ROYCOURT, DE Ste-COLOMBE, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. TROUSSELÉE CURÉ DE CHAMBRAY. J'AI ÉTÉ NOMMÉE AUGUSTINE PAR AUGUSTINE FOUCHET ÉPOUSE DE M. ROYCOURT ET PAR M. PIERRE-JACQUES BONVALET. ET J'APPARTIENS AUX HABITANTS DE Ste-COLOMBE ET DE CHAMPENARD.

CAPLAIN FONDEUR A COURONNE M'A FAITE.

HOULBEC-COCHEREL

Ce village se divise en deux parties : le Haut-Houlbec et le Bas-Houlbec.

La première, bâtie au bord de la plaine parsemée de bosquets et de pommiers, traversée par la route de Ménilles à Gaillon, possède un friche ou place assez vaste, herbu, où s'ébaudit la jeunesse et qui s'orne de trois monuments : deux hautes colonnes portent un calvaire et une Vierge de pierre, qu'accompagne une stèle où sont gravés les noms des enfants de la commune morts pour la patrie.

Le Bas-Houlbec, dominé par un château moderne, s'étale au fond d'un étroit vallon, arrosé d'un ruisselet (un Bec) qu'alimentent des sources creusées dans le talweg, et qui brusquement se dirige vers l'ouest, s'évasant aux approches de la vallée d'Eure. Un manteau de verdure couvre le coteau vers le nord : ce sont les bois d'Houlbec, troués de fondrières d'où l'on extrayait autrefois la pierre à meules, c'est-à-dire le calcaire de Brie, industrie encore florissante ici au siècle dernier.

C'est là, en bordure des maisons, au bas de la pente ouest du vallon, que se dresse vers le zénith le clocher altier de l'église d'Houlbec.

HISTORIQUE. — *L'église, dédiée à saint Pierre, était à la présentation du seigneur.*

Elle est construite en forme de croix, en pierres de taille et *caillasse*, au milieu du champ de repos qui l'entoure complètement. La porte d'entrée précédée d'un porche couvert sans caractère, s'ouvre dans le pignon de la nef ; son clocher en ardoises, carré à la base, très élancé, s'appuie à l'extrémité du croisillon nord ; les fenêtres en arc plein cintre ont

Digitized by Google

été refaites à notre époque. Aucun style ne caractérise cette église et on la croirait moderne si certaines parties des murailles, à l'extérieur, n'en révélaient l'ancienneté. A l'intérieur, elle a été restaurée entièrement à la fin du XIXe siècle et outrageusement peinte.

La nef renferme des boiseries qui ne manquent pas de valeur artistique : le banc du trésor et la chaire à prêcher exhibent des bas-reliefs à personnages en néo-gothique.

Contre le mur latéral sud, une plaque funéraire a été apposée à la mémoire de Me M. Lemaître, curé d'Houlbec-Cocherel (1835-1873).

Les retables en bois des autels des croisillons nord et sud ornés de têtes d'angelots sont à citer, mais les statues de saint Joseph et de la Vierge auxquels ils sont consacrés révèlent l'industrie moderne de Saint-Sulpice.

Dans le croisillon nord, en face de l'autel Saint-Joseph, on voit scellée dans la muraille une plaque d'obit du XVIIe siècle où sont mentionnées en capitales les donations et les dates du décès de deux personnages enterrés dans l'église : Nicolle, « prestre doyen et curé d'Houlbec » et « Denis Nicolle, marchant demeurant à Houlbec », lesquels ont donné 20 livres de rente à la fabrique pour la célébration des messes à perpétuité, tous les dimanches de l'année et aux anniversaires du décès des donateurs. Celui du curé Nicolle arriva le 19 mai 1689 ; son frère mourut le 22 mars 1697. En vertu d'un contrat passé par devant « Michel Piquet notaire en la ville de Passy, le 5 octobre 1676 ».

L'église contient quelques statues en pierre qui attirent l'attention :

Dans la nef, une sainte Catherine du XVe siècle ; dans le chœur, surmontant la contretable du maître autel, un saint Pierre assis, tiare en tête et crosse en main, du XVIe siècle (en pierre, classé) ; une sainte Barbe et un saint Michel polychromés du XVIe siècle.

CLOCHE. — L'unique cloche a un diamètre de 1m,08 :

L'AN DE J.-C. 1853 J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Mgr NICOLAS OLIVIER ÉVÊQUE D'EVREUX ET NOMMÉE SIDONIE-LOUISE PAR M. LOUIS-NAPO-

Digitized by Google

LÉON SUCHET D'ALBUFÉRA DÉPUTÉ DE L'EURE ET PAR DAME SIDONIE DE LA NOUGARÈDE ÉPOUSE DE M. CRUCIUS DE LA CROIX, DE COCHEREL, CAPITAINE D'ARTILLERIE, CHEVALIER DE S^{t}-LOUIS. M. L'ABBÉ LEMAITRE ÉTANT CURÉ D'HOULBEC. MM. NAPOLÉON CHEVALIER MAIRE, DÉSIRÉ COCHEPIN DE MÉLIGNY, DELPHIN LEROI, ROMAIN MARAUD, GABRIEL GASSE ET SÉRAPHIN HÉBERT, MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE.

MAHUET PÈRE ET FILS FONDEURS A DREUX.

Eglise en très bon état, les murailles ont été jointoyées et les toits refaits en 1924.

COCHEREL

Il nous faut, pour faire visite à la petite chapelle de Cocherel, hameau d'Houlbec, descendre dans la vallée d'Eure en traversant des bois giboyeux, pourprés de bruyères et dorés de genêts qui couvrent la crête des collines crayeuses.

Construite à flanc de coteau, à un kilomètre du village, environnée de quelques maisonnettes enfoncées dans la verdure, la chapelle domine tout le paysage d'alentour : monticules boisés aux tons sombres que l'automne rougit et dore, prairies vert tendre au-dessus desquelles frissonnent les cimes altières d'une armée de peupliers, aux reflets de vieil argent (fig. 10).

Le cimetière, aux allées bien sablées, s'étend en avant et sur le côté nord du petit sanctuaire, qui veille paternellement sur les défunts du hameau de Cocherel, endormis à ses pieds.

En pénétrant dans ce champ du sommeil, où des fleurs couchées sur les tertres semblent sourire aux pauvres morts, où des oiseaux gazouillent dans le creux des buissons et sur les croix branlantes que le vent secoue, l'on se dit : J'aimerais reposer en ce lieu, dans le calme de ces champs et de ces bois, près de cet humble temple dont le temps a patiné les pierres et garni de mousse le toit de vieilles tuiles !

HISTORIQUE. — *La paroisse de Cocherel, dédiée à Notre-Dame, dépendait du doyenné de Vernon, le patronage était en litige entre l'abbaye de Saint-Ouen et le seigneur.*

Digitized by Google

La porte d'entrée en anse de panier offre une voussure moulurée, où sont sculptés des feuillages et des animaux rampants.

La voûte de la nef est lambrissée avec poinçons octogones à bases; les sablières posées en avant des murs latéraux reposent sur de gros piliers carrés, en bois.

A citer dans la nef : un bénitier pentagonal en pierre, XVe ou XVIe siècle; une sainte Barbe, pierre, du XVe siècle; un saint Sébastien, XVIe siècle; sainte Anne et la Vierge, XVIe siècle. Côté épître, à côté de l'arc triomphal, un saint Jacques de Compostelle assis en pierre, ayant à ses pieds un pèlerin à genoux et priant (XVe ou XVIe siècle); côté évangile, un Christ aux liens du XVIe siècle. Au-dessus de l'arc triomphal, la Vierge et saint Jean, de chaque côté du crucifix (XVIe siècle).

Dans la muraille, côté évangile, est une plaque obituaire où ces mots sont gravés :

JEAN DE LA VIGNE, ANCIEN CONSEILLER ESCHEVIN DE LA VILLE DE VERNON, DEMEVRANT EN SA MAISON DE COCHEREL SUR LA RIVIÈRE D'EVRE, A FAIT EN CETTE ÉGLISE LES FONDATIONS QUI ENSVIVENT SCAVOIR : DOVZE MESSES BASSES DV S^{t} SACREMENT LES PREMIERS JEVDIS DV MOIS, A COMMENCER LE PREMIER JEVDI DE MAY 1672 ET LE DE P̄FUNDIS A LA FIN DES MESSES.

DOVZE VESPRES DES MORTS LE DIMANCHE D'AVĀT LES PREMIERS JEVDIS ĒTRE VESPRES ET COMPLIES QVI SERONT CHANTÉES PAR LE CURÉ ET CLER ET RECOMMANDATION FAITE AV PN̄E DV CURÉ ET LE DE P̄FVNDIS ET PRIÈRES ORDINAIRES ET SALUTS LE SAINT SACREMENT EXPOSÉ PENDĀT L'OCTAVE A 8 HEVRES DV SOIR LA CLOCHE SON̄T ECHĀTEZ PAR LE CVRÉ ET LES CLERS LE PĀGE LIGVA TOVT AV LONG DEP̄FVNDIS ET L'ORAISON. LA BEĒDICTIQN DV SAINT SACREMENT A LA TOVSSAINTS APPRÈS VESPRES SERA DIT VN LIBERA. DEP̄FVNDIS ET ORAISON DEVANT LE CRUCIFIX OV SŌT LES SÉPVLTVRES DE SA FAMILLE. OV EST CE CŌTRACT PASSÉ A PACY LE 7 AVRIL 1672. »

Au bas, est gravé dans un médaillon un cep de vigne accosté de deux étoiles à cinq branches.

La table du maître autel en pierre est soutenue par trois colonnes, dont une cylindrique et deux prismatiques. De chaque côté sont deux statues en pierre du XVIe siècle : la Vierge et saint Joseph.

Digitized by Google

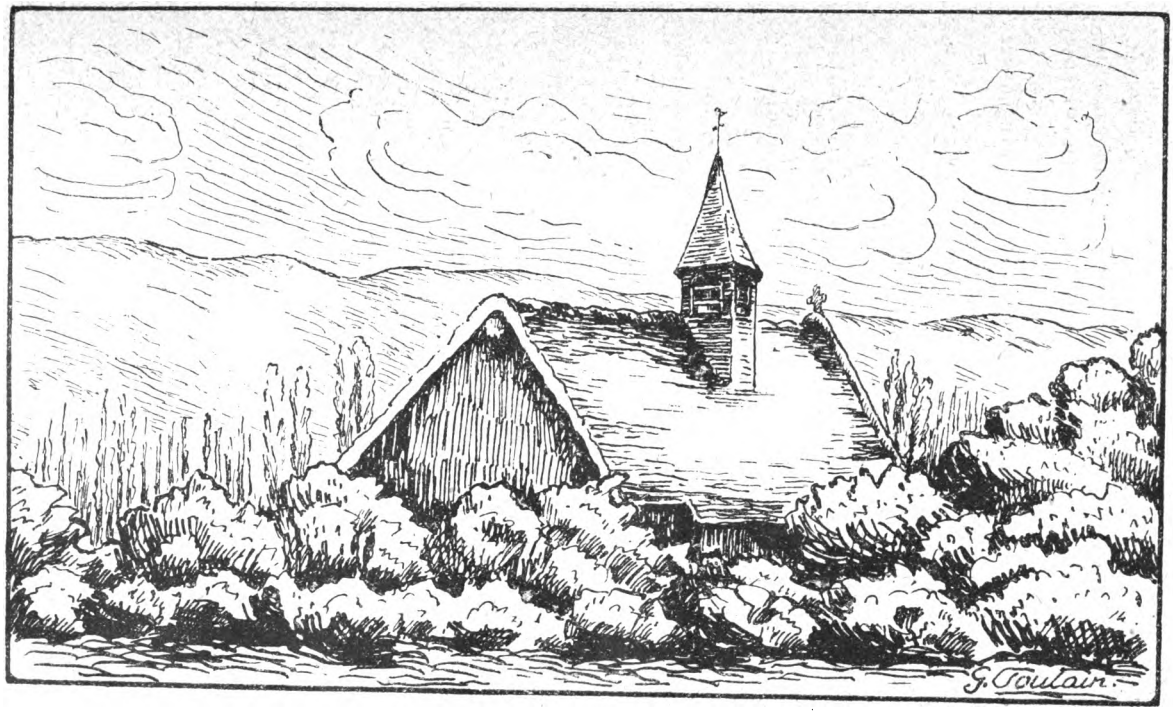

Fig. 10. — Chapelle de Cocherel.

Digitized by Google

CLOCHE. — Un petit clocher carré, couvert d'ardoises, s'élève au milieu du toit de la chapelle et renferme une cloche d'un diamètre de 0m41 sur laquelle on lit cette curieuse inscription :

1615 || ME FIT N. BURET || CETTE CLOCHE A ÉTÉ DONNÉE DES || DENIERS DES FILLES D'ANDELY-SUR-SEINE.

ROUVRAY

Ce petit village situé au bord du plateau qui finit à la vallée d'Eure toute proche, ne compte que quelques fermes, dont une possède un cachet ancien, bâtie en pierres et briques au temps de Louis XIII, avec vaste cour et colombier.

L'église, une chapelle plutôt, s'élève à peu près au milieu de l'agglomération, près de la place plantée de tilleuls et au bord du chemin conduisant à Cocherel.

Une tradition locale rapporte que la chapelle actuelle est le chœur d'une église dont on aurait démoli la nef. Dans une ferme voisine, on voit le portail de l'ancienne église qui y fut transporté et sert de porte à une grange, bâtie elle-même avec les matériaux provenant de cette église[1]. Ce portail est une large baie en anse de panier, avec voussure ébrasée, creusée de trois larges canaux, dont deux moulures retombent en colonnettes prismatiques (fig. 11).

Le cimetière peu étendu, où l'herbe drue couvre les allées et les fosses, protège la porte d'entrée de la chapelle ouverte dans le mur latéral nord. Du côté sud, était le presbytère transformé en maison bourgeoise.

HISTORIQUE. — *L'église dédiée à saint Martin était à la présentation de l'abbé de Jumièges. En 1099, Gislebert fils de Robert, archidiacre d'Evreux donne à Jumièges l'église de Saint-Martin de Rouvray avec toute la dîme et deux hôtes.*

Voûtée en berceau, lambrissée, avec sablières, poinçons et

1. A l'intérieur de la grange, on voit dans la charpente soutenant le toit, deux tirants à pans et à base moulurée.

Digitized by Google

tirants de la fin du XVe siècle. Chaque extrémité des deux tirants est ornée de têtes stylisées de chimères (crocodiles). A la base d'un des deux poinçons figure, sculpté dans la masse, un écu portant les armoiries de l'abbaye de Jumièges :

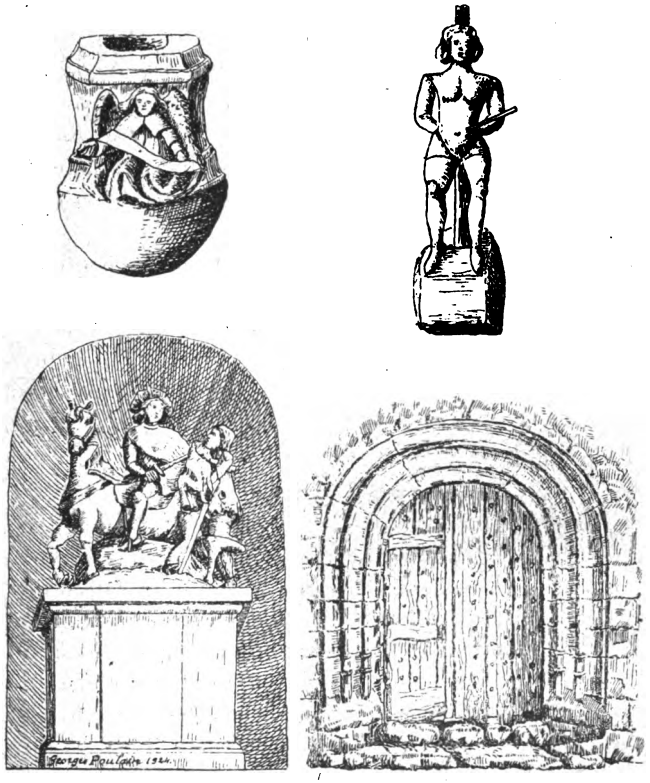

Fig. 11. — Chapelle de Rouvray : bénitier du XVe siècle; statues de saint Sébastien et de saint Martin, XVIe siècle; portail de l'ancienne église de Rouvray.

d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre clefs d'argent.

Près de la porte, au milieu du pavage (entrée du chœur de l'église autrefois) git une pierre tumulaire gothique où était gravée l'effigie d'un ecclésiastique. La bordure portait une inscription, le tout très effacé.

Digitized by Google

Près de la porte, accolé au mur, est un bénitier pentagonàl, avec bas-relief représentant un ange aux ailes éployées, tenant un phylactère (fin XV^e siècle) (fig. 11).

Contre le pignon intérieur de la chapelle, ont été placées trois statues de bois : saint Martin, saint Michel et saint Sébastien (fig. 11).

Le tabernacle de l'autel en bois peint est de la fin du XVI^e ou commencement du XVII^e siècle.

Derrière le chevet, à l'extérieur de la chapelle, dans une vaste niche creusée dans la muraille, est une très belle statue équestre de saint Martin partageant son manteau avec un mutilé (commencement du XVI^e siècle) (fig. 11).

Sur le toit s'élève un petit campanile en charpente où est suspendue une clochette qui ne porte, m'a affirmé le maire de Rouvray, aucune inscription. Son son argentin ne se fait entendre que pour le baptême, les épousailles ou l'enterrement des habitants de ce hameau perdu de la campagne normande.

CHAMBRAY-SUR-EURE

De Rouvray à Chambray, la distance est faible, 2 kilomètres à peu près... et le chemin descend la pente du vallon qui se dessine vers Boisset-Hennequin et Houlbec et s'élargit à la rencontre de la vallée d'Eure, vaste trouée, où les frondaisons bleu foncé des sommets s'allient avec le vert émeraude des pâtures et le violet des sillons fraîchement retournés.

Voici Chambray, dont les toits se perdent dans les futaies des parcs de ses deux châteaux. A peine si l'on distingue la flèche de l'église, égarée parmi les hautes branches des arbres du castel de Montbray, dont la bâtisse blanche, à l'italienne, se détache vigoureusement sur le rideau sombre des feuillages épais.

Pour se rendre à l'église, il faut laisser la route poudreuse où roulent de folles autos et s'engager dans un petit chemin en pente, herbu et raboteux, que ne fréquentent guère qu'attelages de labour ou troupeaux partant pour le pâtu-

Digitized by Google

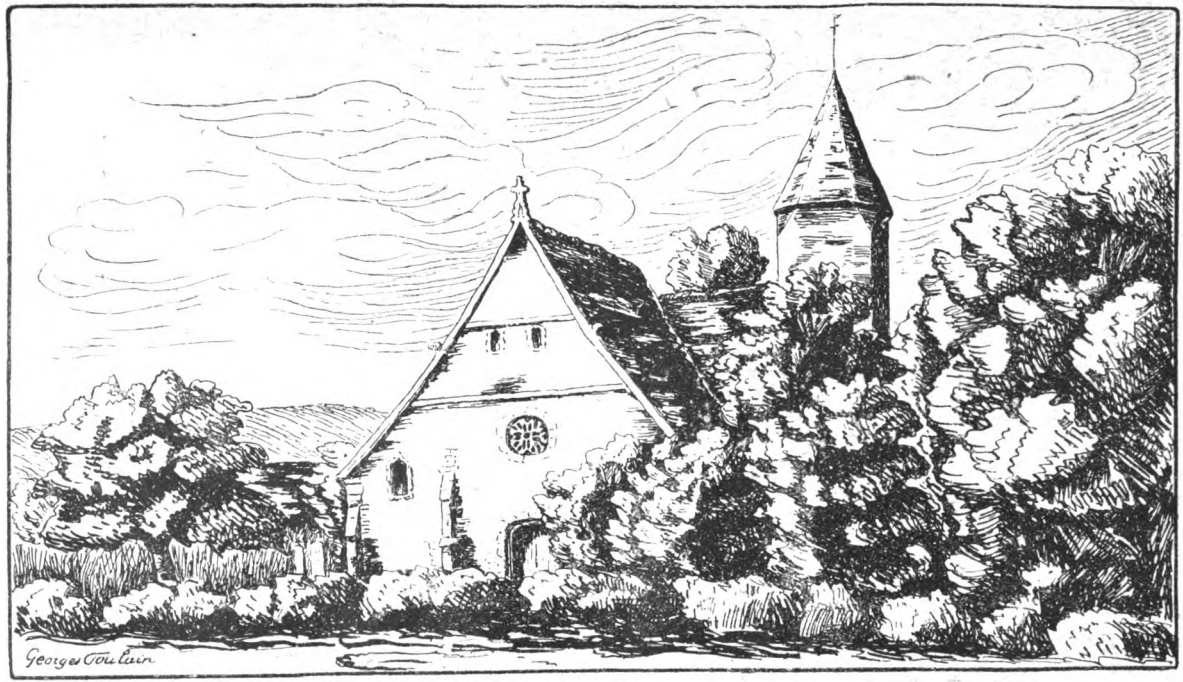

Fig. 12. — Église de Chambray-sur-Eure.

Digitized by Google

rage. C'est le chemin de la paix et du recueillement, que suivent les fidèles pour se rendre au temple de Dieu.

On a désaffecté le cimetière, établi depuis des siècles le long des murs de l'église, mais parmi les hautes herbes poussant désordonnées et recourbant leurs tiges vers la terre, surgissent encore de blanches stèles, semblant protester, au nom de ceux qui dorment là, contre le trouble que l'on viendra bientôt apporter à leur long sommeil.

HISTORIQUE. — *Vers l'an 1018, le duc Richard II donna en faveur de Saint-Ouen de Rouen, une charte où se trouve la phrase suivante : « Nous ajoutons le village qu'on nomme Cammeragus (Chambray) avec son église. » Saint Vincent de Paul présenta à la cure en 1664 comme porteur de procuration de l'abbé de Saint-Ouen. En 1683, Adrien Dominel de Mannevillette, marquis de Crèvecœur, baron de Chambray, y présenta.* (Notes Le Prévost.)

L'église est bâtie en pierres de taille et silex et sa façade s'orne d'une porte en anse de panier moulurée, surmontée d'une rosace flamboyante, accostée de deux fenêtres à arc en accolade du XVI^e^ siècle. Les rampants des pignons en pierre s'adornent de feuillages frisés et à la pointe. est une croix sculptée dans le style ogival tertiaire (fig. 12).

La nef est flanquée d'étroits bas côtés voûtés en demi-berceau, éclairés chacun par deux fenêtres latérales à remplages, du XVI^e^ siècle, qui ont conservé quelques débris de vitraux de la même époque. La voûte de la nef est lambrissée en forme de carène renversée. Quatre arcades ogivales à tracé obtus séparent chaque bas côté de la nef ; ces arcades reposent sur des piliers octogonaux à facettes incurvées.

L'arc triomphal est aussi en arc brisé et le chœur est séparé des bas côtés par deux larges arcades de même style.

A la hauteur du chœur, le bas côté sud, à son extrémité, est éclairé par une large fenêtre à double meneau de la seconde moitié du XVI^e^ siècle.

Contre le mur latéral du bas côté nord, se voit la pierre de dédicace de l'église, dont les caractères gothiques, gravés en creux et remplis d'un ciment noir, nous apprennent que

Digitized by Google

cette dédicace fut faite en 1552 par Jehan évêque d'Hippone[1] :

« EN L'HONNEUR DE DIEU LA VIERGE MARIE ET DE MO || SR SAINCT MARTIN LESGLISE DE CENS A ÉTÉ DE || DIE PAR REVEREND PERE EN DIEU MŌHR MŌHR JEH. || EUESQUE DYPONĒCE PAR LA PERMISSION DE REVEREND || M⁻HR MŌHR GABRIEL LE VENEUR EUESQUE DEUREUX LE || SAMEDY DES IIII TEMPS DE SEPTEMBRE MIL Vᶜᶜ LII ET || FUT TRANSLATÉE LA FESTE DE LA DEDICACE PAR LEDIT || Sʳ EUESQUE AU XIIᵉ JOʳ DE NOUEMBRE AUQUEL JOʳ || IL A DONE AUX BIENS FAICTEURS XL IOURS DE || PARDON ET ALORS ESTOIT VICAIRE Mᵉ LEON BOSQUET || PBRE ET VEILLEE PAR Mᵉ JEH. BELIARD Pᵇʳᵉ ET ESTOIT || THESAURIERS CLAUDE BENSE ET PIERRE TASSIN || Mᵉ JEH. PREUOST PBRE ET Pʳᵉˢ IOLLE L G (*sic*) || QUI POʳ AIDER APIER CESTE P̄LENTE (*sic pour présente ?*) ONT || DONE CHIN V LS AMEN JES MARIA. »

Sur la porte d'entrée et contre le pignon de la nef, une *Education de la Vierge* en bois du XVIᵉ siècle. Contre deux piliers de la nef près du chœur, deux statues en bois, un saint et une sainte ?, du XVIᵉ siècle.

Au bas côté nord, un saint Antoine, pierre, du XVIᵉ siècle. Le bas côté sud montre un Christ aux liens du XVIIᵉ siècle et une sainte Barbe du XVIIIᵉ.

Le retable de l'autel de la Vierge élevé dans le bas côté nord est du XVIIᵉ siècle.

Les autels de saint Sébastien et de sainte Véronique placés de chaque côté de l'arc triomphal sont de style Louis XIV.

Le maître autel, adossé au mur du chevet, est en pierre et aussi de style Louis XIV; il est surmonté d'un retable de la même époque encadrant une peinture sur toile représentant la Sainte Famille, assez bonne copie du chef-d'œuvre de Raphaël qui est au Louvre. Enfin, surmontant le tout, un saint Martin, patron de la paroisse, assis et bénissant.

CLOCHES. — Le clocher, tour carrée à flèche octogonale, est construit sur le côté sud de l'église, dans l'axe du chevet. On y a suspendu deux cloches, dont la plus grosse mesure $0^{m}94$ de diamètre et la plus petite $0^{m}86$.

1. Jean de la Massonnaye qui avait consacré quatre ans auparavant la cathédrale d'Evreux après les grands travaux des Le Veneur.

Digitized by Google

Inscription de la grosse cloche :

L'AN 1888 J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Mgr FRANÇOIS GROLLEAU ÉVÊQUE D'EVREUX ET NOMMÉE MARIE-LOUISE PAR MADAME LA PRINCESSE DE CROY NÉE MARIE DE LORGE ET M. LE PRINCE LOUIS DE CROY SON FILS. PIERRE HÉZON MAIRE. MM. BELLEMARE CURÉ DE CHAMBRAY, VICTOR PETIT, AMBROISE HÉZON, JULES BIDEAUX, PROSPER CORNU, ET CLÉMENT PETIT MARGUILLERS.

FONDERIE DE BOLLÉE AU MANS.

AMÉDÉE BOLLÉE FILS AINÉ SUCCESSEUR.

Inscription de la petite cloche (en lettres en relief pour la première ligne et gravées au burin pour le surplus) :

FONDUE POUR LA PAROISSE DE CHAMBRAY L'AN 1841.

NOMMÉE ELÉONORE PAR MR PAUL DELORGE ET MLLE DELORGE, BÉNITE PAR MR GATROUSSEL CURÉ. LOUIS HERSENT MAIRE LS NOEL ADJOINT, JN-BTE FONTAINE PT G. P. BAZIREL, A. LANGLOIS, N. A. BEZON.

HILDEBRAND FONDEUR A PARIS.

JN-BTE DELAVIGNE SONNEUR.

Digitized by Google

RAPPORT

De M. Albert DOUCERAIN, avocat, secrétaire perpétuel
de la Société libre d'Agriculture de l'Eure

SUR LA QUESTION

DE

L'INDEMNITÉ DE PLUS-VALUE AU FERMIER SORTANT

Messieurs,

L'Union départementale des groupements agricoles de l'Eure que préside, avec un sens si avisé des progrès modernes en agriculture, l'honorable M. Lauvray, avait inscrit à l'ordre du jour de sa séance du 16 septembre dernier la question de la « propriété culturale ».

L'assemblée émit un avis favorable à l'étude de la question, qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, et désigna, séance tenante, une commission composée de MM. Buffet, Alexandre Duval, Oscar Legras, Loquet, Milliard, Quillet et moi-même, et chargée, dit la lettre de convocation, « d'étudier un projet en vue de la réalisation de la propriété culturale ».

Cette commission s'est réunie, dès le 22 septembre, au siège de l'Union, à Évreux, et après un échange de vues très profitable, m'a confié la redoutable mission de vous présenter un rapport sur le projet en discussion.

C'est de cette tâche un peu ingrate, car la question est complexe et encore dans l'enfantement, que je m'acquitte aujourd'hui devant vous.

Digitized by Google

D'abord, qu'est-ce que la propriété culturale?

L'expression est trop vague, à mon sens, et demande à être précisée dans ses termes et dans son objet.

Il ne s'agit simplement que de la plus-value donnée à la terre par le fermier et de son droit à une indemnité en fin de bail.

Les mots « propriété culturale » semblent avoir été choisis comme réplique à ce que, dans un projet de loi récent, on a appelé la propriété commerciale et industrielle. Évidemment, ils font image, surtout si on les oppose à ceux de propriété foncière. Mais, tandis que, dans la loi actuellement votée à la Chambre des Députés, la propriété commerciale comporte essentiellement le droit pour le locataire, maître de son fonds de commerce, ou de continuer, malgré la fin du bail, à exploiter ce fonds par lui ou son successeur, dans l'immeuble du propriétaire, ou d'exiger de celui-ci, en cas d'éviction, une indemnité sérieuse, la propriété que nous appelons « culturale » ne tend pas à imposer au propriétaire foncier le maintien du fermier sortant. Elle accorde seulement à celui-ci le droit à une indemnité pour le rémunérer de la plus-value que, par son travail et ses capitaux, il aura donnée à la terre qu'il a cultivée. Même limité à cet objet, il n'en résulte pas moins que ce droit, s'il obtient d'être consacré dans notre législation, constituera, lui aussi, comme la propriété commerciale, une atteinte au droit de propriété du bailleur, ou tout au moins, à la liberté des conventions.

Mais nous vivons à une époque où les transformations sont profondes et où les considérations d'ordre économique tendent à prévaloir sur les concepts du droit pur, fût-il traditionnel. Et il est bien évident que si l'on se place au point de vue de l'accroissement de la production agricole, et par suite de l'intérêt général du pays, le principe d'une indemnité de plus-value à accorder au fermier sortant, qui aura accru le rendement d'une terre, est de nature à favoriser la richesse nationale. J'espère pouvoir vous le démontrer aisément tout à l'heure.

D'ailleurs en cela, comme en beaucoup d'autres choses,

Digitized by Google

nos amis d'Angleterre — pays de grands domaines agricoles et d'aristocratie terrienne — nous ont devancé dans l'application légale du principe de la plus-value.

M. Alexandre Duval, député de l'Eure, mon collègue de la Commission d'études, a eu l'obligeance de dresser un tableau de législation comparée en ce qui concerne cette importante question, et de me le communiquer.

Il en résulte que les pays à législation défavorable au principe de l'indemnité de plus-value sont les plus nombreux. Parmi ceux-ci, il faut ranger l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Belgique et l'Espagne. Vous remarquerez que ces pays étaient, et sont restés pour la plupart, de constitution monarchique. Par contre, les pays dont la législation est favorable sont, plus spécialement, des pays démocratiques, comme la Grande-Bretagne, la Suisse et le Portugal.

Le Code civil portugais, en vigueur depuis le 1er janvier 1868, dans son article 1615, accorde une indemnité au fermier qui a amélioré le fonds, mais à la condition que le bail n'ait pas été d'une durée supérieure à trente ans. La convention contraire est admise.

En outre, le propriétaire n'est tenu au paiement de l'indemnité que sous forme d'arrérages pris sur l'accroissement des revenus résultant de l'amélioration, et tant que cet accroissement subsistera.

En Suisse, l'article 318 du Code fédéral est inspiré des mêmes principes. Il stipule que « si, lors de l'entrée en jouissance, les objets portés sur l'inventaire ont été estimés, le fermier est tenu de les restituer en mêmes espèce et valeur, ou de bonifier la moins-value. Il ne doit aucune indemnité pour les objets qui ont péri par la faute du bailleur, ou par force majeure. Mais, et voici l'innovation, il a droit à la récompense pour la plus-value qui provient de ses débours et de son travail ».

Mais c'est en Grande-Bretagne qu'il faut surtout aller chercher des précédents, et peut-être prendre des leçons en cette matière. L'Angleterre, ne l'oublions pas, sous son apparat monarchique et traditionnel, a peut-être les

Digitized by Google

institutions les plus vraiment démocratiques de l'Europe.

Une vieille coutume de l'Irlande interdisait au propriétaire l'expulsion d'un fermier payant régulièrement sa rente. Elle donnait le droit au locataire de céder son bail, et, en cas de sortie, lui accordait une indemnité pour ses améliorations.

En 1870, un « act » irlandais donna force de loi à cette coutume de l'Ulster, et étendit à toute l'Irlande la disposition relative à l'indemnité pour cause d'amélioration.

En 1875, le principe de cet « act » irlandais fut étendu à toute l'Angleterre où, d'ailleurs, sur certains points, notamment en Lincolnshire, il y avait déjà des coutumes rappelant celles de l'Ulster.

Cette loi du 13 août 1875 fut modifiée par le Parlement britannique à plusieurs reprises, par celles du 25 août 1883, du 8 août 1900 et du 21 décembre 1906. Cette législation peut se résumer de la façon suivante :

Principes. — Le fermier a droit à une indemnité pour les améliorations faites par lui pendant le cours du bail.

La mesure est d'ordre public, les parties ne peuvent l'éviter par des conventions contraires sous peine de nullité de leurs contrats (art. 55 de la loi du 25 août 1883).

Améliorations. — Les améliorations apportées au fonds ont été divisées en trois classes.

La première classe comprend les améliorations pour lesquelles il faut le consentement du propriétaire. Ce sont la construction, le changement et les agrandissements des bâtiments, la formation de silos, l'établissement de prairies permanentes, d'oseraies, de prairies inondées ou de travaux d'irrigation, de jardins, la construction ou l'amélioration de routes et de ponts, de canaux, d'étangs, de puits ou de réservoirs, de clôtures permanentes, la plantation de houblonnières, de vergers ou d'arbrisseaux à fruits, la protection des jeunes arbres, le défrichement des terres incultes, etc...

La deuxième classe comprend les améliorations pour lesquelles il faut faire une notification au propriétaire, mais où son consentement n'est pas nécessaire, comme le drainage.

Digitized by Google

La troisième classe concerne les améliorations pour lesquelles il n'est besoin ni du consentement du propriétaire ni d'une signification. Ce sont le chaulage et le marnage des terres, l'application d'engrais artificiels, l'entretien sur la ferme d'un bétail supplémentaire au moyen de tourteaux ou autres éléments nutritifs non tirés de la ferme, la constitution de pâturages temporaires ou prairies artificielles semées au moins deux ans avant l'expiration du bail, enfin les réparations aux bâtiments lorsque ces bâtiments sont nécessaires à l'exploitation.

Le droit à l'indemnité est éteint, suivant les diverses catégories envisagées, par vingt ans, sept ans et trois ans.

En cas de désaccord sur l'indemnité, la décision est confiée à un juge unique nonobstant toute convention contraire.

Procédure. — Les formalités de la procédure sont réduites à l'envoi par le fermier d'une simple lettre recommandée avant l'expiration du bail.

Lorsque le propriétaire, sans motifs suffisants et pour des raisons indépendantes de la bonne économie de ses biens, met fin à une location par un congé, ou encore lorsqu'il est établi que l'augmentation du fermage demandée par lui n'est due qu'à l'augmentation de valeur du domaine par suite des améliorations du fermier, celui-ci a droit à une indemnité spéciale indépendante de celle qui serait justifiée par ses améliorations proprement dites.

Application. — *Comment la loi de l'indemnité a-t-elle été appliquée en Angleterre?*

Le meilleur document permettant de préciser et de mesurer les conséquences pratiques de cette législation anglaise, est dans la grande enquête, faite outre-Manche, sur la crise agricole — dont le dernier rapport a été publié en 1897, c'est-à-dire quinze ans après la mise en application de la loi de 1883 (Final report of the royal Commission on Agricultural depression, 1897).

Digitized by Google

Nous y lisons ceci :

« Il est généralement admis que le principe de la nouvelle législation est bon, et si quelques témoins ont exprimé l'opinion qu'elle a été inefficace, qu'elle est restée lettre morte, qu'elle est impopulaire, qu'elle a fait misérable faillite, la masse des témoignages montre à l'enquête qu'elle a, au moins indirectement, été avantageuse tant aux propriétaires qu'aux fermiers, grâce aux conventions d'indemnité qu'elle les a amenés à conclure, et qu'elle a eu pour effet, en quelques régions, de décider les fermiers à tenir leurs exploitations en un meilleur état de culture. »

M. Chavée, dans son ouvrage « *Propriétaires et fermiers en Angleterre* » (Louvain, 1903), relate que les propriétaires ont accepté sans restriction le principe de l'indemnité, et qu'ils ont trouvé une satisfaction suffisante dans la disposition de la loi de 1883 leur permettant d'organiser leur règlement avec le fermier sur des bases conventionnelles.

En fait, ils useront très souvent de la liberté qui leur est ainsi laissée, soit pour se référer à des coutumes locales, soit pour prévoir des situations particulières.

Du côté des fermiers, les critiques ont été plus fréquentes : « Les baux comportent traditionnellement beaucoup de clauses pénales, imposant aux fermiers de lourdes amendes pour des manquements parfois insignifiants à leurs devoirs de locataires. Au cours du bail, les propriétaires ne se prévalent pas de ces droits, qui restent lettre morte ; mais, sous le coup d'une demande d'indemnité, ils en font une arme de compensation capable quelquefois de réduire à rien le résultat des réclamations les mieux justifiées. L'abus paraît certain, sans que l'arbitre, lié par des conventions formelles, puisse toujours y remédier. »

De ce que la loi sur l'indemnité au fermier sortant a été généralement bien accueillie en Angleterre, il ne faut pas conclure qu'elle puisse être rendue facilement applicable en France.

La répartition des biens immobiliers en Angleterre est toute différente de la nôtre.

Alors qu'en France la grande propriété est l'exception, et

Digitized by Google

l'exploitation directe et familiale la règle, au contraire, la cession de la jouissance des fermes par bail est généralisée dans ce pays de grands domaines, rarement morcelés, qu'est la Grande-Bretagne. En Angleterre, plus de 85 p. 100 des terres sont affermées, tandis qu'en France, d'après les renseignements officiels recueillis, le pourcentage serait, pour les terres louées, de 36,50 p. 100 seulement du territoire.

En outre, les baux consentis chez nous sont rarement d'une durée supérieure à dix-huit ans, et ils auront encore tendance à décroître en raison de l'instabilité de la monnaie, tandis que chez nos voisins on constate l'existence de beaucoup de baux emphytéotiques. Quoi qu'il en soit, la question de l'indemnité de plus-value au fermier sortant, si elle n'a pas encore reçu en France de consécration législative, n'en est pas moins chez nous à l'étude depuis de longues années.

De nombreuses propositions de loi ont été déposées sur la matière, et le regretté M. Souchon, professeur à la Faculté de droit de Paris, dans un rapport très documenté présenté en 1912, à la Commission d'études de la réglementation des contrats de fermage et de métayage (voir *Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles,* 11e année, n° 11, novembre 1912), avait donné toute une bibliographie des ouvrages, brochures, articles ou rapports parus sur cette intéressante question.

La guerre, comme partout ailleurs, est venue là ouvrir une formidable parenthèse, et la question ne fut reprise, à notre connaissance, qu'en octobre 1922, au Congrès de la Fédération des syndicats agricoles du Centre, à Chartres, par un rapport très intéressant de M. Félix Baston, docteur en droit, avoué-conseil du Syndicat agricole de cette ville [1], et en mai 1923, au 5e Congrès de l'Agriculture française, à Paris, par M. Henry Cournault, secrétaire général de la Fédération des Associations agricoles de l'Est [2].

1. Voir ce rapport dans la *Défense agricole de la Beauce et du Perche,* nos des 6 et 20 janvier 1923.

2. Voir le compte rendu des travaux du Congrès de l'Agriculture française (1923).

Digitized by Google

M. Cournault envisageait d'ailleurs, dans son rapport, deux questions : la première, celle des baux à échelle mobile, qui, à elle seule, nécessiterait une longue étude, et la seconde, celle de l'indemnité pour plus-value au fermier sortant, qui fait l'objet de notre préoccupation. M. Cournault, après M. Baston et M. Souchon, a posé admirablement la question.

Quelle est, dit-il, *à l'heure présente, la situation du fermier ?*

« Le fermier, quel que soit le soin qu'il a donné à l'exploitation, l'époque de fin de bail révolue, n'a rien à prétendre de son propriétaire.

« Il se trouve dans la position d'un étudiant qui n'a pas la perspective de l'examen pour justifier de ses études, de l'homme sans descendance, de tout être humain dépourvu de l'assurance du bénéfice de son œuvre. Il est naturellement orienté à ne pas donner toute la mesure de sa puissance.

« Dans le cours du bail, certains ont reconnu deux périodes, une période d'amélioration et une période d'épuisement ou de détérioration.

« Sans être aussi absolu, nous serons sûr de ne pas être taxé d'exagération, dit-il, en avançant que le régime en vigueur favorise l'état stationnaire de la productivité du sol. »

S'il en est ainsi, ajouterons-nous, la cause est entendue.

Au regard du pays, la réforme se présente avec la même autorité que la question du progrès de notre agriculture, avec laquelle elle se confond.

Le but à atteindre est d'assurer la continuité d'un effort constamment soutenu, orienté dans la voie des améliorations culturales de la part du propriétaire et du fermier unis dans l'ambition de collaborer à la prospérité nationale.

L'objectif est net, précis ; le chemin pour y parvenir ne se présente pas sans obstacles.

Votre Commission, Messieurs, a pris comme base de discussion les propositions de M. Baston, qui furent soumises au Congrès de l'Agriculture de 1923, et qui sont les suivantes :

1° Reconnaissance du droit à indemnité pour les amélio-

Digitized by Google

rations culturales réalisées par le fermier, par application du principe que nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui ;

2° Partage forfaitaire de l'indemnité de plus-value dans la proportion de deux tiers au fermier et d'un tiers au propriétaire ;

3° Faculté pour le propriétaire de se libérer de l'indemnité par lui due, en accordant une prorogation de jouissance ;

4° Prohibition de la clause de renonciation au droit à indemnité : des tempéraments pouvant seulement être apportés dans la façon de déterminer cette indemnité ;

5° Établissement de deux états de lieux, l'un à l'entrée, l'autre à la sortie du preneur ; ces états seraient établis et les indemnités fixées par deux experts choisis par chaque partie et qui, en cas de désaccord, seront départagés par un tiers expert nommé sur simple requête par le Président du Tribunal civil de la situation des biens.

C'est sur ces cinq propositions que nous avons discuté.

I. — Reconnaissance du droit a indemnité au fermier sortant

Sur ce principe, nous fûmes tous d'accord. Il s'agit d'un principe d'équité, nul ne pouvant s'enrichir aux dépens d'autrui, et d'un principe d'équité qui se trouve d'accord avec les nécessités de la production nationale. L'hésitation n'est donc pas permise. Du point de vue de l'équité, la situation actuelle n'est-elle pas choquante ? Le fermier, mettant à profit sa science et son travail, consacre une partie de ses capitaux à des amendements ; ses efforts, répétés pendant six ou neuf années, auront augmenté la productivité, accru la fertilité de la terre qui lui est confiée, et le bailleur pourra, sans en tenir aucun compte, rentrer en possession de son bien et profiter seul de la plus-value. Dans la législation actuelle, si le fermier améliore la terre, rien ne lui sera dû ; s'il ne la rend pas dans l'état où il l'a reçue, il doit des dommages-intérêts. Où est la réciprocité ? Elle n'existe pas, et les deux parties contractantes reçoivent de la loi une situation inégale.

Si on se place au point de vue de l'intérêt général, la situa-

Digitized by Google

tion actuelle est plus regrettable encore. Vous savez beaucoup mieux que moi, Messieurs, que, dans le bail à ferme, à peu près seul usité en Normandie, il faut distinguer, comme nous l'avons vu tout à l'heure, deux périodes bien caractérisées : une période d'amélioration et une période d'épuisement. Dans le cas d'assolement triennal, la période d'amélioration dure au moins trois années, car c'est au bout de ce laps de temps seulement que les terres auront pu être nettoyées, fertilisées, en un mot remises en bon état de production.

Pendant cette période, le rendement est souvent inférieur aux avances ; ce n'est que pendant la dernière période de son bail, quand le cultivateur prend le plus possible à la terre et lui rend le moins possible, qu'il rentre dans ses avances extraordinaires faites au commencement du bail.

Ainsi, deux périodes de culture diamétralement opposées : la première pendant laquelle le cultivateur améliore la terre, et la dernière pendant laquelle il se borne à profiter des avances faites, tout en maintenant le bon état du sol.

Je vous laisse le soin de supputer les déficits de récolte qui résultent de cette fâcheuse situation à laquelle pourrait remédier l'indemnité de plus-value. Le progrès agricole se trouve aussi intimement lié à la réforme envisagée : un cultivateur menacé de quitter son domaine après quelques années d'exploitation, ne peut y suivre qu'une culture stationnaire ; les travaux de longue haleine lui sont impossibles, il n'en retirerait pas le profit.

Dans le cas même où il resterait en place, son fermage serait sans doute augmenté, en raison même des bénéfices dont il a avoué la réalisation.

Ainsi ses efforts se trouvent paralysés, car ce n'est pas avec un bail de neuf ans qu'on peut faire des marnages, des labours profonds, des fumures abondantes, et encore moins des drainages et des irrigations ; si utiles que soient ces opérations, on travaillerait pour son successeur, qu'on enrichirait à ses dépens. Il est donc nécessaire, si l'on veut que le fermier suive le progrès agricole, qu'il ait la certitude de

Digitized by Google

recevoir à la fin du bail une indemnité pour les capitaux enfouis dans le sol, et dont il n'aura pas profité.

L'intérêt du propriétaire ne serait pas moindre. Si l'on reconnaît aux locataires le droit à l'indemnité de plus-value, nous avons vu qu'ils auront un double intérêt à bien cultiver jusqu'à la fin du bail, d'abord parce que leurs récoltes seront plus abondantes et ensuite parce qu'ils auront la certitude de recevoir l'équivalent de leurs avances. Et alors, ou le propriétaire, reprenant ses terres, fera valoir lui-même et trouvera un terrain bien soigné, bien fumé et prêt aux fructueux rendements ; ou bien il relouera ses terres, et le prix de location sera augmenté.

Ainsi, dans les deux hypothèses, le propriétaire a intérêt à accepter la réforme des baux.

Il semble, d'ailleurs, que l'idée ait fait peu à peu dans les esprits un chemin considérable, et, pour ne prendre que notre région du Vexin, j'ai trouvé dans le dernier numéro (septembre 1924) du *Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement des Andelys*, à la suite d'une étude sur la modification des usages locaux dans cet arrondissement, due à la plume de M. Dechaumont, le paragraphe que voici :

« Il est fait observer qu'il arrive fréquemment qu'un cultivateur ayant bien cultivé, ayant, par ce fait, augmenté la valeur locative de sa ferme, est supplanté par un autre fermier qui loue à un prix supérieur, et qu'il se trouve ainsi privé des bénéfices légitimes des sacrifices qu'il a faits. Il y a donc lieu d'émettre le vœu que lorsqu'un fermier sortant pourra justifier des améliorations qu'il aura apportées au sol, il lui soit tenu compte, soit par le propriétaire, soit par le fermier entrant, de la valeur de ces améliorations.

« En revanche, si, au contraire, il est établi qu'il a déprécié par sa mauvaise culture la ferme qu'il a fait valoir, il sera, dans les mêmes conditions, passible d'une indemnité envers son propriétaire ou le fermier entrant.

« Cette innovation, car il faut reconnaître qu'elle n'est jusqu'ici fondée sur aucune pratique, serait le meilleur stimulant et la plus grande sauvegarde de la production agricole. »

Digitized by Google

II. — Partage forfaitaire de l'indemnité de plus-value dans la proportion de deux tiers au fermier et un tiers au propriétaire

La question de savoir si l'indemnité que nous étudions doit être accordée au fermier entièrement, ou si elle doit être partagée entre lui et le propriétaire, a été étudiée par M. Félix Baston, au Congrès de Chartres.

« Les auteurs des diverses propositions de loi, qui sommeillent dans les cartons verts du Parlement, écrit-il, sont divisés sur ce point : les uns accordent au fermier l'intégralité de la plus-value, d'autres les deux tiers ou la moitié.

« En faveur du partage on fait valoir que c'est le propriétaire qui fournit l'instrument principal au moyen duquel s'est produite l'augmentation de valeur, et que le fermier, par l'accroissement des profits qu'il a retirés de la ferme pendant la durée du bail, a été indemnisé, dans une certaine mesure, de ses travaux et de ses avances. »

Votre Commission a approuvé l'idée du partage. L'amélioration apportée à la terre d'une façon continue par ses divers tenanciers, suppose une part de collaboration du propriétaire et constitue une sorte de droit réel. Par suite le capital-terre, comme le capital-argent, doit participer dans une certaine mesure aux profits de cette amélioration. *Dans quelle mesure ?* Lequel, du capital-terre ou du travail personnel, doit avoir la préférence dans le partage de l'indemnité ? Votre Commission a été d'avis que ce devait être le travail du fermier, mais elle a proposé une autre proportion que celle de M. Baston, en demandant les 3/5e de l'indemnité pour le fermier, et les 2/5e pour le propriétaire.

III. — Faculté pour le propriétaire de se libérer de l'indemnité par lui due en accordant une prorogation de jouissance

Une solution préconisée par certains auteurs des projets de loi consisterait en la faculté pour le propriétaire de remplacer l'indemnité par lui due par une prorogation de jouissance

Digitized by Google

accordée à son locataire aux conditions du bail antérieur. Le propriétaire n'aurait donc aucune somme d'argent à débourser. La situation de certains propriétaires fonciers est loin d'être brillante, mais ils ne trouveraient aucun avantage matériel à cette prorogation, si elle était consentie au prix ancien.

Or, à côté des améliorations culturales proprement dites, les conditions économiques — ne serait-ce que la valeur du franc — peuvent changer constamment. Si l'on adoptait le bail à échelle mobile — en prenant par exemple le blé comme étalon — la prorogation de jouissance serait susceptible de jouer. Elle peut être inopérante avec les baux à fermage fixe, dans le cas où le tassement du prix des fermages serait provoqué par une incidence du relèvement de la valeur de l'unité monétaire.

M. Cournault, dans son rapport au Congrès de Paris, en 1923, estime que le règlement immédiat de l'indemnité serait préférable, et qu'il importerait de faire intervenir la loi pour autoriser les Caisses de crédit agricole à faire des opérations en faveur des propriétaires pour faciliter leur libération des engagements contractés envers leurs fermiers.

Votre Commission serait d'avis de permettre au propriétaire de se libérer de l'indemnité de plus-value par annuités, qui pourraient correspondre à la durée du bail expiré, soit que le propriétaire relouât sa ferme à un tiers avec une augmentation de loyer, soit qu'il prorogeât le bail ancien, avec ou sans augmentation.

IV. — Prohibition de la clause de renonciation au droit à indemnité.

Cette prohibition existe dans la législation anglaise et il semble bien qu'elle doive être rendue obligatoire par la loi, si l'on veut éviter que le principe de l'indemnité devienne lettre morte dans la plupart des cas. On procéderait ici par analogie avec la législation actuelle sur les loyers urbains, où toute convention contraire à la loi, intervenue entre les parties, est tenue pour nulle et non avenue.

Digitized by Google

En effet, si le législateur intervient dans notre matière il faut pouvoir faire respecter ses prescriptions par tout le monde. Ce sera, dira-t-on, une atteinte à la liberté des conventions. C'est vrai, mais, d'une part, il y a des précédents, et d'autre part puisqu'il s'agit d'un principe d'équité et d'une nécessité nationale, les concepts de droit pur doivent s'effacer devant l'intérêt du pays.

V. — Comment évaluer la plus-value?

Par l'établissement de deux états de lieux ou inventaires, l'un à l'entrée, l'autre à la sortie du preneur. Ces états, détaillés par parcelles, seraient établis et les indemnités fixées par deux experts choisis par chaque partie et qui, en cas de désaccord, seront départagés par un tiers expert nommé sur simple requête par le Président du Tribunal civil de la situation des biens.

Votre Commission a été d'avis que l'expertise devra, dans des limites et conditions à déterminer, surtout envisager, comme amélioration de la fertilité du sol, les apports de matières organiques (fumiers, gadoues, sangs desséchés, parcage de moutons, etc.) et les apports de calcaire. Quant à l'apport des seuls engrais chimiques par le fermier, il a surtout pour but de sauvegarder son propre intérêt et d'augmenter ses rendements. Ces engrais ne devraient pas cependant être complètement mis hors de cause pour le calcul de l'indemnité.

En ce qui concerne les transformations étrangères aux améliorations culturales proprement dites, et qui auraient le caractère d'une amélioration foncière, dont on devrait tenir compte au fermier sortant, il n'y aurait lieu, d'après l'avis de votre Commission, de ne retenir que les transformations indispensables et qui auraient été faites après accord entre le propriétaire et le fermier. Ce seraient celles que nous avons rencontrées dans la première catégorie des améliorations prévues par la loi anglaise et pour lesquelles il faut également le consentement du propriétaire. Tout ce que le fermier aurait entrepris sans l'assentiment préalable du propriétaire,

Digitized by Google

resterait à sa charge, et en ce qui concerne les aménagements apportés aux bâtiments d'exploitation, il aurait le droit de les emporter, après avoir toutefois mis en demeure le propriétaire, conformément à l'article 555 de notre Code civil, de choisir entre la conservation des ouvrages, en payant la valeur des matériaux et le prix de la main-d'œuvre, ou leur enlèvement.

Enfin, comme le faisait remarquer le Syndicat des Andelys, la contre-partie de la plus-value apportée à la terre, est celle de la moins-value, dont l'appréciation est déjà entrée dans nos usages, qui peut donner lieu à une indemnité pour mauvaise culture au profit du propriétaire et qui peut aller jusqu'à la résiliation en cours de bail pour mettre un terme à une gestion défectueuse, capable d'anéantir le résultat de nombreuses années de labeur intelligent.

La solution du problème que je viens de vous exposer doit-elle résider dans une manifestation d'initiative parlementaire ?

En mars 1924, la Chambre des Députés a voté un projet de loi sur la propriété commerciale, qui a transformé en loi un vœu du commerce de détail, revendiquant la propriété de la valeur du fonds qu'il a créé ou augmenté ; cette loi consacre pour le commerçant possesseur d'un bail arrivé à expiration, la priorité sur tout autre locataire éventuel et, en cas d'éviction, une indemnité versée par le propriétaire de l'immeuble et proportionnelle à l'accroissement de la valeur dudit immeuble.

Un tel projet appliqué, sans tempérament, à l'agriculture, serait de nature à porter atteinte à la liberté attachée au droit de propriété.

La réforme que nous étudions doit tenir compte d'un ensemble de facteurs, soumis à l'évolution des conditions de la technique agricole, du milieu, des circonstances économiques, et qui ne peuvent se synthétiser dans une formule rigide.

Il appartient aux associations agricoles de rechercher les voies et moyens d'aboutir au statut qui, en respectant la liberté du droit de propriété, soit capable de transformer le

Digitized by Google

bail à ferme, d'un simple contrat de louage, qu'il est trop fréquemment, en un véritable contrat de société entre deux hommes qui s'unissent pour conjuguer leurs forces dans l'intérêt bien compris du pays.

Les uns, comme M. Cournault, veulent s'en remettre aux usages pour attendre la mise en pratique de cette formule; les autres, comme M. Baston, sollicitent, dès maintenant, l'intervention du législateur pour faire entrer dans les mœurs et dans les lois l'application d'une réforme dont ils sentent la nécessité.

Nous dirons, nous, que les circonstances économiques sont quelquefois plus fortes que les mœurs et les principes, que les usages ont quelquefois besoin d'être violentés, et que s'il était démontré que le seul remède efficace au déficit de la production du blé en France fût cette récompense donnée aux fermiers intelligents et laborieux, sous forme d'indemnité de plus-value à la sortie de ferme, nous n'hésiterions pas à lui apporter notre pleine et entière adhésion.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 FÉVRIER 1925

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ HALLAYS

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Étaient présents : MM. André Hallays, Join-Lambert, J. L'Hopital, de Mare, Jacques Hérissay, Doucerain, Leheurteur, Gossart, Guillemare, Lecœur, Menon, les chanoines Guéry et Bonnenfant, MM. Agoutin, Anquetin, Avenel, Besnier, le Dr Bessières, Bezat, Bionval, Bourguignon, Carrère, Courcelles, Couret, Davy, Delaunay, Duchemin, Durcos, Filleul, Halliez, Hervieu, Alphonse Hubert, Albert Hubert, Huvey, Jacob, Lamiray, Loiseleur, Mahieu, Martin, Mentré, Menu, Moisson, Pérard, Sevin, Tixier, Vautier.

Se sont excusés : Mgr Chauvin, évêque d'Évreux ; MM. Alexandre Duval, député de l'Eure ; Charles Azard, Pierre Préteux, le chanoine Eudeline, Léo Bertin, Maurice Lemercier, Verville, Maurice Durand, Pierre Thureau-Dangin, H. Vermont.

La séance est ouverte à deux heures du soir.

M. Doucerain, Secrétaire perpétuel, donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 16 novembre 1924, qui est adopté.

Approbation des comptes. — M. Leheurteur trésorier de la Société, donne lecture du budget de l'exercice 1924, arrêté à la date du 31 décembre 1924, tant pour la Société libre que pour la section des Beaux-Arts. Il en résulte que les recettes de la Société libre se sont élevées à 20.199 fr. 97 et les dépenses à 20.032 fr. 35, d'où un excédent pour 1924 de 167 fr. 62, qui, joint au reliquat de 1923, donne un reliquat actif au 31 décembre 1924 de 1.224 fr. 55.

Le budget de la section des Beaux-Arts s'est élevé en

Digitized by Google

recettes à 5.360 francs et en dépenses 5.286 fr. 92, soit un excédent au 31 décembre 1924 de 73 fr. 08.

Ces comptes mis aux voix, sont approuvés.,

Congrès des Sociétés savantes en 1925. — Le 58e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 14 avril 1925, à 2 heures, et durera jusqu'au samedi 18 avril. M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale de clôture.

La Société délègue pour la représenter à ce Congrès MM. Coutil, Lecœur, les chanoines Guéry et Bonnenfant.

Septième Congrès de l'Agriculture française. — Le septième Congrès de l'Agriculture française se tiendra à Rouen du 13 au 16 mai 1925. MM. Albert Doucerain et Charles Lecœur sont désignés pour représenter la Société à ce Congrès.

Semaine d'Histoire du Droit normand. — La semaine d'Histoire du Droit normand se tiendra, cette année, du 22 au 27 juin, à Rouen, à l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô. MM. Doucerain et Menon y représenteront la Société.

Conférences de la Société en 1925. — Une série de huit conférences aura lieu à la salle des Amis des Arts, rue Victor-Hugo, à Évreux, du 18 février au 4 avril. Le programme en a été affiché et distribué et sera reproduit dans le Recueil afin que le souvenir en demeure dans nos annales.

Concours Lucien Fouché et Paul Labbé. — La Société décernera en 1925 le prix Lucien Fouché (600 francs), et le prix Paul Labbé (1.000 francs), au meilleur manuscrit, sur un sujet de littérature (prose), et pour un poème sans limitation du nombre des vers. Les manuscrits devront être inédits. Ce concours sera clos le 1er avril 1925.

Une commission d'examen des manuscrits est nommée, qui sera composée de MM. André Beaunier, Auguste Dorchain, Henri Allorge, Joseph L'Hopital, Paul Harel, Jacques Hérissay et Albert Doucerain.

Exposition de peinture et d'aquarelles à Évreux. — Une exposition de peinture et d'aquarelles aura lieu à Évreux, à

Digitized by Google

la salle des Amis des Arts du 8 mai au 1er juin 1925, englobant ainsi les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte.

L'entrée à cette exposition sera gratuite. Les frais de gardiennage et d'assurance contre l'incendie seront couverts par le droit d'accrochage que paieront les exposants, conformément à un règlement élaboré par la section des Beaux-Arts.

Une commission d'organisation de cette exposition sera composée de MM. Jacques Hérissay et Menon, président et secrétaire de la section des Beaux-Arts; Gossart, Marcel Cordier, Georges Anquetin, Lamiray, Marcel Delaunay, Fillon, Fourneau, Fayet, René Sautin, Jean Salnelle, Marcel Niquet, Léon Coutil.

Concours départemental agricole en 1925. — Ce concours aura lieu en 1925 dans l'arrondissement de Pont-Audemer, où la section locale, nombreuse et agissante, demande qu'il lui soit réservé cette année.

Des pourparlers sont engagés entre le Conseil d'administration et la section de Pont-Audemer, pour cette organisation. En 1926, le concours aurait lieu dans l'arrondissement de Bernay, et, en 1927, un grand concours serait organisé à Évreux, à l'occasion du concours spécial de la race bovine normande qui se tiendrait, comme en 1922, sur le pré du Bel-Ébat.

Lectures. — L'ordre du jour appelle les lectures de MM. André Hallays, président de la Société, sur le château de Gaillon; Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, sur la situation et les travaux de la Société en 1924; Joseph L'Hopital, président de la section des Lettres, sur l'ouvrage de M. Paul Duchemin : *Mlle de Sombreuil;* le chanoine Guéry, sur *François le Masson, statuaire*, originaire de la Vieille-Lyre; et Alexandre Duval, député de l'Eure, sur la *Nouvelle évaluation de la propriété non bâtie*. A propos de la lecture de M. le chanoine Guéry, M. Hallays propose d'entrer en rapports avec la Société archéologique de l'Oise pour la restauration de la fontaine de Noyon, due au ciseau de François le Masson.

Toutes ces lectures ont été écoutées avec un vif intérêt et

Digitized by Google

couvertes d'applaudissements. Il a été décidé qu'elles seraient insérées au Recueil de la Société.

Admission de nouveaux membres. — L'assemblée procède ensuite à l'admission des nouveaux membres dont les noms suivent : MM^mes^ Lamiray-Brunier, Polydor, MM^lles^ Faivre, directrice d'école, Nief, professeur à l'École de Commerce; MM. Beauguitte, préfet de l'Eure; François Merlet, archiviste du département; D^r^ Bessières, médecin-chef à l'Asile de Navarre; Coste et Malaisée, professeurs au Lycée d'Évreux; l'abbé Rickewaert, supérieur du grand Séminaire; l'abbé Boutry, vicaire à la Cathédrale; Pérard, professeur au Collège Saint-François de Sales; Dusiquet, professeur à l'École Normale d'instituteurs; Couret, bibliothécaire de la Société; Dumont, libraire à Évreux; Alexandre Quillet, président du Syndicat de défense agricole du Vexin; Caquet, propriétaire au château de Bérou; Marcel Labey, au château du Buisson de Mai; Aubry, propriétaire à Mainneville; Dautier, agriculteur à Port-Mort; Perrot, notaire à Écos; Delahaye, propriétaire à Bézu-Saint-Éloi; Louis Chéron, agriculteur à Gisors; la Ville des Andelys; Le Dard, docteur au Neubourg; Lavoisier, propriétaire à Saint-Léger du Bourg-Denis (Seine-Inférieure); Pierre Lefèvre, capitaine au long cours, à Saint-Brevin-l'Océan (Loire-Inférieure).

Elections. — M. André Beaunier, le romancier connu, chroniqueur littéraire de la *Revue des Deux Mondes*, officier de la Légion d'honneur, est élu président de la Société pour 1925. MM. Georges Anquetin et Henri Lamiray sont élus membres du Conseil d'administration, pour trois ans en remplacement de MM. Gossart et Marcel Cordier.

La séance est levée à cinq heures du soir.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 FÉVRIER 1925

DISCOURS

DE M. ANDRÉ HALLAYS, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Lorsque vous avez bien voulu me demander d'être le Président de votre Société, j'ai été très flatté de votre démarche; mais aujourd'hui j'apprécie mieux encore l'honneur que vous m'avez fait. Je vous ai vus à l'œuvre, j'ai éprouvé la bonne grâce de votre accueil: j'ai été témoin de l'empressement et de l'attention que vous mettez à suivre les travaux de la Société; j'ai été frappé de l'intérêt et de la variété des questions que des hommes de savoir et de goût viennent traiter devant vous.

J'ai toujours pensé que les Sociétés savantes et les Académies provinciales rendaient l'inestimable service de grouper et de maintenir une élite intellectuelle dans chaque région de la France. Cent fois j'ai eu l'occasion de consulter avec profit leurs mémoires et leurs bulletins. Plusieurs ont eu l'indulgence de m'agréer pour leur « membre correspondant ». Pour la première fois j'ai pu pénétrer dans l'intimité de l'une d'elles. Maintenant je comprends mieux le rôle discret mais décisif qu'elles peuvent jouer et qu'elles jouent dans la vie française, pourvu que, comme vous, elles ne se cantonnent pas dans une spécialité étroite et qu'elles veuillent rassembler, pour une œuvre commune, tous les « honnêtes gens », quels que soient leur métier, leurs occupations et leurs goûts.

C'est très long à dire et à écrire : *Société libre d'agricul-*

Digitized by Google

ture, sciences, arts et belles lettres du Département de l'Eure; mais cela exprime clairement qu'agriculteurs, vous n'êtes pas insensibles à l'archéologie, et que, curieux de recherches scientifiques, vous voulez aussi entendre parler d'art, d'histoire et de poésie. L'étendue et la diversité mêmes de votre programme vous mettent à l'abri du pédantisme qui afflige tant d'honorables, mais somnolentes, compagnies. Qu'il s'agisse d'engrais ou de poèmes, de chimie ou de droit, de musique ou d'histoire, vous êtes bien obligés, pour être écoutés, de vous mettre au ton d'une conversation sérieuse et agréable, entre gens qui veulent s'instruire, mais redoutent de s'ennuyer les uns les autres.

C'est la vieille manière française; c'est le fruit d'une civilisation très ancienne et qui n'a certes pas donné ses derniers fruits. Si quelqu'un s'avisait de me dire que l'arbre est mort et bon à mettre en fagots, je lui répondrais de venir à Évreux un jour que la *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du Département de l'Eure* tient une de ses séances au fond d'un grand jardin que décorent des sculptures romaines, des débris gothiques et des bronzes de Keller, dans une noble bibliothèque toute parfumée de l'odeur des vieux bouquins; je l'inviterais à considérer les Ébroïciens rangés autour de la table au tapis rouge pour écouter les doctes et charmants propos de quelques-uns de leurs compatriotes; et je le prierais de trouver dans cette réunion à la fois grave et familière, la preuve que les Français demeurent fidèles à l'une de leurs traditions les plus glorieuses : l'amour désintéressé des choses de l'esprit.

Quand, au printemps dernier, je vins occuper, pour la première fois, un fauteuil que je céderai non sans regrets à votre nouveau président, je vous ai entretenu d'un projet qui, formé par quelques-uns d'entre vous, me semblait tout à fait digne de l'activité de la Société. Il s'agissait — vous vous en souvenez — d'organiser une exposition où seraient rassemblées les œuvres d'art éparses soit chez des particuliers soit dans les églises du département de l'Eure. On parlait alors de loger cette exposition dans l'ancien évêché d'Évreux.

Digitized by Google

Le magnifique logis a, depuis, reçu une autre destination. Cependant l'idée, m'assure-t-on, n'est pas abandonnée, mais, pour la réaliser, il faut découvrir un autre édifice. Permettez-moi, aujourd'hui, de vous communiquer une pensée qui m'est venue, un jour de l'été dernier que je visitais le château de Gaillon. Ce château est, vous le savez, propriété de l'État qui naguère l'a mis en vente; il n'a point trouvé d'acquéreur. Puisqu'il est provisoirement libre, pourquoi ne pas l'utiliser en vue d'une exposition ? On dira que Gaillon n'est point d'un accès facile, que l'Administration ne verra peut-être pas d'un bon œil cette occupation passagère, et je prévois d'autres objections encore : elles ne me semblent pas irréfutables. Quoi qu'il advienne, je ne crois pas inutile d'attirer votre attention sur un monument, très célèbre mais assez mal connu, où de très beaux restes d'architecture et de décor évoquent encore l'ancienne splendeur de la résidence d'été des archevêques de Rouen.

*
* *

L'antique château féodal, donné par saint Louis aux archevêques de Rouen, avait été ruiné par les Anglais. Dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, le cardinal d'Estouteville, prélat fastueux et grand bâtisseur, avait commencé d'élever à la place une demeure plus riche et plus vaste, mais il renonça bientôt à cette entreprise. Son successeur, Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, résolut de construire un château neuf, mais il ne pouvait suivre les plans de son prédécesseur : la mode avait changé, l'architecture et la décoration se renouvelaient; c'était l'aube de la Renaissance. La construction dura dix années de 1500 à 1510; elle ne coûta pas moins de quinze cent mille écus.

Androuet du Cerceau qui a reproduit les plans et les aspects de Gaillon dans *Les plus excellents bâtiments de France* décrit ainsi la position du château :

« Ce bâtimens est au païs de Normandie, distant de la ville de Rouen, capitale du pays, dix lieues. Il est élevé sur un tertre ayant le regard fort beau du costé de l'Orient : au quel

Digitized by Google

costé passe encores la rivière de Seine, à un quart de lieue près. Ce lieu fut ainsi dressé par un cardinal d'Amboise, du vivant du roy Loys le douzième ; et est fort bien basty, de bonne manière et d'un riche artifice. Toutefois moderne, sans tenir de l'antique, sinon en quelques particularités qui depuis y ont été faites. En la cour est une grande fontaine de marbre blanc, bien enrichie d'œuvre. Au pied du château est le bourg, la montée du quel est malaisée... »

Ce site abrupte et grandiose, et la magnifique perspective qui s'ouvre sur la large vallée et s'étend jusqu'à la butte du Château-Gaillard, font encore la grande, l'émouvante beauté de Gaillon.

Du château, Androuet du Cerceau passe aux jardins, galeries et fontaines qui étaient disposés en arrière du bâtiment principal.

« Passant oultre, vous venez à un autre lieu, basti sur une eaue, qu'on appelle la Maison-blanche. Sur premier estage est comme une salle ouverte à arcs de trois costez, ayant son regard dans l'eaue. L'autre costé est une montée, avec quelques petites gardes robbes. De cette montée l'on va en hault où sont pareilles commoditez que dessous, excepté qu'au lieu d'arcs ce sont des fenêtres quarrées. En la salle du costé du buffet, il y a comme trois fontaines quarrées de deux ou trois pieds, dans les quelles on descend pour avoir l'eaue, et tout se voit d'icelle salle avec quelques murailles garnies de niches. Somme, en ce parc y a tant d'autres jolivetés, et le lieu est si plaisant que merveilles... »

Des « jolivetés » du jardin il ne reste rien ; des magnificences du château l'on voit seulement quelques débris, mais admirables.

Gaillon avait été soigneusement entretenu au XVII^e^ siècle par les archevêques François de Harlay et Nicolas Colbert (ce dernier fit dessiner à nouveau le parc et les jardins par Le Nôtre). Le château subit quelques détériorations au XVIII^e^ siècle. La Révolution le ruina. En 1792 il fut saisi comme bien ecclésiastique et mis aux enchères. Des protestations s'élevèrent : l'ingénieur en chef du département répondit simplement que « tout cela, dans son ensemble, ne

Digitized by Google

pouvait être considéré comme un chef-d'œuvre de l'art dont on dût ordonner la conservation ». Cet ingénieur a laissé une nombreuse postérité.

La bande noire qui avait acheté Gaillon, saccagea l'édifice, arracha, pour les vendre, sculptures, marbres, boiseries, marqueteries, et commença la démolition. Elle n'eut pas le temps de l'achever : en 1813, le Département de l'Eure acheta ce qui restait de Gaillon et en fit une Maison Centrale. Le manoir archiépiscopal fut prison pendant près d'un siècle, puis il devint caserne. Aujourd'hui il attend un acquéreur.

Alexandre Lenoir était parvenu à sauver quelques épaves du désastre : une des façades de la cour intérieure, des portiques, des galeries, des sculptures, des débris de fontaines. Sous le Consulat, il avait fait apporter ces fragments à Paris et les avait abrités et relevés dans deux salles de ce « Musée des monuments français » qu'il avait créé à l'ancien couvent des Petits-Augustins, rue Bonaparte. On sait comment ce Musée fut dispersé en 1816 pour faire place à l'Ecole des Beaux-Arts. Un Saint Georges de Michel Colombe, un Louis XII de Laurent de Mugiano et une vasque de fontaine furent alors hospitalisés au Louvre : ils y sont demeurés. Mais les autres morceaux de Gaillon restèrent, avec bien d'autres chefs-d'œuvre, dans une des cours des Beaux-Arts. C'est là que les a vus gisant et abandonnés l'archéologue Guilhermy : « Au lieu de réunir, écrit-il, sous un abri commun les sculptures qui n'étaient pas appelées à reprendre leurs anciennes places, l'architecte, alors chargé des travaux de la nouvelle École des Beaux-Arts, fit jeter hors des salles et entasser en plein air, dans une cour humide, une énorme quantité de statues et de bas-reliefs qui demeurèrent ainsi exposés à toutes les intempéries du ciel jusqu'à l'époque de la création des galeries de Versailles, c'est-à-dire pendant près d'un quart de siècle. J'avais quatorze ou quinze ans, quand, un jour, mon père, qui portait un grand amour aux monuments de notre histoire nationale, me conduisit dans les cours désolées des Petits-Augustins. Il me semble voir encore le sol tout jonché de débris de sculptures coloriées, de bustes de marbre empilés comme des bûches les uns sur les autres, de fragments de

Digitized by Google

faïence, de pavés historiés et de vitraux dispersés de tous côtés ; les sculptures les plus délicates de Gaillon étaient rangées comme des moëllons... Ce triste spectacle ne s'est point effacé de ma mémoire. Les monuments ainsi traités subirent d'irréparables dégradations dont les traces ne sont encore que trop apparentes sur ceux qui ont survécu à tant de vicissitudes. » L'Architecte continuait le vandalisme de l'Ingénieur.

Plus tard, sous Louis-Philippe, l'architecte Dubois chargé d'achever l'École des Beaux-Arts utilisa les restes de Gaillon pour former dans la cour un décor factice. En passant, un jour, dans la rue Bonaparte, pénétrez dans cette cour et considérez l'état lamentable de toutes ces pierres si merveilleusement sculptées par les artistes de la Renaissance, aujourd'hui salies par les fumées et les suies de Paris, rongées par le gel et l'humidité.

Malgré les dévastations de la bande noire, malgré l'incurie des administrations qui durant plus d'un siècle occupèrent Gaillon, le vieil édifice a gardé encore quelques vestiges de sa beauté d'autrefois. Tout n'a pas péri du chef-d'œuvre de la Renaissance. C'est d'abord le portail d'entrée avec ses deux tours octogones : des motifs du plus pur style gothique y voisinent avec des arabesques imitées de l'art italien. La même ordonnance se répète sur la face opposée du côté de la cour, et là aussi les ornements nouveaux se mélangent aux anciens. Dans la cour derrière un mur uniforme, ouvrage d'architecture pénitentiaire, subsiste une charmante galerie dont les ouvertures en anse de panier donnent sur une longue terrasse dominant l'escarpement de la colline. Enfin la chapelle basse qui fait saillie sur la terrasse, a gardé ses belles nervures, ses clefs et ses culots sculptés. Ça et là quelques délicats morceaux de sculpture ornent encore les murailles de la cour...

Ici, comme à propos de tous les châteaux de France qui furent construits ou reconstruits dans le premier tiers du XVI^e^ siècle, une dispute s'est élevée entre les historiens, les uns attribuant le renouveau de notre art à des influences italiennes, même à des artistes italiens, les autres ne

Digitized by Google

voulant y voir que le développement spontané et original du génie national. Gaillon, étant le premier par la date des édifices élevés selon le goût nouveau, a très souvent servi de thème à la controverse. Les deux thèses m'ont toujours paru aussi fausses l'une que l'autre. Si l'on considère la seule architecture, les édifices de notre première Renaissance reproduisent, dans ses lignes essentielles, le plan du vieux logis féodal, et toutes les nouveautés que les constructeurs imaginent soit au dehors soit au dedans des bâtiments, sont toutes commandées par les exigences d'une vie désormais plus sûre, plus large et plus confortable; rien qui sente l'imitation de l'Italie. Ni dans le Milanais, ni en Toscane, ni dans les environs de Rome je n'ai jamais rencontré une construction qui présentât quelque ressemblance avec nos châteaux de la Touraine ou de la Normandie. On a prétendu, mais on ne l'a jamais prouvé que les plans de Gaillon furent dessinés par Jean Joconde, un moine de Vérone que le Roi avait amené d'Italie. Nous possédons les Comptes de la dépense de la construction de Gaillon, il n'y est fait mention que de maîtres d'œuvres français. En revanche, s'il s'agit du décor, il me semble puéril de nier l'influence ultramontaine. Qu'elle soit l'œuvre d'Italiens venus en France, ou de Français travaillant d'après des modèles italiens, une ornementation nouvelle inspirée de l'antique et qui est proprement celle de la Renaissance italienne, se substitue à l'ornementation gothique. Elle ne règne pas du premier coup en souveraine : à Gaillon même on voit des chicorées et des feuillages à côté des rinceaux et des arabesques. Mais ouvrez ces mêmes Comptes qui parmi les constructeurs ne nomment aucun Italien, vous y trouverez, sous des noms francisés, nombre d'artistes nés de l'autre côté des Alpes...

Gaillon n'est donc point seulement précieux à cause de la merveilleuse élégance des sculptures que les démolisseurs ont épargnées, c'est aussi le monument le plus caractéristique de la Renaissance française en Normandie. Quel cadre pourrait donc mieux convenir à l'exposition dont vous avez formé le dessein? La chapelle basse est intacte; il suffirait de remettre en état la belle galerie qui s'ouvre sur la terrasse; et

Digitized by Google

l'on trouverait sans peine, dans les bâtiments qui subsistent, d'autres locaux qu'on approprierait à peu de frais.

Si un tel projet semble irréalisable, je souhaiterais du moins qu'un des historiens qui font partie de notre Société consacrât son temps et son talent à écrire l'histoire de Gaillon. C'est un beau sujet encore inexploré. Les Comptes de la construction sont publiés, mais il doit exister encore dans les archives archiépiscopales, départementales et nationales bien des documents concernant et les travaux de l'archevêque Georges d'Amboise et ceux qui furent exécutés au siècle suivant par les archevêques de Harlay et Colbert. Puis Gaillon, résidence des archevêques de Rouen, a été souvent le théâtre d'événements importants dans la vie religieuse de la province : ce fut dans la chapelle du château que les évêques de Normandie se réunirent pour examiner et condamner les *Maximes des saints* de Fénelon. Enfin la ruine de Gaillon n'est-elle pas un des chapitres les plus curieux et les plus émouvants de l'histoire du vandalisme?

Si quelqu'un d'entre vous écoute cette suggestion, il écrira, j'en suis certain, un beau livre dont pourra s'enorgueillir la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Vous avez eu l'imprudence de choisir, cette fois, un président qui a l'amour du passé et le fanatisme des vieilles pierres. Il ne faut ni vous étonner ni vous plaindre, s'il a tenu à vous entretenir de ses marottes jusqu'à son trépas présidentiel dont, heureusement pour vous, le glas va bientôt sonner.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1924.

Mesdames, Messieurs,

La tradition exige — et dans quel milieu pourrait-on moins qu'en une Académie se soustraire à une tradition ! — la tradition exige que, dans sa séance de fin d'année, le Secrétaire perpétuel résume les travaux de notre Compagnie, Travaux est peut-être un bien gros mot.

Certes, les communications qui constituent l'ordre du jour de nos séances sont parfois de savantes études, ou les bonnes feuilles d'ouvrages importants destinés à la publication, mais, pour les membres qui fréquentent notre bibliothèque, ce n'est pas toujours du travail recueilli et silencieux qu'ils trouvent dans cette salle, c'est une réunion de confrères sympathiques qui s'intéressent volontiers aux sujets les plus variés et qui goûtent surtout cette intimité, cette bienveillance, cette courtoisie qui font d'une Société comme la nôtre un salon et un cercle où des hommes venus des milieux les plus divers se rencontrent, fusionnent, se reposent du labeur quotidien de la vie dans une atmosphère de sérénité, de calme et de paix que je serais tenté d'appeler élyséenne.

Dans cette salle du passé, où François Rever, comme le disait notre confrère M. Jacques Hérissay dans un article récent, préside à toutes nos séances, depuis plus d'un siècle,

Digitized by Google

« le front haut, le regard vif, la bouche un peu dédaigneuse, le col pris dans la cravate de mousseline, les cheveux en cadenette retombant sur la redingote verte », nos réunions se succèdent autour de cette imposante table à tapis grenat, qui nous a fait appeler plaisamment « les chevaliers de la Table ronde » ; elles se succèdent dans une intimité tranquille, loin des agitations du dehors, loin de la trépidation de nos carrières et des luttes de notre vie quotidienne ; elles se succèdent dans un milieu imprégné d'une telle tradition d'aménité et d'indulgence qu'on finit par s'imaginer qu'on est meilleur qu'on ne vaut ; c'est du moins le sentiment que j'y éprouve.

Ce charme impalpable et discret, je ne puis malheureusement que l'évoquer devant vous ; ma tâche consiste à vous résumer les travaux de l'année, rôle ingrat pour moi, plus ingrat encore pour vous, je le crains, car un résumé est forcément aride ; c'est un squelette plutôt qu'un être vivant, et encore le squelette est-il souvent incomplet !

Le premier des événements qui, en 1924, a illustré notre vie, c'est à coup sûr la reprise d'une de nos plus vieilles traditions, la résurrection de nos conférences.

Si je parcours la table des matières qu'a dressée, avec tant de soin, notre confrère M. Guillemare, j'y vois que, de 1861 à 1878, c'est-à-dire pendant dix-sept ans, et sauf les interruptions de l'autre guerre, des séries de conférences agricoles, scientifiques et littéraires, sur les sujets les plus variés, ont fait l'objet de rapports de certains de nos confrères, MM. Morière, Georges L'Hopital, Emile Colombel. La dernière de la série fut faite, le 2 avril 1878, par un ingénieur qui devait entrer plus tard à l'Académie des Sciences, M. de Lapparent, et qui nous entretint d'un projet de tunnel sous la Manche.

Rien n'est bien nouveau sous le soleil de 1925. Le tunnel est toujours à l'état de projet.

C'est donc une vieille tradition que nous avons reprise, lorsque nous avons organisé, à la salle des Amis des Arts, du 30 janvier au 2 mars 1924, une série de six conférences, littéraires, musicales, archéologiques, pour lesquelles nous

Digitized by Google

avons eu le concours apprécié de MM. Gaston Boucher, Pierre Chirol, Pierre Préteux et Paul-Louis Robert.

Un de nos conférenciers, empêché au dernier moment par la maladie, fut remplacé au pied levé, le 27 février, par M. Préteux qui vint nous parler de la poésie normande. Je ne commettrai aucune exagération en vous disant que le succès de nos conférences fut considérable, puisque aux dernières d'entre elles, nous avons refusé du monde.

Aussi avons-nous décidé de renouveler, cette année, l'expérience, et ce n'est pas six, mais huit conférences que vous allez pouvoir applaudir du 18 février au 4 avril, à notre pavillon de la rue Victor-Hugo.

Nous en avons composé le programme avec éclectisme en y faisant une large part à la Normandie, puisque nos conférenciers vous présenteront un poète, un artiste, un écrivain et un musicien normands, et qu'après vous avoir fait assister à la vie religieuse d'Evreux pendant la Révolution, nous vous transporterons à Navarre où notre ami Jacques Hérissay évoquera la touchante et gracieuse figure de Joséphine répudiée.

Ai-je besoin, Messieurs, de vous demander de venir nombreux à ces conférences? Il dépend de vous que l'expérience se prolonge et qu'elle redevienne la règle de nos hivers.

La seconde manifestation de notre activité pendant l'année écoulée concerne notre tâche agricole, et nous avons organisé à Vernon, les 6, 7 et 8 septembre 1924, un concours départemental, dont nous ne sommes pas les seuls à dire que, lui aussi, remporta le plus brillant succès. Nous avions demandé à M. le Préfet de l'Eure de le présider. Malheureusement nous sommes tombés dans un interrègne préfectoral, notre confrère, M. Maëstracci, n'étant plus Préfet que de nom, et son successeur n'étant pas encore officiellement installé!

M. Lesueur, vice-président du Conseil de préfecture, faisant fonction de Préfet, voulut bien, le 8 septembre, visiter notre concours et présider le banquet de clôture ainsi que la distribution des récompenses. Le concours avait duré trois jours, trois journées de fête. Un journal vernonnais les a

Digitized by Google

ainsi dépeintes : « On pourrait les appeler les « trois glo-« rieuses », car une foule énorme, venue de tous les points de « la région, et même de Paris et de Rouen, n'a cessé durant « ces trois jours d'animer nos rues et de glorifier notre « vieille cité. »

Dès le samedi, l'avenue Gambetta, garnie de bout en bout d'automobiles de toutes marques et de tous prix, attirait un grand nombre d'intéressés. L'avenue Thiers était bordée des deux côtés d'un matériel agricole pratique en mouvement. Le quai Caméré offrait un spectacle pittoresque avec son foirail d'animaux de toutes les races régionales, qui allaient, sous la conduite des vachers, s'abreuver à la Seine, tandis que lapins et volailles sélectionnés se classaient dans le local couvert de la Société de gymnastique, au Vélodrome, et que les fleurs coupées et les fruits magnifiques, présentés avec art dans les dépendances de l'Ecole primaire supérieure de filles, réunissaient nombre d'admirateurs enthousiastes, notamment de l'admirable exposition de dahlias et d'orchidées du jardinier-chef du maître Claude Monet, l'hôte illustre de Giverny.

Vous trouverez, Messieurs, le compte rendu détaillé de ce concours, ainsi que le palmarès des récompenses, dans le Recueil de cette année. Qu'il me suffise de vous dire que vous n'avez pas à vous repentir d'avoir pris cette initiative, puisque les recettes du concours se sont élevées à 15.811 fr. 75 et les dépenses à 14.661 fr. 75, laissant un reliquat actif de 1.150 francs, et nous dispensant de faire appel à la Ville de Vernon, qui nous avait ouvert un crédit de 5.000 francs, resté intact.

Combien d'entreprises de ce genre se soldent aujourd'hui par un déficit !

Je ne voudrais cependant pas omettre d'adresser en votre nom, les plus chaleureuses félicitations de notre Société au Comice agricole de Vernon, dont le président, M. Ducosté, a été pour moi un auxiliaire précieux, et à la Société des Aviculteurs normands, dont le président, M. Jubier, avait organisé l'exposition d'aviculture avec la compétence que nous lui connaissons. Enfin le gouvernement a paru s'associer à la

Digitized by Google

satisfaction générale, puisque quelques semaines après le concours, il a décerné la croix de chevalier du Mérite agricole à M. Paul Rocher, l'actif et dévoué commissaire général du concours, ainsi qu'à M. Bertaux, président de l'Union fruitière et l'un des principaux exposants.

Une autre des grandes tâches de votre Société au cours de l'année écoulée, qui ne s'est pas manifestée au grand jour, mais dont les résultats ne seront pas les moins durables, c'est le long travail de révision du code de nos Usages locaux, qui va enfin s'achever cette année même, au moins au point de vue de la rédaction.

L'année 1924 a vu les deux sections des Andelys et de Louviers parachever leur travail. Je me suis rendu deux fois aux Andelys où la commission de revision travaillait sous la présidence de M. Berriaud, président du tribunal civil, et deux fois à Louviers, où deux commissions fonctionnaient à la fois, celle des Usages ruraux, sous la présidence de M. Milliard, président du Syndicat agricole de l'arrondissement, et celle des Usages relatifs aux délais-congés, sous la direction de M. Julien Lefèvre, le distingué maire de Louviers. Le travail est donc terminé dans les différentes régions du département. Mais il reste une besogne de rédaction et de coordination indispensables avant de livrer le manuscrit à l'imprimeur, et cette question même de l'impression va soulever quelques difficultés dont je saisirai sous peu votre Conseil d'administration. A côté de ces tâches collectives et d'intérêt général, où la Société a mis son empreinte et par lesquelles elle a essayé de justifier sa vieille réputation, comment ne parlerai-je pas, ne fût-ce qu'en quelques mots, des travaux particuliers de nos membres, qui enrichissent aussi notre patrimoine historique ou scientifique, et qui ne contribuent pas moins à notre bon renom. M. Léon Dubreuil, professeur d'histoire au lycée d'Évreux, a publié chez l'éditeur Champion, le « François Rever », qui avait en 1921 remporté ici même le prix Lucien Fouché.

Certes quelques biographes avaient déjà, au cours du siècle dernier, esquissé des portraits de Rever, le curé constitutionnel de Conteville, mais aucun n'avait buriné cette figure

Digitized by Google

avec le soin et la conscience qu'y a apportés M. Léon Dubreuil, spécialiste de l'histoire révolutionnaire, et nous lui devons une reconnaissance spéciale pour avoir écrit sur l'un de nos premiers fondateurs une étude complète et savante, dont la Société libre ne manque pas d'ailleurs, dans certains chapitres, de tirer quelque prestige.

Un autre de nos confrères, M. Paul Duchemin, qui avait écrit dans le *Correspondant* quelques pages relatives à la prison de l'Abbaye sous la Terreur, nous donne aujourd'hui un ouvrage complet intitulé : *M^lle de Sombreuil, l'héroïne au verre de sang*, dont M. Joseph L'Hopital vous entretiendra tout à l'heure. C'est une sombre histoire que celle de M^lle de Sombreuil, et de son père, le général, ancien gouverneur des Invalides.

Comme par hasard, elle est apparue en librairie aux jours sombres de cet hiver, où de multiples pythonisses nous prédisaient l'avènement du Grand Soir, et certains ont pu, à la lecture du livre de M. Duchemin, éprouver le frisson qu'avaient vécu jadis les victimes des massacres de Septembre. Le danger paraît s'être un peu estompé, si tant est qu'il ait jamais existé, mais M. Duchemin nous a fait regarder la mort en face, ce qui est comme une manière de service dans un pays où de mauvais bergers entretiennent savamment la lutte des classes et la haine des supériorités.

M. Robert Duquesne, notre président de la section de Pont-Audemer, a fait paraître une intéressante monographie de la ville de Montfort-sur-Risle élégamment illustrée des paysages du peintre Albert Lebourg, originaire de cette cité, et notre aimable concitoyen M. Lamiray a publié dans deux numéros de la revue : *Art et curiosité*, un article sur le *Vandalisme à Evreux*, où il se montre un éloquent défenseur de nos vieux manoirs.

Notre confrère M. Étienne Deville a consacré à la Société libre de l'Eure, dans le *Journal de Rouen*, du 2 janvier 1925, un long article où il passe en revue, dans les termes les plus flatteurs, les études qui figurent dans notre dernier *Recueil*, et spécialement le beau travail de M. le chanoine Fossey sur l'*Eure archéologique*.

Digitized by Google

Nous ne bornons d'ailleurs pas notre admiration aux sites et aux monuments de notre département, puisque, le 25 mai 1924, nous avons entrepris, sous la direction éclairée de M. Pierre Chirol, vice-président de l'Académie de Rouen, un pieux pèlerinage aux abbayes de Boscherville, Jumièges et Saint-Wandrille, que l'historien de Jumièges nous avait décrites dans une des conférences du dernier hiver, et vous retrouverez dans le prochain Recueil la relation de cette excursion, hélas! agrémentée, à l'heure du déjeuner, d'une longue averse qui nous permit de savourer plus à l'aise le « caneton à la Duclair » qui faisait partie du programme.

C'est aussi une tradition, chez nous, de célébrer, en fin d'année, les événements heureux dont sont gratifiés nos confrères. Je crois qu'à ce point de vue l'année 1924 ne sera pas inférieure à ses devancières, puisque deux de nos anciens présidents ont été élus, l'un, le duc Maurice de Broglie, membre de l'Académie des Sciences, en février 1924, et l'autre, M. Maurice Hervey, vice-président du Sénat, le 15 janvier dernier. J'ai transmis à vos deux Présidents, lors de leur élection, les affectueux témoignages de la grande joie que nous en avons tous ressenti.

Le duc de Broglie est l'un des plus éminents physiciens français. Ses travaux d'analyse spectrale, principalement sur les rayons X, ont jeté un jour nouveau sur l'immense problème de la constitution de la matière.

La matière, autour de laquelle les savants et les philosophes, depuis Epicure, Démocrite et Lucrèce, ont tant combattu, ne paraît être autre chose qu'une des formes de l'énergie, et un autre physicien français, le Dr Le Bon, a même calculé ce que représenterait cette énergie si, par un moyen quelconque, elle était immédiatement libérée.

Le duc de Broglie étudia l'ionisation des gaz, le mouvement brownien des fumées, la charge de l'électron, les fréquences, les propriétés et l'action des rayons X, qu'il fut longtemps seul à étudier en France. Il appartient à la brillante pléiade des physiciens de l'atome, les Jean Perrin, Brillouin, Urbain, Debierne, qui sont en train de transformer la physico-chimie. Ancien officier de marine — n° 1 d'entrée

Digitized by Google

et de sortie du *Borda* — le nouvel académicien participa, à bord des navires, aux premiers essais de T. S. F.

Il ne devait pas abandonner cette nouvelle science, puisque, pendant la guerre, il inventa un dispositif de réception en plongée, qui permit aux sous-marins de rester en communication avec leurs bases jusqu'à plus de 1.000 kilomètres.

C'est dire à quel point il avait mérité la rosette d'officier de la Légion d'honneur qu'il reçut au lendemain de la guerre.

M. Maurice Hervey, le nouveau vice-président du Sénat, n'est un inconnu pour personne d'entre nous. Il a présidé la Société libre de l'Eure en 1909.

Nous aurions voulu le réinscrire, à nouveau, avec son éminente dignité, sur la liste de nos Présidents, mais il m'a fait remarquer, avec esprit, que plus on lui recommandait de se reposer, plus on lui offrait de charges nouvelles, et il m'a assuré de toute sa sympathie pour la vieille Société libre de l'Eure qui, en 1854, avait été heureuse d'avoir un président du Sénat pour la présider, M. Troplong.

Les distinctions honorifiques n'ont pas manqué, non plus, à nos confrères, au cours de 1924.

M. Maëstracci, quelques jours avant de nous quitter, recevait la rosette d'officier de la Légion d'honneur, et pour lui la Roche Tarpéienne n'a pas cessé d'être près du Capitole.

La rosette d'officier de l'Instruction publique a été décernée, en mai 1924, à M. Edmond Hée, membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole de commerce d'Évreux, et en juillet 1924, à MM. Bouchet, professeur à l'École normale d'instituteurs, et Mathière, directeur de l'Ecole annexe.

Les palmes d'officier d'Académie étaient remises en mai 1924 à M. l'abbé Delamare, curé d'Incarville, et en juillet 1924 à M. Ernest Guillemare, secrétaire de notre section des Lettres.

Vous m'en voudriez, Messieurs, de ne pas saluer d'une façon spéciale le nouvel officier d'Académie, qui a reçu cette distinction, depuis longtemps méritée, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à Dijon au mois d'avril 1924. C'est comme secrétaire de la Société libre de

Digitized by Google

l'Eure que M. Guillemare a été proposé, lors du congrès de Dijon, par les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui l'avaient vu à l'œuvre. Les palmes académiques sont, sur sa poitrine, pures de tout alliage politique, et cela, n'est-il pas vrai, en augmente considérablement le prix.

Vous rappellerai-je les titres de M. Guillemare, secrétaire de notre section littéraire, archiviste de notre bibliothèque, bibliophile hors de pair, et par dessus tout la providence des chercheurs et des érudits, qui usent et abusent de cette encyclopédie vivante qu'est notre obligeant confrère ? A quoi bon ? Rien ne vaut mieux auprès de vous que l'expérience même de chaque jour, et je voulais surtout aujourd'hui manifester à M. Guillemare la satisfaction unanime de ses confrères de l'avoir vu recevoir une distinction qui lui appartenait à tant de titres.

D'autres récompenses sont venues vous réjouir.

En avril 1924, M. Pierre Billaud recevait, au concours littéraire de la Société académique de l'Aube, le prix des Guerrois pour un manuscrit intitulé : *Fantaisie sur la Rime*.

Le bulletin de la Société de l'Aube porte dans le procès-verbal de la séance du 11 avril 1924 que la Société a ratifié le choix de sa Commission des Lettres pour « ce beau morceau de prose vive, originale, gracieuse ; pour cette fantaisie ailée, poétique, spirituelle, sorte de broderie charmante sur la rime ».

Ce choix n'a rien qui puisse nous surprendre puisque notre confrère Billaud avait déjà remporté, à notre concours de poésie de 1919, une plaquette de bronze pour son poème intitulé : *A Loïc, fils d'un paysan tué à la grand'guerre*.

Et je ne parle que pour mémoire des succès littéraires de notre brillant confrère, M. Maurice d'Hartoy, qui vient de remporter, à la Société des gens de lettres, le prix Corrard, de 3.000 francs, pour son nouveau roman, l'*Homme bleu;* des travaux accomplis par M. le chanoine Guéry, à la *Revue catholique de Normandie*, qu'il dirige avec maîtrise, et par M. André Guest, qui a fait surgir de terre, à Évreux, une *Société des Amis de la Musique*.

Notre bibliothèque s'est enrichie de nombreux dons et

Digitized by Google

acquisitions. J'ai déjà parlé des œuvres nouvelles dues à la plume de nos confrères. Nous avons acquis la série des volumes de notre éminent Président, M. André Hallays, intitulés : *En flânant*, *A travers la France*, et nous nous réjouissons de pouvoir y ajouter bientôt celui qu'il consacrera à notre belle Normandie.

M. l'abbé Sevestre, un de nos prochains conférenciers, a publié chez l'éditeur Picard, en 1924, un gros volume sur les *Problèmes religieux de la Révolution et de l'Empire en Normandie*, dont le premier tome, consacré à la Constitution civile du Clergé, est également entré sur nos rayons. Divers donateurs, Mme Barchou, M. Georges Anquetin, M. Lamiray, ont contribué aussi à combler quelques lacunes de notre bibliothèque. A tous vont nos bien sincères remerciements. Notre Recueil de 1923, paru en 1924, abondamment illustré, grâce à la contribution généreuse de M. Léon Coutil dans son étude sur Nicolas Poussin, contient 335 pages, remplies d'études remarquables, de comptes rendus d'excursions, de concours, de séances. Il est le témoignage vivant de votre activité, Messieurs, et nos successeurs pourront y trouver un encouragement et un exemple.

J'aurai, Messieurs, terminé ma tâche lorsque j'aurai apporté à la mémoire de nos confrères disparus le tribut de vos regrets, de votre souvenir.

Ce sont deux membres de la section de Bernay dont je dois d'abord saluer la mémoire, MM. Gustave Durand, avocat à Bernay, et l'abbé Mesnel, curé d'Heudreville-en-Lieuvin.

M. Gustave-Hippolyte Durand, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Bernay, est décédé à Bernay, le 19 février 1924, dans sa 70e année, après une carrière des plus honorablement remplies et qui peut servir d'exemple à ses confrères.

Né à Broglie le 17 juin 1854, il ne s'était jamais désintéressé de sa ville natale, où il avait accepté d'être successivement conseiller municipal et maire. Il exerça ces fonctions pendant plus de vingt ans, et c'est seulement lorsque son état de santé ne lui permit plus de les remplir en conscience, qu'il céda la place de maire de Broglie au duc Maurice de Broglie dont je vous entretenais tout à l'heure.

Digitized by Google

J'ai présenté, en votre nom, à son fils, notre confrère et ami, M. Maurice Durand, avocat à la Cour d'appel de Rouen, et secrétaire des lettres de notre Section de Bernay, l'expression de vos sympathies unanimes.

Peu de temps après la mort de M. Durand, le 18 mars 1924, nous apprenions le décès de M. l'abbé Mesnel, curé d'Heudreville-en-Lieuvin.

M. l'abbé Jean-Baptiste Mesnel était né le 29 décembre 1851 à Saint-Pierre-de-Salerne. Après de brillantes humanités au Petit Séminaire de Saint-Aquilin, il entra au Grand Séminaire d'Évreux. Ordonné prêtre en 1876, il fut, après une année passée au Petit Séminaire de Pont-Audemer, envoyé à l'automne de 1877 à l'École des Carmes, à Paris, et fut reçu à la licence ès-lettres. A son retour, en 1879, il alla professer au collège diocésain d'Écouis.

En 1887, il était nommé curé d'Heudreville. Le prêtre ne nous appartient pas ; il a été loué, comme il convient, par M. le chanoine Porée, notre savant confrère, dans la *Semaine Religieuse du diocèse d'Évreux*[1].

Nous ne voulons rappeler ici que l'érudit et le savant. Ses premiers articles furent un *Essai de conscription en 1702 à Heudreville* (Brionne, 1898), et l'*Aliénation des Biens d'Église en 1586 et 1588, à propos du fief d'Heudreville*, paru en 1900 dans le Recueil de nos travaux. Sa paroisse lui laissait des loisirs, et un esprit aussi ouvert, aussi avisé que le sien, ne pouvait demeurer dans l'oisiveté.

L'histoire de la liturgie, les vies des Saints ; tels furent l'objet de ses études préférées durant la dernière et la plus active période de son existence.

M. Mesnel présenta d'abord, en 1911, son étude sur saint Gaud au concours Lucien Fouché ouvert par la Société libre de l'Eure. Son manuscrit remporta le prix et fut imprimé aux frais de la Société. Successivement il publia les fascicules concernant les vies des autres saints du diocèse. Son ouvrage était terminé en 1918.

Lauréat de l'Académie des Inscriptions, où il obtint le prix

1. N° du 5 avril 1924.

Digitized by Google

Saintour en 1917, pour ses travaux d'hagiographie, officier d'Académie en 1922, il avait sa place marquée parmi les érudits de notre département, et l'année dernière encore, les *Analecta bollandiana* faisaient un éloge mérité des travaux de l'abbé Mesnel.

M. Pierre-Henri Izarn est décédé à Évreux le 21 avril 1924, à la suite d'une longue et cruelle maladie, dans sa 62e année. Il était le fils de M. Eugène Izarn, qui fut notre vice-président pendant vingt-cinq ans, qui a laissé une étude remarquable sur la commune de Saint-Germain de Navarre, et dont les rapports et notices remplissent de nombreuses pages de notre Recueil de 1871 à 1894.

M. Pierre Izarn fut lui-même membre de notre Conseil d'administration, et publia dans notre Recueil en 1920 une notice historique sur le fonctionnement du Foyer du Soldat à Évreux pendant la guerre.

M. Pierre Izarn était, en effet, entré dans le Conseil d'administration de la *Société française de Secours aux blessés militaires* en 1908. Il en était devenu secrétaire en 1913, et il avait accepté, durant la guerre, de joindre à ses fonctions celles de trésorier. A ce dernier titre, il eut l'occasion de contribuer de la façon la plus heureuse à la bonne marche de l'hôpital n° 12 et de la cantine-ambulance de la gare.

Son zèle patriotique se manifesta également par la part qu'il prit au fonctionnement du Foyer du Soldat et de l'œuvre dite : « L'Ami du soldat aveugle ».

Appartenant à une très honorable et très ancienne famille d'Evreux, estimé de tous ceux qui le connaissaient, M. Izarn laisse après lui d'universels regrets et ses confrères de la Société libre seront particulièrement attachés à sa mémoire.

Un de nos membres étrangers, M. Michelangelo Billia, professeur à l'Université de Florence, est décédé dans cette ville, au mois de mai 1924, sans que j'aie pu savoir au juste le jour de sa mort.

Quoique étranger et particulièrement éloigné de nos travaux, M. Billia ne s'en désintéressait pas, et au lendemain de la guerre, il nous avait fait parvenir un certain nombre de ses ouvrages consacrés aux sciences philosophiques. Il

Digitized by Google

s'était réjoui de notre commune victoire et peu de temps avant sa mort, il m'écrivait au sujet de M. Mussolini des aperçus qu'il ne m'appartient pas de publier, mais qui témoignent de la forte empreinte que le « Duce » avait su marquer, même dans le monde universitaire.

Enfin, Messieurs, nous avons perdu, au cours du mois de décembre 1924, deux de nos associés agricoles, MM. Narcisse Héron, agriculteur et maire d'Avrilly, et Edgard Chevallier, agriculteur et maire de Graveron-Sémerville.

De M. Héron, je n'ai que peu de choses à dire, si ce n'est qu'il nous avait prêté son dévoué concours pour l'exécution de nos différentes tâches agricoles, spécialement dans l'organisation de nos expositions.

M. Edgard Chevallier est décédé à Graveron le 14 décembre 1924, dans sa cinquante-deuxième année.

Fils d'un gérant de la propriété de M. le baron Féray, il avait reçu une solide instruction, comme ses deux frères, Hermann, devenu cultivateur à Saint-Meslin, et Emile, cultivateur à la Commanderie. Trésorier du Comice agricole des deux cantons d'Evreux, il était entré, à ce titre, en rapports fréquents avec nous, et nous n'avions eu qu'à nous louer de son aménité.

De caractère affable, M. Chevallier était aimé de tous ceux qui le connaissaient ; il avait des serviteurs depuis plus de vingt ans, ce qui est aussi bien à l'honneur du maître qu'à celui des domestiques. Il était chevalier du Mérite agricole.

J'ai parcouru, Messieurs, la liste encore trop longue de nos confrères disparus, et rendu ainsi un pieux hommage à ceux qui nous ont quittés. Le souvenir de leur activité laborieuse ne peut qu'encourager notre effort, et cela m'amène tout naturellement, à l'heure mélancolique où une année disparaît pour faire place à l'année nouvelle, à me demander si cet effort est toujours bien compris et apprécié de ceux qui nous entourent.

Au dernier Congrès des Sociétés savantes, à Dijon, M. Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, qui présidait la séance de clôture, s'est exprimé de la façon suivante en parlant des académies provinciales :

Digitized by Google

« Il est nécessaire de proclamer bien haut qu'elles ont une fonction spéciale, indispensable, et qu'elles seules sont en état de remplir.

« Cette fonction consiste à entretenir à travers toute la France, et non pas seulement dans les grandes villes et les centres universitaires, de multiples foyers d'activité intellectuelle groupant, en dehors de toute hiérarchie officielle et sociale, tous ceux qui, à un titre quelconque, ont souci des choses de l'esprit et de la recherche savante et scientifique.

« Sans que leur soient interdits de plus vastes desseins, le rôle primordial et le plus utile de ces sociétés est de se consacrer à l'étude, dans les plus minutieux détails, du pays même où elles fonctionnent, à l'étude de son sol, de ses produits naturels et des ressources qu'il est possible d'en tirer, de son parler, de son histoire, de ses traditions dans le passé, de son évolution économique et sociale dans le présent qui prépare l'avenir. »

Tel est bien l'excellent programme que nous nous efforçons de réaliser dans le département de l'Eure.

Mais, Messieurs, il faudrait écrire aussi la grande pitié des Sociétés savantes de France, la grande pitié de leurs ressources financières qui met la plupart d'entre elles dans l'impossibilité de publier le détail ou même les conclusions de leurs recherches, de leurs découvertes, de leurs mémoires et de leurs documents.

Le Recueil même de notre Société atteint un prix vertigineux qui ne fait que suivre, hélas ! la marche ascendante de toutes les impressions. Un dilemme se présente à nous : ou réduire considérablement le nombre de ses pages et par suite l'intérêt du volume, ou, par l'effort d'une vive propagande, augmenter nos effectifs, de façon à compenser, par un tirage plus élevé, le prix de revient du volume.

C'est à cette seconde alternative que j'ose vous convier, Messieurs, puisque aussi bien votre présence ici nous prouve que vous avez compris l'utilité certaine de l'œuvre que nous poursuivons en commun.

Digitized by Google

FRANÇOIS MASSON

STATUAIRE

MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR

(1745-1807)

PAR M. LE CHANOINE CH. GUÉRY, AUMONIER HONORAIRE DU LYCÉE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

(*Lecture faite à la séance du 15 février 1925*).

Messieurs,

Le duc Albert de Broglie, dans un toast prononcé au Concours agricole de Bernay le 24 juillet 1880, rappelait qu'au pied des monastères, dont les ruines couvrent encore le sol de Normandie, vivaient naguère de riches populations rurales ou industrielles, s'empressant de concourir, par le produit de leur travail, à l'élévation de ces grandes abbayes « où elles étaient sûres de trouver des soins paternels, des aumônes généreuses, et une instruction largement répartie ».

A quelques pas d'un de ces moustiers construit entre deux verdoyants coteaux, près de la Risle qui, large et profonde, coule au milieu de riantes prairies pour se perdre à trois lieues plus bas, vivait à la Vieille-Lyre, dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, une modeste famille originaire de Saint-Pierre-de-Sommaire, attirée là par les travaux de la forge de Trisay, dépendance des Bénédictins. Au nombre des enfants de Louis Masson, né le 12 mars 1701, nous trouvons issus de Catherine Peigné, sa seconde épouse, deux fils : Louis, né le 6 septembre 1743 et François, né le 23 décembre 1745, qui feront le sujet de cette rapide lecture pour

Digitized by Google

rester dans le cadre tracé par notre si bienveillant Secrétaire perpétuel.

Selon les paroles de M. le duc de Broglie, ces deux enfants, comme tous ceux de la contrée, trouvèrent près des bons moines *une instruction largement répartie*, si largement même que leur brillant avenir y prit naissance. Outre, en effet, les premiers éléments, un Mauriste, dom J.-B.-Ch[e] Miserey, auteur des beaux plans de Lyre, reconnaissant en eux des aptitudes pour le dessin, leur communiqua tout ce qu'il savait et s'entremit pour leur fournir ensuite des maîtres plus habiles. Mais loin des grands centres, à qui s'adresser et comment trouver des protecteurs assez puissants pour s'intéresser à ses chers élèves ?...

Le bon moine ne chercha pas longtemps, il eut recours au maréchal de Broglie, le vainqueur de Bergen et à son frère Charles de Broglie, évêque de Noyon. Pourquoi, me direz-vous, Messieurs, justement à cette famille ? Parce que le maréchal était le *premier baron fossier de Normandie* et que l'abbaye de Lyre avait le second rang parmi les six barons fossiers. Le duc, dans ses aveux, témoin celui du 6 juin 1754, n'oubliait jamais ce titre de « premier baron fossier », à cause de sa baronnie de Ferrières. En dehors des réunions annuelles prescrites par les statuts, d'autres, nécessitées par des questions litigieuses, créaient de fréquents rapports entre le maréchal et les Bénédictins [1].

Voilà comment Louis Masson, sous les auspices de son protecteur, fut admis à l'Ecole Royale des Ponts et Chaussées, et, son frère François marquant des goûts plutôt pour la sculpture, entra dans l'atelier d'un vieil artiste de Pont-Audemer, Charles-Guillaume Cousin, élève de Pigalle et des Coustou, auteur des trophées et bas-reliefs du palais royal de Stockholm.

Notre jeune homme montra tant d'ardeur et d'habileté que

1. La grande majorité des documents qui m'ont permis d'écrire cette courte biographie provient de M. le commandant Bernard Le Masson, arrière-petit-fils de Louis Le Masson, auquel j'offre ma très vive gratitude pour son extrême obligeance, son affabilité et son empressement à fournir les détails les plus précis, surtout la notice de Germain Bapst sur le *Buste de Perronet*.

Digitized by Google

le maréchal de Broglie et son frère n'hésitèrent pas à lui commander leurs bustes en marbre [1]. Ils s'en montrèrent l'un et l'autre si satisfaits que l'évêque de Noyon, quatre ans après qu'il eut commencé son apprentissage (1768), l'appela dans son diocèse pour lui confier la composition et l'exécution d'un monument considérable sur la grande place, en face du ravissant Hôtel-de-Ville, une des perles de la France du Nord.

En voici la description : « Un obélisque émergeait d'un vaste bassin octogonal de 24 pieds de diamètre. Ce bassin était supporté par un piédestal de 12 pieds de haut et sur chacune des faces était la figure de l'une des vertus cardinales de dimensions colossales et en plomb. Au pied de l'obélisque, au-dessus de la vasque étaient deux statues de 9 pieds de haut, à genoux et penchées d'une manière noble et gracieuse, représentant la France et l'Empire d'Allemagne soutenant deux médaillons à l'effigie de Louis XVI et de Marie-Antoinette, alors dauphin et dauphine. — Par derrière on voyait un enfant caressant un agneau. Sur les 4 faces de l'obélisque étaient sculptés le médaillon de Louis XV, son chiffre et les armoiries du dauphin et de la dauphine. L'obélisque était couronné d'une boule dorée — surmontée d'une croix — ainsi que les 4 statues cardinales du piédestal ; des guirlandes de fruits et de fleurs couraient sur le pied de l'obélisque, autour de la vasque et du piédestal, complétant la décoration de la fontaine. Sur la face principale du piédestal on lisait cette inscription : « Cette fontaine érigée en M.CCCCXCII fut restaurée en M.D.CCLXX par la munificence de Mgr Charles de Broglie, évêque de Noyon, Pair de France. » Voir *Appendice I* la description par Colliette.

François Masson mit dix-huit mois à parfaire cette gracieuse fontaine qui coûta 40.000 livres et qui plut à tel point au marquis de Marigny, frère de Mme de Pompadour, de passage à Noyon, qu'il fit aussitôt admettre le jeune sculpteur — il avait vingt-sept ans — à l'Académie de France à

1. Un autre biographe affirme que Masson de Pont-Audemer vint à Paris où il entra dans l'atelier de Guillaume Coustou, le dernier de cette illustre famille.

Digitized by Google

Rome (villa Mancini), à titre d'élève et Mgr de Broglie prit à sa charge tous les frais de voyage et de séjour de son protégé.

Son frère Louis, de son côté, se distinguait par ses succès dans les concours annuels de l'Ecole Royale, suivait comme élève le célèbre Perronet, le constructeur des ponts de Tours, Neuilly, Saumur, obtenait, en 1776, le grade d'ingénieur et peu après partait en Italie pour y explorer les objets d'art de cette classique contrée. Les deux frères se retrouvèrent ainsi à Rome, vécurent probablement ensemble plusieurs années et rentrèrent en France, Louis avec de riches collections (temples de Jupiter-Tonnant, Jupiter Stator, Mars le Vengeur, Antonin et Faustine, etc.), surtout une vue générale de Rome qui permet à notre pays de revendiquer l'invention des panoramas ; — François par des études assidues et profondes y avait développé et mûri son talent, devenant un véritable artiste ; sans suivre aucun maître ni aucune école, il fut lui, chose rare, et ne copia jamais personne.

A son retour il ne trouva plus son fidèle protecteur, l'Evêque de Noyon, mort à la fleur de l'âge, mais le maréchal de Broglie, devenu gouverneur de Metz et des Trois Evêchés, lui confia la sculpture du palais du gouvernement. Entreprise considérable, car il s'agissait de bas-reliefs de 14 mètres de long (42 pieds), de figures colossales, de trophées, etc.

La magnifique cage du grand escalier renfermait les médaillons d'Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV et les bas-reliefs représentaient des scènes du séjour de Louis XV à Metz. Dans la grande cour on y voit encore deux bas-reliefs : l'un représentant le traité de paix conclu en 1783 à Versailles pour l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique ; l'autre le duc de Guise prodiguant, à la levée du siège de Metz par Charles-Quint, des secours aux blessés de l'armée du duc d'Albe ; plus le groupe au-dessus du portail et les trophées de la place d'armes.

Le travail dura six ans et reçut la chaleureuse approbation du maréchal, de l'architecte Clérisseau, enfin de tous les

Digitized by Google

connaisseurs. L'Académie de Metz, en reconnaissance, le reçut parmi ses membres (1784). Pendant son séjour à Metz il avait épousé Anne-Barbe Semelé, sœur du général de ce nom et fille d'un receveur du grenier à sel. Il revint avec elle à Paris et y retrouva son frère Louis dans les honneurs !

L'Administration des Ponts et Chaussées, fière du succès

François Masson, statuaire.

indéniable de sa mission en Italie, voulut l'employer soit dans la capitale, soit dans les environs. Mais le maréchal de Broglie lui obtint la place de professeur d'archéologie civile et militaire pour l'éducation des princes, enfants de France, fonction qu'il remplit l'espace de neuf ans avec un tel zèle qu'il était promu, en 1787, au grade d'inspecteur et, en 1791, à celui d'ingénieur en chef.

Digitized by Google

Dans cette brillante situation, souvent à la Cour, vivant chaque jour parmi la noblesse, professeur des princes, il jugea probablement son nom peu décoratif et, de Masson, il devint, par l'adjonction de l'article, Le Masson. De plus il se composa un blason fantaisiste qui ferme une lettre, écrite de Versailles le 29 juin 1788, conservée aux Archives de l'Eure (H. 581). M. de Burey nous aurait dit que ce sont des armes parlantes. Voici ce blason : Coupé, *d'azur à une lyre d'or et une étoile à sénestre; — au second : d'azur au globe terrestre sur l'écliptique*. A ce premier blason Louis Le Masson avait accolé celui de sa jeune épouse, Marie-Victoire-Charlotte Le Blanc (fille de Charles-Christophe Le Blanc, conseiller d'Etat et maire de Senlis) qui blasonnait *d'argent au cerf passant au naturel, le chef d'azur chargé de trois étoiles d'or posées en fasce*. Une couronne de marquis les réunissait et le tout reposait, en guise de supports, sur un pont au-dessous duquel passait un fleuve avec 2 navires.

François, plus modeste ou plus prudent, pensa que ses œuvres parlaient assez haut en sa faveur, Masson il était et Masson il resta, tout en conservant à son frère une sincère et indissoluble amitié. Pour lui être agréable il entreprit le buste de Perronet, auteur des Champs-Elysées, du rond-point de l'Etoile, du pont de Neuilly, de la Concorde, etc.; ce buste, en marbre, un de ses chefs-d'œuvre existe encore et se trouve à l'école des Ponts et Chaussées rue des Saints-Pères[1]. Impossible de citer tous ses travaux, grands ou petits, nymphes, frises, statues, bas-reliefs au Panthéon, etc., œuvres exposées au Salon du Louvre, même en 1793.

La Révolution, en effet, tout en le privant de ses commandes habituelles et rendant ainsi son existence familiale plus précaire, ne l'inquiétait point personnellement, pas plus que son ami le peintre David, auquel on attribue son portrait. Mais il n'en allait pas de même pour son frère Louis.

Dénoncé comme précepteur des ducs d'Angoulême et de Berry, il dut s'enfuir avec son fils aîné et se cacher à la Vieille-

1. Voir *Appendice II* la description de ce buste et *Appendice III* la nomenclature des Œuvres de Masson, d'après Lami.

Digitized by Google

Lyre près de sa sœur Marie-Catherine Barbe. Sa jeune épouse

Buste de Perronet, par Louis Masson.

restée à Paris lui écrivait chez des amis à Pont-Audemer, sans soupçonner que le cabinet noir contrôlait toutes ses

Digitized by Google

lettres. Aussi, un soir d'hiver, François Masson fut-il très étonné de recevoir chez lui, boulevard des Invalides, la visite du citoyen Lemoine, membre du comité révolutionnaire du quartier, chargé d'y opérer une perquisition. On espérait y trouver sa belle-sœur, ou, du moins, par des papiers, quelques indications sur la résidence des fugitifs. Trois ou quatre jours après, il apprend l'arrestation de la citoyenne Louise Le Masson, son jugement, bientôt suivi peut-être de l'exécution. Vite il court chez David, chez des amis, réunit une somme d'argent assez considérable, achète le geôlier au moment où il allait couper les cheveux de l'infortunée victime et la fait évader peu avant le 9 thermidor. Mais l'émotion de la malheureuse avait été telle qu'elle mourait en vendémiaire an III, à peine âgée de trente ans.

Avec l'espérance de jours moins tourmentés notre statuaire faisait le portrait des membres de l'Assemblée Constituante, puis une grande statue de la Liberté et une autre de l'Egalité offertes à la Convention et reçues, le 1er prairial an II, avec transport.

Le Directoire améliora sa situation aussi bien que celle de son frère Louis. Un personnage influent, nous ne savons lequel, le fit nommer premier sculpteur du Conseil des Anciens, et Louis, ingénieur en chef de la Seine-Inférieure, poste qu'il occupa paisiblement l'espace de dix-huit ans. François, en vertu de sa nomination, obtenait ainsi un traitement fixe, plus un logement et un atelier au rez-de-chaussée du palais des Tuileries, avec entrée sur la cour du Carrousel. Sa principale occupation fut de décorer, pour les Cinq Cents, l'ancien hôtel de Condé, devenu la Chambre de nos députés. On avait commandé six statues : Caton, Brutus, Cicéron, à gauche, derrière la tribune; Solon, Lycurgue et Démosthène, à droite.

Masson avait à peine ébauché celle de Cicéron qu'il dut sculpter un énorme monument à la mémoire de J.-J. Rousseau pour le jardin des Tuileries, en même temps qu'il réparait avec Chaudet et Lemot les bas-reliefs du château de Gaillon, arrachés par Alexandre Lenoir à la pioche des démolisseurs.

Digitized by Google

Buste de Perronet et sa colonne.

Digitized by Google

En voici la description d'après le peintre Landon : « J.-J. Rousseau est assis, en partie enveloppé dans un manteau ajusté dans le style antique, à son côté est Emile dans l'âge de l'adolescence, attentif aux leçons de son maître et son ami. A la gauche du philosophe une femme assise à terre tient dans ses bras son jeune nourrisson et prête l'oreille à

Louis Le Masson, ingénieur.

la conversation touchante du maître et de son élève. Derrière le groupe, composé pour être isolé, et dont tous les aspects sont intéressants, est une autre enfant de 4 à 5 ans qui présente, en jouant, une plante de pervenche à cet homme simple et bon, que son amour pour la nature porte vers l'étude de la botanique, comme son ardente imagination lui fit deviner, par sentiment, les règles de l'harmonie musicale. L'ensemble de cette composition, exécutée avec le plus grand soin, est d'une proportion plus forte que nature, imposant par sa grandeur, le caractère des formes et attachant par l'intérêt que l'artiste a su jeter sur les différents personnages. » (Paris, Didot, 1801, in-8°, t. I., p. 97).

Après le 18 Brumaire, le monument en marbre de Rousseau, resté dans l'atelier du sculpteur, fut transporté, sous

Digitized by Google

sa surveillance, au jardin du Luxembourg, où on le voyait encore en 1836. Depuis il a disparu.

Dès son installation aux Tuileries, Bonaparte eut l'occasion de voir son voisin, de visiter son atelier et quelques jours après le 18 Brumaire paraissait au *Moniteur* la nomination de François Masson comme premier sculpteur du Premier Consul. Le ministre de l'Intérieur — Lucien Bonaparte — commanda une vingtaine de bustes en marbre pour les Tuileries. F. Masson fit ceux de Kléber et de Caffarelli [plus tard sa statue en pied], puis celui de Dufresne, conseiller d'État, le tout à la grande satisfaction du Premier Consul et des ministres. Les bustes des généraux Desaix, Suchet, Masséna suivirent.

Napoléon devenu empereur, Masson devint premier sculpteur de l'Empereur et fit pour son cabinet de travail à la Malmaison une délicieuse pendule avec Diane assise tenant un globe étoilé, en bronze vert antique, sur un socle de jaune de Sienne. Bonaparte occupant désormais tout le palais des Tuileries, Fr. Masson transféra son domicile rue Saint-Dominique et son atelier rue de Rivoli, où il invitait, en 1805, les critiques à examiner les bustes de Brune, Augereau, Lannes, afin de lui communiquer leurs observations. — Il ne reçut que des éloges.

Ces travaux successifs l'avaient empêché de finir la statue en marbre de Cicéron et celle de Périclès, commandées par le Conseil des Cinq Cents. En 1806 on put placer l'une dans la salle des séances du Corps Législatif, l'autre au Sénat. Le 22 messidor an XII tout Paris admira le buste de Napoléon, entrepris par F. Masson sur l'ordre de l'Empereur lui-même qui le lui paya 2.200 francs et le décora de sa propre main en le nommant membre de la Légion d'Honneur.

Outre les bustes des maréchaux, Masson eut encore à sculpter le tombeau qui devait renfermer, aux Invalides, les restes du maréchal de Vauban, sous le dôme où reposent, de nos jours, les cendres de l'Empereur. L'inauguration s'en fit à la fin de 1807, et, par la faute du sous-préfet ou du brigadier d'Avallon, faillit être, pour longtemps, retardée. En revenant de Basoche où le sous-préfet avait pris le cœur du

Digitized by Google

maréchal, renfermé dans une boîte de plomb, le brigadier auquel on l'avait confié s'aperçut près de la ville qu'il ne l'avait plus ! Grand émoi, comme bien on pense, car Bonaparte ne badinait pas. Vite nos hommes retournent à Basoche et aperçoivent la précieuse boîte... dans la mangeoire aux chevaux !

Commandes sur commandes affluaient à l'atelier de Fr. Masson ; à la série des maréchaux de l'Empire, voulue par Napoléon, succéda celle des grands dignitaires de l'Etat, le fronton de l'École Polytechnique, les colossales figures de la Prudence et de la Justice pour la Banque de France, etc. Notre statuaire se multiplie, fait face à tout, reçoit de l'Empereur ravi de son talent et de sa promptitude à exécuter ses ordres, les plus vives félicitations, puis, surmené, tombe malade et meurt le 18 décembre 1807.

« Tous ses portraits, dit son panégyriste, sont remarquables par une parfaite ressemblance, une grande vérité de nature, une expression vive, animée par une exécution habile, ferme et toujours soignée. Sa facilité en ce genre était telle qu'après la mort du Conseiller d'État Dufresne, chargé par Bonaparte de faire son buste, il le fit de mémoire et le fit très ressemblant. » Malgré les éloges des uns et des autres, de ses confrères, de Napoléon et de toute la Cour, Fr. Masson resta simple, véritable artiste, bon mari, excellent père, parent généreux et supporta bravement la perte de ses économies anéanties par les orages de la Révolution.

Il avait suscité autour de lui de telles affections qu'un de ses confrères, M. Roland, membre de l'Institut, s'empressa de s'offrir à sa veuve pour terminer les travaux qu'il laissait inachevés. Celui qui peut, après sa mort, devenir l'objet d'un si rare et si honorable dévouement méritait, sans aucun doute, d'avoir de tels amis.

Et maintenant, Messieurs, je termine par son frère Louis Le Masson, ingénieur des Ponts et Chaussées de la Seine-Inférieure, non en vous disant, comme certains romanciers, de leurs héros : ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants, mais qu'il se maria quatre fois, vécut jusqu'à quatre-vingt-sept ans, et vit ses rêves juvéniles se réaliser

Digitized by Google

puisque le 13 janvier 1815, Louis XVIII, en souvenir de l'ancien précepteur, lui octroyait des lettres de noblesse enregistrées à Rouen. Mais son premier blason fut quelque

Flore Jamet, 4e épouse de Fr. Le Masson.

peu modifié, il devint ; Coupé, *au 1er d'azur à deux tiges de lys posées en sautoir, d'argent, grainées d'or; au 2e de gueules au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.*

Concluons donc, Messieurs, que les nobles, le clergé et les moines savaient fort bien, autrefois, discerner, encourager et protéger les enfants du peuple qui montraient du goût pour les lettres, les sciences ou les arts. Louis et François Masson en sont de nouveau chez nous une preuve évidente et seraient bien dignes, si nous avions encore le regretté M. Lerenard-Lavallée, d'avoir, sinon un buste, au moins une plaque commémorative à la Vieille-Lyre, leur pays natal.

Digitized by Google

APPENDICE I

DESCRIPTION DE LA FONTAINE DE NOYON

«... Enfin fut édifiée, en 1770, la fontaine dont Colliette a fait une pompeuse description que j'abrège.

« Un obélisque... s'élève dans les airs... Sa figure quarrée a ses angles perpendiculaires à ceux du piédestal; son élévation a trente pieds de hauteur, et se termine par une boule dorée, surmontée d'une croix aussi dorée qui a trois pieds de proportion... Sur le devant, le médaillon du roi, soutenu par un écorché, c'est-à-dire un mufle de lion et sa peau. Sur le côté opposé, le chiffre du monarque tient à un anneau par un nœud d'amour, et des fleurs de lys l'entourent de toutes parts. Sur l'une des deux faces sont les armes du Dauphin, et sur l'autre celles de l'Empire et de la Maison d'Autriche.

« Aux pieds de l'Obélisque, sur le devant et à droite du monument, se voit la France, couverte de son casque, ses attributs à ses côtés, offrant à l'Empire, le médaillon de son prince. L'Empire, sur la gauche du monument et parallèlement à la France, reçoit... le médaillon présenté, et place d'une main le médaillon de sa princesse en accolade avec celui du prince ; de l'autre main, il montre... la couronne de l'Immortalité... Ces deux figures ont neuf pieds de proportion, sont à genoux, et penchées...

« L'opposite présente un enfant ailé... qui caresse un mouton posé à droite; un chien... est à ganche, aux pieds de l'enfant; son carquois, ses flèches, jetés par terre...

« Le piédestal de l'obélisque a douze pieds de hauteur, quatre de base, sept de forme et un de corniche. Chaque coin a deux points quarrés ; entre ces deux points sont des figures en plomb doré, de sept pieds de proportion, qui représentent les quatre Vertus cardinales.

« Au-dessous de l'Allégorie, sur la principale face qui est tournée vers la descente de la rue de l'Évêché, sur la Grand'Place, on voit l'écusson de Broglie dans un cartel à l'antique, au-dessous duquel on lit cette inscription en lettres d'or, sur un marbre noir :

« LVDOVICO XV, REGIISQVE SPONSIS LVDOVICO-AVGVSTO, DELPHINO ET

Digitized by Google

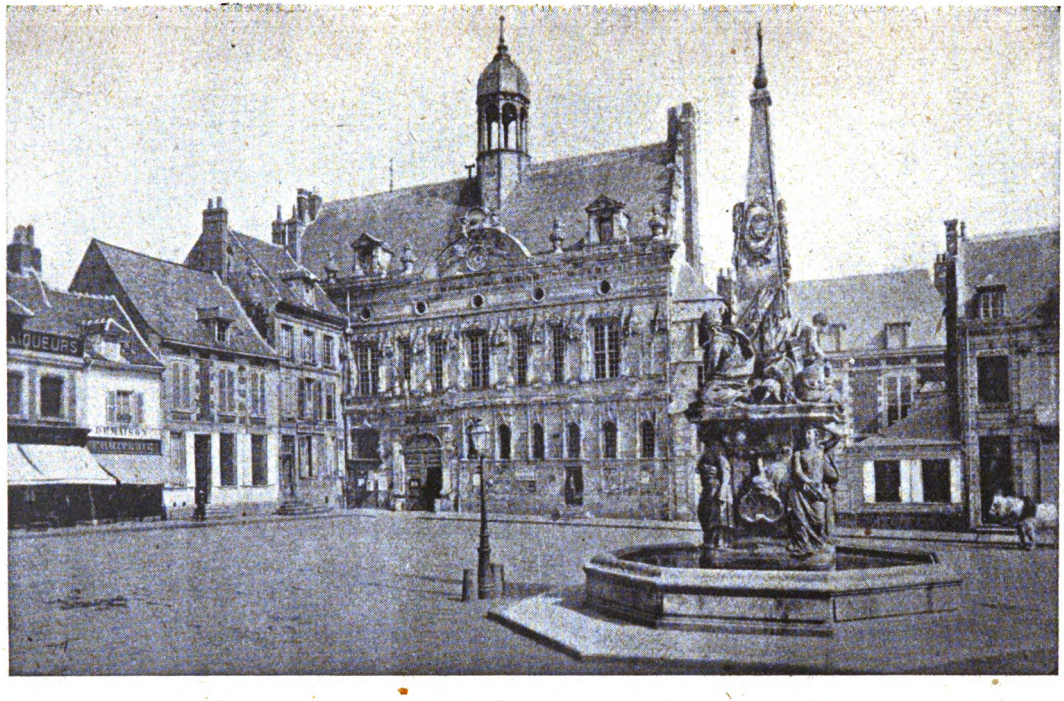

Fontaine de Noyon, par Louis Masson.

Digitized by Google

MARIAE-ANTONIAE-JOSEPHAE, ARCHIDVCISSAE GALLORVM ET AVSTRIACORVM. PRISCA AEMVLATIONE IN AMICITIAM VERSA : EPISCOPVS ET CIVIS NOVIOMENSIS, VOTVM NUPTIALE NUNCVPANT, M.DCC. LXX. »

« Sur le côté opposé est placé l'écusson de la ville de Noyon; et au-dessous une tablette de marbre noir avec cette légende :

« PERENNITATI DOMVS AVGVSTAE CAPETIORVM AB ANNIS DCCLXXXXIV REGNANTIS CIVITAS NOVIOMEA QVAE PRIMA OMNIVM SE HVGONI CAPETO DEDIDIT; AVITAE AC PERPETVAE ERGA REGEM FIDEI MONVMENTVM POSVIT, FAVENTE DD. CAROLO DE BROGLIE EPISCOPO, COMITE NOVIOMENSI ET PARI FRANCIAE : AEDILIBVS VRBIS BL. TONDV, J-C-F. D'ARTOIS, D'OLIZI, P. CAILLET, C. RENEVFVE.

« Sur les deux autres faces, à la place des armoiries sont des guirlandes de fleurs et de fruits, des coquilles marines, un dauphin, etc.

« Tout ce monument s'élève et sort d'un bassin magnifique, de quatre pieds de proportion sur vingt-quatre de diamètre et taillé en octogone, dans lequel l'eau reste toujours à même niveau au moyen des sous-papes pratiquées dans le fond, et qui laissent couler l'eau dans le bassin proportionnément à ce que les dauphins peuvent en fournir. On peut aussi par les mêmes sous-papes vuider toute l'eau du bassin en moins d'un quart d'heure pour les cas d'incendie, d'écurement, etc.

« Autour du bassin, à quatre pieds de distance, sont plantées des bornes de grès, piquées et enchaînées les unes aux autres afin de parer le bassin des inconvéniens de la foule, des voitures, etc. »

Colliette ajoute ceci :

« L'habile artiste qui sut inventer le modèle de l'allégorie et l'exécuter est un parisien appelé François Masson, âgé de vingt-deux ans, jeune élève du célèbre Coustou... ; son ouvrage ne dura que deux ans à être achevé...

« Lorsqu'il s'agissait de faire couler les figures et ornements en plomb qui la décorent (la fontaine) un dragon en garnison à Noyon, âgé de vingt ans, appellé Nicolas-Joachim Hebeau, fils d'un célèbre fondeur de Paris, vint offrir ses talents... tout réussit au mieux... »

« L'entreprise a été adjugée le 8 octobre 1770 à Eloy Hublat, maître maçon à Noyon. »

(Comité Archéologique de Noyon. *Mémoires*, tome X, 1898, p. 393).

Digitized by Google

APPENDICE II

NOTES SUR LE BUSTE DE PERRONET

La terre cuite de ce buste où Masson a mis encore plus d'art que sur le marbre a également survécu, c'est une esquisse plus vivante et plus impressionnante, en voici la description : Perronet a le front haut, découvert et large, les cheveux bien plantés et rejetés en arrière, formant aile de pigeon de chaque côté des oreilles et attachés en queue sur la nuque. Son regard est droit, net, ferme. Il indique la volonté inébranlable et en même temps que la douceur, la bonté, l'affabilité. La bouche est grande et bien dessinée avec des lèvres fines, le menton régulier ainsi que l'ovale de la figure. Perronet porte un jabot de dentelle et l'habit de 1^er^ ingénieur. On lui voit le collet rabattu d'un pouce et demi de largeur avec des broderies d'or formant entrelacs et les boutons à la fleur de lys d'or sur fond d'argent. [On peut remarquer sur le buste des Ponts et Chaussées, à Paris, que les boutons ont été grattés, on a remplacé la fleur de lys par une sorte de flèche, mais la fleur de lys se devine.]

La terre cuite est datée 1777 et signée, le marbre terminé en 1778 fut offert à Perronet en septembre 1778 et eut un très grand succès ; le 22 février 1783 fut reproduit pour le sieur de Chambly. La *Société des Arts* de Londres avait obtenu un moulage de ce buste.

Digitized by Google

APPENDICE III

ŒUVRES DE FRANÇOIS MASSON

1. Le maréchal de Broglie (buste).
2. Mgr de Broglie, évêque deNoyon (buste).
3. Fontaine de Noyon, commandée en 1768 par l'évêque de Noyon, ornée de 4 cariatides et de 3 figures, terminée en 1770, place de l'Hôtel-de-Ville.
4. Bas-reliefs, figures et trophées ornant le palais du Gouvernement à Metz, aujourd'hui Palais de Justice, 1776-1791.
5. L'ingénieur Perronet, buste en marbre 1776. A l'École des Ponts et Chaussées. Le modèle en terre cuite au musée d'Orléans. Un plâtre du même buste se trouve à Versailles (n° 863 du catalogue Soulié) et un autre au musée de Toulouse (n° 890, catalogue de 1865).
6. Vase surmonté de deux nymphes pressant du raisin, sa panse est ornée d'un bas-relief représentant une danse en l'honneur de Pan. Terre cuite, hauteur 15 pouces, vendue 61 ♯, vente Collot 14 mai 1787.
7. Le Sommeil, figure, 1792.
8. Hector attaché au char d'Achille, figure, 1792.
9. Un guerrier mourant dans les bras de la Patrie ; en pierre, 1792-93.
10. Le dévouement à la Patrie. Bas-relief en pierre, ornant autrefois l'un des 4 pendentifs de la nef orientale du Panthéon (1792-93 ; payé 4 000 ♯).
11. Une nymphe sortant du bain, en marbre. Salon de 1793.
12. Une lampe dans le genre antique surmontée d'une figure en plâtre, couleur terre cuite, représentant l'Étude. Salon de 1793.
13. Diane et l'Aurore, bas-relief. Salon de 1793.
14. Quatre bustes en plâtre, couleur terre cuite, dont 3 de femmes. Salon de 1793.

Digitized by Google

15. Une mère tenant son enfant. Esquisse de terre cuite. Salon de 1793.
16. Une bacchante. Terre cuite, 1793.
17, 18. La Liberté, l'Égalité. Statues offertes à la Convention, 1er prairial an II. Servirent peut-être pour la grande fête du 20 prairial.
19. Pendule avec statuette en marbre. L'Étude figurée par une femme assise et appuyée contre un socle; d'une main tient un rouleau de papier et de l'autre serre contre elle un jeune enfant. Hauteur, 18 pouces, largeur 24 pouces; vendue 1.000 francs à la vente Solirène 11 mars 1812.
20. Monument de J.-J. Rousseau, 5 figures, palais du Luxembourg commandé par le Conseil des Anciens qui en donna le thème.
21. Général Kléber, buste en marbre pour les Tuileries, détruit en 1871. Un plâtre au musée de Versailles (aile du midi, grand escalier).
22. Général Caffarelli, buste en plâtre à Versailles, galerie des batailles.
23. Masséna, buste en marbre, plâtre à Versailles (1604) vestibule 39.
24. Augereau, buste en marbre, signé Masson, membre de la Légion d'Honneur, an XIII. Versailles (1605), vestibule 39.
25. Lannes, buste.
26. Brune, buste, chez l'artiste en prairial an XIII.
27. Périclès, statue pour le Palais du Sénat.
28. Cicéron, statue pour le Palais du Gorps Législatif.
29. Mausolée du maréchal Vauban, jadis aux Invalides (1806). Ce monument renfermant le cœur du Maréchal a disparu et a été remplacé par un autre sculpté par Etex.
30. Claude Lorrain, buste en marbre (1808), au Musée de Versailles (1588), aile du midi, galerie 81, et vestibule de l'École du Louvre.
31. Napoléon Ier, buste en marbre pour la Faculté de Médecine de Montpellier, d'où buste en bronze salon de 1808 et de nombreuses copies.
32. Dufresne, conseiller d'État, en marbre, commandé par l'Empereur.
33. Caffarelli, statue en pied et en marbre, commandé par l'Empereur, salon de 1808, au Musée de Versailles (1588), aile du midi, galerie 81.
34. Lebrun, duc de Plaisance, archi-trésorier de l'Empire, buste en marbre. Salon de 1808 avec modèle en plâtre.
35. Lebrun, statue en marbre. Salon de 1810. Versailles (1631), vestibule 39.

Digitized by Google

36. Pichegru, buste en marbre à l'antique. Hauteur 0^{m},64, signé : Masson fecit 1797. Versailles n° 5048 supplément, aile du midi, galerie 81.
37. Baron Levavasseur, an VII, buste, propriété du Com^{t} B. Le Masson.
38. Pendule pour le cabinet de travail de Napoléon, à la Malmaison.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. JOSEPH L'HOPITAL

PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES

SUR L'OUVRAGE DE M. PAUL-VICTOR DUCHEMIN

« MADEMOISELLE DE SOMBREUIL »[1]

L'heure de l'impartiale histoire sonnera-t-elle jamais pour la Révolution française ? Il faudrait pour cela qu'elle fût terminée. Or vous savez bien qu'elle se prolonge, que nous vivons toujours dans son tourbillon. Et puis ne sommes-nous pas tous les héritiers de son idéal, les victimes de ses passions, de ses discordes, de ses haines ? Nous ne pouvons donc pas encore la juger avec sérénité ; elle nous touche de trop près ; elle nous tient trop sous son emprise pour que notre critique ne soit pas encore passionnée.

Elle s'éclaire cependant, cette critique, elle se documente et elle se précise depuis que les historiens et les curieux, au lieu d'envisager le colossal bouleversement dans son ensemble avec des idées sommaires et préconçues, l'attaquent en détail en s'attachant successivement aux personnages, aux mœurs, aux idées, aux faits. S'ils n'ont pas encore pénétré tout le secret de la Révolution, ils s'approchent de lui tous les jours, en faisant tomber les préjugés et les légendes, en fixant les réalités, semblables à ces ouvriers dont la pioche arrache des pierres, dont la pelle soulève des poussières, et qui déga-

1. Ce volume, offert par l'auteur à la bibliothèque de la Société y est coté C. 4755.

Digitized by Google

gent ainsi peu à peu les avenues d'un temple enseveli. Ces ouvriers sont, aujourd'hui plus que jamais, légion; et au cours de l'année qui vient de finir, deux au moins, dans notre Société, ont apporté leur contribution à l'histoire de la Révolution : M. Léon Dùbreuil avec sa biographie de François Rever et M. Paul-Victor Duchemin avec son livre sur M^lle^ de Sombreuil. Tous deux, avec des points de vue et sur des sujets très différents, ont fait œuvre intéressante et utile. Le premier a mis en lumière la vie d'un homme de second plan qui, très vraisemblablement, sans la Révolution, serait mort curé de Conteville, tranquille en dépit de l'insécurité de sa foi, et apprécié à cause de son esprit curieux et chercheur par les savants sceptiques et policés d'alors; mais qui, entraîné et subjugué par la grande tourmente, s'est comporté en révolutionnaire passif et modéré jusqu'au jour où, l'orage étant passé, il se donna tout entier aux travaux pacifiques pour lesquels il était né et s'en revint chanter au lutrin dans son ancienne église.

Le second s'est attaché à une figure plus haute; il a choisi, dans la Révolution, un des épisodes héroïques dont elle est remplie; renseigné et documenté par une famille heureuse qu'un écrivain de talent travaillât à sa gloire, il a raconté et fixé d'une manière définitive la tragique histoire de M^lle^ de Sombreuil.

Je puis dire que cette histoire m'était déjà familière. J'ai passé une grande partie de mon enfance et de ma jeunesse dans le coin de pays où le marquis de Sombreuil aimait à se rendre chez son cousin M. de Montaran : au nord d'une grande plaine fertile comprise entre la Seine, l'Orge et l'Essonne et accidentée par une petite chaîne d'éminences sableuses : les buttes d'Echarcon et de Brazeux au pied desquelles s'étendait, avant la Révolution, le domaine de Beaurepaire, propriété des de Montaran, et la butte de Montaubert dont les châtaigniers descendent en pente douce vers la terre des Bordes, où séjournaient mes grands-parents maternels. Malgré la différence des souvenirs et des opinions, de très bonnes relations de voisinage s'étaient établies entre mon grand-père, comte de l'Empire, et M. de Montaran, représen-

Digitized by Google

tant de l'ancien régime; ma mère, enfant et jeune fille, était accueillie à Brazeux où la famille de Montaran s'était fixée après la disparition du château de Beaurepaire, et elle y entendait parler de Mlle de Sombreuil. Elle m'a conté bien souvent l'histoire du verre de sang, dont elle ne doutait pas. Je puis donc apporter à Paul Duchemin un nouveau témoignage en faveur de l'authenticité du fait affreux qu'on a cherché à contester.

Un trait de courage sublime immortalise un nom. Celui de Sombreuil demeurera à jamais attaché au souvenir d'une des journées les plus atroces de la Révolution. Mais parmi les hommes qui pensent et qui écrivent, les poètes et les imaginatifs se contentent souvent du mot ou du trait qui a immortalisé le nom, et ne s'occupent pas de la personne. Lorsque Victor Hugo, inaugurant par des transports royalistes et religieux les enthousiasmes grandiloquents avec lesquels il devait faire résonner par le monde ses opinions successives et contradictoires, s'éprit de Mlle de Sombreuil et lui dédia une ode fameuse..... et un peu fumeuse, il s'inquiétait moins de l'héroïne que du bruit que pourrait faire au sujet d'elle la cymbale retentissante et magnifique qu'il appelait sa lyre; et lorsque Michelet, autre poète, s'étant imaginé de réhabiliter Maillard dit Tape-Dur, émit des doutes sur le verre de sang, il s'occupait de Mlle de Sombreuil à cause surtout de cet épisode qui gênait sa fantaisie. C'est qu'on vivait alors dans une atmosphère d'idées orageuses et épiques dont on ne pouvait ni ne daignait descendre sur la terre pour rechercher dans la prose des documents, l'existence des héros.

C'est sur la terre qui les a produits par centaines, par milliers, et où ils surgissent toujours, sur la bonne terre de France, que Paul Duchemin retrouvant la vie de Mlle de Sombreuil oubliée et ignorée, s'est étudié à connaître la destinée de cette âme forte. Et si son récit prend dès ses premières pages une ampleur tragique, c'est parce que cette destinée, à mesure qu'elle passe sous les yeux du lecteur, entraîne avec elle des tableaux, des images et des souvenirs qui sont des parcelles de la grande histoire. C'est la fin de l'ancien régime dans son décor provincial et parisien; c'est l'agonie de la

Digitized by Google

noblesse militaire; ce sont les convulsions anarchiques, le délire démagogique, l'émigration, la guerre civile, la guerre étrangère, c'est tout le fracas formidable de la Révolution qui accompagne une telle existence de sa terrible symphonie, et puis qui, vers la fin, se calme et s'éteint dans un murmure apaisé. L'écrivain a eu le grand art de laisser parler cette musique de l'histoire; elle grandit son héroïne; elle la fait voir en pied, comme ces acteurs lyriques dont l'orchestre accompagne les gestes avec les clameurs de ses cuivres et les soupirs de ses violons.

*
* *

Le marquis Vireau de Sombreuil, au moment où commence la Révolution, est un vieil officier blanchi sous le harnois. En 1766, lorsque, brigadier des armées du roi, il s'est marié à Limoges, il y commandait le régiment des hussards de Bercheny. Les hussards de Bercheny! ils ont survécu à la Révolution et il a fallu le 4 septembre pour les faire disparaître; je les ai vus encore, sous le second Empire, caracoler dans les rues de Paris; c'étaient les hussards en dolmans bleus; ils luttaient d'élégance et de bravoure avec les Chamborand, qui portaient le dolman marron. Sans aucun doute, Sombreuil, au moment de son mariage, était un fier cavalier; il avait par sa mère du sang alsacien dans les veines et il était né en 1720 à Ensisheim au cœur de l'héroïque province que, pour employer le langage d'un de ses représentants, la France n'a pas récupérée comme ayant fait partie de l'Empire d'Allemagne, mais comme n'ayant jamais cessé d'appartenir à la France. Sa femme, née Marie-Madeleine des Flottes de Leychoisier était de vieille race française; ni l'un ni l'autre n'était riche. Leur enfant née en 1767 fut Maurille de Sombreuil, notre héroïne.

Toute sa vie, si nous en croyons son historien, elle gardera sa tendresse au château de Leychoisier où elle est née et où elle a vécu avec sa mère et ses grands-parents pendant que son père chevauchait en Allemagne, et à la ville de Limoges où sa mère, toute jeune encore, est venue mourir.

Digitized by Google

Georges Lenôtre, en parcourant « les routes de la Vieille France », a dépeint le charme de la vie provinciale pendant les dernières années de la monarchie; et Maurice Brillant, dans son dernier roman. *L'amour sur les tréteaux*, promène ses lecteurs dans les bourgs et les châteaux avec une complaisance qui leur fait apprécier les charmes de son esprit et partager son amour délicat de la bonne chère. Ces excursions dans le passé sont peut-être un peu teintées d'optimisme et je ne jurerais point qu'il n'en faut rien rabattre. Il n'en est pas moins vrai qu'il a fait bon vivre sous le sceptre de nos derniers rois, surtout en province où les récriminations, les négations, les railleries amères, les idéologies des réformateurs et des philosophes n'avaient pas encore flétri la belle fleur de grâce, de galanterie et de santé morale qu'on ne trouvait qu'en France et qui, depuis que s'est ouverte l'ère des théories et des systèmes, n'a jamais pu s'y épanouir tout à fait comme alors. Bien plus que Talleyrand, profiteur du nouveau régime, Mlle de Sombreuil qui en fut la victime a pu se souvenir de ce qu'était avant la Révolution la douceur de vivre.

Dès ce temps-là, cependant, elle avait connu la douleur. En 1780, elle perdait sa mère. Son père, gouverneur de Lille, l'appelait auprès de lui ; ses années de dévouement filial commençaient. Paul Duchemin, en quelques lignes rapides, nous la montre tout entière à ses nouveaux devoirs, insensible aux assiduités d'un jeune officier, M. de Villelume, son parent et son futur mari. Un de ses frères, Charles de Sombreuil, qui les a trop remarquées et a appelé l'amoureux sur le terrain, est blessé ; à peine est-elle jeune fille, sa destinée tragique s'annonce par des froissements d'épées.

*
* *

Lorsque le marquis de Sombreuil, en 1787, fut nommé par le roi gouverneur des Invalides, l'agitation politique était déjà grande à Paris ; et elle avait gagné jusqu'aux vétérans qu'il devait commander. Vieillard énergique, et qui en imposait par ses campagnes et ses blessures, il rétablit pour un

Digitized by Google

temps la discipline ; et sa fille l'y aida en se faisant aimer des vieux braves ; mais que pouvaient-ils contre les événements ? Ceux-là marchent vite : voilà 1789 ; en avril les premiers troubles ; en juillet l'envahissement de l'Hôtel, l'enlèvement des armes et des canons par la populace ; et pour le gouverneur, en 1790, 91, 92, une quantité croissante de difficultés, d'avanies et de dégoûts.

Le 14 juin 1792 il n'y tient plus, envoie au Roi sa démission et se retire au château de Beaurepaire chez M. de Montaran. Le roi refuse la démission offerte et fait appel au dévouement de son loyal serviteur. Dès le 17, Sombreuil est de retour avec sa fille aux Invalides où il n'est plus qu'un prisonnier et où les échos du 20 juin et du 10 août désespèrent son impuissance. Le 16 août les commissaires de la Commune se présentent à l'Hôtel des Invalides pour l'arrêter, lui et ses deux fils. L'aîné, Stanislas, a défendu les Tuileries le 10 et a disparu depuis ; le cadet est à l'armée des Princes sur le Rhin. Allons ! le compte du vieillard est bon !

Sa fille demande à ne pas le quitter ; l'on fait droit à sa prière ; les voilà tous deux dans la prison de l'Abbaye. Le drame est proche. Duchemin le situe, le prépare, l'annonce en graduant avec talent l'émotion du lecteur ; ce sont de belles pages où l'orage gronde en une sorte de crescendo tragique ; il faut les lire pour se rendre compte de ce que tant de malheureux, victimes de l'arbitraire démagogique, ont pu souffrir avant d'être immolés ; et comment peu à peu l'épouvante les gagne, alors que, surexcitées par les porteurs de mauvaises nouvelles, les passions et les terreurs populaires se déchaînent, et que surgit on ne sait d'où, sortant des ruelles et émergeant des ruisseaux, la tourbe immonde de tortionnaires et d'assassins que toute grande ville recèle et qui tout à coup monte spontanément comme une écume à la surface des révolutions.

Cette écume bat déjà les murs de la prison lorsque le 2 septembre au matin Maurille de Sombreuil, comprenant qu'on lui enlève son père, quitte brusquement la princesse de Tarente, sa compagne en ces lugubres jours, et se fait enfermer avec lui dans un cachot. Au dehors le canon tonne ; un

Digitized by Google

grand drapeau noir est hissé sur l'Hôtel de Ville ; le tocsin sonne à Saint-Germain, à Notre-Dame, à Saint-Sulpice ; et les égorgeurs commencent leur travail sous les yeux d'une multitude complice, inconsciente ou terrorisée.

L'historien ne fait grâce au lecteur d'aucun détail, et ils sont affreux. Il a raison : un haut degré d'horreur permet d'admirer mieux un haut degré d'héroïsme. Il y a vingt-cinq heures que Sombreuil et sa fille, dans la chambre où ils sont enfermés, entendent les hurlements des bourreaux et les gémissements des victimes, lorsque le guichetier ouvre la porte. Il n'a appelé que le père ; mais sa fille s'attache à lui malgré ses ordres et ses prières ; ils descendent enlacés l'escalier de la prison. Au bas, on les sépare et, seule, M^lle^ de Sombreuil comparaît devant le tribunal de Maillard. Elle y avoue intrépidement sa présence aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août, et son sang-froid est tel qu'elle arrache à l'un des juges cette exclamation : « S'ils étaient tous aussi braves qu'elle, il n'y aurait pas tant de gens ici ! » Renvoyée libre elle va retrouver son père et revient avec lui devant le tribunal.

Le vieil officier se défend avec calme, énergie et hauteur ; il va être condamné. Tous les Invalides demandent sa mort, dit un des juges. Alors elle a un cri : « C'est impossible, qu'on aille les consulter ! » C'est un cri sauveur, Maillard et ses complices hésitent puis se décident pour la consultation, soit qu'un peu d'humanité, à la voix de cette jeune fille qui tout à l'heure les a étonnés, leur remonte au cœur, soit qu'ils se flattent de mettre à la charge des Invalides la mort de leur gouverneur. Et les voilà encore, pour cinq mortelles heures, relégués dans la chambre du guichetier, d'où ils voient par la fenêtre les meurtriers frapper, couler le sang, agoniser les massacrés. Comment ce vieillard de soixante-douze ans et cette jeune fille de vingt-deux ans peuvent-ils y tenir ? Ils n'ont pas fini de souffrir.

Grapin, l'émissaire envoyé aux Invalides, est un brave homme qui semble ne s'être glissé parmi les juges que pour essayer de sauver des victimes. Il a plaidé la cause du gouverneur ; il va revenir avec un verdict favorable. Il est trop tard !

Digitized by Google

Lorsqu'elle est ivre de vin, de sang et de fureur, la bête humaine est la plus féroce de toutes. Or, depuis la veille, elle tue ; il faut qu'elle tue encore. Le misérable tribunal qui lui a livré tant de malheureux est incapable de sauver personne ; voici l'escalier qui gémit sous la montée des brutes en délire ; elles se précipitent dans la chambre en tendant vers Sombreuil leurs bras rouges. Il va les suivre, mais sa fille, à genoux, s'enlace dans ses jambes et une lutte abominable commence qui va durer une heure.

Comment la décrire après Duchemin ? Il faut le laisser parler : Maurille s'est agrippée au corps de son père. Les massacreurs veulent lui faire lâcher prise. Elle est brutalisée, piétinée, meurtrie. En dépit de ses cris désespérés on entraîne son père le long de l'escalier. Attachée qu'elle est au corps du vieillard, elle est traînée sur les genoux de marche en marche. Les poignets tordus, elle se cramponne avec une énergie farouche. Ses cheveux qu'elle a très longs sont défaits dans la lutte, elle en entoure le bras de M. de Sombreuil et par suite des efforts des bourreaux elle risque d'être scalpée. J'abrège. Ils ont été traînés, en passant devant le guichet où siège effaré et impuissant le tribunal ; on pousse devant eux, dans la rue Sainte-Marguerite, un ami de Sombreuil, le colonel de Saint-Mart, que l'on s'amuse à faire agoniser pendant un quart d'heure avant de lui trancher la tête, puis l'on revient à eux ; on s'accroche au vieux Sombreuil pour l'arracher à sa fille et l'on torture celle-ci pour lui faire lâcher prise. Elle reçoit un coup de pique à la poitrine, ses cheveux sont arrachés par poignées, sa robe blanche couverte de sang et de boue ; son visage meurtri est ruisselant de larmes ; et ses cris dominent les vociférations des massacreurs.

Alors, pour la seconde fois, une sorte de miracle se produit ; elle en impose aux bourreaux comme elle en a imposé aux juges. Des cris de grâce ! se font entendre. Les bourreaux vont-ils avoir pitié ?

L'un deux un nommé Vollant, qui, quarante-deux ans plus tard, au moment de mourir, avouera son acte, vient de boire un verre de vin ; il le plonge dans un baquet rempli de sang.

Digitized by Google

« Eh ! bien, citoyenne, bois ce verre à la santé de la Nation et nous sauverons ton père. » Toute frémissante elle le prend, crie : « Vive la Nation » et l'avale d'un trait. Ce trait de courage surhumain stupéfie la foule. Des acclamations s'élèvent ; M. de Sombreuil et sa fille sont repoussés dans la prison jusque devant le tribunal. Grapin vient d'arriver des Invalides et rend compte de sa mission. Le vieillard est épuisé, à demi-mort, mais sa fille trouve encore la force d'implorer, de supplier et les cris de grâce se multiplient. Le tribunal se décide pour la clémence. Mais il ne suffit pas d'être acquitté, il faut pouvoir sortir et, dehors, les massacres continuent. Il est onze heures ; les victimes de ce long martyre ne seront pas avant trois heures aux Invalides ; et Maurille aura reçu une nouvelle blessure, un coup de sabre destiné à son père.

Je me suis arrêté un peu longtemps dans la prison de l'Abbaye parce qu'elle a été le théâtre de la tragédie du verre de sang, point culminant du volume de M. Duchemin ; je vais maintenant cesser de démarquer mon auteur en le suivant pas à pas. Je laisse le lecteur accompagner seul les Sombreuil dans la petite maison de leur fidèle domestique Mandeau, assister à la première des crises qui torture les nerfs surmenés de la malheureuse jeune fille, et vivre la vie terrible des victimes de la Révolution.

Cette vie, pour M^lle^ de Sombreuil, est une suite d'émotions atroces qu'une seule joie devait éclairer, bientôt convertie en douleur : son frère Stanislas, retrouvé, puis tout de suite arrêté ; son père, séparé d'elle, emprisonné à la Force tandis qu'elle est conduite au Couvent des Anglaises. Le mot *héroïsme* est un vocable dont trop souvent on abuse ; mais il peut sans exagération être appliqué à cette famille qui force l'admiration ; et l'on se prend à envier le vieux marquis, malgré sa cruelle destinée, d'avoir été tant aimé par ses enfants. Il a perdu les soins de sa fille, mais il retrouve à la Force ceux de son fils qui refuse, par crainte d'aggraver son danger, de tenter l'évasion qu'a préparée son amante.

Épisode merveilleux que les critiques psychologues d'aujourd'hui qualifieraient dédaigneusement de romantique s'ils le trouvaient dans un roman, mais qui cependant est véri-

Digitized by Google

table. Hélas ! le dévouement de Stanislas le destinait à la mort et ne devait pas sauver son père. Les voilà tous trois réunis une dernière fois à la fin de la sombre année 1793 dans la prison de la Bourbe, que par dérision l'on appelle Port Libre. Duchemin nous décrit la vie qu'ils y mènent du 11 nivôse au 13 floréal avec un nombre sans cesse croissant de compagnons d'infortune qui, comme eux, opposent à l'angoisse et au désespoir la fleur de politesse et d'élégance françaises qu'ils cultivent encore dans le salon de la géôle sous la pauvre lumière des chandelles.

Le 13 floréal c'est le départ de M. de Sombreuil et de son fils pour Sainte-Pélagie, antichambre de l'échafaud; et pour leur fille et sœur, c'est une nouvelle agonie de six semaines qui commence. Elle ne devait pas les revoir. Tous deux, impliqués au hasard de la fantaisie des maîtres de la Terreur, dans un prétendu complot contre Robespierre et Collot d'Herbois, firent partie, le 30 prairial, de la grande procession rouge des 54 malheureux qui, inconnus la veille les uns aux autres et appartenant aux milieux les plus différents, depuis un Montmorency jusqu'au valet de chambre Portebeuf et la petite Nicole Bouchard, satisfirent ce jour-là de leur sang innocent l'appétit dévorant du Baal révolutionnaire. Et elle, que va-t-elle devenir, seule dans sa prison, ayant perdu ceux qu'elle aimait, sa santé ruinée, en proie à des crises de convulsions affreuses ? Va-t-elle, à son tour, terminer sur l'échafaud sa misère? Non. Le 9 thermidor la trouve encore vivante et la sauve. Mais elle n'a pas fini de souffrir.

Duchemin va nous conter sa vie misérable à Paris et comment un homme de cœur l'assiste en sa détresse, et comment il lui faut bientôt pleurer son frère Charles, l'émigré, qui tombe à Auray sous les balles républicaines. Tallien à qui il a rendu son épée s'écria, saisi de pitié : « Que votre famille est malheureuse ! » « La sœur ne fut point là pour leur ravir le frère », chante Victor Hugo.

On peut dire que M^lle^ de Sombreuil a souffert, sans en mourir, tout ce qu'une âme peut souffrir sur la terre. Un peu de lumière va maintenant descendre vers elle dans l'abîme de douleur où elle est plongée et lui rendre sinon la joie et la

Digitized by Google

santé qu'elle ne connaîtra plus, au moins la consolation de n'être plus dans la misère matérielle, et de rencontrer la paix dans un amour partagé.

La Convention, réagissant contre les excès de la Terreur, lui a restitué ce qui restait de la modeste fortune de sa famille ; son cousin Charles de Villelume, le même que nous avons vu à Lille, amoureux compromettant, tirer l'épée contre son frère Stanislas, est venu d'Angleterre au péril de sa vie pour lui rappeler son amour et l'épouser. Ils se sont retirés en Allemagne où ils ont eu un fils ; et ils ont attendu pour revenir en France le retour du Roi. Villelume en effet fut un de ces émigrés qui ne répondirent pas à l'appel de Bonaparte et dont la fidélité obstinée à la cause royale durait encore lorsque disparut dans l'immensité de l'Océan le génie prodigieux qui avait rêvé l'union sous son sceptre de tous les Français réconciliés. Fidélité qu'il faut admirer comme tous les sentiments profonds et désintéressés, mais qui ne fut pas et qui ne pouvait pas être récompensée selon son mérite, parce que, en politique, les récompenses ne vont pas aux fidèles mais aux habiles, à ceux qui, sachant tourner au moment opportun sous le vent des événements, apportent aux soleils levants le concours d'adorations que ne peuvent plus utiliser les soleils couchés.

Une lettre de Louis XVIII faisant revivre dans la famille de Villelume le nom tragique et glorieux de Sombreuil ; une nomination de commandant en second à la succursale des Invalides d'Avignon ; de longues démarches à Paris dans l'espoir du grade de maréchal de camp qu'il faudra attendre jusqu'en 1822 ; le poste de commandant en chef de la succursale, ramenant le comte et la comtesse de Villelume-Sombreuil à Avignon en 1821 ; une vie toute de charité et de dévouement pour les invalides dont chaque jour rappelait à l'héroïne ses anciens honneurs et ses anciennes douleurs ; la mort enfin en 1823 lui apportant là-haut la paix et la récompense, et ici-bas la survivance de la gloire dans la mémoire des hommes ; tels sont les derniers faits d'une histoire qui commence dans le calme, se poursuit dans la tempête et, semblable aux vagues légères d'une mer apaisée, s'en

Digitized by Google

vient mélancoliquement finir sur la plage éternelle du souvenir.

J'admire le talent avec lequel mon ami Paul Duchemin l'a contée, tandis qu'en écrivant je regarde, devant ma fenêtre, cet hôtel des Invalides d'où Mlle de Sombreuil est partie pour tant souffrir et qui maintenant conserve son cœur héroïque avec les ossements des grands soldats de France, près du tombeau de l'Empereur.

CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ EN 1925

DEUXIÈME ANNÉE

Ces conférences ont eu lieu dans la salle des Amis des Arts, rue Victor-Hugo, à Évreux, à huit heures et demie du soir.

Les entrées étaient gratuites pour les membres de la Société. Pour les membres de leur famille les accompagnant une réduction de 50 p. 100 était faite sur les prix suivants :

Prix d'entrée : 2 francs par conférence pour toutes les personnes étrangères à la Société, ou 10 francs pour l'abonnement à la série des huit conférences.

Liste des Conférences.

Le mercredi 18 février : Un poète normand : Achille Paysant, par M. Pierre Préteux, directeur de la *Revue Normande*.

Le mercredi 25 février : La Vie religieuse à Evreux pendant la Révolution (1787-1801), par M. l'abbé Em. Sevestre, du diocèse de Coutances.

Le mercredi 4 mars : Un artiste normand : Eustache-Hyacinthe Langlois, du Pont-de-l'Arche (avec projections), par M. Pierre Chirol, architecte, vice-président de l'Académie de Rouen.

Le mercredi 11 mars : Joséphine à Navarre, par M. Jacques Hérissay, avocat au barreau d'Evreux.

Digitized by Google

Le mercredi 18 mars : Un écrivain normand : Joseph L'Hopital, par M. René Gobillot, secrétaire de la *Revue Normande*.

Le mercredi 25 mars : Quelques patoisants normands, par M. Gaston Demongé (Mait' Arsène).

Le mercredi 1er avril : Trois portraits normands : Flaubert, Bouilhet, Maupassant, par M. P.-L. Robert, homme de lettres.

Le samedi 4 avril : Les cathédrales (avec projections), par M. Gaston Boucher, du Cercle Montalembert d'Elbeuf.

LES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE EN 1925

La série des Conférences que la Société libre de l'Eure avait organisées à Évreux, dans la salle des Amis des Arts, vient de prendre fin. On peut dire que ces conférences ont eu autant et même plus de succès que celles de l'année dernière. Le public ébroïcien y a pris certainement intérêt et plaisir; nous ne saurions trop nous en féliciter. Aussi bien, nous savions qu'à Évreux on pouvait compter sur un auditoire très cultivé, soucieux de l'art, de l'histoire, de la littérature, et curieux de tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à la Normandie, notre petite patrie. Cet auditoire a répondu à l'appel qui lui a été fait avec une bonne grâce et une sympathie qui sont bien encourageantes pour l'avenir.

L'honneur de l'initiative revient à notre dévoué et très distingué secrétaire perpétuel M. Albert Doucerain. C'est lui qui, se rappelant des précédents que d'autres avaient pu oublier et cherchant à élargir le rôle de la Société, à la rendre de plus en plus digne de son titre, aussi vaste que le monde des connaissances humaines, de Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, a proposé et fait accepter, pour la saison d'hiver, ce programme de conférences hebdomadaires sur les sujets les plus variés, en en excluant toutefois les sujets d'actualité politique. Il a mis ainsi à la disposition de ses concitoyens des occasions de se réunir sans s'aigrir, ni se disputer, et ceux-ci les ont saisies avec empres-

Digitized by Google

sement. Ils sont venus écouter et applaudir des hommes de talent qui leur ont parlé poésie, histoire et imagination; cela les a changés, soulagés, reposés. Car la vie, telle qu'elle nous est faite actuellement avec les difficultés matérielles et ses perpétuels conflits d'idées et de passions devient pour beaucoup horriblement fatigante; on éprouve donc comme une fraîcheur, comme un délassement, à écouter parler d'autre chose que du prix de la viande et des légumes, de l'impossibilité de trouver des servantes et des élucubrations politiques de M. Chose ou du citoyen Machin. Il n'est pas jusqu'au vote des femmes dont on ne soit bien aise de ne pas avoir pendant au moins quelques instants, les oreilles rebattues. Et puis, il y a aussi les autos et toute leur séquelle qui, pendant une heure, vont me ficher la paix. On ne va pas me raser avec les accus, le cardan, le pont arrière, le train baladeur, les roulements à billes, objets à noms énigmatiques dont l'énumération inquiétante et continue se résout en notes terribles à payer pour quiconque, non content de s'en entendre assourdir, s'aventure à acheter quelqu'une de ces satanées mécaniques qui ont tout cela dans le ventre. On éprouve aussi un certain plaisir à ne pas entendre parler anglais : les mots football, rugby, knock out, pull up, etc., font trêve, et on leur en sait gré. Tout ce qui, dans l'ordinaire de la vie contemporaine nous dégoûte, nous agace, nous inquiète, nous déroute ou nous déracine, s'efface pour de trop rares instants; et l'on sort moralement rajeuni du bain de rêve ou de souvenir où l'on s'est momentanément plongé.

Voilà le bienfait de conférences telles que celles organisées par la Société libre de l'Eure. Leur succès montre combien ce bienfait a été apprécié.

10 avril 1925.

JOSEPH L'HOPITAL.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1924

M. Bagot (Léon), ancien magistrat, avocat près le tribunal civil d'Evreux, ancien bâtonnier de l'ordre, décédé à Neuilly-sur-Seine, le 7 janvier 1924, dans sa 77e année.

M. Laignel-Lavastine (Charles), vice-président honoraire du Conseil de préfecture de l'Eure, président honoraire de l'Orphéon d'Evreux, officier de l'Instruction publique, décédé à Evreux, le 7 janvier 1924, dans sa 80e année.

M. Lapeltry (Charles), ancien horticulteur, ancien trésorier du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux, décédé à Evreux, le 11 janvier 1924, dans sa 82e année.

M. Durand (Gustave-Hippolyte), avocat honoraire, ancien bâtonnier du barreau de Bernay, ancien maire de Broglie, décédé à Bernay, le 19 février 1924, dans sa 70e année.

M. Mesnel (l'abbé Jean-Baptiste), curé d'Heudreville-en-Lieuvin, officier d'académie, décédé à Heudreville, le 18 mars 1924, dans sa 73e année.

M. Izarn (Pierre-Henri), secrétaire du Comité de la Croix-Rouge, décédé à Evreux, le 21 avril 1924, dans sa 62e année.

M. Billia (Michelangelo), professeur à l'Université de Florence, décédé à Florence, en mai 1924.

M. Héron (Narcisse), agriculteur et maire d'Avrilly, décédé à Avrilly, en décembre 1924.

M. Chevallier (Edgar), agriculteur et maire de Graveron-Sémerville, chevalier du Mérite agricole, secrétaire du Comice agricole des deux cantons d'Evreux, décédé à Graveron, le 14 décembre 1924.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du Bureau et du Conseil d'administration pendant l'année 1925.

BUREAU

Président . . . . . MM. André BEAUNIER, homme de lettres, à Paris.

Vice-président . . . . André JOIN-LAMBERT, député de l'Eure, à Livet-sur-Authou.

Secrétaire perpétuel . Albert DOUCERAIN, avocat, à Évreux.

Trésorier . . . . . LEHEURTEUR, directeur des services du Syndicat agricole, à Évreux.

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES

Président . . . . . MM. Albéric DE MARE, conseiller général, au château d'Orvaux.

Secrétaire . . . . . Ch. LECŒUR, ancien industriel, Évreux.

LETTRES. — PHILOSOPHIE

Président . . . . . MM. Joseph L'HOPITAL, au château d'Angerville-la-Campagne,

Secrétaire . . . . . Ernest GUILLEMARE, à Évreux.

BEAUX-ARTS

Président . . . . . MM. Jacques HÉRISSAY, avocat, à Évreux.

Secrétaire . . . . . Georges MENON, avocat, à Évreux.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

Guéry (le chanoine), aumônier du Lycée . . . . . } 1925
Servin, directeur des Services agricoles . . . . . }
Thureau-Dangin, agriculteur . . . . . } 1926
Lissot (Gabriel), docteur-vétérinaire . . . . . }
Anquetin (Georges), artiste peintre . . . . . } 1927
Lamiray (Henri), antiquaire . . . . . }

MEMBRES FONDATEURS

De la Société libre de l'Eure et de la Société des Amis des Arts (à la suite de la fusion).

MM.

Bertin (André), propriétaire.
Le marquis de Boury, ancien député de l'Eure.
Chauvin, propriétaire.
Cochin, manufacturier.
Cordier (Marcel), artiste peintre.
Gossart (Georges), architecte honoraire du département de l'Eure.
Guillemare (Ernest), propriétaire.
Hérissay (Jacques), avocat.
Le Couppey de la Forest (Max), inspecteur du génie rural.
L'Hopital (Joseph), propriétaire.
Rogier (Gabriel), artiste peintre.
Thureau-Dangin (Pierre), propriétaire.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux.

MM.

Ade, entrepreneur de peinture, 9, rue de la Préfecture.
Alaboissette, avoué, 1, rue de l'École-Normale.
Anquetin, artiste peintre, 21, rue Maillot.

Digitized by Google

AUBINEAU, juge au Tribunal civil, 11, rue de la Banque.
AUGER, négociant, route d'Orléans.
AUVRAY, mandataire aux Halles, 6, rue de la Banque.
AZAN, comptable, 5, rue Traversière.
BARILLER, avoué, 28, rue Joséphine.
BAUCHE, maître-imprimeur, 37, rue Chartraine.
BEAUGUITTE, préfet de l'Eure.
BELLENGER (Pierre), avoué, 7, rue de la Préfecture.
BERTHAUX, notaire, 36, rue Chartraine.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France, 12, avenue de Cambolle.
BESSIÈRES, docteur en médecine, Asile départemental.
BEZAT, expert forestier, 10 *bis*, rue Joséphine.
BIARD, géomètre, 45, rue Victor-Hugo.
BILLAUD (Pierre), professeur au collège Saint-François-de-Sales, 17, rue des Authieux.
BIONVAL, représentant de commerce, 5, rue de Paris.
BLIN (le chanoine), secrétaire général de l'Evêché, 34, rue Saint-Louis.
BLOT (Jules), propriétaire, 8, boulevard de l'Étoile.
BONARDI (DE), capitaine au 7e chasseurs, 10, boulevard Jules-Janin.
BONNENFANT (le chanoine), directeur des œuvres diocésaines, rue du Docteur-Guindey.
BOUCHET, professeur à l'École normale d'instituteurs, 40, rue de la Petite-Cité.
BOURGUIGNON, caissier de la succursale de la Banque de France.
BOUTRY (l'abbé), vicaire à la cathédrale, 19, rue Charles-Corbeau.
BRAIL, commandant en retraite, 31 *bis*, rue de Paris.
CARRÈRE, rédacteur en chef de *La Normandie*.
CHASSAING, commandant de recrutement, 4, rue du Meilet.
CHAUVIN (Mgr), évêque d'Évreux, 23, rue Charles-Corbeau.
CHAUVIN (Georges), avocat, député, conseiller d'arrondissement, 40, rue Joséphine.
CLAVEL, négociant en confections, 4, rue Chartraine.
COCHIN, manufacturier, 12, boulevard Jules-Janin.
COSTE, professeur au Lycée.
COURCELLES, avocat, 84 *bis*, rue Saint-Louis.
COURET, bibliothécaire de la Société, 3, rue Saint-Pierre.
COUSINOU, notaire, 1, rue du Docteur-Guindey.
Crédit Lyonnais (succursale d'Évreux). DEVILLE, directeur.
DADAY (docteur), directeur de l'Asile de Navarre.
DANIEL, peintre-décorateur, 10, rue du Duc-de-Bouillon.

Digitized by Google

DAUPLAY (Mlle), 17, rue de la Banque.
DAVY, professeur au Lycée, 39, rue Saint-Louis.
DEHAIL, docteur en médecine, 21, place Dupont-de-l'Eure.
DEHAIS, propriétaire, 27, rue Joséphine.
DELABOISSIÈRE, architecte départemental, 2, rue Dubais.
DELAUNAY, propriétaire, 18, rue Victor-Hugo.
DELMAS, entrepreneur de travaux publics, 24, faubourg Saint-Léger.
DELOUYE, propriétaire, 5, rue Saint-Léger.
DÉSORMEAUX, propriétaire, 19 *ter*, boulevard de la Buffardière.
DÉVÉ (Henri), maître-imprimeur, 4, rue du Docteur-Guindey.
DEVENTE, ancien bibliothécaire de la Société.
DORÉ, juge de paix, 4, boulevard du Jardin-l'Évêque.
DOUCERAIN (Albert), avocat, 12, rue de la Banque.
DUBOSC (Alexandre), architecte de la ville d'Évreux, 72 *bis*, rue de Pannette.
DUBREUIL, professeur au Lycée, 18 *bis*, impasse Petit.
DUCHESNE (Edmond), négociant, 21, rue Saint-Sauveur.
DUCLOS, architecte, 17 *quater*, boulevard Gambetta.
DUCLOS, pharmacien, 2, rue de la Harpe.
DULAC, propriétaire, 7, avenue de Cambolle.
DUMONT, libraire, 56, rue de la Harpe.
DURCOS, entrepreneur de travaux publics, 1, boulevard Pasteur.
DUSIQUET, professeur à l'École normale, 43, rue Saint-Germain.
DUVAL (Mme), propriétaire, 13, rue du Lycée.
ECHALARD, directeur d'assurances, 40, place du Grand-Carrefour.
EUDELINE (l'abbé Paul), chanoine de la Cathédrale, 24, rue des Authieux.
FAUCHET, directeur des Usines de Navarre, 84, route de Breteuil.
FAURE (Mlle), directrice d'école, 22, rue du Puits-Carré.
FILLEUL, propriétaire, 7, rue Passot.
FOURNEAU, proviseur du Lycée, 72, rue de Pannette.
FRETEY, clerc de notaire, rue Victor-Hugo.
GALZIN, docteur en médecine, 42, rue Joséphine.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GOSSART, architecte honoraire du département de l'Eure, 1, rue Vilaine.
GROS, receveur de l'Enregistrement.
GUÉRY (le chanoine), aumônier du Lycée, 49, boulevard Gambetta.
GUEST, avoué, président de la Société de Géographie commerciale, 48, rue Chartraine.
GUILLEMARE (Mme Léon), propriétaire, 44, rue Victor-Hugo.

Digitized by Google

GUILLEMARE (Ernest), propriétaire, 29, rue de la Petite-Cité.
GUTTIN (le chanoine), ancien curé-doyen de Saint-Taurin, 22, route de Conches.
HAIMET (Ernest), président du Tribunal de commerce, 32, rue Saint-Louis.
HALLIEZ, commissaire-priseur, 20, rue Dubais.
HARDOIN, greffier en chef du Tribunal civil, 8, rue de la Banque.
HÉE (Edmond), automobiles, juge au Tribunal de commerce, 53, rue Joséphine.
HÉLIE (Mme Henri), propriétaire, 25, rue Victor-Hugo.
HÉRISSAY (Jacques), avocat, rue du Docteur-Le Thière.
HÉRISSAY (Mme Jacques).
HÉRISSEY (Mme Paul), maître-imprimeur, 7, rue de l'Ardèche.
HERVIEU, négociant et apiculteur, 19, rue Édouard-Féray.
HUBERT (Albert), propriétaire, 7, rue Saint-Léger.
HUBERT (Alphonse), directeur de la Coopérative agricole, 41, rue Saint-Thomas.
HUVEY (Aristide), architecte, 20, rue Saint-Louis.
IZARN (Mme Pierre), propriétaire, 38, rue Victor-Hugo.
JACOB (Paul), ancien commerçant, 49, rue Chartraine.
JACQUELIN (Henri), entrepreneur de travaux publics, 54, boulevard Pasteur.
JULLIEN (le chanoine), archiprêtre de la Cathédrale, 19, rue Charles-Corbeau.
KŒNIG, commis principal des Ponts et Chaussées, 1, vieille route de Paris.
LAIGNEL-LAVASTINE (Maxime), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 6, rue Victor-Hugo.
LAMIRAY, marchand-antiquaire, 29, rue Chartraine.
LAMIRAY-BRUNIER (Mme), antiquaire.
LAMIOT, agriculteur, à Cambolle.
LAPELTRY fils, horticulteur, 28, boulevard de la Buffardière.
LAURENCE (Robert), instituteur, 154, rue de la Rochette.
LAUTOUR (Mlle), 44, rue Joséphine.
LAUVRAY (Léon), ingénieur-agronome, conseiller général, 14, rue de la Préfecture.
LEBIGRE, libraire, 30, rue Chartraine.
LEBLOND, agriculteur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, ancien négociant, 60, rue de Pannette.
LECŒUR, ancien manufacturier, 1, rue de la Petite-Cité.
LECOQ (Mme), entrepreneur de charpente, 6, rue Vilaine.
LECOQ (Jules), chef de division à la Préfecture, 57, rue Grande.

Digitized by Google

LEFRANÇOIS (Mme Charles), 5, rue Victor-Hugo.
LÉGIER, notaire honoraire, 16, rue du Meilet.
LEGRAS (Oscar), ancien agriculteur, 24, boulevard de la Buffardière.
LEHEURTEUR, directeur du Syndicat agricole, 9, rue de la Petite-Cité.
LENOIR (Mme ve), côte de la Madeleine.
LERAT, docteur en médecine, 30, rue du Meilet.
LEROUX, directeur d'assurances, 32 *bis*, avenue de Cambolle.
LEROY, négociant en charbons, 3, place de la Comédie.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances, 32, rue de Paris.
LETARTRE, industriel, 16, rue Vilaine.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire, 25, rue Charles-Corbeau.
LETELLIER-PETEL (Mme ve), propriétaire, 17, rue Charles-Corbeau.
LOCQUE, directeur de la Société Générale.
LOISELEUR, propriétaire, 43, boulevard Gambetta.
LOIZIEL, avocat, 24, rue Joséphine.
LOUVET, propriétaire, 14, rue Buzot.
MAHIEU, professeur au Lycée, 7, rue de la Passerelle.
MALAISÉE, professeur au Lycée, 13, rue de la Banque.
MARCHON, opticien, 3, place du Grand-Carrefour.
MARIAGE, minotier, 35, rue Saint-Sauveur.
MARIGAUX, représentant de commerce, 31, rue Jean-Jaurès.
MARIGNY (Pierre), professeur au Collège Saint-François-de-Sales.
MARTIN, instituteur honoraire, 2, rue Sourbelle.
MATHIÈRE, directeur à l'École normale, 45, rue de Saint-Germain.
MENON, avocat, 1, rue de l'Ardèche.
MENTRÉ, professeur au Collège Saint-François-de-Sales, 16, rue Dubais.
MENU, inspecteur des Contributions directes et Cadastre, 7, rue de la Banque.
MERLET (François), archiviste du département.
METTAIS-CARTIER (Georges), directeur d'assurances, 16, rue Lépouzé.
MILLAIS (André), négociant, 4, rue Édouard-Féray.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte), 3, rue Buzot.
MINANGOY (vicomte Pierre), industriel, faubourg Saint-Léger.
MINET, boucher, 16, rue Grande.
MOISSON (Roger), employé à la Société Générale.
MORIN, ancien tapissier-décorateur, 11, rue Saint-Sauveur.
MOUTARDIER, avoué, 12, rue de la Préfecture.
MOUTON (Pierre), minotier, 36, rue de Pannette.
NIEF (Mlle), professeur à l'École de commerce.
PASQUIER (Mme ve), propriétaire, 2, rue Saint-Nicolas.

Digitized by Google

PÉRARD (Joseph), professeur au Collège Saint-François-de-Sales.
PÉRALDA, automobiles, 46, rue Victor-Hugo.
PETEL (François), notaire, 12, rue de l'Horloge.
PETIT, receveur municipal honoraire, 45, rue de Pannette.
PIEDPLUS, entrepositaire, 13, avenue de Breteuil.
PILLARD, avocat, 33, rue Jean-Jaurès.
PINEAU, notaire, rue de la Préfecture.
POLYDOR (M^me^), antiquaire, 9, rue de la Harpe.
POSSESSE (Haudos de), industriel, 1, rue de Vernon.
POULLAIN (Georges), professeur au Collège Saint-François-de-Sales.
QUIRIÈRE, photographe, 5 *bis*, rue Jean-Jaurès.
RÉGIMBART (M^lle^ Yvonne), 19, rue du Meilet.
RÉGIMBART (Pierre), 32, rue du Puits-Carré.
RICKEWAËRT (l'abbé), supérieur du grand Séminaire, rue du Chantier.
ROUX, juge au Tribunal de commerce, 61 *bis*, rue de Pannette.
SAUVAGE, manufacturier, 16, rue Saint-Louis.
SERVIN, directeur des Services agricoles de l'Eure, 10, rue du Président-Huet.
SEVIN, directeur de l'Imprimerie Hérissey, 4, rue de la Banque.
SORTAIS, ingénieur-constructeur, 5, rue de la Passerelle.
SOUTY (Paul), propriétaire, 22, rue Charles-Corbeau.
TIXIER, notaire honoraire, 5, rue du Docteur-Guindey.
TURLOTTE, directeur de la Banque de France.
VARILLON, correspondant des Chemins de fer de l'État, 55, rue de la Harpe.
VAUTIER, entrepreneur de charpente, 6, rue Vilaine.
VERDIER (Jules), vérificateur des Contributions indirectes, 22, rue Delhomme.
VOXEUR (M^me^), 15, rue Passot.
Syndicat agricole de l'arrond^t^ d'Évreux (M. L'HOPITAL, président).
Tribunal civil d'Évreux (M. HARDOIN, greffier).

CANTONS D'ÉVREUX

Évreux-Sud.

ALLAIRE, agriculteur, à Guichainville, par Évreux.
CAQUET, château de Bérou (Guichainville), par Évreux.
CHARDON, agriculteur, à Nétreville, par Évreux.
DUCHEMIN (Paul), agriculteur, à Saint-Sébastien-de-Morsent, par Évreux.
LAMBERT, maire de Guichainville, par Évreux.

Digitized by Google

L'Hopital (Joseph), au château d'Angerville-la-Campagne, par Évreux.

Rostolan (comte de), au château du Buisson-Garembourg (Guichainville), par Évreux.

Saudbreuil, propriétaire, au Plessis-Grohan, par Évreux.

Comice agricole des deux cantons d'Évreux (M. Fouasse, trésorier, à Prey).

Évreux-Nord.

De la Barre de Nanteuil (baron), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, par Évreux.

Glatigny (de), au château de Normanville, par Évreux.

Josson de Bilhem (le comte), au château de Normanville, par Évreux.

Liard, entrepreneur de menuiserie, à Gravigny, par Évreux.

Monnier, ancien négociant, à Gravigny, par Évreux.

Radiguet, propriétaire, à Gravigny, par Évreux.

Canton de Breteuil.

Couturier, ingénieur-agronome, à Condé-sur-Iton.

Jarnac (comte de), au château de Condé-sur-Iton.

Modeste Leroy, président du Conseil général, château du Tremblay, à Francheville.

Mieuset, négociant en vins, à Breteuil.

Canton de Conches.

Avenel, ancien instituteur, à la Bonneville.

Clermont-Tonnerre (duc de), au château de Glisolles, par la Bonneville.

Geoffroy de Grandmaison, au château de Nagel, près Conches.

Mare (Albéric de), conseiller général, au château d'Orvaux, par Conches.

Pijon (M^me^), au château du Champ-Dolent, par Conches.

Toussaint, inspecteur d'assurances, à la Bonneville.

Canton de Damville.

Agoutin, agriculteur, à Creton, par Damville.

Lestanville (de), au château des Houlles, près Damville.

Meunié, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

Lefèvre (Théotiste), directeur de l'Imprimerie Firmin-Didot, au Mesnil-sur-l'Estrée.

Digitized by Google

VIEL-CASTEL (Pierre DE), conseiller général, à la Hérupe, par Saint-Georges-Motel (E.-et-L.).

Comice agric. du cant. de Nonancourt (M. DE VIEL-CASTEL, trésorier).

Canton de Pacy.

ACACIE (Maurice), président de l'Union commerciale, à Pacy.

BERCHER (Eugène), propriétaire, à Pacy.

BONJEAN (M^lle^), œuvre d'Orgeville, par Pacy-sur-Eure.

DELAGOUTTE, agriculteur, à Pacy.

DESDOUITS (l'abbé), professeur au Petit Séminaire, à Orgeville, par Pacy.

DUHAMEL, agriculteur, au Plessis-Hébert, par Pacy.

LABEY (Marcel), au château du Buisson-de-Mai, par Pacy.

LEVASSEUR, agriculteur et maire, au Plessis-Hébert, par Pacy.

LISSOT, docteur-vétérinaire, à Pacy.

LOISEL (Sylas), propriétaire à Menilles.

ROUSSEAU (Ulysse), agriculteur à Villegats, par Pacy.

SOUTY (l'abbé Pierre), licencié ès sciences et ès lettres, au Séminaire d'Orgeville, par Pacy.

TRUTAT (Saint-Ange), au château d'Hardencourt, par Menilles.

Syndicat des Agriculteurs de la région de Pacy (M. A. LEPOUZÉ, secrétaire, à Pacy-sur-Eure).

Canton de Rugles.

DESPREZ, agriculteur, à Rugles.

GASTEBLED, clerc de notaire, à Rugles.

THUILLIER (l'abbé), curé de la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André.

BUFFET, agriculteur, maire et conseiller d'arrondissement, à Saint-André.

CARDIN (René), agriculteur, à Prey.

DUGUAY, agriculteur, maire de Saint-Germain-de-Fresney, par Saint-André.

FESSARD (Émile), maire, à Croth, par Sorel-Moussel (Eure-et-Loir).

LEFÈVRE (Abel), sénateur, conseiller général, à Ezy.

RAVANNE, agriculteur, à Saint-André.

ROBERT, constructeur, à Saint-André.

VERVILLE, aviculteur, à Saint-André.

Digitized by Google

Canton de Verneuil.

BARREY (comte de), à Verneuil.
BERTIER, directeur de l'École des Roches, à Verneuil.
BRAULT, artiste peintre, à Verneuil.
DES BROSSES (le vicomte), maire, à Chennebrun.
DUPIRE, artiste-peintre, à Verneuil.
FILLON (Fernand), artiste peintre, à Verneuil.
FOUQUET DU LUSIGNEUL, propriétaire, à Bourth.
Le Directeur de l'École d'agriculture, aux Roches.
MIGUET, à Chaise-Dieu-du-Theil, par Bourth, et à Paris.
PEULLEVÉ, directeur honoraire des Établissements pénitentiaires, à Verneuil.
Comice agricole du canton de Verneuil (M. CHEVALLIER, président).

Canton de Vernon.

D'ALBUFÉRA (le marquis), au château de Bizy, près Vernon.
DECTOT (Florentin), président du Syndicat agricole, à Chambray-sur-Eure.
LANIEL (Louis), conseiller général, maire, à Vernon.
POULAIN (Alphonse-Georges), archéologue, à Saint-Pierre-d'Autils.
Comice agricole du canton de Vernon (M. DUCOSTÉ, président).

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du Bureau de la Section.

Président : M. Léon COUTIL, aux Andelys.
Vice-présidents : MM. DECHAUMONT, aux Andelys ; VILLARD, maire de Fours.
Secrétaire : M. Albert DORÉ, à Frenelles (Boisemont).
Secrétaire-adjoint : M. GUILLEMOT, à Forêt-la-Folie.
Trésorier : M. TREMEL, aux Andelys.

Canton des Andelys.

COUTIL (Pierre), agriculteur, à Port-Mort.
COUTIL (Léon), archéologue, aux Andelys.
DAUTIER, agriculteur, à Port-Mort.
DECHAUMONT, président du Syndicat agricole, aux Andelys.

Digitized by Google

Doré (Albert), agriculteur, à Boisemont, par Écouis.
Fessart (Paul), à Noyers-sur-Andelys.
Fleury, cultivateur, à la Bucaille (à Guiseniers).
Six, agriculteur, à Villers-sur-Andelys.
Tremel, ancien agriculteur, aux Andelys.
La Ville des Andelys (Musée).

Canton d'Écos.

Cornulier (comte de), à Cahaignes, par les Thilliers.
Courbet (Ansbert), maire, à Cantiers, par les Andelys.
Guillemot, cultivateur, à Forêt-la-Folie, par Tourny.
Perrot, notaire à Écos.
Villard, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.

Canton d'Etrépagny.

Chéron (Auguste), agriculteur, à Villers-en-Vexin.
Delamare (Georges), maire, à Etrépagny.
Doré (Henri), cultivateur, à Gamaches, par Étrépagny.
Garin, à Hacqueville.
Hébert (Narcisse), à Hacqueville, par Étrépagny.
Le Couteulx de Caumont (Henri), conseiller d'arrondissement, à Saint-Martin-d'Etrépagny.
Quillet, président du Syndicat de défense agricole du Vexin, à Étrépagny.
Rousselin, propriétaire, à Étrépagny.
Vatimesnil (de), au château de Vatimesnil.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Décorchemont (Eugène), agriculteur, à Bacqueville, par Écouis.
Josse, sénateur de l'Eure, conseiller général, à Perruel-sur-Andelle, par Perriers-sur-Andelle.
Le Vavasseur (Jacques), conseiller d'arrondissement, à Radepont, par Fleury-sur-Andelle.

Canton de Gisors.

Aubry, propriétaire à Mainneville.
Champy (Pierre) à Gisors.
Chéron (Louis), agriculteur à Gisors.
De Bueil (Guy), ingénieur-agronome à Gisors.
Delahaye, propriétaire, à Bézu-Saint-Éloi.
Thorel (l'abbé), curé de Mainneville.
Vever (Henri), à Noyers, et 59, rue de La Boëtie, Paris.

Digitized by Google

Canton de Lyons-la-Forêt.

BRETOCQ (l'abbé), curé de Rosay.
HUMBLOT (l'abbé), curé de Lisors, par Ménesqueville.
VALON (comte DE), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT ET SECTION DE BERNAY

Membres du Bureau de la Section.

Président : M. le duc DE BROGLIE, château de Broglie, à Broglie, et 29, rue Chateaubriand, Paris.
Secrétaire général : M. G. POTTIER, ancien notaire, rue de la Couture, Bernay.
Trésorier : M. R. DESHAYES, rue Auguste-Leprévost, Bernay,

Sous-Section d'Agriculture.

Président : M. le comte DAUGER, château de Menneval.
Secrétaire : M. DUCY, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.

Sous-Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Président : M. le chanoine PORÉE, membre correspondant de l'Institut, à Bournainville.
Secrétaire : M. Maurice DURAND, avocat, 6, rue du Bailliage, à Rouen, et rue Auguste-Leprévost, Bernay.

Membres de la Section.

Canton de Bernay.

AMAT, avoué, rue de la Charentonne, Bernay.
BEAUMONT (comte Hélion DE), château de Fontaine-l'Abbé, par Serquigny.
BLAIN, docteur en médecine, place Sainte-Croix, Bernay.
BORDEAUX (René), château de Bouffey, Bernay.
BUISSON (Alphonse), agriculteur, à Serquigny.
CAHAGNE, route de Beaumont, Menneval, par Bernay.
CAUCHEPIN (Louis), ingénieur E. T. P., rue du Pont-Ravet, Bernay.
CLERC, conseiller à la Cour des Comptes, château du Bois-Taillefer, à Bernay, et 131, rue de la Pompe, Paris-Passy.
CORDIER (Raymond), rue des Champs, Bernay.
DESHAYES (Gaston), agriculteur, à Boisney.

Digitized by Google

DURAND (Maurice), avocat, 6, rue du Bailliage, à Rouen, et rue Auguste-Leprévost, à Bernay.
DURAND, maire, à Carsix, par Bernay.
DAUGER (le comte), château de Menneval.
GEOFFRIT, receveur des finances, à Bernay.
GOUBERT, agriculteur, à Valailles, par Bernay.
HÉLOT, industriel, rue des Moulins, Bernay.
LECALLIER, docteur en droit, rue Auguste-Leprévost, Bernay.
LEDOUX, propriétaire, à Serquigny.
LEMAIRE (Raymond), rue Alexandre, Bernay.
LEPRESTRE, pharmacien, rue du Pont-Ravet, Bernay.
LERENARD-LAVALLÉE (Mme), rue des Agricoles, Bernay.
LE ROY (Edouard), industriel, rue de Géôle, Bernay.
MAREUIL (Comte] DE), château de Montval, Menneval, et 5, rue Frédéric-Bastiat, Paris.
MÉAULLE, imprimeur, rue Thiers, Bernay.
MESNIL, docteur en médecine, rue du Collège, Bernay.
MONTIGNY (baron J. DE), château de Saint-Léger-de-Rostes, par Bernay.
MONTIGNY (Etienne DE), château de Saint-Léger-de-Rostes, par Bernay.
MORIN, notaire, rue d'Alençon, Bernay.
PERROT, industriel, à Saint-Martin-du-Tilleul, pr Bernay, et à Paris.
PICKEL, pâtissier, rue de l'Union, Bernay.
POTTIER, ancien notaire, rue de la Couture, Bernay.
RIVIÈRE (Fernand), avoué, rue Auguste-Leprévost, Bernay.
ROUSSEAU (Emile), industriel, route de Rouen, Bernay.
SAILLARD (Fernand), direct. d'assurances, rue des Agricoles, Bernay.
SAUVAGE, notaire, rue Auguste-Leprévost, Bernay.
SOMMYÈVRES (marquis de), à Menneval, par Bernay.
TOUTAIN, château du Gord, à Menneval, par Bernay.

Canton de Beaumesnil.

DASSONVILLE (Paul), château de Bois-Anzeray, par la Neuve-Lyre.
FÈRE (Ch.), conseiller général, château du Bosc-André, et 38, rue de Lubeck, Paris.
MAISTRE (Gonzague DE), château de Beaumesnil.
MARAIS, propriétaire, à Epinay, par la Barre.
POUSSIN, docteur en médecine, maire de la Barre, et conseiller d'arrondissement.

Digitized by Google

Canton de Beaumont-le-Roger.

BOISGELIN (comte Bruno DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (comte Georges DE), conseiller général de l'Eure, à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (comte Louis DE), château de Fontaine-la-Soret, par Nassandres.
BOISGELIN (comte Henri DE), château de Fontaine-la-Soret, par Nassandres.
BONNET, chalet de Melleville, à Goupillères, et 90, boulevard Malesherbes, Paris.
BOUCHON et fils (Société Albert), à Nassandres.
BOURGNE (André), à Beaumont-le-Roger.
DANLOUX-DUMESNIL, château de Romilly-la-Puthenaye, et 15, rue d'Astorg, Paris.
DUBOST, agriculteur, à Barc, par Beaumont.
DUFAY, notaire, à Beaumont-le-Roger.
HARCOURT (comte D'), château du Champ-de-Bataille, par le Neubourg.
HERVIEU (Gabriel), agriculteur, ferme de Pierrelée à Beaumontel, par Beaumont.
HERVIEU (Emile), agriculteur, à Beaumontel, par Beaumont.
JEANVROT (G.), contentieux, à Beaumont-le-Roger.
MALHÈRE (Léon), industriel, à Beaumont-le-Roger.
MONNIER (Georges), agriculteur, à Tilleul-Othon, par Beaumont.
MOUTARDIER (Achille), propriétaire à Barc, par Beaumont.
PRIVEY, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen, château de Beaumont-la-Ville, à Beaumontel, et 50, route de Neufchâtel, à Rouen.
VARRY, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
VION, négociant, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne.

ALEXANDRE, notaire, à Brionne.
AMELOT, imprimeur, à Brionne.
BOSGUERARD, maire de Brionne.
CAUVIN, professeur d'arboriculture, à Brionne.
CESSELIN (Félix), conseiller d'arrondissement, à Brionne.
CESSELIN fils, agriculteur, à Saint-Eloi-de-Fourques, par Brionne.
CONARD (Raoul), industriel, à La Neuville-du-Bosc.
DESHAYES (Gaston), agriculteur, à Boisney, par Brionne.
DESPREZ (Aimé), agriculteur, à Calleville, par Brionne.

Digitized by Google

DESPREZ (Armand), agriculteur, à Harcourt.
DESRUES, agrégé de l'Université, Le Verger-Fleuri, à Berthouville, par Brionne, et 192, rue de Vaugirard, Paris.
DURET, notaire, à Brionne.
FOULONGNE, agriculteur, à la Haye-de-Calleville, par Brionne.
GRENIER, agriculteur, à Berthouville, par Brionne.
JOIN-LAMBERT (André), député de l'Eure, château de Livet-sur-Authou, et 50, avenue Victor-Hugo, Paris.
JOIN-LAMBERT (Octave), 144, avenue des Champs-Elysées, Paris.
MARIETTE, agriculteur, à Neuville-sur-Authou, par Brionne.
QUESNEY, ancien notaire, à Brionne.
STELLIÈRES, agriculteur, à Notre-Dame-d'Épine, par Brionne.

Canton de Broglie.

ABAYE (Ch.), château du Tremblay, à la Goulafrière, par Montreuil.
AUBERT, maire et conseiller d'arrondissement, à la Chapelle-Gauthier, par Broglie.
BIGOT (Arthur), agriculteur, à Grandcamp, par Broglie.
BONNAIRE (Paul), à Verneusses, par Montreuil.
BONNECHOSE (Georges DE), conseiller général de l'Eure, Saint-Aubin-du-Thenney, par Broglie.
BROGLIE (duc DE), château de Broglie, et 29, rue Chateaubriand, Paris.
COUTEAU, agriculteur, à Capelles-les-Grands, par Broglie.
DELAROUZÉE, régisseur du domaine de Broglie.
DUCY, agriculteur et maire de Saint-Denis-d'Augerons, par Montreuil.
ESCALOPIER (vicomte DE L'), château du Bois-Hibou, à Notre-Dame-du-Hamel.
GODIN, propriétaire, à Broglie.
HAMELET (Camille), agriculteur, à Ferrières-Saint-Hilaire, par Broglie.
LATHAM, armateur, château du Guenet, à Broglie, et 145, rue Victor-Hugo, Le Havre.
LAVAL (commandant DE), château de Saint-Quentin-des-Isles, par Broglie.
LECARPENTIER (Alcyme), industriel, à Saint-Aubin-du-Thenney, par Broglie.
MEUGNIER (chanoine), curé-doyen de Broglie.
PROTOY (Eugène), maire, à Ferrières-Saint-Hilaire, par Broglie.
ROUSSELIN, maire, à Grandcamp, par Broglie.
RUAULT, sténographe judiciaire, à Capelles-les-Grands, par Broglie.

Digitized by Google

VIGAN (baron de), château de Cernières, Saint-Pierre-de-Cernières, par Montreuil.

Canton de Thiberville.

FOURQUEMIN, agriculteur, à Folleville, par Thiberville.
GARENNE (général, comte DE LA), 41 *bis*, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.
HÉBERT (Henri), agriculteur, à Saint-Mards-de-Fresne, par Saint-Germain-la-Campagne.
LABBÉ (Mme Paul), à Thiberville.
LEJUIF (André), industriel, à Thiberville.
MAILLET (Ernest), maire de Giverville.
MESNIL (Gustave), propriétaire, à Drucourt.
MESNIL (Louis), ingénieur, à Drucourt, et à Paris.
MARABOUT, propriétaire, à Bazoques, par Giverville.
PORÉE (chanoine), curé de Bournainville, par Thiberville.

En dehors de l'arrondissement.

BEAUCOURT (marquis DE), château de la Mésangère, par Bourgtheroulde.
BEAUCOURT (Michel DE), château de Bosguérard, par Bourgtheroulde.
LAURENT, avocat à la Cour d'appel, 10, rue de Mézières, Paris.
LEJEUNE, artiste sculpteur, 39, rue Lepic, Paris.
MARCHAND, château de Maclou, à Cormeilles.
VUIGNIER, ingénieur-agronome, à Sémerville, par Pont-Saint-Pierre.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

BOURY (le comte Guillaume DE), conseiller général, à Amfreville.
DELAUNAY (Marcel), artiste peintre, à Tourville-la-Campagne, par Amfreville.
NOYELLE (Charles), maire de Thuit-Simer, à Saint-Cyr-la-Campagne, par Elbeuf (Seine-Inférieure).

Canton de Gaillon.

COIGNARD (Albert), à Autheuil, par la Croix-Saint-Leufroy.
CORDIER (Marcel), artiste peintre, à la Croix-Saint-Leufroy.
CORDIER (Mme Marcel).

Digitized by Google

DESHAYES (Mme ve), à la Croix-Saint-Leufroy.
MOGNAY (Alphonse), à Saint-Aubin-sur-Gaillon, par Gaillon.
SÉGUIN (DE), maire de Tosny, par les Andelys.
THUREAU-DANGIN, propriétaire, château de la Croix-Saint-Leufroy.
VAUDREMER, château du Val-d'Ailly, à Venables, par Gaillon.

Canton de Louviers.

COLLIGNON (Maurice), publiciste, à Louviers.
DELAMARE (l'abbé René), curé d'Incarville, à Louviers.
ESNEVAL (baron d'), au château d'Acquigny.
GONDARD (Amédée), agriculteur, à Incarville, par Louviers.
JEUFFRAIN (André), industriel, à Louviers.
JEUFFRAIN (Pierre), industriel, à Louviers.
PELLERIN (Léon), agriculteur, à Surville, par Louviers.

Canton du Neubourg.

DUVAL (Alexandre), député de l'Eure, à Villettes, par Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.
LE DARD (le docteur), au Neubourg.
LEMERCIER (Maurice), agriculteur, au Troncq, par le Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche.

HERVEY (Maurice), sénateur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil, et à Paris, 108, boulevard Haussmann.
MILLIARD, président du Syndicat agricole, à Montaure.
RAOUL-DUVAL (André), cons. génér., maire, à N.-D.-du-Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT ET SECTION DE PONT-AUDEMER

Membres du Bureau de la Section.

Président : M. Robert DUQUESNE, conservateur de la bibliothèque Canel, à Pont-Audemer ;
Vice-président : M. Maurice RABASSE, conseiller d'arrondissement ;
Secrétaire : M. Maurice GRÉGOIRE, avocat ;
Secrétaire-adjoint : M. ANQUETIL, ingénieur en retraite ;
Trésorier : M. HOMO, ancien président du Tribunal de commerce.
Commissaire aux excursions : M. HOINAUT, négociant.

Digitized by Google

Canton de Beuzeville.

BEAUDOUIN (G.), directeur de la distillerie, à Beuzeville.
BOUCHARD (Joseph), maire à Boulleville, par Beuzeville.
BOURSY (René), à St-Sulpice-de-Graimbouville, par Pont-Audemer.
DESURMONT, industriel, à Berville-sur-Mer, par Conteville.
FOSSEY (le chanoine), curé-doyen de Beuzeville.
PILATE (Fernand), architecte, à Beuzeville.
SAINT-PIERRE (le marquis DE), à Saint-Pierre-du-Val, par Beuzeville.

Canton de Bourgtheroulde.

DERAIS, à Berville-en-Roumois.

Canton de Cormeilles.

DUMONT (le docteur), à Cormeilles.
HÉBERT (Augustin), ancien industriel, à Cormeilles.
LE GORREC (l'abbé), à Saint-Pierre-de-Cormeilles, par Cormeilles.
LENOIR (Pierre), sculpteur, à Saint-Siméon, par Lieurey.
THIRON (André), notaire, conseiller général, à Cormeilles.

Canton de Montfort.

COTTEREAU (André), à Montfort.
DUQUESNE (André), industriel, à Montfort.
DURET (Mlle Marie), à Condé-sur-Risle, par Montfort.
DUVAL, instituteur, à Montfort.
GRÉAUME (Achille), ingénieur-agronome, à Brestot, par Routot.
HARTOY (Maurice d'), homme de lettres, château de la Ferté, à Touville par Montfort.
HÉBERT (André), industriel, à Montfort.
LE HÉRICHON, curé de Condé-sur-Risle, par Montfort.
LEJEUNE (Henri), à Brestot, par Routot.

Canton de Pont-Audemer.

AMBÜHL, sculpteur, à Pont-Audemer.
ANDRÉ, contrôleur des Contributions directes, à Pont-Audemer.
ANQUETIL, ingénieur en retraite, à Pont-Audemer
AUBERT, tanneur, à Pont-Audemer.
BÉRANGER, banquier, à Pont-Audemer.
BISSON (Eugène), à Pont-Audemer.
BLAIN, docteur en médecine, à Pont-Audemer.

Digitized by Google

Blard (André), entrepreneur, à Pont-Audemer.
Bourdon, tanneur, à Pont-Audemer.
Canel (bibliothèque), par la ville de Pont-Audemer.
Costil (René), industriel, à Pont-Audemer.
Daniel, automobiles, à Pont-Audemer.
Dannet (Marcel), propriétaire, à Pont-Audemer.
Dekeysère (Adrien), tanneur, à Pont-Audemer.
Derouineau, secrétaire de la mairie, à Pont-Audemer.
Desrues, industriel, à Pont-Audemer.
Duquesne (Robert), cons. de la biblioth. Canel, à Saint-Mards-de-Blacarville.
Eschasseriaux, directeur de la Banque de France, à Pont-Audemer.
Eustache, propriétaire, à Pont-Audemer.
Ferrant, fils, à la Perelle, Campigny, par Pont-Audemer.
Fongral (Désiré), à Corneville-sur-Risle.
Fouquier (Charles), à Pont-Audemer.
Francour (Mme veuve), à Pont-Audemer.
Gamard (l'abbé), curé de Toutainville, par Pont-Audemer.
Gastinne, notaire, à Pont-Audemer.
Gazengel, peintre, à Pont-Audemer.
Germain (Mlle), à Pont-Audemer.
Grégoire (Maurice), avocat, à Pont-Audemer.
Grenier, directeur de banque, à Pont-Audemer.
Harlay (Maurice), propriétaire de l'Auberge du Vieux-Puits, à Pont-Audemer.
Harou (le docteur), maire, à Pont-Audemer.
Hays, maire, les Préaux, par Pont-Audemer.
Herpin (Paul), adjoint au maire, à Pont-Audemer.
Hoinaut, négociant, à Pont-Audemer.
Homo, ancien président du Tribunal de commerce, à Pont-Audemer.
Jouffin (Marcel), commerçant, à Pont-Audemer.
Labos (Henri), agent d'assurances, à Pont-Audemer.
Lacroix, procureur de la République, à Pont-Audemer.
Landrée de la Saugerie, menuisier, à Pont-Audemer.
Lebarbier, dentiste, à Pont-Audemer.
Le Bigre (Henry), agent d'assurances, à Pont-Audemer.
Leclerc, greffier en chef du Tribunal civil, à Pont-Audemer.
Lecouturier, droguiste, à Pont-Audemer.
Lecrosnier (Auguste), à Pont-Audemer.
Léger, notaire, à Pont-Audemer.
Leloup (Nicolas), conseiller d'arrondissement, à Tricqueville, par Pont-Audemer.

Digitized by Google

Le Mains, distillateur, à Pont-Audemer.
Le Mire (Henry), député de l'Eure, industriel, à Pont-Audemer.
Lescuyer (Stéphane), conseiller d'arrondissement.
Levaillant (Mlle Jeanne), à Pont-Audemer.
Magot, automobiles, à Pont-Audemer.
Montier, électricien, à Pont-Audemer.
Naguet (Léon), employé à la Banque de France.
Nolent (Mme veuve), à Pont-Audemer.
Noyer (Paul), secrétaire de la Sous-Préfecture, à Pont-Audemer.
Omont père, docteur en médecine, à Pont-Audemer.
Onfray, avoué, à Pont-Audemer.
Pigrr, négociant, à Pont-Audemer.
Pillet, ingénieur en retraite, à Pont-Audemer.
Quitteray (Charles), à Pont-Audemer.
Robert, pharmacien, à Pont-Audemer.
Romy (René), industriel, à Pont-Audemer.
Sevestre, sculpteur, à Pont-Audemer.
Teilloux, directeur de la Papeterie, à Pont-Audemer.
Teinturier (André), avoué, à Pont-Audemer.
Thubeuf, notaire, à Pont-Audemer.
Turgis (André), tanneur, à Pont-Audemer.
Turgis (René), tanneur, à Pont-Audemer.
Yver (Mme), directrice de la Crèche, à Pont-Audemer.

Canton de Quillebeuf.

Anglemont (L. d'), à Saint-Samson-de-la-Roque, par Pont-Audemer.
Fouchet, ancien notaire, maire, à Quillebeuf.

Canton de Routot.

Binet, agriculteur, à Routot.
Buquet, notaire, à Routot.
Godalier, entrepositaire, à Routot.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

Duval (Joseph), notaire, à Lieurey.
Rabasse (Maurice), conseiller d'arrondissement et maire, à Saint-Etienne-l'Allier, par Saint-Georges.

PARIS

Albert-Petit, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 3, rue Guichard (XVIe arrondissement).

Digitized by Google

AZARD (Charles), avocat à la Cour d'appel, 48, rue de Ponthieu (VIII^e).
BEAUNIER (André), homme de lettres, 2, rue de Villersexel (VII^e).
BERTIN (M^lle), 6, rue des Abbesses (XVIII^e).
BOUCHON (René), industriel, 12, rue de la Néva (VIII^e), et à Nassandres.
DAMIEN, inspecteur d'assurances agricoles, 2, cité Monthiers (IX^e).
HALLAYS (André), homme de lettres, 55, rue de Varennes (VII^e).
LABBÉ (Joseph), avocat à la Cour d'appel, 50, rue Pierre-Charron (VIII^e).
LE COUPPEY DE LA FOREST (Max), inspecteur général du génie rural, 86, avenue de Breteuil, Paris (XV^e).
OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), 17, rue Raynouard (XVI^e).
PELLIOT (Charles), 4, rue Brunel, Paris (XVII^e). (*Section de Pont-Audemer.*)
Picot (M^me Emile), 135, avenue de Wagram (XVI^e).
PIMONT-LAMBERT (M^me veuve), 18, rue d'Aumale, Paris (IX^e). (*Section de Pont-Audemer.*)
PRÉTEUX (Pierre), directeur de la *Revue normande*, 32, rue Madame (VI^e).

DÉPARTEMENTS

ANGLEMONT (d'), sous-intendant militaire, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord.) (*Section de Pont-Audemer.*)
BAZIN (Louis), rue de Falaise, à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados).
BARTHÉLEMY, directeur d'imprimerie, 18, rue de Diane, à Argenteuil (Seine-et-Oise).
BÉGUIN (Maurice), archiviste du département des Deux-Sèvres, à Niort.
BERTIN, propriétaire, 1 *bis*, rue de Verdun, Houilles (Seine-et-Oise).
CARPENTIER (René), 45, rue d'Aubidey, à Bordeaux. (*Section de Pont-Audemer.*)
CARRÉ (M^me), 9, rue Thiers, à Rouen.
CHANOINE-DAVRANCHES, président honoraire à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, à Rouen.
CHENAUD (Henri), dessinateur, 6, rue du Marché, Neuilly-sur-Seine (Seine).
DEGLATIGNY (Louis), 29, rue Blaise-Pascal, à Rouen. (*Section de Pont-Audemer.*)
DESCHAMPS, 23, rue aux Juifs, à Rouen. (*Section de Pont-Audemer.*)
DESPORTES (Léopold), avoué, à Lisieux (Calvados).
DEVILLE (Etienne), homme de lettres, 32, rue du Bouteillier, à Lisieux.

Digitized by Google

GAUQUELIN (l'abbé), propriétaire à Jeufosse, par Bonnières (Seine-et-Oise).

GRAINDOR (Maurice), Les Mouettes, à Bénerville, par Blonville (Calvados).

GUILLIARD, conseiller à la Cour d'appel à Caen.

HAREL (Paul), homme de lettres, à Échauffour (Orne).

IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).

LAVOISIER, propriétaire, à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, par Darnétal (Seine-Inférieure).

LEFÈVRE (Pierre), capitaine au long cours, Saint-Brévin-l'Océan par Paimbeuf (Loire-Inférieure).

L'HOPITAL (Henri), château des Bordes, par Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

NORMAND (Constant), aquarelliste, 52A, rue Jouvenet, Rouen.

NOUVEL (Georges), propriétaire, à Orbec-en-Auge (Calvados).

PAULME (Henri), critique d'art, 26, rue Beauvoisine à Rouen.

POTTIER (Charles), aquarelliste, 41, rue Eyriès, Le Havre.

PRÉVOST (Gustave), ancien magistrat, 52, rue Chasselièvre, à Rouen.

ROUSSEL (Gaston), avocat-avoué, à Dreux (Eure-et-Loir).

TAILLEBOIS, avoué, à Argentan (Orne).

TOUTAIN (Paul), homme de lettres, quai de la Bourse, à Rouen. (*Section de Pont-Audemer.*)

VERMONT, avocat, président de la Société de Secours mutuels l'*Emulation chrétienne*, 85 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, à Rouen.

ÉTRANGER

AZCONA (José-Maria), à Tafalla, Navarra (Espagne).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

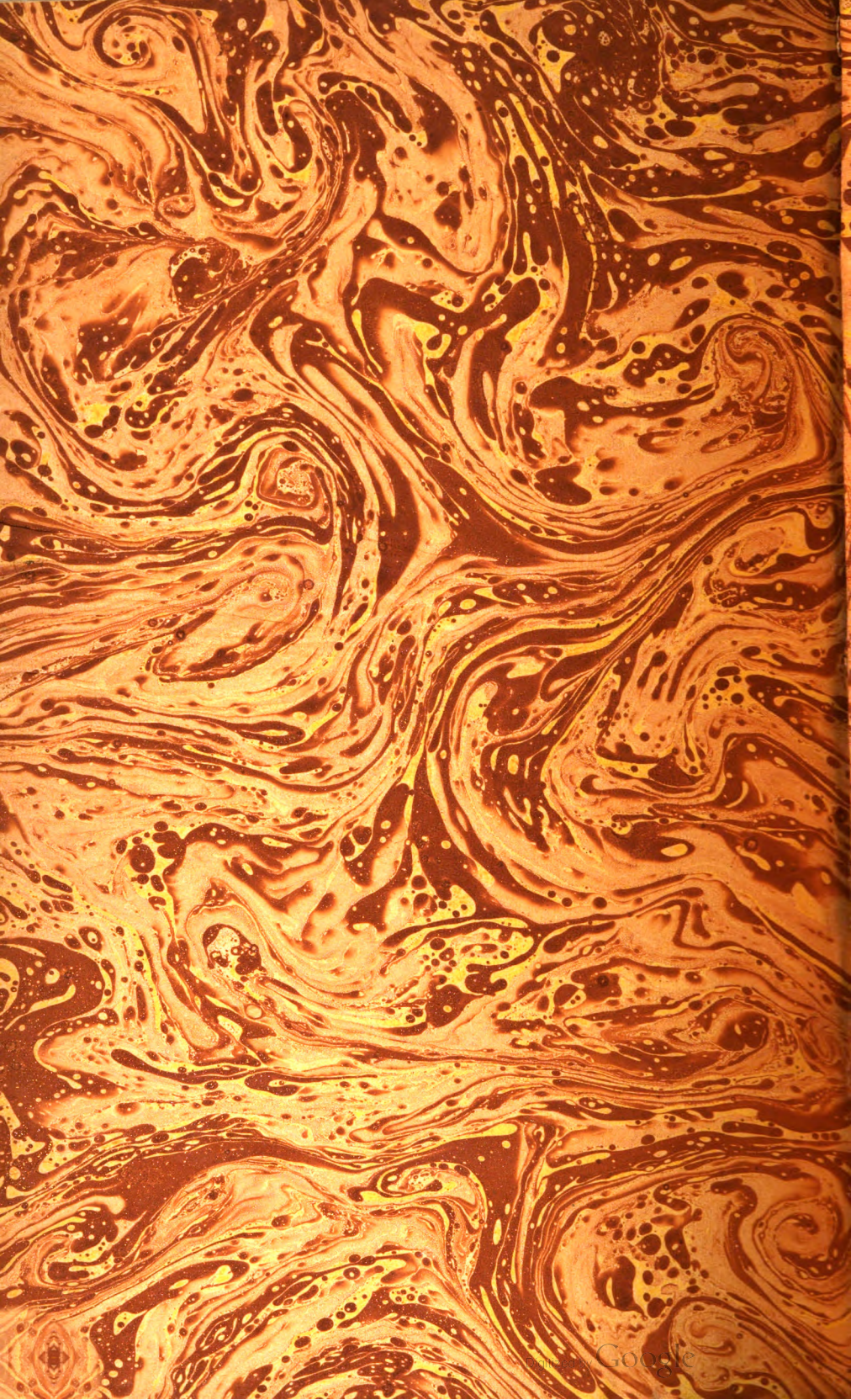
Digitized by Google

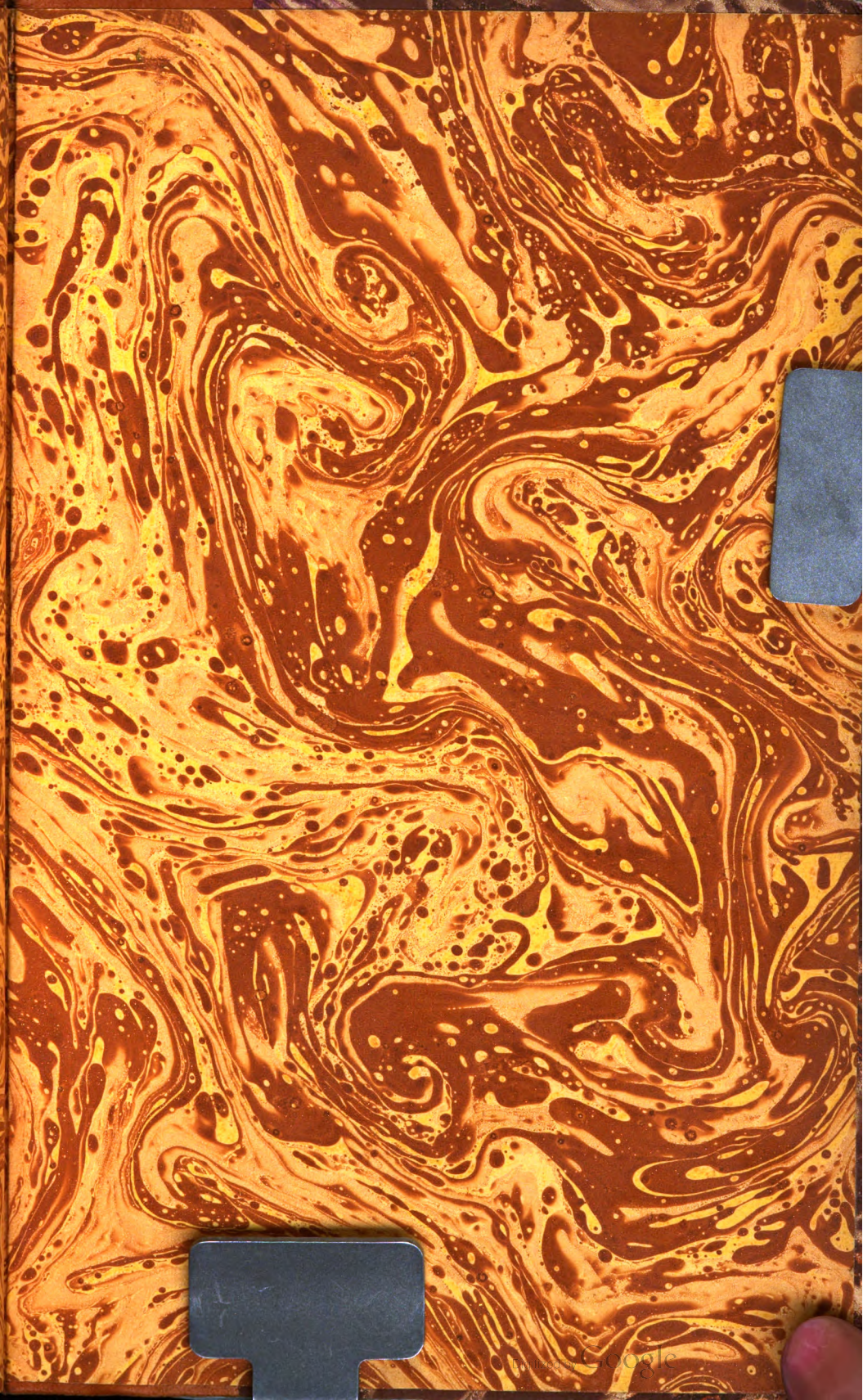
Digitized by Google

Digitized by Google